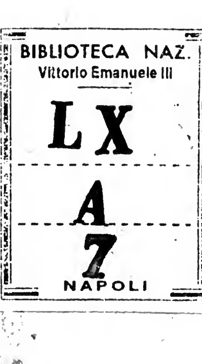
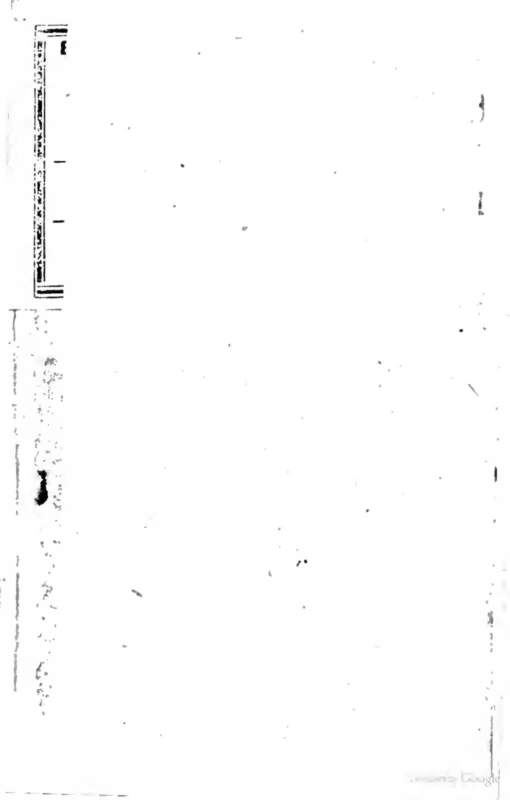
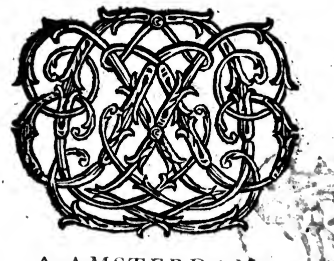

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LX
A
7
NAPOLI



# HISTOIRE CRITIQUE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES,

*tant Ancienne que Moderne.*

TOME VII.



A AMSTERDAM,
Chez JAQUES DESBORDES,
M. DCC. XIV.



# TABLE DES ARTICLES

*Contenus dans ce VII. Tome.*

HISTOI-

# HISTOIRE CRITIQUE DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES, *tant Ancienne que Moderne.*

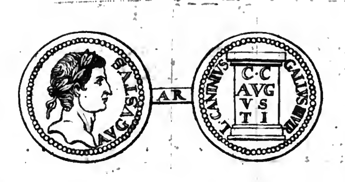
---

## ARTICLE I.

* *Explication d'une Medaille d'*AUGUSTE *en argent, frapée par les soins de* L. CANINIUS GALLUS, *l'un des Triumvirs Monetaires, sous le regne de cet Empereur, défenduë*

*contre*

* Le Lecteur saura, qu'il doit cette *Dissertation* non seulement au savant Auteur, Mr. *Galland*, dont les maniéres sont si obligeantes, mais aussi aux soins de Mr. *Bignon*, cet illustre Abbé, qui de




*contre l'explication de M.* SCHOTT, *Antiquaire du Roy de* PRUSSE.

JE commence par la description de la Medaille : Elle represente d'un côté la tête d'Auguste, couronnée

nos jours fait les délices des Gens de Lettres. Nous sommes ravis d'être en état d'en faire part au Public, & de pouvoir par là éloigner de nous tout soupçon de partialité. Les connoisseurs seront, à cette heure, en état de juger du différend, qui est entre Messieurs *Galland* & *Sthott.*

Nous avons déja publié cette Piéce de Mr. *Schott*, tout au commencement du V. Tome de cette *Histoire Critique* ; ainsi le Lecteur pourra aisément la conférer avec cet *Ecrit.*

ronnée de Laurier, avec le mot AVGVSTVS, pour legende. Au revers, on voit, au milieu du champ, une colomne posée sur une base, de celles que les Latins à cause de leur petitesse nomment *cippus*. Sur la colomne, on lit C.C AVGVSTI, de haut en bas, en quatre lignes. Les deux C.C font la premiére, AVG la seconde, VS la troisiéme, & TI la quatriéme. On y lit aussi autour du champ, L. CANINIVS GALLVS III VIR. Elle est d'argent, & M. *Vaillant*, après l'avoir possedée & publiée le premier, dans ses *Medailles rares en or & en argent*, par sa description, & non pas en graveure, l'a fait passer au Cabinet de M. *Foucault*, comme une Medaille singuliére, qu'aucun Antiquaire n'avoit encore observée.

§. I. En expliquant la Medaille, M. *Vaillant* écrit qu'elle fut frapée en memoire d'une *distribution de bled* que fit AUGUSTE, à deux cent mille hommes du Peuple Romain, l'an 748. de la fondation de Rome. Et pour témoignage de cette liberalité, il cite *Dion* à la *page* 554.

Mais, quelque obligation que

j'aïe à M. *Vaillant*, que je regarde comme mon Maître dans la connoissance des Medailles antiques, j'ose dire, non seulement que cette explication ne me satisfait pas; mais même qu'aucun Savant, pour peu qu'il soit initié dans l'étude de ces monumens, ne peut l'approuver. Et si je reüssis à faire voir, combien elle est peu solide, j'espere qu'on ne m'accusera pas d'ingratitude, ni d'avoir cherché à rien diminuer de la loüange qui lui est dûë.

1. Premierement *L. Caninius Gallus* fut Consul l'an 717. de la fondation de Rome avec *M. Vipsanius Agrippa*, c'est à dire, à l'âge au moins de *quarante* ans, avant lequel âge (selon la Loi, qui n'étoit enfreinte que dans de grandes necessitez, & que pour des raisons salutaires à la Republique) il n'étoit permis à personne de parvenir au *Consulat*. Et nous ne voyons pas qu'aucune necessité pressante, ni qu'aucune raison ait exempté *Caninius Gallus* de l'observation de cette Loi. Ainsi, il ne paroit pas probable qu'en 748. c'est à dire, *trente & un an* après, comme M. *Vaillant* le prétend, *Caninius Gallus*, qui

qui alors auroit été âgé de plus de soixante-dix ans, ait été encore en vie, ou qu'en ce temps-là, comme *Triumvir Monetaire*, il ait fait fraper quelque Medaille que ce soit, par rapport à une action memorable d'*Auguste*.

2. En second lieu, si nous faisons reflexion sur les deux *C. C* dans la legende C. C AVGVSTI, nous trouverons que dans les abbreviations des nombres, ils signifient *deux cent*, & non pas *deux cent mille*, à moins qu'on n'y ajoûte une *M.* pour signifier *Millia*.

3. De plus, si les deux mêmes lettres pouvoient se prendre pour des lettres numerales, il y auroit lieu de conjecturer, qu'on pourroit les rapporter plûtôt à la *quatrième Decurie des Juges*, établie, & ajoûtée par Auguste, selon *Suetone*, aux trois Decuries, les seules qu'il y eût alors, & qui, selon le même *Suetone*, fut appellée la Decurie des Ducenaires : *Decuria Ducenariorum*. Et cela, pour juger des causes, lesquelles, quoique de peu de consequence, ne méritoient pas moins qu'on y eût attention.

De la ſorte on pourroit dire, que la legende C.C AVGVSTI, devroit ſe lire par *Ducenarii Auguſti.* Le paſſage de *Suetone* eſt dans la *vie* d'*Auguſte ch.* 32. en ces termes : *Ad tres Judicum Decurias, quartam addixit ex inferiore cenſu, quæ Ducenariorum vocaretur, judicaretque de levioribus ſummis.*

Je ne m'arrête pas à remarquer, que ces *Juges* étoient de l'ordre des *Chevaliers* Romains, de ceux qui avoient le moins de revenu, *ex inferiore cenſu*, comme le paſſage le porte ; pour faire cette obſervation, que ſi la choſe pouvoit être ainſi, il y auroit lieu de croire qu'une colomne ſemblable à celle qui eſt repréſentée ſur la Medaille, auroit été érigée avec la même inſcription, ou dans le lieu où ces Juges avoient leur Tribunal, ou en quelque autre, pour ſervir de monument de l'établiſſement qu'Auguſte en avoit fait.

Je n'aurois pas de repugnance à preferer cette explication à celle de M. *Vaillant*, & je ne doute pas, que beaucoup de Savans ne fuſſent de même ſentiment, ſi, ſans parler d'autres motifs pour la rejetter, il n'y

avoit

avoit sur la MEDAILLE un *point* entre les deux C. C. En effet ce *point* montre évidemment, que ces deux lettres ne peuvent se prendre, pour signifier, ni *deux cent mille*, ni *deux cent*, ni même les *Juges Decenaires*. Il est même surprenant, que M. *Vaillant*, qui n'a pas oublié le *point* dans sa description, se soit avisé de leur donner la signification de *deux cent mille*. Cela fait voir, qu'en des occasions nous sommes prévenus de maniére, que nous avançons tout autre chose, que ce qui nous est le plus connû.

Il est donc manifeste, que les deux *C. C* avec le *point* demandent une autre explication. La plus naturelle, comme il me le paroît, est qu'elles doivent se rendre par CAII CÆSARIS, pour lire, CAII CÆSARIS AVGVSTI, & pour entendre, que *Caninius Gallus*, qui a fait fraper à l'honneur d'Auguste une autre Medaille au sujet des signes militaires Romains, pris sur *Crassus*, & renvoïez par les *Parthes*, (sur laquelle on voit un *Parthe* à genoux, qui tient un de ces Signes, ) a fait fraper aussi la Medaille dont nous parlons,

lons, avec la colomne, & l'inſcription, qu'elle porte, au ſujet de quelque colomne ſemblable, érigée en quelque endroit, pour conſerver la memoire d'une autre action, qui tournoit à la gloire d'*Auguſte.*

Il me ſemble avoir découvert quelle eſt cette action d'*Auguſte.* C'eſt, ſi je ne me trompe, celle dont il eſt fait mention dans *Dion*, où il dit, que la même année, c'eſt à dire l'an 734. de la fondation de Rome, ſous le Conſulat de M. *Apuleius*, & de *Silius Nerva*, que les Signes Romains furent renvoyez à *Auguſte*, dans le temps qu'il étoit abordé en Syrie, (furent renvoyez, dis-je, par *Phraate*, Roy des Parthes) Auguſte avoit été choiſi Curateur des chemins publics, & qu'il avoit pris ſoin de faire élever χρυσοῦν Μίλιον, c'eſt à dire, *Milliarium aureum*, le Milliaire d'or, ou doré.

Ce Milliaire eſt appellé χρυσοῦς κίων, *colomne d'or* ou *dorée*, par PLUTARQUE, dans la *vie* de *Galba*, & comme le paſſage déſigne, où, & à quel ſujet, elle avoit été érigée, il n'eſt pas hors de propos de le rapporter. Plutarque dit donc en parlant

lant d'Othon : *καταβὰς ἐβάδιζεν εἰς ἀγόραν οὗ χρυσοῦς ἕςηκε κίων, εἰς ὃν αἱ τετμημέναι τῆς Ἰταλίας ὁδοὶ πᾶσαι τελευτῶσιν.* C'eſt à dire ; *quand il fut deſcendu, il marcha droit à la Place publique, où étoit poſée la colomne d'or, à laquelle tous les chemins de l'Italie ſe terminent.* Ainſi, l'on voit que Plutarque décrit le Milliaire d'or, comme une colomne, telle qu'elle eſt repreſentée ſur la Medaille d'*Auguſte*.

Il y a des Auteurs qui veulent, que les noms des chemins d'Italie, qui aboutiſſoient à cette colomne, étoient écrits, & gravez deſſus. Comme elle eſt appellée *Milliaire d'or*, ou *doré*, au défaut des Auteurs, qui ne s'en expliquent pas, il eſt à préſumer, que ni la baſe, ni la colomne, n'étoient pas de marbre ; mais de cuivre doré ; perſonne n'ignore, que les Romains ont érigé des Statuës & d'autres Monumens de bronze doré.

Il eſt donc très vrai-ſemblable de dire, que *L. Caninius Gallus*, qui auparavant avoit exercé le Conſulat, & qu'Auguſte en cette qualité avoit créé Inſpecteur de la Monnoie, ſous

le titre de *Triumvir*, à cause des trois *Inspecteurs Consulaires*, par lesquels cette dignité étoit administrée, fit fraper cette Medaille avec la colomne, que nous voyons, à la gloire d'*Auguste*, qui l'avoit fait ériger, de même qu'il avoit fait fraper aussi, pour l'honnorer, la Medaille où l'on voit le Parthe à genoux, dont nous venons de parler au sujet de l'événement arrivé la même année que le *Milliaire d'or* avoit été élevé.

Que la colomne ait été élevée par ordre d'Auguste, l'Inscription *Caii Cæsaris Augusti*, de la maniere que nous la lisons, le fait voir clairement. Quelques-uns de ceux qui demandent une grande exactitude en toutes choses, pour être bien convaincus, que cette colomne est le *Milliaire d'or*, voudroient peut-être y voir les noms des chemins écrits. Mais, quand ces noms, ce qui n'est pas certain, y auroient été écrits, il est aisé de voir que la petitesse de la Medaille n'a pas permis de les y faire paroître.

Quant au nom de *Caius Cæsar*, qui est donné à Auguste, il le prit après la mort de *Jule Cesar*, son grand-

grand-oncle maternel, qui l'avoit ainſi ordonné par ſon teſtament en l'adoptant & en l'inſtituant ſon héritier, & enſuite le *ſurnom* d'AUGUSTE. C'eſt ce que dit SUETONE: *Poſtea*, dit-il, *Caii Cæſaris nomen, & deinde Auguſti cognomen aſſumpſit, alterum teſtamento majoris avunculi, alterum*, &c. Pour preuve enfin de tout ceci, *Auguſte* eſt appellé CAIUS CÆSAR ſur une partie de ſes Medailles, pendant que ſur d'autres il eſt appellé *Auguſtus* ſimplement.

Cette explication, ſelon mon ſentiment, eſt la plus raiſonnable qu'on puiſſe donner à cette Medaille. Un Savant Antiquaire, très fameux & très reconnoiſſable, quoi qu'il ne ſe ſoit pas nommé, a expliqué la legende avec le deux C.C, par *Circenſes Auguſti*, & il apporte quelques preuves, pour tâcher d'appuier ſon opinion. Il a bien ſenti qu'*Auguſti* demandoit *Cæſaris* auparavant. Mais il n'eſt pas croyable, que l'intention du Monetaire ait été que le premier C. ſignifiât *Circenſes*. Si cela étoit, il l'eût marqué par la premiere ſyllabe CIR. comme dans les *Medailles* d'or

& de bronze d'*Hadrien*, dont la legende au revers est: ANN. DCCCLXXVIII. NAT. URB. P. CIR. CON.

§. II. Voilà en François, à peu-près, ce que j'avois écrit en Latin dans mes *Selecta Numismata* du Cabinet de M. FOUCAULT, (Ouvrage que je n'ai pas achevé, ) en expliquant cette rare Medaille d'Auguste. Avant que j'entreprisse cet Ouvrage, le Savant Antiquaire, dont il est parlé cidessus, avoit expliqué, comme nous venons de le voir, la legende de C.C AVGVSTI de la même Medaille, par *Circenses Cæsaris Augusti*, & son explication avoit été imprimée dans un volume des *Memoires* de *Trevoux*, & alors je demeurois à Caen. Comme cette explication ne me parut pas plus recevable que celle de M. *Vaillant*, je proposai la mienne, & elle fut imprimée dans un autre Tome des mêmes *Memoires*.

Ensuite, comme j'eus entrepris de faire un choix des Medailles les plus curieuses & les plus rares du Cabinet de M. *Foucault*, & de les expliquer & illustrer par mes *Notes*, quand je fus arrivé à celle ci d'*Auguste*, sur

ſur laquelle je n'avois preſque qu'à mettre en Latin l'explication Françoiſe qui avoit été imprimée, je jugeai à propos de parcourir auparavant la vie d'*Auguſte*, écrite par *Suetone*, & de voir ſi je n'y trouverois pas dequoi en donner une meilleure, s'il étoit poſſible.

Comme je l'ai déja dit, je tombai ſur le paſſage des *Juges Ducenaires*, dans le *ch.* 32. établis par Auguſte, & je fus tenté fortement d'abandonner l'explication *Caii Cæſaris Auguſti*, pour m'arrêter à celle de *Ducenari Auguſti*, que me plaiſoit, & qui me parut, pour un temps, meilleure que l'autre. Mais, comme j'avois alors la Medaille originale devant les yeux, & qu'en la regardant plus attentivement que je n'avois encore fait, je me fus apperçû du *point* entre les deux C.C, comme je l'ai déja dit, je la rejettai abſolument, & je me confirmai davantage dans celle de *Caii Cæſaris Auguſti.* Je ne voulus pas neanmoins la paſſer ſous ſilence, & j'en fis mention, ſans cacher la penſée qui m'étoit venuë, qu'elle pourroit être du goût, même de Savans Antiquaires, par le ſens

ſpecieux qu'elle preſentoit d'abord. Depuis ce temps-là je continuai mon Ouvrage, juſqu'aux Medailles Grecques de *Marc-Aurele*. Mais en 1707. au mois de *Septembre* je fus obligé de revenir à *Paris*, où d'autres occupations m'ont empêché de le réprendre.

Dans une des premieres Seances de ce Semeſtre, M. *Gros de Boze* & d'autres Academiciens m'avertirent, qu'on avoit écrit en Allemagne contre mon explication de la Medaille d'*Auguſte*, & la Compagnie peut ſe ſouvenir qu'alors j'eus l'honneur de lui marquer, qu'en attendant que je viſſe la Cenſure qu'on en avoit fait, je lui ferois lecture de mon explication Latine, dans une de nos Seances ſuivantes, & de la ſoumettre à ſon jugement.

Je n'oubliai pas de faire une copie de cette explication, & je l'ai apportée à l'Academie pendant plus de trois mois. Mais les Seances ont été ſi bien fournies de lectures tout ce temps-là, qu'il ne s'eſt pas trouvé de vuide pour la mienne. Je m'aviſai enfin de mettre mon Latin en François, & quand j'eus fait, j'en parlai à M. *Gros*

*de Boze*, en lui marquant, qu'il m'avoit paru qu'une lecture Françoise conviendroit mieux à l'Academie qu'une Latine; & cette lecture est celle que la Compagnie vient d'entendre.

M. *Gros de Boze* ne se contenta pas d'approuver ce que j'avois fait, il me dit aussi, qu'il avoit recouvré l'Ouvrage qui avoit été imprimé en *Allemagne*, & il me l'offrit, en me marquant qu'il étoit bon que je le lusse, que je visse la réponse que j'aurois à y faire, & que je la joignisse à ma version Françoise, afin de ne pas laisser la Compagnie en suspens entre deux lectures. Il me le prêta le premier jour de ce Carême, & je le lus le même jour. Ce détail n'est pas hors de saison, comme il pourroit le paroître; on verra au contraire qu'il entre dans ma défense.

§. III. L'Ouvrage imprimé en *Allemagne*, est une Lettre en François de M. *Jean Charles Sehott*, Antiquaire & Bibliothequaire du Roi de Prusse, & Membre de la Societé des Sciences de Berlin, datée du 28. de May, en 1711. & adressée à M. de *Leibnitz*. Elle est in 4to. & de 34. pages

pages d'impression, sous ce titre: *Explication d'une Medaille enigmatique d'Auguste, sur laquelle d'habiles Antiquaires ont diversement prononcé.*

M. *Schott*, comme il le dit lui-même, est neveu du célébre M. *Beger*, Antiquaire de l'Electeur Palatin, & ensuite du Roi de Prusse, lequel a publié deux beaux Ouvrages sur les Medailles, & sur d'autres Monumens antiques.

Les habiles Antiquaires qui ont prononcé diversement sur l'explication de la Medaille, selon M. Schott, sont M. *Vaillant*, M. *Morel*, & le P. *Hardouin*, au nombre desquels il m'a fait l'honneur de me nommer. Aprés avoir rapporté & refuté l'explication de M. *Vailant*, dont nous avons parlé, il en rapporte d'autres de M. *Morel*, dans la seconde Edition d'Allemagne de son *Specimen Rei Nummariæ antiquæ*, que M. Morel a proposées d'aprés des Auteurs qu'il ne nomme pas, sans s'en attribuer aucune, comme du *deux centiéme denier* imposé par Auguste, & de *communi consensu*, qui ne peut nullement convenir, comme M.

*Schott*

*Schott* le remarque fort bien, & de *Caii Cæſaris Auguſti*, en l'attribuant, comme il s'exprime, à une *Pierre Milliaire*, ou à une *Statuë* d'Auguſte, qu'on pouvoit lui avoir dédiée.

Enſuite M. *Schott* vient à moi, & il dit qu'en parcourant le IV. *Tome* des *Memoires* de *Trevoux*, de l'Edition d'Hollande ſans doute, il a vû, que j'ai adopté les deux derniers ſentimens, dont M. *Morel* fait mention, c'eſt à dire, de ceux qui ont entendu qu'il falloit lire les deux C.C par *Caii Cæſaris*, & que je l'ai fait dans une Lettre écrite contre un Anonyme. En m'attribuant neanmoins d'avoir adopté ce ſentiment, comme il a ſenti qu'il pouvoit bien ſe faire que je n'euſſe pas vû la ſeconde Edition du *Specimen* de M. Morel, comme il eſt vrai que je ne l'avois pas vû, ou conſulté alors, il marque à M. de *Leibnitz*, qu'il n'a aucun doute que ces penſées ne me ſoient venuës de moimême. Il eſt bien certain que je ne les dois à perſonne; mais je ne m'en fais pas un point d'honneur. En effet, en ne prenant pas les deux *C. C*, pour des lettres de nombre, il n'y a pas d'Anti-

d'Antiquaire, un peu initié dans la connoissance des Medailles, à qui il ne vienne en pensée de les lire par *Caii Cæsaris.*

Aprés une assez longue digression sur ce sujet, qui n'étoit pas necessaire, & dont M. *Schott* pouvoit se dispenser, pour preuve qu'il est persuadé que ces pensées me sont venuës de moi-même, il convient que cela se confirme, en ce que je ne reconnois pas sur cette Medaille une simple Pierre Milliaire, selon le sentiment de ceux dont parle M. *Morel*; mais bien le Milliaire d'or érigé par Auguste. Par là M. *Schott*, qui, nonobstant ce qu'il dit de contraire un peu auparavant, me reconnoît pour le seul Auteur de cette explication, fait connoître aussi, qu'il est entré de propos déliberé dans cette digression, pour avoir à parler plus long-temps de M. *Morel* son compatriote.

M. *Schott* enfin, comme il le dit, vient au fait, & en examinant mon explication depuis la septiéme page jusqu'à la quinziéme, il fait tous les efforts possibles pour la détruire, en attaquant mes preuves d'autant plus vive-

vivement, qu'il en ſentoit la force, comme il en convient à la page neuviéme, où il dit à M. de Leibnitz: *Je ne nie pas, Monſieur, que cette explication ne ſoit aſſez ingénieuſe, & qu'elle n'ait quelque apparence de verité, qui ſemble perſuader d'abord.*

Bien perſuadé d'avoir fait couler ces preuves à fond, il fait réponſe, environ en une page & demie, à ceux qui, ſelon le témoignage de M. *Morel*, ont pris ce *cippe* pour une *Pierre Milliaire* commune. Il finit enfin, par la refutation de l'explication de l'Anonyme, qui m'avoit donné lieu de publier la mienne, & il apprend à M. *Leibnitz*, que cet Anonyme eſt le P. *Hardouin*, en lui apportant des preuves évidentes, qui empêchent d'en douter. Il le combat neanmoins, en renvoyant les Lecteurs en partie à ma réponſe, en me faiſant l'honneur de les avertir qu'elle eſt *abondamment fournie de bonnes preuves, capables de détruire l'opinion inſoûtenable du Jeſuite.* Ce ſont les termes de M. *Schott*.

M. *Schott*, qui avoit une explication nouvelle à donner, ne pouvoit le

le faire, qu'aprés avoir détruit celles qui avoient paru jusqu'alors. C'est ce qu'il s'est étudié de faire, autant qu'il a été en son pouvoir. Prévenu qu'il s'en est bien acquité, & qu'il ne lui reste qu'à proposer la sienne, qui doit l'emporter sur toute autre, il apostrophe encore M. de *Leibnitz*, & il lui dit d'un air de triomphe : *Vous serez sans doute curieux, Monsieur, d'apprendre enfin l'explication que je pourrai donner de cette Medaille, dont le type est énigmatique jusqu'ici à tant d'habiles Antiquaires.* Ces Antiquaires, selon lui, n'ont fait que blanchir devant cet écueil, & si on doit l'en croire, il est l'*Oedipe* de l'énigme, qui étoit demeurée inexplicable jusqu'à lui.

*Je la dirai en deux mots* cette explication, ajoûte M. Schott, & d'un ton décisif il poursuit : *Je lis sur la Medaille* Ducenarii Augusti, *& je me flate de faire voir, que cette lecture est plus probable, & moins sujette aux inconveniens que nous avons remarquez dans toutes les autres.* Et bien certain d'être le premier inventeur de cette explication, il en établit le fondement sur le même passa-

ge

ge de *Suetone* au *ch.* 32. de la vie d'*Auguste*, que j'ai déja cité en apportant les raisons qui m'avoient obligé de rejetter la même explication plusieurs années avant que M. *Schott* s'avisât de l'adopter. Ce qui lui a donné lieu de faire une si belle découverte, comme il nous l'apprend, ce sont, selon son expression, des *Notes Antiquaires*, ( pour dire, *Notæ Antiquariæ* ) sur *Suetone*, ausquelles il travaille à ses heures de loisir.

Pour confirmer son explication, M. *Schott* s'étend sur l'établissement de ces *Juges Ducenaires*, & tout ce qu'il en dit n'est pas seulement très recherché, & très curieux, on y trouve même un grand fond d'érudition.

§. IV. Mais tout cela, comme je ne doute pas que la Compagnie ne s'en apperçoive, est apporté inutilement, pour persuader que son explication est la meilleure que la mienne. En effet, il me semble, *Messieurs*, vous entendre chacun en particulier me dire, que pour le convaincre, qu'envain il s'est donné tant de peine, & que mon explication demeure en son

ſon entier, je n'ai ſimplement qu'à l'avertir du *point*, qui eſt entre les deux *C.C* ſur la Medaille originale.

C'eſt auſſi l'avertiſſement que je lui donne au cas que ce *Diſcours* arrive juſqu'à lui, en l'aſſurant en homme d'honneur, que le *point* y eſt bien marqué, & qu'il peut le faire ajoûter en toute ſureté, & ſur ma parole, à la graveure qu'il en a donnée au commencement de ſa *Lettre.*

Je l'avertis de plus, que ſa graveure péche en un autre point, qui n'eſt pas de petite conſequence. C'eſt qu'elle donne pour *type* du revers, un *piedeſtal* avec la legende C C AVGVSTI au lieu que ſur la Medaille originale, comme j'en ai fait la deſcription, c'eſt veritablement une *colomne Milliaire*, poſée ſur une baſe, & que la legende eſt ſur la colomne. C'eſt une faute de ſa part, ſur laquelle fondé, il m'attribuë des béveuës, & des groſſieretez, dont je puis dire que je ne ſuis pas capable, & ainſi qui ne meritent pas de réponſe.

Pour ſe diſculper, il dira ſans doute,

te, que cette graveure eſt d'aprés celle que M. *Morel*, comme il eſt vrai, en a publié dans la ſeconde Edition de ſon *Specimen*, de l'impreſſion d'Allemagne. Mais M. *Schott* voudra bien qu'on lui réponde, qu'il faut que M. *Morel*, qui ſouvent en uſoit ainſi, pour montrer ſon habileté à deſſiner les Medailles antiques bien reſſemblantes, ait deſſiné celle-ci d'idée, ſans l'avoir en original devant les yeux, ou que ſon Graveur n'ait pas été exact à ſuivre le deſſein qu'il lui en avoit donné, ou que lui-même il ait negligé de faire corriger la planche avant qu'on la tirât. Quoi qu'il en ſoit, la graveure que M. *Morel* en a publiée, eſt défectueuſe, non ſeulement par le *point* obmis entre les deux *C. C*; elle l'eſt encore par un *piedeſtal* avec ſa baſe; au lieu d'une *colomne Milliaire* ſur une baſe, & M. *Schott* ne peut plus prétendre que ſon explication ſoit recevable.

Je pourrois me contenter de ces avis pour toute réponſe à M. *Schott*. Mais je ne puis me diſpenſer de le ſatisfaire ſur l'endroit de ma Lettre imprimée, où j'ai dit, que je croyois avoir

avoir *très bien prouvé* qu'on ne pouvoit lire les lettres *C.C* que par *Caii Cæsaris Augusti* : Il dit, qu'il lui semble que je n'ai pas bien examiné la chose avant que de prononcer, & que si j'y avois bien songé, il est sûr que j'aurois changé de sentiment.

La raison de M. *Schott* est, que le titre d'A V G V S T V S, qu'on lit du côté de la tête, & A V G V S T I qu'on voit au revers, auroient dû m'en détourner. Il ajoûte, que je ne puis ignorer *que le titre* A V G V S T V S, *donné à cet Empereur, ne se trouve sur aucune Medaille, ni sur aucun autre monument antique, conjointement avec le nom Caius, dont ce Prince*, dit-il, *desista de se servir aussi-tôt aprés avoir pris le titre d'Auguste; ce qui arriva*, ajoûte-t-il, *l'an de Rome* 727. *pendant son septiéme Consulat, & le troisiéme de Vipsanius Agrippa.* Il ajoûte encore, que c'est ainsi qu'il faut entendre *Suetone*, dans l'endroit que j'ai cité.

On ne comprend pas bien, ce que M. *Schott* veut dire qu'il faut entendre en cet endroit, en laissant à deviner, si c'est que le titre d'*Augustus* ne se trouve sur aucun autre monument conjointement

avec *Caius*, ou si c'est qu'Auguste cessa de s'appeller *Caius Cæsar*, dès qu'il eut pris le titre d'*Auguste*, de la maniere dont il s'explique. Il cite ensuite le passage qu'il commence par: *Ipse* THURINUS *appellatur*, avec quatre points ensuite, qui marquent qu'il laisse ce qui suit pour reprendre le passage à *Postea*. Mais on ne lit pas *ipse* dans Suetone. Il y a : *Sed & à M. Antonio in epistolis per contumeliam sæpe Thurinus appellatur*. Il reprend le passage en ces termes: *Postea* CAII CÆSARIS, *& deinde* AVGVSTI *cognômen assumpsit : alterum testamento majoris avunculi, alterum Munacii Planci sententia*. Et sans en donner une version literale, il veut que le sens soit premiérement, qu'au commencement Auguste avoit été nommé *Thurinus*, du lieu de sa naissance.

En ce peu de mots, M. *Schott* commet deux fautes. Pour parler proprement dans cet endroit, qui l'exige, il devoit dire *surnommé*, au lieu de *nommé*. Suetone le dit: *Infanti cognomen Thurino inditum est*. Et son nom précédé du prenom, avec ce surnom, étoit alors *Caius*

*Octavius*, le même que celui de son pere. De plus après avoir dit *du lieu de sa naissance*, il devoit ajoûter, *ou de ce que son pere Octavius s'étoit signalé contre les Esclaves fugitifs, dans le païs de Thurium.* Cette derniere raison étoit plus glorieuse à *Auguste*, que la premiere, & *Suetone* la rapporte au même endroit : *vel quòd in Regione Thurinâ, recèns eo nato, pater Octavius adversus fugitivos rem strenuè gesserit.*

En poursuivant son explication M. *Schott* dit, qu'ensuite Auguste eut le nom de CAIUS CÆSAR, *qui lui avoit été donné dans le testament de Jule Cesar, son grand oncle maternel.* Il ajoûte : *Qu'enfin* Auguste *avoit pris le surnom d'Auguste, par l'avis de Munatius Plancus.*

Voilà tout le sens qu'on peut tirer raisonnablement du passage de *Suetone.* M. *Schott* ne s'en contente pas, il en veut tirer un autre, dont il a besoin pour venir à sa fin. Voyons comment il y reussira. Il poursuit en ces termes : *Ce qu'on doit distinguer de cette maniere : que d'abord que ce Prince eut herité du nom de Caius*

*Cesar*,

*Cesar, on ne songea plus à lui donner celui de Thurinus.*

M. *Schott*, puis qu'il lui a plû de se servir de cette expression, à laquelle il falloit en substituer une plus juste, devoit dire : *on ne songea plus à lui donner ni le nom de* C. Octavius, *ni le surnom de* Thurinus. Nous venons de voir que *Thurinus* n'étoit pas le *nom*; mais le *surnom* d'Auguste, dans sa jeunesse, & que son nom ne laissa pas d'être toujours *C. Octavius*, jusqu'à la mort de Jule Cesar, qu'il perdit l'un & l'autre; & s'il les perdit alors, vainement eût on songé à les lui donner.

Il est si vrai qu'Auguste porta aussi le nom d'*Octavius* jusqu'à la mort de Jule Cesar, qu'il lui en resta un autre surnom, qui est celui d'*Octavianus*. Et pourquoi perdit-il alors son *nom*, & son *surnom*, pour prendre le nom de *Caius Cesar*? C'est qu'à l'ouverture du testament de Jule Cesar, on trouva que Jule Cesar l'avoit adopté, & que par cette adoption il devoit s'appeller *Caius Cesar*; condition, qui lui étoit indispensable, selon l'usage des Romains, à moins de renoncer à la qualité d'héritier. Voilà la raison pourquoi personne ne

pouvoit plus songer à l'appeller ni *Octavius*, ni *Thurinus*.

M. *Schott* acheve enfin, & il dit d'une maniere assez obscure : *tout de même qu'il ne se servit plus de celui de Caius, après avoir pris le titre d'Auguste* : Il eût pû dire plus correctement : *après avoir pris le surnom d'Auguste*, comme il l'avoit fait plus haut. On ne peut avoir trop d'exactitude dans les endroits où elle est requise.

§. V. En voulant rendre le passage de *Suetone* intelligible, M. *Schott* s'est rendu lui-même presque inintelligible. Voici ce qu'il prétend par sa comparaison ; sçavoir, que de même qu'Auguste en prenant le nom de *Caius Cesar*, avoit perdu le nom de *Caius Octavius*, & le surnom de *Thurinus*, de même aussi, qu'en prenant le surnom d'*Auguste*, il avoit perdu, réjetté, abandonné le nom de *Caius Cesar*, pour ne s'en plus servir. C'est le sens qu'il tire du passage de *Suetone*, qui ne dit rien moins que ce qu'il prétend.

En effet, on ne peut pas y donner un autre sens que celui de la version que voici, qui le rend parfaitement :

*Depuis*,

*Depuis*, c'eſt à dire ; *après s'être appellé C. Octavius Thurinus, il prit le nom de Caius Ceſar, & en ſuite le ſurnom d'Auguſte, l'un par le teſtament de ſon grand oncle maternel, & l'autre par l'avis de Munatius Plancus.*

Pourquoi M. *Schott* veut il faire violence au paſſage de *Suetone*, qui nous dit ſi clairement, *qu'Auguſte après avoir été obligé de quitter le nom de* C. Octavius Thurinus, *& de prendre celui de* Caius Ceſar, *il l'avoit porté du temps, ſans prendre de ſurnom, & qu'enfin il avoit pris celui* d'AUGUSTE ? Peut-il prétendre, que Suetone ait entendu, qu'Auguſte en prenant ce *ſurnom*, ait perdu ſon nom de *Caius Ceſar*, de même qu'il avoit perdu celui de *Caius Octavius Thurinus*, en prenant le même nom de *Caius Ceſar* ? S'imagine-t-il que la penſée lui en ſoit venuë, ou même qu'elle ait pû lui en venir ? Dependoit-il même d'Auguſte de l'abandonner, ſans ſe declarer déchû de l'héritage de Jule Ceſar ? Le ſens du paſſage de *Suetone* eſt clair, & évident, & je ſuis bien perſuadé que M. *Schott* ne trouvera perſonne qui veuil-

le être partisan du sens forcé qu'il y donne, & tout autre que *Suetone* ne l'a entendu.

M. *Schott* a donc fait un usage abusif du passage de *Suetone*, pour établir une proposition qui ne peut subsister, sçavoir qu'en prenant le nom d'*Auguste*, Auguste avoit perdu & rejetté le nom de *Caius Cesar*. C'est aussi avec le même abus qu'il pretend que cela est admirablement bien confirmé par les Medailles, & autres monumens antiques, par lesquels il pretend de même que cet endroit de *Suetone* est bien éclairci.

§. VI. Quand M. *Schott* auroit vû & examiné toutes les Medailles, & tous les monumens antiques, qui peuvent être connus, & qui pourroient favoriser sa pretention, pourroit-il être certain, que demain, ou après demain, quelque autre Medaille, ou quelqu'autre monument, ne se decouvriroit pas, qui le convaincroit de la fausseté de sa proposition?

Mais il n'est pas necessaire de chercher d'autres Medailles, que celle dont il s'agit entre lui & moi, puisque

que le *point* entre les deux *C.C* décide qu'il ne peut plus les prendre pour *Ducenarii*, & qu'il doit le forcer de convenir avec moi, & avec tous les Antiquaires habiles, qu'il faut les entendre par *Caii Cæſaris*. La ſeparation entre les deux lettres poſée, il n'y a que cette ſeule voye de les expliquer. Or la ſeparation eſt très certaine, comme j'en ai déja averti M. *Schott*, & comme je l'en avertis encore. Ainſi, contre ſa pretention, voilà une Medaille d'Auguſte, qui porte en même temps le nom avec le prenom de *Caius Cæſar*, & le ſurnom d'*Auguſtus*.

Mais M. *Schott* n'a pas pris garde à une choſe, qui fait contre lui-même. En effet, dans le temps que ſans aucune ſolidité il pretend qu'après qu'Auguſte eût pris le ſurnom d'*Auguſtus*, on ne ſongea plus à lui donner celui de *Caius Ceſar*, ni ſur les Medailles, ni ſur aucun monument, il apporte des témoignages contraires à ce qu'il veut établir, par les Medailles qu'il a fait graver pour un autre motif.

Sur celle qui eſt marquée II. & qui eſt du Triumvir Monetaire *Muſ-*

*cinius Rufus*, on lit d'un côté au milieu d'une couronne de chêne : IMP. CÆS. & de l'autre sur un piedestal : IMP. CÆS. AVGV. COMM. CONS. Et sur celle qui est marquée VII. on lit de même du côté de la tête : AVGVSTVS TR. POT. VII ; & au revers sur une base : IMP. CÆS. AVG. LVD.

Il faut que M. *Schott* ait été bien prévenu de son sentiment, pour ne s'être pas apperçû qu'il me fournissoit des armes pour la défense du mien. Car je ne pense pas qu'il veuille se restraindre à dire, qu'on y lit simplement CÆSAR, & non pas C. CÆSAR. Quand il le penseroit ainsi, il seroit au moins contraint d'avoüer, que ce qu'il a pretendu poser, ne seroit vrai qu'en partie, puisqu'en ne songeant plus à lui donner le prenom de *Caius* on n'auroit pas laissé de l'appeller encore *Cesar*. Mais, qui dit *Cesar* sousentend *Caius* necessairement ; & si ce prenom est obmis, c'est à cause du titre d'*Imperator*, & que l'usage de Rome vouloit qu'on dit plûtôt *Imperator Cæsar*, qu'*Imperator Caius Cæsar Augustus*.

*Macrobe* au *L.* 4. de ses *Saturna-*

*les*

*les* ch. 12. raporte le *Senatusconſulte*, par lequel le ſixiéme mois de l'année, à commencer au mois de Mars, fut appellé *Auguſtus*, au lieu de *Sextilis*; & ce Senatuſconſulte commence ainſi; *cum Imperator Cæſar Auguſtus*. Voilà donc des Medailles & des monumens antiques contraires à la maxime que M. *Schott* a pretendu établir, pour détruire la mienne.

§. VII. M. *Schott* page 12. prévenu que c'eſt un *piedeſtal*, & non pas une colomne ſur une baſe, c'eſt à dire, un *Milliaire*, qui eſt repreſenté ſur la Medaille, demande quelle marque il y auroit pour connoître que le piedeſtal ſur cette Medaille ſignifiât un *Milliaire*, & conſequemment le *Milliaire doré*? Et en ce caslà, quelle idée on s'en pourroit faire?

Je répons à M. *Schott*, que quand il aura corrigé la graveure de la Medaille, & qu'au lieu d'une *baſe*, comme il l'appelle, il y aura fait graver une *colomne Milliaire*, avec ſa baſe, il verra que ce type avec C. C AVGVSTI ſur la colomne, fera *Milliarium*, & même, *Milliarium aureum*

*Caii Cæsaris Augusti;* de même que sur les Medailles d'Auguste, un Autel avec PROVIDENTIÆ, pour legende, fait *Ara Providentiæ:* sur quoi je pourrois apporter d'autres exemples, que j'obmets exprès pour abbreger.

Après cela, j'espere que M. *Schott* ne me réprochera plus de parler le langage des Philosophes Allemands, *qui éclaircissent*, dit-il, *une chose obscure, par une autre qui l'est tout autant:* & s'il ne m'a pas entendu dans ma Lettre imprimée, qu'il ne s'en prendra plus à moi, mais à lui-même, qui s'est fait toutes les difficultez, dont il me rend responsable dans sa Lettre. Je veux croire qu'il eût abandonné son explication, qui m'étoit venuë en pensée long-temps avant qu'il s'en fût avisé, pour donner son approbation à la mienne, s'il eût eu une graveure au juste de la Medaille, & conforme à l'original, sur lequel j'ai eu l'avantage de travailler, & de balancer à loisir les raisons qui m'ont déterminé à préferer mon explication à la sienne. Comme je l'ai déja dit au commencement de ce discours, ce fut le point entre les

deux *C. C*, qui acheva de m'y déterminer, & qui veritablement décide de la dispute entre M. *Schott* & moi.

§. VIII. Je dois representer encore à M. *Schott*, qu'il a tort de dire que le *Milliaire d'or* érigé dans Rome par Auguste ne peut pas être reconnu sur le *cippe* ou la base qu'on voit sur la Medaille, & qu'il ne voit pas comment je puis dire, ou croire, qu'il ait été de cette figure.

J'accorde volontiers à M. *Schott*, que le Milliaire d'or, érigé dans Rome par Auguste, n'étoit pas de la figure, que represente la graveure qu'il en a publiée après M. *Morel*, mais il ne peut pas disconvenir qu'il n'ait été tel, que la Medaille originale le represente, & que je l'ai décrit. Encore une fois, qu'il corrige sa graveure, & qu'il la rende conforme à l'original.

Il est d'autant plus incontestable, que le type de la Medaille est un *Milliaire*, & ainsi le *Milliaire doré*, que les Milliaires qui subsistent jusqu'aujourd'hui, en ont la ressemblance, & la Compagnie n'a pas encore oublié, que le Milliaire érigé sous l'Empe-

reur *Severe*, que l'on conserve à *Soissons*, & qui a été trouvé à trois lieuës aux environs, il n'y a pas longtemps, expliqué avec son inscription par M. *Moreau de Mautour* dans une des dernieres Seances, avec une grande érudition; que ce *Milliaire*, dis-je, selon le dessein exact que nous en avons vû, est aussi une colomne accompagnée de sa base, que l'on a transportée à la même ville, d'un champ où elle a été trouvée.

Pour le remarquer en passant, cela fait voir que le *Milliaire* que GRUTER rapporte *p.* 154. *n.* 4. & dont M. *Schott* vient de donner une nouvelle graveure, n'est pas le *Milliaire doré* d'Auguste, comme *Nicolas Bergier* & M. *Henninius* après lui l'ont prétendu. Il faut le laisser à *Vespasien*, à *Nerva* & à l'Empereur *Hadrien*, dont les Inscriptions qui sont gravées dessus font mention. En effet, il y a un puissant motif de douter qu'elle ait été substituée à celle d'Auguste, dans la grande place de Rome. Voici quel est ce motif.

On nous dit que ce Milliaire a été trouvé dans un Fauxbourg de Rome, près

près de la *Voie Appienne*. Si cela eſt, n'eſt-il pas plus croyable de dire que c'étoit le premier Milliaire en ſortant de Rome, de ce côté-là, en comptant depuis le Milliaire doré, qui étoit *in foro?* On peut le conjecturer par la lettre numerale I. dont cette colomne eſt marquée ſur le chapiteau. * Et ſa figure, differente des autres Milliaires, peut lui avoir été donnée par diſtinction, comme au premier de ceux qui ſuivoient le long de la Voie Appienne.

§. IX. Je veux bien ſatisfaire à une autre difficulté, propoſée par M. *Schott*. Il dit qu'il ne paroît pas vraiſemblable, que le *Milliaire* d'Auguſte ait pû être élevé dans l'année même, qu'on en eut pris la reſolution, qui étoit l'an de Rome 734. ſelon ma remarque; moins encore qu'il ait pû être repreſenté ſur une Medaille. Il ajoûte, que le retabliſſement des grands chemins, dont Auguſte ſe chargea cette même année, s'executa ſeulement quatre an-



* Voy la *Planche* qui eſt à la tête du V. Tome de cette *Hiſtoire Critique*, n. IV.

nées après, & sur cela il cite les Medailles de *L. Vinicius*, Triumvir *Monetaire*.

Premiérement il est aisé de répondre à M. *Schott*, que les signes militaires renvoyez par les *Parthes*, & l'élection d'Auguste pour la reparation des chemins, qu'il ne refusa pas, parce qu'il voulut bien se faire honneur de cette charge, sont des évenemens arrivez en 734. de *Rome*, de quoi nous sommes assurez par de bonnes autoritez. Pourquoi M *Schott* ne voudroit-il pas, qu'en cette même année-là, quand ce ne seroit même qu'à la fin, on eût commencé par l'érection du *Milliaire doré?* Ce n'étoit pas une entreprise qui demandât des longueurs pour l'execution, si on en regarde le travail ou la dépense, dans l'état où étoit alors la puissance d'Auguste. Et quand l'execution ne s'en seroit faite qu'en l'*an* 735. qui pourroit prouver, que la Magistrature du *Triumvirat* de la *Monnoye*, de *L. Caninius Gallus*, a commencé précisement au commencement de l'an 734. & non pas vers la fin? Il suffit que la Medaille nous donne le monument d'un évenement arrivé

rivé pendant ſa Magiſtrature, ſoit au commencement, ſoit à la fin.

Que le *Milliaire d'or* ait été érigé de marbre, ou de bronze, comme il y il a plus d'apparence, comme la matiere n'a pas manqué, il eſt manifeſte que la choſe doit avoir été commencée & achevée en peu de jours. Quoi qu'il en ſoit, la Medaille repreſente un *Milliaire*, & non pas un *Piedeſtal*, ou une baſe propre à recevoir une inſcription.

2. Je dois dire encore, pour éviter toute équivoque, quoiqu'il me ſemble que je m'en ſois expliqué aſſez clairement : je dois dire, dis-je, que M. *Schott* ne doit pas croire que la legende C.C AVGVSTI ait été écrite ou gravée ſur la colomne *Milliaire*. Elle eſt ſeulement ſur le type, qui en eſt ſur la Medaille, pour montrer que c'étoit la repreſentation du *Milliaire doré*, qui venoit d'être érigé par l'ordre d'Auguſte. Et je le dis afin qu'il ſçache que je n'avois pas oublié la régle: *Subſtantivum regit alterum ſubſtantivum in genitivo*, quand je me déterminai à lire C.C AVGVSTI, par *Caii Cæſaris Auguſti*,

*guſti*, plûtôt que par *Ducenarii Auguſti*, ce qu'il a été à mon choix de faire avant lui.

Il ne me reſte rien à ajoûter à la défenſe de mon explication de la Medaille ſinguliére d'Auguſte, frapée par les ſoins de *L. Caninius Gallus*, Triumvir Monetaire, contre celle de M. *Schott*. Quelque effort qu'il ait fait, & de quelque artifice qu'il ſe ſoit ſervi pour la détruire, afin de faire valoir la ſienne, la Compagnie peut remarquer que j'avois prevû à peu-près tout ce que j'aurois à lui répondre, où à quelque autre Antiquaire que lui, qui eût voulu entreprendre de la ſoutenir, & qu'à proprement parler on peut dire que M. *Schott* m'a fait une querelle d'Allemand. A juger neanmoins de ſa capacité, de ſon érudition, & de ſon bon ſens, je dois lui rendre cette juſtice, comme j'en ai déja touché quelque choſe, qu'il eût acquieſcé à mon ſentiment, non ſeulement touchant la lecture des deux C. C, par *Caïi Cæſaris*, mais même quant à l'explication par le *Milliaire d'or* d'Auguſte, s'il eût eu une graveure exacte de la Medaille originale. En effet, comme je

l'ai

l'ai remarqué, il n'y a que l'inſpection de la même Medaille originale, qui m'ait empêché de m'attacher à la même explication que lui.

[*Lû dans l'Academie en deux Seances, le Mardi* 23. *de Février, & le premier de Mars* 1712.]

---

## ARTICLE II.

* REMARQUES CRITIQUES & THEOLOGIQUES *ſur les deux premiers Chapitres de la* GENESE, *adreſſées à l'Auteur de cette* HISTOIRE CRITIQUE.

MONSIEUR,

L'aſſurance que vous me donnez, que mes deux premiers écrits n'ont pas été mal reçûs, m'encourage à continuer l'examen de quelques nouvelles

* Le Public eſt redevable de ces *Remarques* à la même Perſonne qui nous a fourni le *ſecond* Article du *Tome* V.

velles observations faites sur les premiers Chapitres de la *Genese*.

§. I. Je commence par celles de M. le *Clerc* sur le mot Hebreu רקיע *rakiang*, que nous avons traduit *étenduë*, *Gen.* 1. 6. 7. 8. 14. 20. Ce savant Auteur met par tout, après les *Septante* & la *Vulgate*, celui de *firmament*, & pour soutenir cette ancienne Version contre la critique que nos Interpretes en ont faite, il observe premiérement, qu'on ne peut pas appuïer nôtre interpretation par les passages qui portent que Dieu a étendu les cieux, parce que ces passages n'ont pas égard à la création, mais qu'ils représentent seulement les cieux comme une courtine, que Dieu étend autour de lui pour son domicile.

Il ajoûte, que le verbe רקע n'est jamais traduit *étendre* par les Septante, & qu'il n'a jamais cette signification dans l'Hebreu, mais que son vrai sens est *affermir* & *presser*.

Il dit enfin, que les cieux, & tout le grand espace d'air qui environne la terre, ont ici le nom de *firmament*, parce que selon la Philosophie des Orientaux, la terre étoit censée affermie, & resserrée au centre du monde,

de, par ces vaſtes & immenſes cieux qui l'environnent de toutes parts. Ce qu'il confirme par les témoignages des Anciens, que *Thomas Stanley* a produits, & par divers autres qu'il y ajoûte.

Il y a quelque choſe d'approchant dans le Dictionnaire de *Leigh*, où l'on dit, que le firmament eſt ainſi nommé, ou parce qu'il contient les étoiles qui y ſont fortement attachées, ou parce que comme les fortifications muniſſent une ville, de même le firmament environne & munit, pour ainſi dire, non ſeulement toutes les autres ſphéres inferieures, mais auſſi toutes les autres choſes qui ſont dans ce bas monde.

Mais j'obſerve *premierement*, pour la défenſe de nôtre Verſion, que ſi les paſſages du *Pſ.* CIV. 2. & *Eſ.* XL. 21. parlant des cieux comme d'une étenduë, les font enviſager comme un pavillon, que Dieu tend autour de lui, il y en a divers autres où il eſt dit, que Dieu a étendu les cieux en les créant. C'eſt ainſi qu'il eſt dit *Eſ.* XLII. 5. *Dieu a créé les cieux & les a étendus*; & XLIV. 24. *Je ſuis l'Eternel qui ai fait toutes choſes, & qui ai*

*ai étendu les cieux ;* & XLV. 12. *C'est moi qui ai fait la terre & qui ai étendu les cieux de mes mains.* Il est même remarquable, que dans ce dernier passage, les Septante ont employé le verbe ςερέωσα, pour l'Hebreu נטה, qui signifie ici inconteſtablement *étendre.*

Je trouve auſſi que les *Septante* attachent la même idée au verbe רקע, *Eſ.* XL. 19. & *Num.* XVI. 38. où il eſt employé au ſujet des lames d'or qui s'étendent ; & que s'ils l'ont traduit le plus ſouvent *affermir*, c'eſt du *Syriaque* qu'ils ont tiré cette ſignification, comme M. le *Clerc* le reconnoît lui-même, après *Fullerus* (a) & le Pere *Simon.* (b)

On avance ſans doute trop legerement, que le verbe en queſtion ne ſignifie jamais *étendre* en Hebreu, car outre les deux paſſages que je viens de citer, il eſt évidemment employé dans ce ſens *Exod.* XXXIX. 3. & *Jerem.* X. 9. Il ſe dit même de la terre dans un ſens fort approchant, *Eſ.*

(a) *Miſcell.* I. B.

(b) *Hiſt. crit. l.* 2. c. 5. p. 214. & l. 3. c. 3. p. 366.

*Es.* XLII. 5. & XLIV. 24. & *Ps.* CXXXVI. 6. où il signifie proprement *applanir*, comme on l'a trèsbien traduit; signification qui lui convient aussi quand il se dit dans les endroits citez de l'*or* & de l'*argent*, que les ouvriers mettent en œuvre; c'est même ce qu'il signifie proprement quand il est employé pour fraper du pied contre terre; parce que par cette action on applanit la terre. Voi *Ezech.* VI. 11. XXV. 6. & 2. *Sam.* XXII. 43. où les Septante lui ont donné une signification bien éloignée de celle d'*affermir*, puisqu'ils ont traduit, *je les ai attenüez*, ou rendus menus, *comme la boue des rues.* Ce terme signifie donc une *extension* non qui affermisse, comme le (a) veulent (b) *Cameron*, *Leigh* & quelques autres, mais qui *applanisse* quelque chose en l'étendant. *Fullerus* lui-même observe expressément qu'apparemment ce verbe signifioit d'abord *presser*, & que depuis il a été employé pour *étendre*; parce

(a) Cornel. a Lap. *in h. l.* après S. *Jerôme.*

(b) *Prælect. ad Mat.* xix. 3. p. 165.

parce que c'est en pressant quelque chose qu'on l'étend.

Il y a *Job* XXXVII. 18. un passage où *Elihu* dit à Job, *as tu étendu les cieux, qui sont fermes, comme un miroir de fonte?* Passage où les *Septante* ont traduit le verbe dont il s'agit, comme en divers autres endroits, *as tu affermi*; exposition que la suite paroît favoriser, puisque l'idée de *fermeté* y est attachée aux cieux; mais j'estime qu'on en peut conclure tout le contraire, puisque l'idée de fermeté qui y est attribuée aux cieux, y est mise en opposition avec celle que le premier membre de ce verset avoit donnée. (a) Le mot qu'on y traduit les *cieux*, est שחקים, terme qui signifiant de la *menuë poussiere*, a été appliqué aux *nuées*, à l'*air*, au *ciel*, parce que leur substance est fort mince & fort subtile, selon *Mercerus*, *Buxtorfe* & *Leigh*. Aussi le verbe dont il est formé signifie *applanir*, *rendre menu*, (b) signification qui répond

(a) Comme cela est observé dans la Note de la Bible *Flamande*.

(b) V. 2. *Sam.* XXII. 43. *Ps.* XVIII. 43.

pond comme on voit à celle de nôtre verbe. C'eſt le ſens où il faut prendre les paroles d'Elihu, *as tu étendu, applani ou ſubtiliſé les cieux, qui nonobſtant la ſubtilité de leur matiere, ſont fermes, étant ſemblables à un miroir de* (a) *fonte ?* car c'eſt ainſi qu'il faut entendre ces dernieres paroles, ſans les lier enſemble, comme on a fait dans nôtre Verſion, en traduiſant *fermes comme un miroir de fonte* : Ce ſont deux idées diſtinctes, que la fermeté des cieux, & leur reſſemblance à un miroir à cauſe de leur ſplendeur. (b) C'eſt ce qu'ont reconnu *Mercerus*, *Maſius*, & *Buxtorfe*, (c) après divers Rabins, & ſur tout après le Paraphraſte Caldaïque, qui traduit *les cieux forts, & dont l'aſpect eſt ſemblable à un miroir très fin.*

C'eſt donc fort temerairement, que *Loüis Capel* a ici imaginé une diverſe *leçon*, prétendant qu'il faut lire

(a) V. *Piſcator* in Synopſi.

(b) V. cette *Hiſt. crit.* t. 4. p. 31. où l'on dérive le mot de *Schamaim* de la racine Chinoiſe *mim*, qui ſignifie *clair, briller, éclater.*

(c) *Anticrit.* p. 981.

lire dans l'Hebreu חלקים *leger*, au lieu de חזקים Forts, *parce*, dit-il, *que cette derniere épitéte ne convient pas à une matiére aussi subtile qu'est celle des cieux, ou des nuées les plus transparentes;* la fermeté, qui est ici attribuée aux cieux, est la même que celle qui est exprimée *Prov.* VIII. 28. cité par M. le *Clerc*, où il est dit, *que Dieu affermit les nuées d'enhaut*, c'est à dire, qu'il les fait tenir suspenduës; ce n'est pas une fermeté telle que celle de la fonte ou de l'airain, comme nôtre Version pourroit le faire entendre, & comme l'ont cru quelques Anciens avec les Astronomes de leur temps. Il y a même assez d'apparence, que les Interpretes Grecs de la Bible étoient dans cette pensée, aussi bien que tous ceux qui ont conclu des paroles de Moïse, qu'il y avoit des eaux au delà de la sphere des étoiles, qu'on entendoit sur tout par le mot de *firmament* (a) au lieu qu'on reconnoît aujourd'hui, (b) que les

(a) V. Aug. *de Genes. ad Litt.* l. 2. c. 1. & *de Civit.* Dei L. 11. c. 34. Corn. a Lap. *in Gen.* I. p. 41.

(b) Vives *in ult. loc. Augustini.*

les eaux, qui ſont dites être ſur l'étenduë, ſont les nuées du ciel; & qu'en cet endroit le terme, que nous traduiſons *étenduë*, n'eſt autre choſe que la moyenne region de l'air. Auſſi le Paraphraſte Caldaïque & *Aben Ezra* ſur le *Pſ.* 19. & *Kimchi* ſur le *Pſ.* 17. le traduiſent l'*air*. C'eſt évidemment ce qu'il ſignifie *Gen.* 1. 20. où l'on a mal traduit, *vers l'étenduë*; les Septante ont κατὰ τὸ ςερέωμα, & la Vulgate *ſub firmamento*, auſſi très mal, car la particule Hebraïque ne ſignifie ni *vers*, ni *auprès*, ni *au deſſous*; le vrai ſens en eſt mieux exprimé par la verſion *Flamande*, *dans l'étenduë*, & par celle que *Deſmaretz* a rapportée à la marge, *en la ſurface de l'étenduë*; car c'eſt proprement ce que l'Hebreu ſignifie. *Moïſe* dit des oiſeaux, *qu'ils volent ſur la terre*, (a) & ſur l'étenduë, parce que s'il y en a qui ne s'élevent guere de terre, il y en a d'autres qui s'élancent juſqu'aux nuës, & même au delà des nuës.

§. II. Il eſt dit, dans le vſ. 11. de ce même *chapitre*, *des arbres fruitiers portant du fruit ſelon leur eſpece, qu'ils ayent leur ſemence en eux*



(a) V. CLER. in h. l.

*mêmes*, où l'on voit que ſelon nôtre *verſion*, ce ſont les arbres qui ont leur ſemence en eux mêmes; c'eſt auſſi ce qui eſt exprimé dans l'*Hebreu*, auſſi bien que dans la verſion des *Septante*. Cependant M. le *Clerc* rapporte cela au fruit ſans aucun fondement; car ce qu'il dit, que la ſemence eſt ſouvent dans le fruit de l'arbre, ou que du moins, elle croît au même endroit d'où le fruit eſt ſorti, eſt un aveu que la ſemence n'eſt pas toûjours dans le fruit, au lieu qu'elle eſt toûjours dans l'arbre. Auſſi l'expreſſion Hebraïque, *qui a la ſemence en ſoi même*, convient à l'arbre plutôt qu'au fruit, car la ſemence eſt proprement dire la ſemence de l'arbre, puiſqu'elle produit l'arbre, & que l'arbre produit le fruit.

§. III. J'eſtime que peu de gens approuveront la critique que cet Auteur fait de la repetition qui ſe lit au vſ. 12. *la terre donc produiſit ſon jet*, &c. *c'eſt*, dit-il, *une ſuperfluité inutile après ces paroles, & il fut ainſi.* Il ajoûte, que *ces ſuperfluitez doivent être attribuées au genie groſſier de la Langue Hebraïque, & qu'on doit faire le même jugement de diverſes omiſſions,*

*ſur*

*sur des faits qu'il n'auroit pas été inutile de savoir.* C'est là, à mon avis, une critique temeraire, qui, quoi qu'on dise, tombe plûtôt sur les Ecrivains sacrez, que sur la Langue qu'ils parloient, & qui viole le respect dû à l'Esprit Divin, qui conduisoit leurs plumes.

Il y auroit sans doute de bonnes raisons de ces *superfluitez*, ou de ces *omissions* prétenduës, quand même elles ne nous seroient pas connuës; mais si l'on y fait attention, on reconnoîtra qu'il n'y a pas ici de superfluitez inutiles. Dieu voulant donner son approbation à chaque partie de son ouvrage, il a voulu que l'ouvrage même qu'il approuvoit, fût expressément marqué, avant que l'approbation qu'il en faisoit fût raportée en ces termes, *& Dieu vit que cela étoit bon.* Approbation qui ne se dit d'aucun ouvrage, qu'après que la production qui en a été faite a été distinctement exprimée. Voi *vs.* 4. 10. 18. 25. 31.

§. III. Les dernieres paroles du *vs.* 14. meritent quelque attention. Je trouve que dans les nouvelles (a) No-



(a) Par ces *nouvelles Notes*, l'Auteur

tes *de la Bible Françoise* on a fait celle-ci. *Qui servent de signes, &c. sur les revolutions desquels, les hommes comptent à l'avenir les mois & les années.* Note qui me paroît un peu succincte, & qui n'expose qu'une partie de ce qui est contenu dans ces dernieres paroles. Celle de *Desmaretz*, tirée de la Bible *Flamande*, raporte ceci, non seulement à la distinction des mois, & des années, mais encore à celle des *saisons*, du Printemps, de l'Eté, de l'Automne, & de l'Hyver, & à la distinction qui se fait des jours dans la societé tant civile que religieuse.

En effet, il semble que par le mot Hebreu ולמועדים que nous traduisons les *saisons*, il faille entendre les *temps arrêtez*, ou *établis*, soit de Dieu, soit des hommes, tant pour les usages de la Religion, (a) que pour ceux de

entend toûjours ici celles de M. *Martin*; c'est à quoi le Lecteur doit prendre garde.

(a) V. *Ecclesiastiq.* XLIII. 6. 7. & J. CAPP. *Obs. in h.* l. & ce qu'il raporte de *Rabba* in *Gemara*, in Genes. & CLER. *in h. l.*

de la société civile. De plus le terme que nous traduisons *signes*, semble aussi marquer quelque chose de distinct non seulement des jours & des années, (a) mais aussi de celui qu'on traduit les *saisons*; car, comme Piscator l'a observé, il n'y a pas dans l'Hebreu לאתות המועדים, mais לאתות ולמועדים; ce terme semble donc signifier ici, non des *signes extraordinaires* & *miraculeux*, comme quelques Interpretes l'estiment; (b) ou des signes de pronostic, soit ceux qui passent pour tels dans l'esprit du vulgaire, comme les *éclipses* & les *cométes*, soit ceux par lesquels on prétend prévoir le froid ou le chaud, la tempête ou le calme, la sécheresse ou la pluie, & discerner le temps favorable pour semer, pour planter, pour moissonner & pour se mettre en mer. (c) Mais il me paroît assez vraisemblable, qu'il s'agit plûtôt ici de

 *signes*,

(a) AUGUST. *de Genes. ad litt. imperf.* c. 13.

(b) Contre ce qui est dit *Jer.* X. 2.

(c) V. CORN. A LAPIDE, in Gen. I. ex BASIL. *hom.* 6. *hexam.*

*signes, qui servent de guides & d'enseignes aux voyageurs*, pour leur faire prendre, soit sur la terre, soit sur la mer, les routes qu'ils doivent tenir, pour parvenir aux lieux où ils veulent se rendre; c'est ce qui est venu dans l'esprit de S. *Augustin*, (a) & qu'il a exprimé en ces termes : *an in signis dixit quibus certum iter significatur navigandi*; c'est le sentiment de M. *Salomon Deylingius* (b) dans ses doctes Observations, & celui de M. *Gousset* dans son Commentaire(c) de la Langue Hebraïque. En effet, on sait qu'anciennement, & avant l'usage de la boussole, les voyageurs n'avoient pas d'autres guides dans leurs grandes routes, que le soleil, la lune, & les étoiles.

Au reste M. le *Clerc* observe ici fort à propos, que Moïse s'étend particulierement sur la création de ces luminaires pour s'opposer aux cultes idolatres qu'on leur rendoit de son temps. C'est ce qui paroit évidemment

(a) *De Genesi ad litter. imperf.* c. 13.
(b) P. 1. Obs. 4. p. 21.
(c) Pag. 23. & 233.

ment par les paroles même de Moïse qui se lisent *Deuter.* IV. 19.

§. IV. On a mis (a) cette note sur le vs. 20. *Les poissons sont ici exprimez sous le nom de reptiles, à cause que leur maniere de se mouvoir dans l'eau a quelque chose de semblable au mouvement des reptiles.* Il semble, qu'il falloit plûtôt observer, que le mot Hebreu a beaucoup plus d'étenduë que celui de *reptile* en François; comme cela paroit de *Levit.* XI. 10. 20. 29. 31. où il se dit de diverses sortes d'animaux, tant aquatiques que terrestres, & même du crocodile, & de quelques-uns qui volent; d'où il paroit, que c'est mal à propos qu'on a prétendu qu'il signifie tout ce qui ne s'éleve pas de dessus la terre. (b) Le mot propre qui exprime le *mouvement* des reptiles rampantes sur la terre, est רמש, qui se trouve ici vs. 24, & non pas שרץ, comme M. le *Clerc* l'a fort bien observé.

 Le

(a) Dans la *nouvelle Edition* de la Bible Françoise, c. a. d. de M. *Martin*.

(b) V. LEIGH sur ce mot, & CLERIC. *in h. l.*

Le grand *Bochart* (a) estime que ce dernier nom se forme du verbe שרץ *scharats* qu'il dit signifier *foisonner*, ou produire en abondance, dans ce verset & dans les suivans. (b) C'est aussi de cette maniere que l'exposent Mercer, *Cornelius à Lapide*, *Rivet* sur l'Exode, *Cocceius* dans son Lexicon, & *Leigh*. Ce que l'on peut appuyer de l'autorité de Rabbi *Salomon*, & d'*Aben Ezra*, citez par *Leigh*, & par celle du *Targum sur l'Exode*, où l'on a traduit ce terme par celui d'engendrer ou de naitre à foison, parce, dit R. *Salomon*, qu'il naissoit des femmes Israëlites plusieurs enfans d'une portée, & même quelquefois jusqu'à six; (c) ce qui ne doit pas passer pour une réverie de Rabin tout à fait incroyable, puisque dans l'*Histoire de l'Academie des Sciences* de 1709. (d) il est rapporté que

(a) *Hieroz.* p. 1. 61. c. 4.

(b) V. aussi *Gen.* VII. 21. VIII. 13. IX. 7. *Exod.* I. 7. VIII. 3. *Ps.* CIV. 21. CV. 30. *Exechiel.* XLVII. 9.

(c) V. MERCER *in Lexic.*

(d) V. *Act. Erudit. Lips.* Apr. 1712. p. 147.

que la femme d'un boucher est accouchée à *Aix la Chapelle* de *six* enfans de l'un & de l'autre sexe, qui ont tous eu Baptéme, & d'une *masse informe* qui est sortie après les quatre premiers.

Mais M. le *Clerc* (a) estime plus vraisemblable, que le verbe dont il s'agit a été formé du nom de l'animal, & qu'il n'a été employé pour signifier *multiplier*, *foisonner*, que parce que le nom dont il est formé, signifie un animal qui foisonne & multiplie beaucoup; ce qui ne paroît pas trop s'accorder avec le genie de la Langue *Hebraïque*, où les noms sont plûtôt formez des verbes, que les verbes des noms, ni avec les origines des noms des animaux qui se trouvent dans le *Hierozoicon* de Bochart.

M. *Gousset* me paroit avoir mieux réüssi que les autres Interpretes dans l'exposition de ce terme, en observant que Buxtorfe donne mal à propos au verbe *scharats* une signification active, puisque par tout il s'employe intransitivement, pour signifier, non produire, mais ce que nous appel-



(a) *In h. l.*

lons en François fourmiller, groüiller. C'est en effet le sens du Pf. CV. 30. qu'on a mal traduit *la terre produisit en abondance des grenoüilles*, au lieu qu'il faut mettre *le païs fourmilla de grenoüilles*, car les grenoüilles sortoient des eaux, (a) & non pas de la terre. C'est à quoi revient le terme de la Vulgate dans l'Exode, *ebulliet fluvius ranas. Cette expression*, dit Cornel. à Lapide, *signifie que les grenoüilles sortiroient du Nil, comme des bouteilles qui se forment sur l'eau.* Ainsi Pf. CIV. 25. il faut traduire *dans cette grande & spacieuse mer, il y a des animaux qui fourmillent sans nombre*, & Genes. VII. 21. *tout reptile fourmillant sur la terre.* C'est ce qui se confirme par le terme de רחש rachasch employé par Jonathan & Onkelos dans leur Paraphrase Chaldaïque, & qui au témoignage de Mercerus signifie *eructare, ebullire, scatere.* Il se trouve en effet en ce sens dans l'Hebreu Pf. XLV. 1. où le Rabbin Salomon l'explique par nôtre verbe qu'il employe dans l'hiphil השריף pour lui don-

(a) *Exod.* VIII. 3.

donner une signification transitive.

§. V. Je m'étonne qu'on ne trouve pas de note dans la nouvelle Edition de la Bible Françoise sur ces paroles du vs. 26. *à nôtre image, selon nôtre ressemblance.* Cependant elles ne sont pas sans difficulté. Car premierement, non seulement les Docteurs Juifs n'ont pas bien compris en quoi consiste cette image de Dieu dans l'homme, les Interpretes Chrétiens même ne l'expliquent pas tous de la même maniere. Pour ne point parler des anciens Anthropomorphites (a) qui la rapportoient au corps, les uns la font consister dans l'essence & dans les proprietez essentielles de l'ame, les autres dans ses facultez, (b) les autres dans une distinction des facultez qui réponde à celle des personnes de la Sainte Trinité, les autres, comme les Sociniens, la restreignent à la domination sur les animaux, ce que M. le *Clerc* attribuë aussi à



(a) V. *Cornel. à Lap.* in Genes. 1. p. 56.

(b) LOMBARD. L. 1. *diss.* 3. AUG. *de Trin.* L. 10. c. 10. & *l.* 14. *c.* 11. & *de Genesi ad litt.* l. 1. c. 5.

S. Chrysostome & à Theodoret, quoique cette domination soit ici proposée comme une suite & une consequence de cette image de Dieu, & non pas comme l'image même; enfin les autres établissent avec beaucoup plus de fondement cette image dans la rectitude & les bonnes dispositions des facultez, dans les saines lumieres de l'entendement, & dans la droiture du cœur, dans les habitudes & dans les actes de la justice & de la sainteté, comme nos Theologiens (a) le font voir par l'autorité de l'Ecriture, (b) après S. Augustin. (c) Ainsi M. le *Clerc* a tort de dire que ni Moïse, ni aucun autre Ecrivain sacré ne s'expliquent pas sur cet article.

En second lieu on sait que les uns distinguent ici les termes d'image & de ressemblance, (d) au lieu que les autres

(a) Coccei. in *Genes.* §. 73-78. Calv. Inst. l. 1. c. 15.

(b) *Ecclesiast.* VII. 19. *Ephes.* IV. 24. *Coloss.* III. 10.

(c) *De Civitate Dei* l. 14. c. 10. & 11. de *Genes. ad litt.* l. 6. c. 27.

(d) Lombard. *dist.* 16. d. Corn. a Lap. l. c.

autres estiment avec beaucoup plus de fondement que ces deux termes ne sont joints ensemble que pour exprimer plus fortement une même chose. C'est ce qui se confirme, quand on examine l'expression Hebraïque qui signifie *afin que ce soit nôtre image, faite à nôtre ressemblance*, * c'est à dire une image très-semblable, une copie qui nous ressemble; † en effet le (ב) qui est joint au premier terme marque le but & signifie *pour être*, ‡ & dans le second le (כ) signifiant *selon*, on l'a bien traduit, *selon nôtre ressemblance*; c'est à dire qui nous ressemble. Cocceius dans son Lexicon traduit *in imagine similitudinem nostram habente*, c'est à dire, comme il s'explique, *qu'il se reconnoisse tellement nôtre image, qu'il nous imite dans toute sa conduite.*

*Toute image a de la ressemblance*, dit S. Augustin, § *mais toute ressemblance n'est pas image;* en effet, deux

C 7 per-

* V. Calv. *Inst. l.* 1. c. 15. §. 3.

† Heidegger. *Hist. Patr.* l. 4. c. 33.

‡ Cocc. *in Genes.* 1. §. 69.

§ *De Gen. ad lit. op. imperf.* c. 15.

personnes peuvent se ressembler, sans être l'image l'une de l'autre; mais une image est proprement ce qui a été formé d'un sujet, ou sur un sujet auquel il ressemble. Dieu donc ne se contentant pas de dire, *à nôtre image*, ajoûte, *selon nôtre ressemblance*, pour exprimer plus fortement la ressemblance qui se devoit trouver entre l'image & son prototype. C'est ce que l'Auteur de la *Sapience* (a) semble avoir voulu exprimer, quand il a dit de l'homme, que *Dieu l'a fait l'image de sa propre nature;* il y a dans le Grec, *ἰδίας ἰδιότητος*, ce qui semble marquer les proprietez de la nature divine qui ne sont pas incommunicables. Auquel sens Saint Pierre (b) dit, que nous sommes *faits participans de la nature divine.*

Saint Paul joint les deux termes dont il s'agit, quand il dit, (c) que les Gentils *ont changé la gloire de Dieu incorruptible à la ressemblance & image*, ou plûtôt (comme il y a dans le Grec, & comme on l'a expri-mé

(a) *Sap.* II. 33.
(b) 2. *Pier.* I. 4.
(c) *Rom.* I. 23.

mé dans la nouvelle Edition de la Bible Françoise) *en la ressemblance de l'image de l'homme corruptible*, paroles qui sont sans doute allusion à celles de la Genése, & qui mettent en opposition le procedé des Idolatres, avec la destination que Dieu avoit faite de l'homme en le créant. Dieu avoit élevé l'homme, jusqu'à la gloire d'exprimer les perfections du Dieu immortel; & les Idolatres abaissent la Divinité, jusqu'à ce qu'il y a de plus vil & de plus imparfait dans l'homme mortel.

§. VI. Les notes de M. le *Clerc* sur la peine de mort dénoncée à Adam en cas de desobéïssance Genes. II. 17. n'y insinuent qu'une mort temporelle, & pour éloigner davantage l'idée de la mort éternelle, il conclud sa premiere note sur ce verset, par le sentiment de ceux qui croient, que le fruit de l'arbre de science de bien & de mal étant venimeux, il auroit incontinent causé la mort à nos premiers parens, si Dieu ne les en avoit preservez sur l'heure. C'est aussi dans cette vûë qu'il soutient dans sa seconde note qu'il n'y a aucune emphase dans cette répé-

répétition *tu mourras de mort*, parce que ces répétitions sont très-fréquentes dans la Langue Hebraïque, & qu'elles n'emportent rien davantage que quand on s'énonce sans répétition.

Mais, j'observe premierement, que quand ces répétitions n'auroient aucune emphase dans un simple recit historique, on ne peut pas nier que dans un commandement, dans une promesse, dans une menace, elles n'ayent pour but de faire faire une plus grande attention à ce qui est ainsi énoncé, & de donner à entendre que ce qui est réïteré, sera executé dans toute son étenduë. (a)

J'ajoute, qu'ou il faut nier qu'il y ait eu en Adam une autre vie que celle du corps, ou il faut reconnoître que ces termes *tu mourras de mort*, ou même simplement *tu mourras*, n'emportent pas seulement la mort du corps, mais aussi avec la mort du corps celle par laquelle (comme parle S. AUGUSTIN) (b) *l'ame est séparée*

(a) V. GLOSS. *phl. sacr.* l. 3. Tr. 3. can. 37. p. 350.

(b) *De Civi. Dei* l. 13. c. 15. & *de pecc. mer.* l. 1. c. 2.

*rée de Dieu qui est sa vie.* M. le Clerc reconnoît, que par *l'esprit de vie*, qu'il est dit vs. 7. que *Dieu sousla dans les narines de l'homme*, il faut entendre, non seulement le mouvement, & l'harmonie de tous les membres de l'animal, en quoi consiste la vie du corps, mais encore la faculté qui raisonne, quelque inconnuë que soit sa nature.

En effet, quoique le mot Hebreu signifie proprement *respiration*, il est évident qu'il emporte ici une *respiration qui dépend d'un principe tout spirituel*, & tout à fait different de celui qui se trouve dans les autres animaux, puisque dans les autres animaux, où il n'y a que de la matiere, (a) l'ordre de Dieu suffit pour les faire éclore vivans, au lieu que la respiration & la vie de l'homme est attribuée à un soufle de la Divinité, immediatement survenu à la matiere dont son corps étoit formé. Ce soufle de l'Etre tout spirituel n'a assurément rien de materiel, & a produit dans l'homme un Etre spirituel, conforme à son principe immediat. Ce qui

(a) V. CAMER. *præl. ad Mat.* XIX. 3. p. 194.

qui ne doit pas être pris dans le ſens que les (a) Manichéens avoient puiſé de la Philoſophie Payenne, comme ſi une partie de la Divinité s'étoit convertie dans la ſubſtance de l'ame.

De plus, comme l'obſerve *Heidegger*, (b) la production de ce ſoufle eſt nommée, non ſimplement *une reſpiration de vie* au ſingulier, mais *de vies* חיים au plurier, pour faire entendre qu'outre la vie du corps il produiſoit en l'homme une autre ſorte de vie, ſavoir celle de l'ame, dont la vie du corps n'eſt qu'une dépendance. (c) C'eſt ce qui ſe confirme par ce qui eſt ajouté, que par ce ſoufle de vie immediatement inſpiré de Dieu dans l'homme, *il fut fait en ame vivante.* Car cela ſignifie que la vie animale de l'homme eſt une dépendance de l'ame qu'il a reçûë imme-dia-

(a) Aug. *de Geneſ. cont. Manich.* l. 2. c. 8. & *de Gen. ad litt.* l. 1. c. 2.

(b) *Theol.* l. 6. de creat.

(c) Car il faut appliquer à ce terme la reflexion que nous avons faite ſur ceux d'*Elohim* & de *Schamaim* *Hiſt. Crit.* T. 4. *Art.* 3. p. 71.

diatement du Ciel. Ce ſoufle eſt, comme le dit très-bien *Cocceius*, (a) une production d'un principe de vie convenable à ſon eſpece, qui eſt l'ame, dont la nature ſpirituelle ne pouvoit pas mieux être exprimée, que par l'idée de ſoufle, qu'on employe dans diverſes Langues, pour marquer l'eſprit. (b) *Dieu*, dit un Rabin, (c) *a formé le corps d'en bas & l'ame d'en haut. C'eſt une lampe de l'Eternel que l'eſprit de l'homme*, dit Salomon, (d) *elle ſonde juſqu'aux choſes les plus profondes.* Dans le temps que *la poudre retourne en la terre, d'où elle a été tirée, l'eſprit retourne à Dieu qui l'a donné :* (e) mais c'eſt lorſque Dieu dit à l'*ame*, *je ſuis ton ſalut*, (f) & non pas lors qu'il la *redemande* (g) en ſa colere pour *détruire* avec le *corps* *en*

(a) *In I. Geneſ.* §. 68.
(b) HEIDEGG. *Hiſt. Patr. exerc.* 4. §. 26.
(c) *R. Sal. Jarchi.*
(d) *Prov.* XX. 27. Il y a dans l'Hebreu נשמת, le même terme qu'on traduit *reſpiration*, *Gen.* II. 7.
(e) *Eccleſ.* XII. 9.
(f) *Pſ.* XXXV. 7.
(g) *Luc.* XII. 20.

*en la gêne cette ame que les hommes ne sauroient tuer.* (a)

Il y a donc une mort de l'ame, aussi bien qu'une mort du corps, & l'ame étant la principale partie de l'homme, sur quel fondement peut-on soutenir, que quand Dieu dit à l'homme desobéissant, *tu mourras de mort*, il n'entend que la mort du corps, & non pas surtout celle de l'ame, qui est sa separation & son éloignement de Dieu, la juste & naturelle punition de sa révolte contre Dieu ?

Chose étrange, les anciens Pelagiens soutenoient que cette menace ne s'entendoit pas de la mort du corps, qu'ils disoient être naturelle, & non pas un effet du peché; c'est pourquoi S. *Augustin* (b) s'attache particulierement à prouver qu'elle comprend aussi la mort du corps! Et les Pelagiens modernes, qui nient aussi que la mort du corps soit un effet du peché, contre les paroles formelles de S. *Paul*, (c) prétendent que la mena-

ce

(a) *Mat.* X. 28.

(b) *De peccatorum meritis & remissi.* L. 1. c. 4.

(c) *Rom.* V. 12.

ce faite à Adam ne se doit pas entendre de la mort de l'ame ; ainsi, si nous les en voulons croire, ce sera une menace sans aucun effet, & qui ne s'execute ni sur le corps, ni sur l'ame ; (a) & il se trouvera que le Serpent ancien avoit raison de dire, *vous ne mourrez nullement.*

Je n'ai plus rien à ajoûter sur ce verset, si ce n'est que je ne voudrois pas dire comme on fait dans les nouvelles Notes de M. *Martin* sur la *Bible Françoise*, que *cette expression tu mourras de mort, ou certainement tu mourras, n'a jamais signifié dans son usage ordinaire, que la mort du corps.* Ce qui est précisément, sur quoi s'appuie M. le *Clerc*, aussi bien que M. *Withby*, & les autres (b) qui soutiennent que Dieu n'a menacé Adam que de la mort corporelle. Le mot Hebreu, dans sa premiere institution, & dans son plus ancien usage, emporte également la mort de l'ame & celle du corps ; car enfin la mort du corps n'étoit pas plus connuë à Adam

(a) V. *Cocei.* in Gen. c. 2. §. 44.

(b) V. *Act. erudit. Lips.* Mart. 1712. p. 116.

Adam que celle de l'ame avant sa chûte; & ceux qui reconnoissent que Dieu dénonce ici à Adam les peines éternelles, aussi bien que la mort temporelle, doivent convenir que le terme qu'il employe, mit dans l'ame d'Adam toutes ces idées; ce qui n'empêche pas que dans la suite, l'usage n'ait particulierement affecté ce terme à la mort du corps, qu'on avoit continuellement devant les yeux.

§. VII. Sur les vs. 19. & 20. du chap. second de la Genese, où il est dit, que *Dieu fit venir vers Adam tous les oiseaux des cieux, & toutes les bêtes des champs, afin qu'il les nommât.* M. le *Clerc* observe, qu'il semble qu'Adam n'imposa les noms aux animaux, que de l'avis d'Eve, & cela, non dans un même temps, mais peu à peu, à mesure que l'occasion s'en presentoit. Mais c'est là préferer ses conjectures au texte formel de l'Ecriture. Il est vrai qu'on a mis dans les nouvelles Notes de la Bible Françoise sur ces mots *vers Adam. La femme étoit aussi comprise sous ce mot, puis qu'elle avoit part à l'empire sur les animaux*, 1. 28. *mais Adam est nommé ici, comme*

*étant*

*étant le plus noble des deux.* Note qui ne paroit pas pouvoir s'accorder avec ce que Moïse dit, qu'Adam, vers qui Dieu fit venir les animaux, & qui leur donna des noms, *ne trouvoit point d'aide pour lui*, car cela fait évidemment entendre que quand Dieu fit venir les animaux vers Adam, Eve n'étoit pas encore créée, & les Interpretes tant Juifs que Chrétiens observent que la vûë de chaque espece d'animaux qui parurent devant Adam par couple, le mâle avec la femelle, fut une occasion qui excita dans l'ame d'Adam le desir d'avoir une (a) aide semblable à lui, ne trouvant rien dans toutes ces diverses especes qui approchât de la sienne.

Le grand BOCHART dans son *Hierozoicon* (b) entre dans cette pensée, & il estime que dès qu'Adam fut créé, Dieu voulant lui mettre devant les yeux toutes les richesses de la nature qui étoient destinées à son usage, fit venir devant lui tous les animaux de chaque espece, afin qu'il les pût envisager comme d'un seul aspect, avec toutes

(a) V. LYRAN. *in Gen.*
(b) *L.* 1. *c.* 9.

toutes les plantes & tous les arbres, dont le lieu où il avoit été placé étoit orné, aussi bien que l'or, les pierres prétieuses, & les perles, que les terres voisines contenoient dans leur sein, & que les fleuves qui arrosoient ce charmant lieu rouloient sur leurs bords. Il ajoûte qu'il paroit assez vraisemblable, que ces animaux ne se retirerent de la présence d'Adam, qu'après la formation d'Eve, laquelle ainsi joüit avec Adam de ce beau spectacle dont leur union conjugale fut honorée, & que ce fut immediatement aprés la création d'Eve, que furent prononcées les paroles de la *Genése*, (a) qui leur attribuent la domination & l'empire sur les animaux; en effet ces paroles sont jointes à la benediction qu'il leur accorda en *les créant mâle & femelle.*

Au reste cette imposition des noms faite aux animaux, fut fondée sur la connoissance de la nature d'un chacun d'eux. C'est sur quoi *Heidegger* produit les témoignages de *Suidas*, (b) de *Philon*, & d'*Eusebe*; (c) C'est aussi ce

(a) *Chap.* I. 28.
(b) Sur le mot d'*Adam.*
(c) *De præpar. Evang.* IX. 6.

ce que Bochart confirme par la considération des noms imposez, & par l'autorité des plus anciens Docteurs Juifs, à laquelle il ajoûte celle de Pythagore cité par *Ciceron*, (a) & celle de *Platon*, (b) qui disent que pour donner un nom convenable à tant de diverses créatures, il falloit une sagesse très-sublime & même une nature plus qu'humaine, d'où je conclus que cet office appartenoit particulierement à l'homme, & non pas à la femme, qui n'étoit pas destinée pour les sciences.

§. VII. Sur ces paroles du vs. 21. *il resserra la chair.* On observe dans les nouvelles Notes de la Bible Françoise, qu'*on peut croire avec plusieurs Interpretes, que Dieu mit dans l'endroit du corps d'Adam, d'où il avoit ôté la côte, une seconde côte semblable, qu'il créa en ce même moment.*

Cette histoire de la création de la femme a exercé, depuis long-temps, la critique des Interpretes. Le Car-

 dinal

(a) 1. *Tusculan.*
(b) *In Cratylo.*

dinal *Caietan* a cru, que ce qui se dit d'une côte tirée du côté d'Adam est parabolique, & ne se doit pas prendre à la lettre. *Lyran* se fait cette objection; cette côte étoit superfluë au corps d'Adam, ou elle ne l'étoit pas; si elle étoit superfluë, c'étoit un corps monstrueux; si elle ne l'étoit pas, le corps d'Adam devint un corps imparfait, quand cette côte lui fut ôtée. A quoi il répond, que cette côte, qui étoit superfluë dans le corps d'Adam, consideré comme un simple homme, n'y étoit pas superfluë, par raport à sa qualité de chef & de principe originaire du genre humain, à peu près comme la semence, qui est le principe de la génération est quelque chose de superflu par rapport à la constitution du corps, mais très necessaire pour la production des autres corps. Sentiment qu'il a puisé d'*Abarbanel*, & qui est aussi celui de S. *Thomas d'Aquin*, (a) & de *Cornelius à Lapide*, aussi bien que de *Junius*, de *Pracnerus*,

(a) V. De Muis, *varia sacra p.* 8.
(b) *In Gen. di.* 2. *p.* 75.

*nerus*, & de divers autres Theologiens Protestans. Mais suivant ce sentiment, il faudra dire, qu'Adam aura eu d'abord une côte de plus d'un côté que de l'autre, ce qui ne paroit pas convenir à la perfection d'un corps humain, & à la proportion qui se doit trouver entre toutes ses parties; c'est aussi ce qui a fait dire à d'autres, (a) que Dieu avoit tiré une côte de châque côté d'Adam.

M. *le Clerc* observe que c'est de cet endroit de l'Ecriture mal entendu, ou de quelque narration semblable qui se debitoit parmi les Orientaux, que Platon, au témoignage d'*Eusebe*, (b) a pris ce qu'il dit, que le premier homme fut dabord formé *Androgenes*, homme & femme, & qu'il fut ensuite coupé & partagé en deux: ainsi il ne disconvient pas ici, comme il fait ailleurs, que ce Philosophe n'ait eu quelque connoissance des Livres de Moïse, & j'avouë que ce qu'il ajoûte, que c'est de *Platon* que les Rabins ont pris cette pensée,



(a) OLEASTER *in Synopsi Critic.*
(b) *Præpar. Evang.* l. 12. c. 12.

qu'ils ont ensuite appuyée de ce passage, & de celui de Gen. I. 27. me paroit plus vraisemblable, que ce que dit M. *Basnage*, (a) que Platon a adopté cette réverie des Rabins; puisque les Rabins, qui ont débité cette réverie, sont de beaucoup posterieurs à Platon. (b)

Le sentiment qu'on adopte dans les *Notes* Françoises, est celui de *Catarin*, & d'*Estius*; c'est aussi celui d'*Heidegger*, & de quelques autres de nos Theologiens, qui estiment que Dieu créa une nouvelle côte à Adam. Cependant le texte de l'Ecriture ne donne aucunement ici l'idée d'une nouvelle production, & encore moins celle de la création immediate d'une nouvelle côte. Quelle apparence y a-t-il, que le corps d'Adam ayant été tiré de la terre, Dieu lui ait créé immediatement une nouvelle côte, qui n'auroit pas la même origine que toutes les autres parties de son corps, & dont on auroit dû dire non comme du reste du corps

(a) *Hist. des Juifs* l. 3. c. 20. p. 959.
(b) V. HEIDEGG. *Hist. Patriarch. exerc.* 4. §. 19.

corps qu'elle étoit poudre, & qu'elle retourneroit en poudre, mais plûtôt comme de l'ame qu'elle retourneroit à Dieu qui l'auroit donnée?

Je trouve dans la *Synopsis* un autre ſentiment avancé par *Vatable*, appuyé par *Fagius*, & autoriſé par quelques Docteurs *Hebreux*, qui expliquent les paroles de Moïſe, non d'une *côte*, mais du *côté* d'Adam, en ce ſens; que Dieu prit de l'un des côtez d'Adam une maſſe de chair, dont il forma le corps d'Eve. Sentiment que je vois propoſé de nouveau par M. *Gouſſet*, (a) & fondé ſur ce que le mot Hebreu ſe prend generalement pour le côté, ſoit de l'homme (b), ſoit d'un édifice (c), aux chambres duquel il eſt auſſi appliqué (d), ſoit enfin d'une montagne (e), dont on ne peut pas dire qu'elle ait rien qui réponde aux côtes. Il ajoûte, que c'eſt de cette ſignifi-

 cation

(a) *Comment. Ling. Ebr. p.* 716.
(b) *Job.* XVIII. 12.
(c) *Exod.* XXVI. 26.
(d) *Ezech.* XLI. 5. 6.
(e) 2. *Sam.* XVI. 13.

cation que le verbe (צלע) * qui signifie *clocher* tire son origine; en effet, ce défaut a son origine, non dans les côtes, mais dans l'un des côtez, & même dans une partie inferieure aux côtes, & il fait pancher celui qui boite sur l'un des côtez. *Cocceius* fait aussi de ce verbe la racine dont est tiré le nom qui signifie côte, côtez, ais ou chambres.

Mais ce sentiment ne me paroit pas pouvoir s'accorder avec le texte formel de l'Ecriture; car outre qu'Adam déclare assez, qu'Eve étoit formée, non seulement de sa chair, mais aussi de ses os, quand il dit, qu'elle *est os de ses os*, aussi bien que *chair de sa chair*; quelle apparence que pour signifier, que Dieu prit du côté d'Adam une petite portion de chair pour former la femme, elle dise, qu'il prit le côté d'Adam, qu'il construisit la femme de ce côté qu'il avoit pris, & qu'il resserra ou ferma la chair en sa place? Je sai bien, que l'on a dans l'Ecriture des exemples de synecdoches, où le tout se prend pour

* V. *Ps.* XXXV. 15.

pour l'une de ses parties (a), aussi bien que la partie pour le tout; mais on n'en trouvera point qui approche de celle-ci, sur tout dans une narration aussi simple qu'est celle de Moïse dans toute l'histoire de la création, & je suis d'autant plus confirmé dans cette pensée, que le texte de l'Ecriture me paroit pouvoir s'expliquer d'une maniere très simple, & qui ne laisse aucune difficulté. Il est dit, que Dieu *resserra*, ou, comme porte le texte Hebreu, & comme on a traduit dans la version Flamande, qu'*il ferma la chair*, il y a dans les Septante & dans la Vulgate qu'il *remplit la chair* en la place de ce qu'il avoit ôté. Cette clôture de la chair se fit sans doute en l'étendant de part & d'autre, ou en la faisant croître (comme M. *Desmaretz* le dit dans sa note) pour remplir l'endroit vuide; & n'est-il pas naturel de penser, que Dieu consolida & durcit de telle sorte cette chair à l'endroit où avoit été la côte ôtée, qu'il en fit une autre côte toute semblable?



(a) V. Gloss. *Philol.* l. 5. *Tract.* 1. c. 16. p. 456.

§. VIII. M. *le Clerc* prétend qu'il ne faut pas trop presser ce qu'Adam dit au vs. 23. *celle-ci est os de mes os, & chair de ma chair*, ni prendre ces paroles, comme si elles avoient égard à la maniere dont Eve a été formée, mais qu'elles peuvent s'entendre d'une simple proximité qu'il y auroit entre lui & la femme, ajoûtant que cette expression ne signifie rien autre chose dans les endroits où elle est employée.

Mais qu'on examine ces endroits de l'Ecriture citez par M. *le Clerc*, (a) on reconnoîtra, premierement, que dans ces passages l'expression n'est pas la même que celle-ci; il y est bien dit que les parens sont *nôtre os & nôtre chair*, mais non pas qu'ils soient *os de nos os* & *chair de nôtre chair*. Deplus ces expressions ne s'employent que de ceux qui tirent leur origine d'une même souche; ainsi les paroles d'Adam ne marquent pas seulement l'union qu'il y auroit entre lui & Eve, elles expriment encore le fondement de cette union, qui

(a) *Gen.* XXXVII. 27. XXIX. 14. & *Jug.* IX. 2.

qui étoit la formation d'Eve de ses os & de sa chair.

C'est évidemment ce qui se confirme par les paroles qu'Adam ajoûte, *elle sera nommée hommesse, parce qu'elle a été prise de l'homme.* Sur quoi l'on doit observer après M. *Gousset*, (a) que la phrase Hebraïque dans cette expression *de l'homme*, est la même que dans celle qui a précédé, *de mes os & de ma chair*; & que c'est sur ce que la femme a été prise de la chair de l'homme qu'est fondé l'oracle du *vs.* suivant, que l'homme & la femme seront *dans une même chair*, לבשר אחד, εἰς σάρκα μίαν, comme Jesus Christ l'exprime, (b) après les Septante, & comme il est énoncé par le Paraphraste *Caldaïque* (c), aussi bien que dans la Vulgate & dans le Syriaque. Le lamed de ce verset étant ainsi *correlatif* au *mem* du *verset* précédent, & faisant entendre, que comme la femme avoit été prise de



(a) *Com. Ling. Ebr. p.* 447.

(b) *Mat.* XIX. 5.

(c) V. SELDEN. *de Jure Hebr. & Gen. l.* 5. *c.* 2. *p.* 562.

la chair de l'homme, il falloit qu'elle retournât vers son principe, & qu'elle ne composât avec lui qu'une même chair. C'est ce qui est bien exprimé dans le Commentaire sur S. *Matthieu*, attribué à S. *Chrysostome*, en ces termes; *ils sont sortis d'un même principe, ils se reüniront dans un même corps*. C'est aussi comme *Lyran* & la plûpart des Interpretes l'entendent. (a)

C'est même l'idée que *Malachie* II. 15. a attachée à cet Oracle, quand il dit, y ayant égard, *il n'en a fait qu'un*, c'est à dire, comme R. *Salomon* l'explique (b), *une seule couple*, & M. *Gousset*, *deux dans une même chair*.

On dit donc fort à propos dans les nouvelles *Notes* Françoises, qu'Adam n'a pû parler ainsi, que par une expresse revelation de Dieu. Ce qui ne se doit pas entendre d'une revelation de vive voix (comme M. *le Clerc* l'insinuë, en disant, *si hæc verba re vera*

(a) V. CAMERON. *prælect. ad Mat.* 19. p. 195.

(b) *Buxt.* anticr. p. 2. c. 8. p. 568.

(c) *Com. Ebr.* p. 242.

*vera Adamus protulit, ex revelatione divinâ, quæ hîc brevitatis causâ omittitur, unde formata fuisset Eva, cognoverat*) mais il faut l'entendre d'une revelation interne & prophetique, telle que *Suidas* l'exprime en ces termes. *Ce n'est pas une parole humaine qu'Adam prononça dans cette occasion, mais ce fut une espece de voix divine, qui résonnant au dedans de lui, lui découvrit la verité de la chose, & lui fit prononcer, comme Prophete, ce celebre & merveilleux Oracle.* (a)

§. IX. Les considerations précédentes m'empêchent de souscrire à ce qu'on dit, dans les nouvelles Notes de la Bible Françoise, sur ces paroles du *vs.* 24. *c'est pourquoi l'homme laissera*, &c. qu'elles *sont raportées par Moïse comme les paroles de Dieu*, & encore moins à la conjecture que M. *le Clerc* débite après *Grotius*, que ce sont des paroles que Moïse ajoûte ici comme en passant, prenant du recit qu'il vient de faire l'occasion de découvrir la premiere

 ori-

(a) V. HEIDEG. *Hist. patr. p.* 1. *exerc.* 4. §. 52.

origine de l'établissement du mariage.

Ce n'étoit point là la pensée de l'ancien Interprete dont je viens de parler, qui introduit Jesus Christ disant, *si vous m'objectés l'autorité de Moïse, je vous allegue celle du Maître de Moïse*; d'où il paroit que cet Auteur raportoit ces paroles à Dieu lui-même, comme on le fait dans les nouvelles *Notes* Françoises. Mais, *Piscator* a fort bien observé, que, quoique ces paroles ayent été prononcées par Adam, elles sont très justement attribuées à Dieu par Jesus Christ, puis qu'Adam ne les a prononcées que comme Prophete. C'est précisément la pensée que S. Jerome exprime en ces termes; *primus enim homo, & primus vates Adam hoc de Christo & de Ecclesiâ prophetavit* (a). C'est aussi le sentiment que M. *Desmaretz* a adopté dans ses notes. *Adam*, dit-il, *profera ces paroles au nom & en l'autorité de Dieu, & par inspiration divine*. En effet, on sait que divers Oracles des Prophetes

(a) *Commentar. ad Ephes.* V.

phetes sont attribuez à Dieu lui-même, par qui les Prophetes ont parlé, & la liaison que la particule Hebraïque met entre ce verset & le précédent, confirme ce sentiment.

On peut aussi prendre les paroles de Jesus Christ, dans le sens qui leur est donné par *Heinsius*, pour *il est dit;* comme on convient que le même terme se doit enteudre *Ephes.* IV. 8. 11. 13. *Hebr.* I. 17. & dans plusieurs autres endroits qui sont citez dans les nouvelles Notes Françoises sur *Ephes.* V. 13. entre lesquels on met celui de *Mat.* XIX. 5. dont il s'agit ici, l'Auteur ne s'en étant pas souvenu quand il a fait ensuite sa remarque sur *Genes.* II. 24.

§. X. Je n'ai plus qu'une observation à faire sur ce chapitre; c'est au sujet des difficultez que M. *le Clerc* forme contre le sentiment des Theologiens sur ce qui est dit *vs.* 25. que nos premiers parens *n'avoient point de honte de leur nudité*; & ensuite dans le *chap.* (a) suivant, *qu'ils reconnurent qu'ils étoient nuds*, & que la honte qu'ils eurent de leur nudité



(a) *Vs.* 7. 11.

les porta à chercher de quoi la couvrir. Il prétend, que la nudité du corps n'ayant rien de vitieux, ne devoit pas faire plus de honte à nos premiers parens après le peché qu'auparavant, sur tout lors qu'ils étoient seuls; d'où il conclud, que le mot de *nudité* ne doit pas être pris à la lettre dans ces passages, qu'il y a dans le premier un sens caché sous ce terme, qui ne se présente point d'abord à l'esprit des lecteurs; & que Moïse n'y veut rien dire autre chose, sinon, que nos premiers parens, ignorant absolument le mal, étoient comme des enfans nouveaux-nez, dont la simplicité fait que la nudité ne leur cause pas de honte; & que dans les deux autres passages, Moïse exprime sous cette idée de nudité la nudité de l'ame qui n'est autre chose que le péché exprimé sous la même idée, *Exod.* XXXII. 15. *Apoc.* XVI. 15. à quoi il pouvoit ajoûter 2. Cor. V. 3. 4.

Mais je remarque *premierement*, qu'outre que ce qu'il dit ici d'un sens caché, qui ne se présente pas d'abord à l'esprit des lecteurs, ne s'accorde pas avec ce qu'il dit ailleurs de la sim-

ſimplicité du ſtyle de Moïſe, dans l'hiſtoire de la création, les deux ſens qu'il donne au terme de nudité dans ces paſſages n'ont gueres de raport l'un avec l'autre.

Je dis en *ſecond lieu*, que puiſque, ſelon l'Ecriture, il eſt certain que le peché a cauſé du déréglement dans toutes les paſſions de l'homme, il n'eſt pas étrange qu'il en ait auſſi cauſé dans le deſir de la copulation charnelle; ce qui eſt la vraie cauſe de la honte attachée à la nudité, ſuivant ces paroles de S. Auguſtin (a), *qui veſtitus gratiâ, non habebat in nudato corpore quod puderet, ſpoliatus gratiâ ſentit quod tegere deberet.*

Enfin j'ajoûte, que, quoique dans les derniers paſſages la nudité de l'ame ſoit compriſe dans celle du corps, il s'y agit d'une nudité proprement dite, dont la honte eſt une ſuite de l'offenſe commiſe. Adam in-

(a) C. *Jul. l.* 4. *cap.* 16. Voyez auſſi *de Geneſ. ad litt. l.* 11. *c.* 1. & *de pecc. meritis l.* 2. *c.* 22. & *de Civit. Dei l.* 13. *c.* 15. & *l.* 14. *c.* 17.

incontinent après son péché se vit dépoüillé de sa justice, & dans une nudité spirituelle, dont celle du corps lui parut une naïve image ; au lieu qu'auparavant elle ne présentoit rien de pareil à ses yeux. Ainsi ces paroles de Dieu à Adam, *qui t'a dit que tu étois nud ?* ne signifient pas simplement, qui t'a dit que je suis irrité contre toi ? mais aussi qui t'a découvert l'état de nudité honteuse, où tu te trouves ?

Je ne saurois m'empêcher d'ajoûter, à tout ce qu'on vient de lire, cette remarque-ci. *Genes.* XX. 16. en parlant de *Sara*, l'Auteur sacré dit, *Et ainsi elle fut reprise :* sur quoi M. *Martin* a cette note „ *Elle fut re-* „ *prise*, par Abraham, des mains „ d'Abimelec, qui la lui rendit. Par où il fait voir, qu'il n'entend ni l'original Hebreu, qui signifie *blâmer*, *tanser*, &c. ni le François, qui a la même signification. Mais tout ceci n'est qu'un petit échantillon des notes *critiques* qu'on pourroit faire sur la Bible de ce Ministre d'*Utrecht* ; j'aurai occasion dans la suite de vous en communiquer de plus importantes.

Je finis, Monſieur, en vous demandant pour cet écrit le même ſuport & les mêmes ſoins, que pour les précédens, & en me diſant avec beaucoup de reconnoiſſance & de reſpect,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,
***.

ARTICLE

## ARTICLE III.

*Remarques Critiques* de Mr. DE ROSEL BAUMON, *sur quelques endroits d'*HORACE, *où l'on refute, entr'autres, Mr.* DACIER *& le Dr.* BENTLEY.

MONSIEUR,

VOICI de nouvelles *Remarques* sur HORACE. Je me flatte que vous voudrez bien les faire entrer dans vôtre *Histoire Critique*, & que par-là j'aprendrai bien-tôt le jugement qu'en auront fait les Savans.

§. 1. Mr *Dacier*, dans sa premiére édition d'*Horace*, traduisant cet endroit de l'Ode 6. Liv. I.

*- - - Nos prælia virginum*
*Sectis injuvenes unguibus acrium*
*Cantamus*,

en avoit ainsi rendu le sens, *nous chantons les combats des vierges qui se font les ongles pour mieux égratigner leurs amants.* Dans la nouvelle édition, il a suivi l'interpretation de quel-

quelques Commentateurs, qui avoient dit, ***virgines ita acres sunt in juvenes, ut tamen ungues suos ad repugnandum*** *sectos* ***habeant.***

Cette interpretation n'est pas meilleure que la premiére. La précaution qu'elle prête à ces filles, d'avoir coupé leurs ongles, de peur d'égratigner leurs amants, n'est asseurément pas naturelle, il n'y a nul sel dans une imagination si peu vraisemblable. Voici donc, *Monsieur*, ce que je pense sur ce passage.

On sait que les Romains tenoient leurs ongles fort propres, & qu'ils avoient grand soin de les couper. Cela paroit par l'exemple de *Vultejus*, petit mercier, dont *Horace* Ep. 7. Liv. 1. vs. 51. & suivants, nous fait le portrait. On trouve une seconde preuve de cet usage dans cet autre endroit de la premiére Epitre du même Livre, où le Poëte dit à *Maecenas* :

- - - *Pravè sectum stomacheris ob* unguem
*De te pendentis, te respicientis amici.*

Et s'il falloit d'autres passages pour le con-

confirmer, ils se presenteroient en foule. Comme cette sorte de propreté étoit encore plus ordinaire aux femmes qu'aux hommes, *Horace* a voulu faire entendre que les combats qu'il chantoit étoient des combats non sanglants: que les ongles de celles qui repoussoient les attaques des assaillants, étoient si bien coupez, qu'ils ne pouvoient leur faire aucun mal, & qu'elles ne s'avisoient pas de les laisser croître pour se pouvoir mieux deffendre.

Par cette explication, qui n'a rien que de naturel, on conserve au passage d'*Horace*, aussi bien que dans celle que je refute, la contrarieté que forment les termes de *sectis*, & d'*unguibus acrium*, qui a si fort plû à Mr. *Dacier*. Un savant homme a prétendu, qu'au lieu de *sectis* il falloit lire *sectos*, pour *secandos*. D'un autre côté le Docteur *Bentley* a fait passer dans le texte d'*Horace strictis* à la place de *sectis*. Mais je doute, que ceux qui examineront avec quelque attention l'explication que je viens de proposer trouvent leurs corrections nécessaires.

§. II. Les Interprétes, dans ce passage

ſage de l'*Ode* 8. du même *Livre*,

> - - - *Cur apricum*
> *Oderit campum:* patiens *pulveris*
> *atque ſolis?* -

expliquent *patiens pulveris atque ſolis*, par ces paroles, *cùm ſit patiens pulveris;* mais, outre que *cùm ſit* ne ſe trouve pas exprimé dans le texte, il y a dans cette interpretation quelque choſe de forcé, & qui n'eſt nullement lié avec ce qui ſuit; *cur timet flavum Tiberim tangere? cur olivum ſanguine viperino cautius vitat?* D'ailleurs, dès là que le Poëte repreſente *Sybaris* comme tout à fait amolli par ſa paſſion, il ſemble que *patiens pulveris atque ſolis* ne lui convient plus. *Horace* n'auroit-il point écrit *impatiens*, pour *non patiens pulveris*, puiſque la meſure du vers eſt la même? ce n'eſt là qu'une conjecture, mais elle n'eſt pas ſans fondement. D'autant plus que perſonne n'ignore que les copiſtes faute d'avoir pris garde à l'éliſion, ont ſouvent tronqué le texte des Poëtes.

§. III. Sur cet endroit de l'*Ode* qui ſuit;

- - - *Ge-*

*- - - Geluque*
*Flumina constiterint* acuto.

Les Commentateurs se donnent la torture, pour trouver la raison de l'épithéte *acuto. Acutum*, dit *Lambin*, *quia & qui nivem tractant, & qui à frigore offenduntur, simili quodam modo afficiuntur atque ii quos ferri acies pupugerit.* Selon *Torrentius*, *gelu* est appellé *acutum*, *ut acutos morbos, acutos sapores odoresque vocant Medici, qui egregiè sensum feriant.* Et Mr. *Dacier* dit que les Latins ont imité les Grecs, qui disent la neige *aiguë*. HORACE, selon moi, a joint *acutum* à *gelu*, dans un tout autre sens. Chez cet Auteur *acutum* est, pour me servir du mot des Grammairiens, un terme *augmentatif*. Od. 4. Liv. 3. par *voce acuta*, HORACE entend une voix *forte*, & par *stridore acuto*, Od. 34. Liv. I. un *grand bruit*; dans le dernier vers de l'Ode 4. Liv. 4. par *acuta belli*, il designe les *extrêmes dangers. Acutum gelu* Od. 9. Liv. I. signifie donc *une forte gelée*: surtout si l'on a égard à *flumina constiterint.*

§. IV. Tous les Interpretes d'*Horace*

*race* dans cet endroit de l'Ode 16. Liv. I.

*Tristes ut iræ: quas neque Noricus*
*Deterret ensis, nec mare naufra-*
*gum,*
*Nec sævus ignis, nec tremendo*
*Juppiter ipse ruens* tumultu;

par *tremendo tumultu* entendent le *tonnerre*; mais on peut asseurer qu'à cet égard ils se trompent tous. L'expression de *tremendo tumultu* est trop foible, pour pouvoir marquer le *tonnerre*, & je m'étonne que Mr. *Le Clerc* dans son *Ars Critica*, ouvrage si estimé des Savans, en ait autrement jugé.

Dans l'idée des anciens Poëtes, qui n'étoient rien moins que bons *Physiciens*, la foudre ne tomboit pas toutes les fois qu'il tonnoit. *Horace*, Ode 34. Liv. I. s'énonce ainsi:

*- - - Namque Diespiter*
*Igni corusco nubila dividens*
*Plerumque per purum tonantes*
*Egit equos, volucremque currum.*
*Quo bruta Tellus, & vaga flumi-*
*na,*

*Quo*

*Quo Styx & invisi horrida Tænari*
*Sedes Attlanteusque finis*
*Concutitur.*

*Jupiter* promene son char dans la plus haute region de l'air; la Terre, le Styx, les abîmes les plus profonds des Enfers, en sont ébranlez. Le *grand* & le *merveilleux* est bien plûtôt là, que dans *tremendo tumultu.*

A la fin de l'Ode 12. Liv. 1. *Horace* distingue aussi le *tonnerre* d'avec la *foudre*, lors qu'il dit;

*Tu gravi curru quaties Olympum;*
*Tu parum castis inimica mittes*
*Fulmina lucis.*

A l'égard du mot *tumultus*, il est affecté aux *tempêtes*, on le voit dans *Horace* Ode I. vs. 26. Ode 27. vs. 17. & Ode 29. vs. 69. Liv. III. A quoi l'on peut ajoûter le *miseros tumultus mentis*, Ode 16. Liv. II. Enfin pour exprimer le *tonnerre*, *Horace* n'auroit pas dit, *Juppiter ipse ruens tumultu*, comme *Virgile Georg*. I. vs. 324. a dit *ruit arduus æther*. *Jupiter*, dans le passage d'*Horace*, a la même

me ſignification que *æther* dans celui de *Virgile*.

§. V. Dans ce paſſage de l'*Ode* 21. Liv. I.

*Hic bellum lachrimoſum, hic miſeram famem,*
*Peſtemque, à populo, & Principe Cæſare, in*
*Perſas atque Britannos*
*Veſtra motus aget prece:*

la conjonction & m'a paru tout à fait ſuſpecte. Quelle apparence, en effet, qu'*Horace* ait craint pour l'Empereur *Auguſte* tous les fleaux énoncez dans ce paſſage? qu'il ait dit, *éloignez du peuple & de l'Empereur, la guerre, la peſte & la famine*, l'Empereur étant peut-être alors deïfié? Mais ſuppoſé qu'*Auguſte* n'eût pas encore été mis au rang des immortels, la conjonction y choqueroit toûjours; tant parce que l'Empereur n'y ſeroit pas diſtingué du peuple, que parce que la priére aux Dieux, de détourner de ſa tête des fleaux tels que ceux qu'exprime le Poëte, auroit été en quelque ſorte *mali ominis*. Auſſi ne voit-on rien

de ſemblable dans le Poëme *Seculaire*, où l'Empereur eſt non ſeulement diſtingué du *peuple*, mais encore du *Senat*.

*Quique vos bobus veneratur albis*
*Clarus Anchiſæ.*

Je ne doute donc point que *&* (Ode 21. Liv. I.) ne ſe ſoit gliſſé dans le texte par l'ignorance des Copiſtes, & qu'*Horace* n'eût écrit,

*Peſtemque à populo, Principe Cæſare, in*
*Perſas, atque Britannos.*

Par *Principe Cæſare*, j'entens, *ſub Principe Cæſare*, ſous le regne d'*Auguſte*.

§. VI. Les Interpretes n'ont rien dit ſur cet endroit de *l'Ode* 30. du même Livre :

- - - *Et vocantis*
*Thure te multo Glyceræ decoram*
*Transfer in ædem.*

Il n'y a pourtant pas la moindre apparence, qu'*Horace* ait mis *transfer* ſeul,

ſeul, omettant ainſi le *pronom*; mais où le prendre ce pronom? il eſt à la verité dans les paroles qui précédent: il ſemble même qu'il n'y ſoit pas fort néceſſaire. En effet, *Horace*, à la fin de l'Ode de ce *premier* Livre, n'a pas fait difficulté de l'omettre. Cependant, de la maniére que le pronom eſt placé dans ces paroles, *& vocantis thure te multo*, il ne ſauroit *per ſynchesin* être joint avec *transfer.* Que reſte-t-il donc à dire? ſi ce n'eſt, que *te* a été tranſpoſé, & qu'*Horace* avoit écrit,

*- - - Et vocantis*
*Thure multo* te *Glyceræ decoram*
*Transfer in ædem.*

Le Dr. *Bentley*, dans le grand nombre de Manuſcrits qu'il a feuilletez, a trouvé divers exemples de ces ſortes de tranſpoſitions; il ſeroit néanmoins à ſouhaitter, que quelque nouveau MS. nous tirât ici d'embarras.

§. VII. L'endroit ſuivant de l'Ode 35. du même Livre;

*Te ſpes, & albo rara fidos colit*

*Velata panno*, nec comitem abnegat,
*Utcumque mutata potentes*
*Veste domos inimica* linquis;

a, jusqu'à cette heure, été la croix des Interpretes d'*Horace*. Expliquant avec eux ce que le Poëte dit de la fidelité, *nec comitem abnegat*, par ces paroles, *te, nempe fortunam, sequitur*, le Poëte n'a pû dans la suite dire, qu'il n'en est pas de même de la canaille & des faux amis qui se retirent d'une maison à qui la fortune ne rit plus. Toutes les subtilitez imaginées par les Commentateurs, ne sauroient donner à ce passage un sens raisonnable. *Nisi fortunam, etiam cum adversa sit, in eadem tamen qua prius domo manere finxerit noster, nullum hic exitum video*, dit le Dr. Bentley. Cependant il est certain, que dans l'idée d'*Horace*, lors que la fortune abandonne celui qu'elle avoit favorisé, elle se retire de sa maison pour aller ailleurs porter ses presens.

Cela demeure prouvé, non seulement par le mot *linquis* du passage en question, auquel le Dr. *Bentley*

a substitué celui de *vertis*, mais encore par la fin de l'*Ode* qui précede, où le Poëte a dit:

> - - - *Hinc apicem rapax*
> *Fortuna cum stridore acuto*
> *Sustulit; hic posuisse gaudet.*

Paroles, au reste, qui sufisent pour faire rejetter la correction du Dr. *Bentley.*

Dans cet embarras, il m'est venu dans l'esprit, que ces mots, *nec comitem abnegat*, étoient mal interpretez, & qu'ils devoient signifier quelque chose de tout opposé à ce qu'*Horace* ajoûte, que *vulgus infidum & meretrix retro cedunt.* La phrase, *nec comitem abnegat*, est peu propre à exprimer, que la fidelité suit la Divinité à qui l'*Ode* est adressée, &c. Aussi Mr. *Dacier* dit-il dans ses notes, qu'il faut sousentendre *se* & *tibi*; comme si *Horace* avoit dit, *nec se tibi comitem abnegat.* Les *Romains* qui se trouvoient dans l'abondance, & dans les honneurs, *habebant comites.* HORACE Sat 6. Liv. I. vs. 101. declare, qu'il seroit bien fâché d'être élevé aux dignitez, parce qu'il fau-

 droit

droit que plus d'une personne l'accompagnât.

*- - - Ducendus & unus*
*Et comes alter* ———

On trouve aussi *Ep.* 8. Liv. I. *comiti scribæque Neronis.* L'office de *comes* n'étoit pas toûjours le même. *Comes exterior*, qui marchoit à la gauche, étoit le moins important, mais de quelque ordre que fussent les *comites*, ils étoient censez engagez, & pour ainsi dire, enrollez.

*Horace* a donc voulu faire entendre que les véritables amis, considerez sous le nom de la *fidelité*, *non desinebant esse comites*, lors que la fortune se retiroit d'une maison, & qu'il n'en étoit pas de même de la canaille, & des faux amis. C'est ainsi qu'il faut nécessairement entendre ce passage. En effet, ce n'étoit pas, à proprement parler, de la *fortune* que la fidélité & les véritables amis étoient *comites*, mais bien de ceux qui avoient été cheris de la *fortune*. Abnegare, chez les bons Auteurs, signifie souvent, *refuser de tenir ce qu'on a promis.* Or ce sens-

là

là ne s'accommode pas mal avec mon explication. Donnant ce ſens-là à *abnegare*, *Horace* dit que nonobſtant le changement de fortune, les veritables amis *comitis officium non abnegant.*

§. VIII. Dans l'Ode 34. que j'ai déja citée, ſur ce paſſage,

*- - - Valet ima ſummis*
*Mutare, & inſignem attenuat*
*Deus,*
*Obſcura promens:* ———

Mr. *Dacier* dit, que pour rendre l'oppoſition juſte, au lieu d'*obſcura*, il auroit fallu mettre *obſcurum*: ce qui a donné lieu au Dr. *Bentley* de lire *inſigne*, à la place d'*inſignem*; mais ces Mrs. là, & les autres Interpretes d'*Horace*, ſe ſont, à mon avis, trompez, lors qu'ils ont fait ſignifier à *obſcura promens*, que *Jupiter élevoit aux dignitez, ceux qui vivoient dans l'obſcurité.* Il l'avoit déja dit, & l'*obſcura promens*, qu'il ajoûte, ſignifie que dans les changemens d'état, dont il a parlé, la Divinité met au jour *les évenemens qui étoient cachez dans les tenebres de l'avenir.*

Ode 29. Liv. III. il s'énonce en ces termes :

*Prudens futuri temporis exitum*
Caliginosa nocte *premit Deus.*

Et Epo. 11.

*Simul calentis inverecundus Deus*
*Fervidiora mero*
Arcana promôrat *loco.*

§. IX. Dans ce passage de l'Ode 37. du même Livre,

*Ausa &* jacentem *visere regiam :*

*jacentem* a fait de la peine au Dr. *Bentley :* il avoit, dit-il, conjecturé qu'il faloit lire *tacentem*, pour *vacuam*, & depuis il a sû que la leçon de *tacentem* se trouvoit dans un MS. ce qui sans doute lui a fait plaisir. J'avouë que le sens, que Mr. *Dacier* donne au mot *jacentem*, ne me paroît pas fort naturel. *Elle eut la force*, dit-il dans sa version, *de voir d'un air tranquille son palais en cendres.* Cette version ne s'accorde point avec l'*Histoire.* Mais si l'on fait attention à

La-

- - - *Lapſumque* jacentem

de *Virgile Æn.* III. v. 689 à *terraſque jacentes* du même Poëte, *Æn.* I. vſ. 228. où *jacens* eſt mis pour *humilis*; ſi l'on conſidére encore, que dans le paſſage *jacentem lenis in hoſtem* du Poëme Seculaire, *jacentem* deſigne la ſoûmiſſion, on trouvera que Ode 37. Liv. I. *jacentem* eſt tout à fait bien placé; que la ſignification de *conſternée*, de *prête a ſe rendre*, n'a rien là qui ne s'accorde avec l'*Hiſtoire* & avec *Alexandrea ſupplex* du même Poëte, Od. 14. Liv. 4. Ainſi *jacentem* ſe trouvant dans preſque tous les MSS. il faut bien ſe garder de l'ôter du texte d'*Horace*.

§. X. Dans cette derniére Strophe Od. 2. Liv. 2.

- - - *Regnum & diadema tutum*
*Deferens* uni, *propriamque laurum*,
Quiſquis *ingentes oculo irretorto*
*Spectat acervos*:

ce *quiſquis* detaché de *uni*, qui n'eſt joint à rien, me paroît fort irregu-

 lier.

lier. Ce n'est nullement de cette maniere qu'*Horace* s'énonce. En pareil cas, Ode 14. du même Livre, il a dit,

*- - - - Scilicet omnibus*
Quicumque *terræ munere vescimur.*

Ode 13. il avoit employé le même tour d'expression.

*Ille & nefasto te posuit die*
Quicumque.

Ces exemples me font conjecturer que *Ode* 2. il avoit aussi écrit *quicumque*, au lieu de *quisquis*. Du moins est il certain qu'il auroit dû écrire *quicumque*.

On auroit tort de dire que les Interpretes se soient partagez sur cet endroit de l'Ode 5. Liv. 2.

*- - - Currit enim ferox*
*Ætas: & illi, quos tibi demserit,*
*Apponet annos:*

Ils veulent tous qu'on entende cet *annos quos tibi demserit*, des années de celui à qui l'Ode est adressée. Je me

me rangerois à leur sentiment, & souscrirois peut-être au calcul que fait M. *Dacier*, n'étoit qu'on ne sauroit l'ajuster au dessein de l'Ode, & qu'on prête au Poëte une pensée qu'il n'a pû avoir. Cherchant à consoler son ami des manieres sauvages de *Lalage* encore enfant, après lui avoir dit, qu'il en seroit bien tôt quitte, il ajoûte, que l'âge des dedains passe vite, & que s'écoulant avec rapidité, il chargera *Lalage* des années qu'elle luy aura fait perdre. C'est à cet égard seulement que le Poëte a pû dire que *ferox ætas, l'âge où les filles sont encore incapables de se fixer*, ôteroit des années à cet ami. Il en seroit autrement, si le Poëte eût parlé de l'âge en general. Alors, la pensée des Interpretes auroit peut-être pû avoir lieu. Mais dès là, que c'est *ferox ætas* qui ôtera des années à cet ami, cela ne sauroit arriver qu'en empêchant qu'il ne profite des années renfermées dans le cours de cet âge nommé *ferox*. On pourroit donc expliquer ainsi ce passage. Cependant, il est selon moi plus naturel d'interpreter *illi quos tibi demserit apponet annos*, par les paroles suivantes. *Il*

*chargera Lalage des années qu'elle vous aura fait perdre.* Le texte peut fort bien souffrir cette explication.

§. XI. Le Dr. *Bentley* croit ce passage de l'Ode 13. Liv. 2.

*Miles sagittas, & celerem fugam*
*Parthi*:

horriblement gâté. Après l'avoir d'abord ainsi corrigé,

*Miles sagittas, & refugam fugam*
*Parthi*:

peu satisfait de ce changement, il en tente un nouveau, & lit *reducem fugam Parthi.* Mais je suis surpris que ce passage, tel qu'on le lit dans toutes les éditions, ait pû lui faire tant de peine. Personne n'ignore qu'on avoit deux choses à craindre de la part des *Parthes*. Les *fléches* qu'ils décochoient avec une singuliere adresse, dans le temps même qu'ils fuyoient, & *l'impetuosité* avec laquelle, faisant *volte face*, ils tomboient sur ceux qui les poursuivoient. Le Dr. *Bentley* en convient. *Incaute sequentes hostes*, dit-

dit-il, *sagittis figebant. Ovide*, (1. de *art. am.* vs. 110. & 111.) a dit,

*Telaque ab averso quæ jacit hostis equo,*
*Qui fugis ut vincas, victo quid, Parthe, relinques?*

*Horace* n'a garde de dire ici, comme l'a crû le Dr. *Bentley*, que c'étoit le brusque retours du *Parthe* que le Soldat Romain apprehendoit ; cette crainte n'auroit pas fait honneur à la valeur Romaine. Il entend donc les *fléches* tirées en fuyant. Cela posé, s'il faloit corriger le texte, je lirois,

*Miles sagittas*, è celeri fuga *Parthi.*

Mais la *manœuvre* des *Parthes* étoit si connuë, qu'*Horace* a bien pû la sousentendre, & la renfermer dans leur fuite.

Avant que de quitter ce passage, je m'étonnerai à mon tour, de ce que les Interpretes n'ont rien dit sur les mots qui suivent immediatement, *catenas Parthus*. Il s'agit ici de la mort;

*- - - Improvisa lethi*
*Vis rapuit rapietque gentes.*

Les *chaînes* y sont donc mal placées. Mais *Horace*, plein de la superiorité des Romains & du triomphe d'*Auguste*, exaltée Ode 12. Liv. 1. n'a fait aucune attention au défaut de justesse que je releve. *Ovide*, dans l'endroit de l'*Art d'aimer* que j'ai déja cité, celebrant le même triomphe, dit,

*Ibant ante Duces onerati colla*
catenis.

En parlant des Romains, il avoit employé l'expression de *pectora Romana*, qui est le *robur Italum* d'*Horace*. Il semble donc, que ce dernier avoit vû cet endroit d'*Ovide*. Les chaînes y font un meilleur effet que dans son Ode.

§. XII. Il y a environ trois ans, que je fis imprimer en une feüille volante quelques remarques sur *Horace*. Parmi ces observations il y en avoit une qui regardoit ce dernier vers de l'Ode 18. Liv. 2.

*Voca-*

*Vocatus atque non vocatus* audit.

J'y établiſſois, d'une maniere incontestable, l'impoſſibilité de faire aller enſemble *non vocatus* & *audit*. Je doutois pourtant qu'*audit* fût alteré. M'imaginant, que les regles de la quantité ne permettant pas à *Horace* de mettre *adit*, il avoit hazardé *audit*.

Depuis, conſiderant que dans l'Ode d'*Horace*, *Caron* étoit depeint *imperieux*, & que *Virgile Æn.* 6. dans ces deux vers,

*Navita ſed triſtis, nunc hos, nunc accipit illos;*
*Aſt alios longè ſummotos arcet arena:*

lui attribuoit le même caractere, j'ay baucoup panché à croire, qu'*Horace* avoit écrit *audet*. Ce qui m'a enfin determiné à n'en pas douter, c'eſt que l'expreſſion d'*audet* eſt fort commune dans *Horace*. Ode 7. Liv. 4. il dit,

*Gratia cum Nymphis geminisque*
*Sororibus* audet
*Ducere.*

Dans le Poëme Seculaire,

- - - *Neglecta redire virtus*
Audet.

Et *Ep.* 3. Liv. 1. vs. 20.

*Ipse quid* audes?

On peut même, ce semble, asseurer, que dans *Horace*, *audet levare*, *audet ducere*, est la même chose, que *levat*, *ducit*. Il y a quelque chose de plus. Outre que *non vocatus* & *audit* forment une absurdité toute sensible, la construction de *audit levare* ne peut être souferte.

Il a été facile au Dr. *Bentley* de refuter l'explication que *Daniel Heinsius*, M. *Dacier* & d'autres Interpretes donnent au *quem vocas* de ce passage de l'*Ode* 20. Liv. 2.

- - - *Non ego pauperum*
*Sanguis parentum*, *non ego*, quem
vocas, *Dilecte*

*Dilecte Mæcenas, obibo.*

Mais il n'eſt pas moins aiſé de renverſer celle qui, au lieu de conſtruire *vocas* avec *dilecte*, joint *vocas à pauperum ſanguinis* ; & le *vocant* du Dr. *Bentley*, contre l'autorité des Mſſ. n'eſt pas capable de la faire recevoir. Outre que le ſecond, *non ego*, ne ſe raporte point à *pauperum ſanguis ; vocat*, ou *vocant pauperum ſanguis*, n'eſt pas, ce ſemble, Latin. *Horace* n'a pas accoutumé de s'exprimer ainſi. Sat. 3. Liv. 1. vſ. 44. & 45. il dit,

*- - - Strabonem*
*Appellat pætum pater.*

Plus bas,

*- - - Hunc varum diſtortis cruribus*
*Balbutit ſcaurum.*

Et *vſ.* 61. & 62. de la même Satyre, il ajoûte ;

*- - - Pro bene ſano*
*Ac non incauto*, fictum aſtutumque vocamus.

Il

Il faut donc trouver au *vocas* de l'Ode derniere Liv. 2. un sens tout different de celui que les Interpretes lui donnent. Voici ce qu'à mon avis le Poëte a voulu dire.

*Vocare* a plus d'une signification; il exprime quelquefois la *faveur*; comme *Æn.* 3. vs. 357.

——— *Aura*
*Vela vocant.*

C'est aussi un terme de *deuil*, de *regrets*, de même que *desiderium*. Les Anciens *vocabant absentes & mortuos*. *Horace* Ode 5. Liv. 4. dit d'une mere, dont tous les desirs sont pour le retour d'un fils absent depuis long-temps:

*Votis, ominibusque, & precibus* vocat.

Ode 24. Liv. 1. il dit encore à *Virgile* qui s'affligeoit trop de la mort de *Quintilius*;

- - - *Heu! non ita creditum*
Poscis *Quintilium Deos.*

*Poscis*

*Poscis* a là précisement la même signification que *vocas*. *Horace* donc se representant à *Mæcenas*, comme ayant déja quitté la terre, & ne devant plus le réjoindre, lui dit, *ne vous afligez pas si fort, celui que vous voudriez faire revenir auprès de vous, ne mourra point; il est metamorphosé*. On ne doutera nullement que ce ne soit là le sens qu'on doit ici donner à *quem vocas*, pour peu que l'on fasse attention à ces paroles de la fin de l'Ode, *compesce clamorem*.

Sur ce passage de l'*Ode* 4. Liv. 3.

*- - - Scimus ut impios*
*Titanas, immanemque turmam,*
*Fulmine sustulerit* caduco:

le Dr. *Bentley* marque un grand étonnement de ce que ceux qui avant lui ont travaillé sur *Horace*, n'ont pas été choquez de *fulmine caduco*. *Caducum à cadendo*, dit-il, *infirmitatem, debilitatem, fragilitatem, denotat*. Toutes les Éditions ont *caduco*; mais, ajoûte-t-il, *centum potius librariis fides abroganda est, quàm ut Horatium credamus hujus culpæ affinem esse potuisse*: & sans hésiter,

ôtant du texte *caduco*, il y fait passer *corusco*. M. *Dacier* sur cet endroit de l'Ode 13. Liv. 2.

> - - - *Te* caducum
> *In domini caput immerentis*,

a dit, que dans ce passage *caducum fulmen* étoit *fulmen lapsum*. En cela il s'est mépris; car *Horace* Ode 17. Liv. 2. a dit vs. 27. 28.

> *Me truncus illapsus cerebro*,
> *Sustulerat*, *nisi Faunus*.....

Mais pour revenir au Dr. *Bentley*, *fulmen caducum*, pour *fulmen illapsum*, comme *Horace* lui même l'explique, n'est pas une expression plus foible que celle de *sustulerit*, qui l'accompagne, & qu'*Horace* employe aussi en parlant de la chûte de l'arbre. Cependant le Dr. *Bentley* ne proscrit point ce *sustulerit*. Au fond, il est bien plus glorieux à *Jupiter*, d'avoir écrasé les *Geants* en laissant tomber sur eux la foudre, que s'il l'avoit lancée contre eux avec effort. C'est ainsi qu'*Horace* l'a compris; & le mot *sustulerit* marque assez que *ca-*

*ducò*

*duco* a veritablement été de ſon choix.

§. XIII. Perſonne n'a pû encore donner un ſens dont on doive être content à ces dernieres paroles de l'Ode 10. Liv. 3.

*Non hoc ſemper erit liminis aut aquæ*
*Cœleſtis* patiens *latus.*

M. *Dacier* refute très-bien l'explication qu'en donnent les Commentateurs ; mais la ſienne n'a-t elle point ſon défaut? La voici : *Pour vôtre interêt, dure & cruelle Lycé, vous devriez bien au moins vous ménager un peu, on ne ſera pas toûjours d'humeur à coucher à vôtre porte.* Ces mots *patiens liminis*. . . ne ſauroient avoir dans *Horace*, ni dans aucun autre bon Auteur, le ſens que M. *Dacier* leur donne. Cette phraſe *patiens liminis* eſt toûjours employée dans le ſens propre ; témoin cet endroit de l'Ode 8. Liv. 1. *patiens pulveris atque ſolis.*

*Lambin* a bien ſenti que ſuivant la pure Latinité c'étoit là le ſens de *patiens liminis.* Mais cette imagina-

tion

tion de *Lambin*, qu'*Horace a pû s'exprimer ainsi, parce qu'il ne seroit pas toûjours jeune*, est asseurement pitoyable. *Horace*, selon moi, dit à *Lycé: Quelque cruelle que vous puissiez être, j'espere que je n'aurai pas toûjours à endurer à vôtre porte, ce que j'y souffre à present.* Il n'y a rien là que de galand, & de passionné. Un tel langage est tout semblable à celui que nos Poëtes modernes font tenir aux Amants maltraitez de leurs Maitresses. Ils leur font dire, que leur constance l'emportera enfin sur leur fierté.

§. XIV. Le Dr. *Bentley* prétend que ce passage de l'Ode 25. Liv. 3.

> - - - *Non secus in jugis*
> Exsomnis *stupet Evias*
> *Hebrum prospiciens, & nive candidam*
> *Thracem,*

est corrompu. La principale raison qu'il en allegue, est prise de ce que *exsomnis* ne designe pas le *reveil*, mais l'*insomnie*, ayant la même signification que *insomnis*; il lit donc,

Edonis

Edonis *stupet Evias.*

Je conviens de l'explication qu'il donne à *exsomnis*, ou *exomnis*; car on a dit l'un & l'autre. Mais sa correction n'étoit pas necessaire, il n'y a qu'à faire deux mots d'*exsomnis*, & lire *ex somnis stupet Evias*, & voilà le reveil de la Bacchante.

A l'égard de ce que ce Docteur ajoûte pour prouver l'alteration du texte ; savoir que les Poëtes n'employent jamais *jugis* seul, on trouve la preuve du contraire daus *Virgile*, Georg. liv. 1. vs. 225. où le Poëte dit,

*Bacchatamque* jugis *Naxon.*

& *Æn.* 3. vs. 336. où il dit aussi,

*Iliacamque* jugis *hanc addidit arcem.*

Dans ces passages les *monts* sont disignez par *jugis* seul. Je n'entre point dans les difficultez qu'on pourroit peut-être opposer au Dr. *Bentley* par rapport à la *Geographie*. Il me suffit, qu'en

qu'en faisant deux mots de *ex somnis*, on puisse fort bien éviter de changer le texte d'*Horace*.

§. XV. Il est surprenant, que l'on ne se soit pas aperçû, que dans ce passage de l'Ode 27. Liv. 3.

> Sentiant *motus orientis hædi*, &
> *Æquoris nigri fremitum*, & *tre-*
> *mentes*
> *Verbere* ripas:

le Poëte, par *sentiant ripas*, avoit entendu le *naufrage*, qui se fait plus ordinairement près de terre, qu'en pleine mer. C'étoit là le vœu, ou pour mieux dire, l'imprecation des Anciens, contre les ennemis de l'Etat. Elle avoit lieu aussi de particulier à particulier. *Horace* nous en fournit deux exemples: l'un à la fin de l'Ode 21. Liv. 1. l'autre Epo. 10. *Sentire ripas* peut-il signifier, *ressentir la fureur de la mer*, *lorsque ses flots font trembler le rivage*, comme s'énonce M. D*acier*, ou bien *ressentir le bruit des vagues qui se brisent contre les rivages*, comme a traduit le P. *Tarteron*? Sans le naufrage, sans l'écueil, qu'auroit

roit ſignifié l'imprecation du Poëte, que voudroit dire *ſentire ripas* ?

§. XVI. Dans la même Ode 27. M. *Dacier* explique, à mon avis, fort bien ce paſſage;

*Cum tibi inviſus laceranda* reddet
*Cornua tauri.*

*George Fabrice* & le Dr. *Bentley* ont crû le commencement du premier *vers* corrompu; mais le ſens que lui donne M. *Dacier*, établit le contraire. Il ſemble ſeulement, que comme *Venus* employe les mêmes termes dont *Europe* s'étoit ſervie, au lieu de *reddet*, qui n'eſt pas là tout à fait dans ſa place, *Horace* pourroit bien avoir écrit *dedet*, employé auparavant par *Europe*.

Le mot *ferro* qui ſe trouve dans la plainte d'*Europe* m'embarraſſe davantage, *quomodo ferro*, peut-on dire, *cùm ferrum non haberet*, *nec ferro ad laceranda cornua opus eſſet* ? Voudra-t on qu'*Europe*, dans le trouble où elle étoit, ait pû parler d'un poignard qu'elle n'avoit point ? C'eſt par ce ſeul endroit qu'on pourroit peut-être

ſauver *ferro* : il eſt pourtant plus vraiſemblable qu'*Horace* avoit écrit *fronti*, ou *fronte*, & que de la premiere ſylabe *fron* les copiſtes ont fait *ferro*. *Horace* Ode 13. Liv. a dit,

*Cui* frons *turgida cornibus*.

& S. 5. Liv. 1. vſ. 58. & 59.

- - - *O tua cornu*
*Ni foret exſecto* frons.

Ode 10. Liv. 4. le Dr. *Bentley* a ôté du texte *pluma*, pour y mettre *brama*; mais il s'eſt viſiblement trompé. *Pluma* ne porte pas ſur les charmes de *Ligurinus*, mais ſeulement ſur ſa *fierté*. Je l'ai autrefois prouvé contre M. *Dacier*, j'ai montré qu'*Horace* n'avoit pû faire tenir à *Ligurinus* le langage ſuivant,

*Quæ mens eſt hodie cur eadem non*
*puero fuit!*
*Vel cur his animis incolumes non*
*redeunt genæ!*

qu'après lui avoir predit que ſa *fierté* l'abandonneroit. Au reſte M.

*Dacier*

*Dacier* n'eſt pas le premier qui a remarqué, ſur le mot *pluma*, que les anciens diſoient que la plume étoit venuë à une choſe, pour marquer qu'elle s'en étoit allée. Un ſavant homme, citant ce vers d'*Horace*, crût devoir l'expliquer, & voici la paraphraſe qu'il en donna. *Cum evolarint aut effluxerint ea bona propter quæ nunc ſuperbis.* La verſion de M. *Dacier* eſt la même que cette paraphraſe, & ils ſe ſont également trompez.

§. XVII. On eſt d'ordinaire ſi prévenu en faveur de l'Auteur qu'on explique, que pour ne pas laiſſer ſur le compte de cet Auteur une faute qui paroît être dans le texte, on en ôte un mot, & le mot mis à ſa place y fait ſouvent trouver une autre faute qui n'avoit pas été prévûe. En voici un exemple. *Nic. Heinſius*, très judicieux Critique, perſuadé que dans ce paſſage de l'*Epode* 5.

*Horret capillis ut marinus aſperis*
*Echinus*, *aut* currens *aper*:

*currens* étoit corrompu, a leu *Laurens*. Le Dr. *Bentley* approuvant ce

changement, a fait passer *Laurens* dans le texte. Ce dernier pose pour fondement de la correction, que, *non cum currit, sed cum stat, inhorrescit aper*. Cette verité lui paroît avoir été attestée par *Virgile*, *Æn.* 10. vs. 710. où le Poëte dit,

> Substitit, *infremuit ferox & in-*
> *horruit aper.*

Le Poëte ne dit pourtant pas dans ce vers, comme une chose constante, que le poil du sanglier ne se *herisse* que lorsqu'il est arrêté. Aussi M. *Dacier* ne fait pas dificulté de dire dans ses notes, *que les soyes du sanglier se dressent toutes lorsqu'il court*. Quoiqu'il en soit, s'il faloit corriger le texte d'*Horace*, le changement de *Laurens* ne feroit pas heureux, dès là, qu'il n'en est pas du sanglier comme du *herisson*, dont les pointes sont toûjours dressées. Il faudroit, au lieu de *Laurens*, un terme qui marquât l'occasion du herissement du sanglier. Ainsi, *furens*, ou *frendens*, feroit incomparablement meilleur. Mais *Horace* auroit bien pû aussi s'être trompé. Il s'en faut beaucoup, qu'il n'ait toû-

toûjours bien étudié la nature; le passage suivant de la même Epode,

> *Formidolosæ* , ( ou formidolosis )
> *dum latent sylvis feræ* ,
> *Dulci* sopore *languidæ*,

en est une bonne preuve. Les animaux des forêts ne reposent pas la nuit, mais le jour. C'est une verité assez connuë. Si quelqu'un la revoque en doute, il n'a pour s'en convaincre qu'à lire le Pseaume 104. Vers la fin de l'*Epode* dixiéme *Horace* a fait paroître la même ignorance. Il a dit, que si le cadavre du Poëte *Mævius* servoit de pâture aux *Plongeons*, il immoleroit aux *Tempêtes* un bouc & une brebis. *Pline*, *Hist. nat.* Liv. 10. ch. 65. dit bien, que *inter aquaticas*, *mergi soliti sunt devorare ea quæ ceteræ reddunt*; mais il est fort seur, qu'ils ne se répaissent point de cadavres. Voilà donc deux fautes d'ignorance, que personne n'avoit encore réproché à *Horace*.

§. XVIII. Je suis fort trompé, si *Ep.* 7. Liv. 1. vs. 30.

*Fortè, per angustam tenuis vulpecula rimam,*
*Repserat in cumeram frumenti;*

la même chose ne lui est arrivée. Changeant l'apologue du *Rat* & de la *Belette*, à la place du Rat il fait intervenir le *Renardeau*. Vraisemblablement, il ignoroit que le Renard ne se nourrissoit point de blé; du moins a-t-il crû, que le Renardeau, non encore en état de vivre de proye, mangeoit du grain, lorsqu'il en trouvoit. M. *Dacier*, pour exempter *Horace* du blâme d'ignorance, a lû *cameram*, pour *cumeram*; mais *Horace* lui-même S. 3. Liv. 2. vs. 273. nous aprend, que *camera* ne signifie pas le *grenier*, comme M. *Dacier* l'a dit, mais la voute du grenier.

A l'égard de *nitedula* du Dr. *Bentley* mis à la place de *vulpecula*; c'est une sorte de Rat, qu'*Horace* peut-être ne connoissoit point; il est d'ailleurs trop sauvage pour s'aller fourrer *in cumeram frumenti*. A quoi l'on peut ajoûter, que durant l'Eté *nitedula* trouve suffisamment à manger à la campagne, & que l'Hiver, il a dans

sa

ſa loge ſoûterraine un bon magaſin de proviſions.

Il eſt vrai qn'il eſt aſſez difficile de comprendre, comment *vulpecula* a pû s'introduire *in cumeram frumenti.* Mais *Horace* a ſenti cette difficulté, à cauſe de quoi il a commencé l'apologue par le mot de *fortè.* De tout cela on conclurra ſans peine, que pour conſerver le texte d'*Horace* tel qu'il nous l'a laiſſé, il ne faut point ôter *currens* de l'*Epode* cinquiéme, & que *vulpecula* doit auſſi demeurer dans la ſeptiéme Epitre du premier Livre.

Mais dans ce vers de l'apologue,

Macra *cavum* repetes *arctum quem* macra ſubiſti,

*Horace* auroit bien dû, ce ſemble, au lieu de *ſubiſti* mettre *petiſti.* La juſteſſe & l'élegance demandoient qu'il s'énonçât ainſi. Peut-être l'a-t-il fait. *Subiſti* a peut-être paſſé de la marge dans le texte. Je le ſoupçonne, mais je n'oſerois l'affirmer.

§. XIX. Je finirai cette Lettre par une remarque ſur cet endroit de l'*Ep.* 10. Liv. 1. vſ. 34. & ſuivants.

*Cervus equum pugna melior communibus herbis*
*Pellebat, donec minor in certamine longo*
*Imploravit opes hominis, frænumque recepit:*
*Sed postquam* victor violens *discessit ab hoste,*
*Non equitem dorso, non frænum depulit ore.*

*Victor violens* dans ce passage a causé au Dr. *Bentley* un embarras dont il ne lui a pas été possible de se tirer. *Mendum*, dit-il, *hic inolevisse facilè mihi persuadeo. Cur autem*, ajoûte-t-il, *hic equus, violens appelletur?* Après s'être ainsi expliqué, il tente la correction; d'abord c'est en changeant le vers, & lisant,

*Sed postquam* victo *sonipes discessit ab hoste.*

Dans la suite il ôte *victo* du vers & met *domito*. Enfin au bout de tous ces changements, *hoc hariolari esse*, dit-il, *fateor. Ita tamen uti neuter versus*

*versus sic restitutus sit Horatio erubescendus.*

Il est pourtant certain, que ce passage n'est point corrompu. Mais le Dr *Bentley*, & tous les Interpretes qui l'ont précedé, ont pris ici *marte pour renard.* Ce *victor violens*, qu'ils ont crû regarder le cheval, regarde le cerf, qui plus fort que le cheval avoit chassé ce dernier d'un pré où ils pouvoient à la fois paître tous deux. Il est vrai, que le secours de l'homme, dont la seule presence fit abandonner le pré au cerf, coûta au cheval sa liberté.

Quand donc *Horace*, qui en deux mots fait le recit de l'apologue, dit,

*Sed postquam* violens victor *discessit ab hoste*,

cela signifie, qu'après que le cerf, qui avoit usé de violence, fut obligé à son tour de ceder le terrain au cheval, désigné par le mot *hoste*, le cheval ne put se défaire du cavalier, ni du mors. Il est si veritable qu'il faut ainsi entendre ce passage, que ce ne fut pas le cheval, *qui discessit ab*

 *hoste*,

*hoste*, mais le cerf, qui ne put tenir contre la presence de l'homme monté sur le cheval. D'ailleurs, l'homme s'étant rendu maître du cheval, celui-ci ne faisoit d'autres mouvements que ceux que le cavalier vouloit bien qu'il fît.

J'ay bien des remarques encore à proposer; mais elles viendront en leur temps, ma Lettre n'est déja que trop longue. Je suis avec tout l'attachement possible,

MONSIEUR,

*A Berlin le* 10. *Juillet*, 1714.

Vôtre très-humble & très-obéïssant serviteur,
DE ROSEL BAUMON.

ARTICLE

## ARTICLE IV.

* ESSAI *sur l'accord de la* PRESCIENCE *de Dieu avec la* LIBERTE' *de l'homme.*

LA connoissance que Dieu a des créatures, & des actions de ses créatures, est un point de la Theologie qui n'est pas des moins embarrassants.



* L'Auteur ne s'étant pas fait connoître à nous, pour nous donner les *éclaircissemens*, c'est à dire les corrections & les changemens necessaires, que nous avions demandez publiquement, nous avons été en suspens si nous publierions cet *Ecrit*. Cependant, comme l'Auteur declare positivement à la fin, qu'il se tient encore au sentiment qu'il appelle lui-même *Orthodoxe*, & qu'il n'a pû répondre à toutes les raisons qui l'appuyent; nous avons cru pouvoir publier ses *raisonnemens*, mais sans les approuver; afin qu'il parût par ces efforts renouvellez pour renverser le sentiment *Orthodoxe*, que ses fondemens sont bien fermes.

rassants. Tout le monde convient, à la verité, que Dieu se connoit lui-même & toutes ses divines perfections, de même que ses desseins : tout le monde convient qu'il connoit tous ses ouvrages, & toutes ses créatures, avec les bonnes ou les mauvaises qualitez dont elles sont revêtuës : tout le monde convient encore, qu'il connoit les actions de ces créatures-là ; comme

La matiére est d'ailleurs si importante & si délicate, qu'elle mérite assurément toute l'attention, & tous les ménagemens d'un esprit sage & craignant Dieu. Mais, pour le dire en passant, les hommes étant principalement appellez à l'obéïssance, & à la pratique ; ne seroit-il point mieux que chacun, Theologien & Laïque, se contentât d'y travailler de tout son pouvoir, en implorant l'assistance & la grace de cet Etre, infini dans toutes ses perfections, sans s'arrêter à chercher trop scrupuleusement, comment nos actions se font, comment les évenemens arrivent, comment Dieu les prévoit & les connoît ?

Si l'on reconnoît une Revelation, on ne peut disconvenir, que Dieu n'ait *prédit l'avenir*, & par consequent qu'il n'ait prévû

comme des hommes, non seulement les exterieures, mais même les interieures & les cachées; c'est ce dont la Raison & la Revelation ne nous permettent point de douter : tout le monde convient enfin que Dieu connoit l'*avenir*, & c'est par-là même qu'il se distingue des fausses Divinitez du Paganisme, comme on peut le voir dans le 41. Chap. d'*Esaïe*.



prévû des actions, des évenemens humains, *libres & contingens.* Pourquoi donc se tant tourmenter à chercher des difficultez & des solutions dans une affaire où nous ne pouvons être juges compétens ? Reconnoissons de bonne foi, que l'*Etre infini* surpasse en toute maniere nos foibles conceptions, nos sombres lumieres; & retenus par le respect le plus profond, le plus humble, adorons sa Majesté souveraine, aimons la, reverons ses voyes, admirons sa Providence, soumettons nous entierement à sa volonté revélée. Dans ces dispositions, que de systémes nous paroitront vains & téméraires!

Ajoûtons seulement, que c'est, à nôtre avis, rabaisser trop indignement cet Etre infini, en voulant que même dans

Mais comme cet *avenir* pourroit regarder seulement les évenemens qui sont les suites naturelles & nécessaires de l'ordre que Dieu a établi dans l'univers ; comme, qu'il y aura de la pluie & de la grêle, & une rude tempête, en un tel jour, & à une telle heure ; ou les évenemens que Dieu a resolu de procurer par lui-

les évenemens qu'il veut conduire à ses fins, comme dans ce qui regarde l'entrée en *Egypte* de la Posterité d'Abraham, leurs souffrances, &c. Dieu agisse de la maniere dont agiroit un habile homme qui travaille au jour la journée, & qui se sert habillement des circonstances présentes, qu'il n'avoit pû prévoir assez bien, pour répondre surement des conséquences. Tout de même, la maniére dont on explique ici bas les Predictions de *Jesus Christ*, au sujet de la trahison de *Judas*, du reniement de Saint *Pierre*, &c. ravale trop la *Toute-science* de ce divin Sauveur; pour ne pas dire quelque chose de pis.

Du reste, nous avertissons derechef, que ce *Journal* est proprement destiné à la *Litterature* & à la *Critique*; avec priere à ceux qui veulent y avoir entrée, de se régler là-dessus.

lui-même, comme étoit la délivrance des Juifs de la captivité de *Babylone*; l'on ne ſait point s'il faut comprendre encore dans cet avenir les évenemens *contingens*, ou qui dépendent de la liberté de l'homme; comme, que Pierre ira ſe promener demain, ou reſtera dans ſa chambre.

§. I. Les Theologiens ſont très partagez ſur ce ſujet. Les uns prétendent, que tous les évenemens étant des ſuites de quelque decret de Dieu, il eſt aſſez manifeſte qu'il les connoit longtemps avant qu'ils arrivent. D'autres ſoutiennent, que ce ſentiment ôte toute *liberté* à l'homme, & que par conſequent il détruit la diférence du vice & de la vertu. Pour éviter cet écueil, ils reconnoiſſent que les *actions libres* des hommes ſont véritablement *contingentes*, c'eſt à dire, qu'elles peuvent être faites, ou qu'elles peuvent ne pas être faites, & que c'eſt la pure volonté de l'homme qui, d'indéterminées qu'elles étoient, les rend déterminées. Mais, ils ne laiſſent pas d'attribuer à Dieu la connoiſſance de ces actions purement *contingentes*,

&

& de vouloir qu'il sache infailliblement, si elles se feront, ou si elles ne se feront pas, longtemps avant l'évenement; & cela, disent-ils, parce que Dieu a une connoissance infinie, qui surpasse les bornes étroites de nôtre esprit. D'autres enfin, convaincus de la liberté de l'homme dans ses actions morales, ne croyent pas pouvoir attribuer à Dieu la connoissance de ces actions-là, avant qu'elles se fassent; parce qu'une telle connoissance leur paroît incompatible avec la *liberté* de ces actions.

Pour dire à present ma pensée sur ce sujet, je declare, 1o. Que le *premier* sentiment ne m'accommode nullement, pour ne rien dire de pis; parce qu'il repugne au sentiment interieur que j'ai de ma liberté; qu'il rend illusoires, l'aprobation de ma conscience, lorsque je fais le bien, & les reproches & les remors de cette conscience lorsque je fais le mal; qu'il détruit les loüanges & les blâmes, les recompenses & les peines, qui sont assignées aux bonnes & aux mauvaises actions; qu'il renverse toute idée de Religion & de jugement à venir. Car, je vous prie, si la connoissance

que Dieu a des actions des hommes avant qu'elles se fassent, est infaillible, & très-certaine, parce qu'elle est fondée sur des *decrets* efficaces qui les déterminent, où est le mérite de celui qui fait bien, & le tort de celui qui fait mal ; puisque la diférence de leurs actions ne vient point d'eux mêmes, mais de la diference des decrets de Dieu? Diference qu'il n'étoit point en leur pouvoir de changer; parce qu'autrement, selon eux, la *prévision* de Dieu ne seroit pas infaillible. Je n'ai donc garde d'adopter un sentiment, qui, d'Etre raisonnable, me transforme en machine, & dépoüille Dieu du droit de recompenser ou de punir mes actions.

A l'égard du *second* sentiment, qui, en même temps qu'il laisse à l'homme toute sa liberté, attribuë neanmoins à Dieu la connoissance infaillible des *actions futures*, lesquelles dépendent de sa *liberté* : Je le recevrois volontiers, si je ne le croyois contraire à lui-même : c'est à dire, qu'il me paroît, que dès qu'on laisse à l'homme toute sa liberté, le pouvoir d'être maître de lui-même & de ses actions, d'agir ou de ne pas agir,

il me paroît, dis-je, qu'on ne peut plus laisser à Dieu la connoissance de ce que cet homme fera : En effet, comme avant que de se déterminer il peut faire indiferemment ceci ou cela, ne repugne-t'il pas d'attribuër à Dieu la connoissance infaillible de ce à quoi il se déterminera, puisque, posé cette connoissance, l'homme ne seroit plus libre, & qu'il devroit necessairement ou infailliblement se déterminer du côté où Dieu a prévû qu'il se détermineroit ?

Pour satisfaire à cette difficulté, on a coutume de répondre deux choses. La premiere, que Dieu étant un Etre infini, il peut connoître diverses choses, quoique nous ne concevions point la maniere dont il les connoit; qu'ainsi il peut très-bien connoître les *futurs contingens*, quoique nous ne puissions concevoir la maniere dont ils sont l'objet de sa connoissance.

J'avouë, que Dieu étant un Etre infini, ses connoissances doivent être infiniment plus étenduës que les nôtres : mais je ne pense pas, que cette infinité nous autorise à attribuer à ses connoissances des choses qui impli-

quent

quent contradiction, comme cette même *infinité* ne nous autorise nullement à attribuer à sa puissance des choses contradictoires, puisque sa puissance n'est pas moins infinie que sa connoissance. Si l'infinité de cet Etre étoit un legitime fondement de lui attribuer des choses qui repugnent à nos idées, il suivroit de ce principe, qu'on pourroit lui attribuer les choses les plus absurdes, & qu'on n'auroit nul moyen de refuter ceux qui en useroient de la sorte.

La seconde chose que l'on a coutume de répondre, c'est que la *prévision* de Dieu ne dépouille point l'homme de sa liberté, parce que ce n'est point cette prévision qui améne une certaine action, mais que Dieu ne la *prévoit* que parce qu'il connoit qu'elle doit arriver; de sorte que cette action se feroit, soit que Dieu la prévît, ou ne la prévît pas.

J'avouë, que cette réponse prouve très-bien, que ce n'est point la *prévision* de Dieu qui rend necessaire cette action de l'homme: mais cette *prévision* supose, évidemment, que la *futurition* de cette action est infaillible,

faillible, ou que cette action se fera infailliblement, ce qui dépendroit, non à la verité de la volonté, ou des decrets de Dieu, mais d'un certain enchaînement dans les évenemens, dont Dieu ne seroit point l'auteur, mais qu'il connoîtroit parfaitement; ce qui reviendroit au *Destin* des Payens, qu'ils mettoient au dessus de leur Jupiter. (a) Or qui ne voit qu'une telle suposition ne renverse pas moins la liberté de l'homme, que la premiére que j'ai refutée?

§. II.

(a) Quoique nous n'ayons pas dessein, pour éviter la longueur, d'examiner tous les raisonnemens de l'Auteur qui nous paroissent peu justes; nous ne pouvons neanmoins nous empêcher de dire, que celui qui se présente ici n'est rien moins qu'exact. Un évenement, une action humaine peut être *certaine*, ou infaillible, tant que les causes de sa certitude procedent d'un *enchaînement* inévitable, ou d'un *Destin* au dessus de la liberté de l'homme, & independant de la Providence divine. On peut en un mot concevoir une action humaine fixée, determinée librement, & prevûë comme telle, sans être obligé d'admettre ce

*Destin*

§. II. Ne m'accommodant donc point des deux premiers sentimens que je viens d'alleguer, il ne me reste que le *troisiéme*, qui ne donne point à Dieu la connoissance des *futurs contingens*, parce, soutient-on, qu'une telle connoissance repugne à la nature de la *contingence*, qui est de pouvoir être, ou ne pas être; au lieu que la connoissance demande un objet qui soit fixe & déterminé. En embrassant ce sentiment, je ne prétens pas diminuer en rien la grande idée que l'on doit avoir de la connoissance de Dieu; car pourvû que je

*Destin* ridicule des Payens. Il ne faut que distinguer ici deux idées fort differentes, la *certitude*, & la *necessité* d'une action. Qu'un évenement soit, tant que l'on voudra, déterminé par le choix, par la *liberté* de l'homme, il pourra toûjours étre *certain*, *infaillible*, avant sa détermination méme, par rapport à un Etre infini, qui doit étre capable de prevoir par avance, à quoi l'homme se déterminera, quoique librement. Cette remarque peut s'appliquer à plusieurs des raisonnemens suivans, sans que nous le fassions dans chaque endroit.

je dise que Dieu connoit *tout ce qui peut être connu*, cela suffit : Et comme je ne borne pas sa Toute-puissance, lorsque je dis, qu'il ne peut faire des choses qui impliquent contradiction, comme de faire qu'une chose soit & ne soit pas en même temps; on ne peut m'accuser non plus de borner sa *Toute-science*, lorsque j'établis, qu'il ne peut connoître les *futurs contingens*, parce que je prétends, qu'il y a la même contradiction en cela.

Les Theologiens oposent à cela, qu'on ne sauroit mettre ces évenemens au rang des choses qui ne se peuvent pas savoir, parce que ces évenemens se sauront un jour, savoir après qu'ils seront arrivez. Mais, n'en déplaise à ces Auteurs, cette raison n'est de nulle force ; & pour le sentir, je les prie de considerer, qu'un évenement, par raport à la connoissance, est d'une autre nature après qu'il est arrivé qu'avant qu'il arrivât. Quand un évenement contingent est arrivé, c'est quelque chose de fixe, de déterminé & d'arrêté, & par consequent il peut devenir l'objet de la connoissance d'un Etre intel-

intelligent; mais avant qu'il ſoit arrivé, comme par la ſupoſition il peut également arriver, ou ne pas arriver, qui ne comprend que Dieu ne peut rien connoître là dedans, puiſque la connoiſſance ſupoſe une vérité déterminée, ce qui n'a pas lieu ici?

Les mêmes Theologiens, pour convaincre ceux à qui ils ont à faire, leur demandent, ſi un jour Dieu ne ſaura pas tout ce qui ſera arrivé dans le monde? Perſonne, diſent-ils, ne le peut nier; il faudra donc dire, qu'il eſt plus parfait qu'il n'eſt, s'il eſt vrai qu'il ne ſache pas tout ce qu'il ſaura alors.

Quelque preſſante que cette raiſon leur paroiſſe, elle ne me frape du tout point. J'avouë, qu'il ſuit de mon opinion, que Dieu ſaura plus de choſes à la fin des ſiécles qu'il n'en ſait preſentement: mais je nie qu'il ſuive auſſi de là, *que Dieu ſeroit encore plus parfait alors qu'il ne l'eſt à preſent.* En effet, pour que Dieu ſoit toûjours également parfait, il ſuffit qu'il connoiſſe dans tous les temps tout ce qui peut être connu, & bien que de cette maniere ces connoiſ-

connoissances doivent aller toûjours en augmentant, cela ne marque aucune imperfection en lui, parce que ce défaut de connoissance, qu'il n'a pas dans un certain temps, ne procéde pas du peu d'étenduë de ses lumiéres, mais seulement de la nature des choses.

Mais, dira-t-on, ne seroit-il pas plus digne de la grandeur de Dieu, de connoître d'abord tout ce qui doit arriver, que de ne savoir les choses qu'à mesure qu'elles arrivent? Je réponds à cela 1°. Qu'il faut bien prendre garde en regardant Dieu comme un Être souverainement & infiniment parfait, de ne lui pas attribuer des perfections chimériques & qui ne sauroient exister. 2°. J'avouë, que si Dieu ne connoissoit les choses dont il s'agit qu'à mesure qu'elles arrivent en consequence d'un ordre, dont il ne seroit point l'Auteur, & qu'il ne pourroit point changer, quand même il le voudroit: j'avouë, dis-je, que cela seroit contraire à ses perfections augustes; mais puisque ce manque de connoissances qu'il n'a pas en un temps, & qu'il acquiert dans un autre, n'est qu'une consequence & une

une ſuite de ce qu'il a voulu avoir des créatures libres, telles que nous, capables de loüange & de blâme, de vice & de vertu, de peine & de recompenſe, ce qu'il peut changer quand il lui plaira; qui ne voit que cela ne diminue en aucune maniere la grande idée que nous avons de Dieu?

Mais on ne manquera pas de m'objećter encore, que ſi je ne veux pas reconnoître, que la Raiſon nous enſeigne que Dieu connoît toutes choſes, même les *futurs contingens*, il faut au moins que je convienne que la Revelation nous le declare, & qu'elle eſt expreſſe là-deſſus.

Il eſt conſtant, que ſi la Revelation nous enſeigne que Dieu connoît les évenemens *contingens*, il faut le croire ſans heſiter; ſur quoi je fais neanmoins cette reflexion. Comme Dieu eſt l'auteur de la Raiſon auſſi-bien que de la Revelation, il eſt viſible que l'une ne ſauroit être contraire à l'autre, & que la Revelation ne peut nous enſeigner des choſes que la Raiſon nous feroit regarder comme fauſſes. Cela étant, voyons ſi ce que l'on allegue, tiré de la Re-

velation, ne peut point se concilier avec ce que nous venons d'établir.

Il est constant que quelques libres que soient les actions des hommes, Dieu peut les connoître en quelque façon, avant qu'elles arrivent ; voici comme je le conçois. Dieu a toûjours sçû & toûjours connu les dispositions, les pensées & les actions presentes de tous les hommes, dès qu'ils ont commencé d'être : il sait quels sont les objets & les motifs capables de déterminer un homme qui est dans une certaine disposition. Ainsi, Dieu, par une expérience continuelle de tous les temps & de tous les siécles, ayant reconnu ce qui est capable de déterminer chaque homme en particulier, pourquoi ne pourra-t-il pas prédire ce que fera un homme qui est dans de telles & telles circonstances, puis qu'il a vû ce qu'ont fait d'autres, qui étoient dans le même cas?

Mais, afin de mieux faire entendre ma pensée, il est bon de l'éclaircir par un exemple. Nous voyons tous les jours qu'un homme qui a une grande expérience dans les affaires du

du monde, qui est versé autant qu'on peut l'être dans l'histoire des temps passez, & qui est de plus bien instruit de tout ce qui se passe pendant sa vie, en un mot un habile Politique ; nous voyons, dis-je, qu'un tel homme prédit quantité de choses qui arrivent effectivement : c'est ce qui est connu de chacun : Or cela étant, voici comme je raisonne ; si un homme qui ne connoît que *très-imparfaitement* ce qui s'est passé avant lui, & qui ne sait que très-superficiellement les choses qui arrivent de son temps, penetre dans l'avenir & prévoit quantité de choses, qui arrivent comme il les a prévûës, comment est-ce que Dieu, qui connoît toutes choses à fonds, & d'une maniere infiniment parfaite, les pensées & les actions des hommes, celles qui sont passées comme celles qui sont présentes, & qui en connoit même les motifs les plus secrets, & les ressors les plus cachez, comment est-ce, dis-je, que Dieu avec toutes ces connoissances ne pourroit pas prédire l'avenir ?

Mais, dira-t-on, il suit toûjours de vôtre sentiment, que Dieu ne peut,

tout au plus, prédire l'avenir, que par de simples conjectures ; c'est ce que je nie. Quand je sai très certainement, qu'un homme est avare au dernier point, ne puis-je pas assurer hardiment que si on lui offre une bourse de cent pistoles, il l'acceptera infailliblement ? de même, Dieu, qui connoit la disposition présente de tous les hommes, infiniment mieux que je ne connois la disposition de cet avare, qui a vû, dès que les hommes sont hommes, ce qui est capable de les déterminer ; Dieu, dis-je, ne pourra-t-il pas aussi prévoir ce que les hommes feront à l'avenir, non pas par de simples conjectures, mais par une connoissance très certaine & très sûre ?

Que si enfin on me fait cette instance, que quoiqu'on connoisse parfaitement la disposition présente de l'avare, dont je parle, & que quoique cette disposition doive le porter à accepter la bourse qu'on lui offre, il peut arriver neanmoins qu'il ne l'acceptera pas, puisque cela dépend de sa liberté. J'avouë, qu'absolument parlant, il pourroit arriver qu'il ne l'acceptera pas : j'avouë qu'il n'est

pas

pas certain qu'il l'accepte, comme il est certain que deux & deux sont quatre; mais je soutiens que cela est certain d'une certitude morale, ce qui suffit. En effet, la connoissance que Dieu a des choses doit être conforme à la nature de ces choses-là, & comme il y a des choses de differentes espéces, la connoissance que Dieu en a, ne peut être la même.

Il y a des veritez immuables & éternelles, comme que le tout est plus grand que sa partie, qu'une chose ne peut être & n'être pas en même temps, &c. Comme ce sont là des veritez fixes & permanentes, elles ont été aussi de tout temps l'objet de la connoissance de Dieu. Il y a des veritez, qui sont des suites necessaires d'un certain ordre que Dieu a établi dans la nature; par exemple, qu'il y aura une éclipse de soleil dans un certain jour de cette année: ainsi dès que Dieu a établi un certain ordre, il prévoit avec une certitude métaphysique qu'une telle éclipse arrivera.

Il y a encore des veritez qui sont fondées sur la toute-puissance de Dieu & sur sa volonté, comme, que

dans un certain temps il naîtroit d'une Vierge un grand Liberateur à l'Eglise: comme Dieu connoit évidemment ses desseins, & ce dont sa toute-puissance est capable, il est manifeste qu'il a pû prédire un tel évenement, avec une certitude entiére.

Il y a enfin des choses qui dépendent de la pure *liberté* de l'homme, comme que Pierre disputera demain; l'on ne peut attribuer à Dieu une connoissance de cet évenement, qui soit de même nature que les précedentes, sans contradiction, ou sans vouloir que Dieu connoisse une action comme *necessaire*, laquelle ne l'est pas, mais qui est *libre*. Il suffit donc, qu'il ait de cette action libre toute la connoissance qu'il est possible d'en avoir, sans renverser sa nature; c'est à dire une connoissance qui resulte de la combinaison de diverses circonstances, qui doivent acheminer à une telle action; & cette combinaison étant faite par un Etre sage & éclairé, forme une démonstration morale: or l'on sait qu'une démonstration morale vaut quelquefois autant qu'une démonstration métaphysi-

taphyſique, & qu'elle produit la même conviction dans l'eſprit. De là vient, que la certitude que nous avons de la verité des *faits hiſtoriques*, ſur leſquels la Religion Chrétienne eſt fondée, n'eſt qu'une certitude morale, comme chacun le ſait.

§. III. Après avoir établi cette théſe, nous allons eſſaïer d'expliquer, ſuivant les principes que nous avons poſé ci-deſſus, les *Oracles* que l'on tire de l'Ecriture pour prouver que Dieu connoit les actions *libres* des hommes, auſſi certainement que les évenemens neceſſaires.

On allegue, 1o. la prédiction que Dieu fit à Moïſe, de l'endurciſſement du cœur de *Pharaon*, lequel s'opoſeroit à la ſortie des Iſraëlites du païs d'Egypte. Mais il n'eſt pas difficile de rendre raiſon d'une telle prédiction, puis qu'elle étoit fondée ſur la connoiſſance parfaite que Dieu avoit de la diſpoſition préſente du cœur de ce Roi, ſur ce qu'il connoiſſoit ſon extréme avarice & le grand déſir qu'il avoit de retenir les Iſraëlites dans ſon païs, du travail deſquels il retiroit des profits & des avantages très-conſiderables. Dieu

prédit même, qu'il pousseroit son endurcissement extrémement loin, parce qu'il arrêtoit la playe, dont il avoit visité son païs, à la premiere priere que *Moïse* lui en faisoit : ce qui lui donnoit l'occasion de revoquer la parole qu'il avoit donnée de laisser aller le peuple, & d'endurcir son cœur. Car si la playe eût continué, il auroit été sans doute forcé à faire ce que Dieu lui commandoit : or Dieu retiroit ces playes de la sorte, afin d'avoir lieu de les multiplier, de démontrer sa puissance à son peuple, de rendre leur sortie plus miraculeuse, & les engager par-là à en avoir plus de reconnoissance.

On allegue, 2°. l'Oracle du 15. *chap.* de la *Genése*, qui contient la prédiction du mauvais traitement qu'on feroit aux Israëlites en Egypte, les peines que Dieu infligeroit en suite à ce païs-là, & la sortie de ce peuple avec de grandes richesses. Voici ce que Dieu dit là-dessus à Abraham; *Sache certainement que ta posterité habitera comme étrangére dans un païs qui ne lui appartiendra pas, & qu'elle y servira aux habitans du lieu, & qu'elle y sera afligée pendant*

*quatre*

*quatre cens ans : mais aussi je jugerai la nation à laquelle tes descendans seront assujettis, & en suite ils sortiront avec de grands biens* (a). J'avouë, que cette prédiction est beaucoup plus difficile à expliquer que la précédente ; ce qui augmente encore la difficulté, c'est que l'affliction des Israëlites en Egypte supose divers évenemens, qu'il semble que Dieu ne pouvoit prévoir, selon *mon sentiment* ; comme, que Jacob auroit deux fils qu'il aimeroit plus que les autres, & que l'un de ses fils seroit l'objet de la jalousie & de l'envie de ses freres, qu'il seroit vendu à des Marchands qui alloient négocier en Egypte, qu'il arriveroit une grande famine dans tout le païs, que Jacob & sa famille seroient contraints d'aller en Egypte, & qu'après y avoir été pendant quelque temps, elle y seroit persecutée durant un certain nombre d'années.

Pour bien entendre cet Oracle, il faut remarquer qu'il contient deux parties ; la premiere est la *condition*



(a) *Genes.* chap. XV. *vs.* 13. 14.

des enfans d'Abraham au païs de *Canaam* avant leur entrée en Egypte, c'est qu'ils ont habité ce païs-là comme *étrangers*; ce que Dieu pouvoit bien déclarer à ce Patriarche, puisque c'étoit une suite du dessein qu'il avoit formé de suspendre encore pour quelque temps les peines qu'il reservoit aux habitans naturels du païs, & de leur en laisser encore la possession paisible, *parce que leur iniquité n'étoit pas encore venuë à son comble*, comme il est dit dans ce même *chap.* 15. de la *Genése vs.* 16. Or cet espace de temps est d'environ 190. ans.

La *seconde* partie de cet Oracle renferme le *sort* des Israëlites pendant leur demeure au païs d'Egypte; c'est qu'ils devoient y être dans la servitude & dans l'opression, & cela environ l'espace de 210. ans; c'est ce dernier évenement de la prédiction duquel il s'agit de rendre raison.

Pour cet effet, je remarquerai d'abord, que comme il y a des gens d'une habileté si grande & d'une experience si consommée, qu'ils prévoyent des choses qu'on ne croyoit pas

pas pouvoir être prévûës, il ne faut pas s'étonner, si Dieu, dont les lumieres & les connoissances surpassent infiniment toutes celles que les hommes peuvent avoir, prévoit aussi des évenemens, sans qu'on puisse rendre raison de la maniere dont il les prévoit.

Je remarquerai, 2°. que Dieu prédit l'affliction de son peuple en *Egypte*, parce qu'il trouva bon de l'exercer par diverses afflictions & épreuves, avant que de l'introduire au païs de Canaam; afin que la délivrance que Dieu leur acorderoit de ces maux-là les remplît de reconnoissance pour lui, & que sentant les obligations infinies qu'ils lui avoient, cela les engageât à l'observation exacte de ses Loix. C'est ce qui paroît, de ce qu'il leur met continuellement cette *délivrance* devant les yeux pour les porter à lui obéïr; & même, voici comme il leur parle dans la Préface de sa Loi. (a) *Ecoute Israël; je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai retiré du païs d'Egypte, de la mai-*

G 6 *son*

(a) *Exod. chap.* 20. *vers.* 2.

*son de servitude.* Or on conçoit aisement comment Dieu a pû prévoir, que son Peuple étant une fois en Egypte y seroit mal traité ; parce que voulant l'y multiplier & l'y benir extraordinairement, comme il le fit, cette multiplication, ces prosperitez, & ces avantages, ne pouvoient qu'exciter la jalousie & l'envie des Egyptiens contr'eux, qui étoient des étrangers, qui avoient été reçûs dans le païs par faveur ; & cette jalousie, cette envie, ne pouvoit que leur attirer des mauvais traitemens.

Mais on me demandra, comment Dieu pouvoit savoir, que ce peuple iroit en Egypte ? Je réponds, que ç'a été parce qu'il vouloit qu'il y entrât, pour les raisons alleguées ci-dessus ; mais je ne suis pas obligé de supose r, qu'il ait prévû tous les évenemens qui ont concouru à cette entrée, dans le temps qu'il fit la prédiction que j'explique. 1o. Le texte de l'Ecriture ne le dit point ; & 2o. cela n'étoit point necessaire. Il suffit de dire, que Dieu ayant resolu, que les Israëlites entrassent en Egypte, il s'est servi des occasions favorables qui se sont presentées pour cela. Ainsi les

les freres de *Joseph*, ayant eu de la haine contre lui & l'ayant vendu à des Marchands, qui le menérent en *Egypte*, il s'est servi de cet évenement, pour arriver à son but; & si cette voye ne se fût pas présentée, Dieu en auroit trouvé une infinité d'autres; un Maître aussi sage & aussi habile qu'est cet Etre souverain, & dont les lumieres sont infinies, ne manquant jamais de moyens pour l'accomplissement de ses desseins. Or, 3o. je prouve mon sentiment par l'Ecriture même; car *Joseph* voulant rassurer ses freres, qui craignoient qu'après la mort de leur pere il ne tirât vengeance de ce qu'ils lui avoient fait, il ne leur dit point que cela avoit été prédit; mais il leur dit, (a) *vous aviez dessein de me faire du mal, mais Dieu l'a tourné en bien, pour faire ce que vous voyez maintenant, & conserver par mon moyen la vie à un grand peuple*; ce qui revient précisément à ma pensée.

Je remarque en *quatriéme* lieu, que la *famine*, qui détermina *Jacob*



(a) *Genes. ch. 50. vs. 20.*

& sa famille à entrer en *Egypte*, fut une *famine* envoyée de Dieu d'une maniére *surnaturelle*; c'est ce qui paroît manifestement, 1°. de ce que les *sept années de famine* furent précedées de *sept années d'abondance*; car le nombre égal d'années d'abondance & de famine, qui se suivent immediatement les unes les autres, marque visiblement quelque dessein particulier de la Providence, & par consequent quelque chose de surnaturel; les seules loix generales de la nature n'ont pas coutume de produire rien de si suivi. Cela paroit, 2°. de ce que Dieu revéla à *Pharaon*, Roy d'Egypte, ces sept années d'abondance & ces sept années de famine, dans un songe, & il envelopa tellement ce songe, que ce Roi ne put l'expliquer par lui-même ni par le moyen de ses Interprétes; de sorte qu'il fut contraint de recourir à *Joseph*, à qui Dieu en avoit découvert le sens : car qui ne voit que tout cela avoit été ménagé de la sorte, afin que *Joseph* devenant necessaire & donnant de bons ordres pour la conservation du Royaume, cela pût procurer l'entrée & l'établissement

des

des Iſraëlites dans ce païs-là, comme l'Hiſtoire nous l'aprend ? Ainſi, Dieu ayant procuré cette entrée par lui-même, il lui étoit facile d'en marquer le temps, & ce peuple ne pouvant en ſortir que par tous les miracles qu'il fit, il lui fut facile de même d'en ſavoir le temps, puiſque cela dépendoit de ſa volonté.

Enfin, ſi Dieu prédit que ce peuple ſortiroit d'Egypte avec de grands biens, il n'y a nulle difficulté en cela, puiſque cette prédiction ne s'accomplit que par un ordre de Dieu lui-même aux Iſraëlites, de prendre aux Egyptiens des *vaiſſeaux d'or & d'argent, & des vêtemens :* Dieu peut très bien prédire ce qu'il a deſſein de faire.

On allegue pour troiſiéme exemple de la prédiction des *futurs contingens*, celle que Dieu fit de la délivrance du Peuple Juif de la *captivité* de *Babylone*, par le moyen de *Cyrus*.

Mais il n'eſt rien de plus aiſé que de rendre raiſon de cette prédiction, en diſant, que Dieu ayant reſolu de ne laiſſer ſon Peuple en Babylone que pendant un certain eſpace de temps, il inſpira en ſuite au Roi *Cyrus* le

dessein de finir leur captivité, & de les laisser aller dans leur païs. Ainsi, tout cela ayant dépendu de la volonté de Dieu, il est facile de concevoir comment il l'a pû prédire.

Le *quatriéme* Oracle que l'on alégue, est la prédiction de l'incredulité des Juifs à la prédication du *Messie*, & de la mort qu'ils lui firent subir.

Pour rendre raison de cette prédiction, il faut savoir, 1º. Que la mort de Jesus Christ étant necessaire pour le salut des hommes, Dieu, qui avoit resolu d'operer ce grand ouvrage, avoit aussi resolu de procurer cette mort; c'est ce que prouve ce que dit Saint PIERRE (a) *Que les Juifs n'avoient rien fait à son égard, que ce que la main & le conseil de Dieu avoient déterminé;* & dans un autre endroit, *qu'il est l'Agneau destiné avant la fondation du monde* b); c'est ce que prouve ce qui est dit, (c) *que Jesus Christ en mourant a été obéïssant a Dieu son Pere*; c'est ce que prouve

(a) Voy *Act.* II. 23. & IV. 28.
(b) V. 1. *Pet.* I. 19. 20.
(c) *Philip.* II. 8.

prouve encore la maniere dont Saint PAUL en parle, (a) *que Dieu n'a point épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous ;* c'est ce que prouve enfin la maniere volontaire dont il est allé au suplice, & ce qu'il dit à Saint Pierre, (b) *penses-tu, que pour me délivrer je ne pourrois pas prier mon Pere, qui me donneroit plus de douze legions d'Anges? mais comment s'accompliroient les Ecritures, qui veulent qu'ainsi soit fait ?*

Il faut avoüer, 2o. que Dieu pour procurer cet évenement s'est servi de l'incredulité & de la malice du Peuple Juif; car ayant vû, par une suite d'experiences, combien ce Peuple étoit sensuel, charnel & grossier; combien, pour me servir des termes d'un Prophéte, (c) *il étoit de col roide & contredisant ;* connoissant le grand penchant qu'il avoit au vice, & le peu de disposition qu'il avoit à suivre les préceptes de la vertu ; sachant

(a) *Rom.* VIII. 32.

(b) *Math.* XXVI. *vs.* 53.

(c) V. *Exod.* XXXII. 9. XXXIII. 3. & *Deut.* IX. 13. &c.

chant d'ailleurs les fausses impressions que la lecture des Prophetes feroit sur eux, & les fausses idées & les préjugez qu'elle leur feroit naitre touchant le *Messie*, Dieu, dis je, a pû facilement prévoir que ce *Messie*, tel qu'il devoit paroître, dénué de toute pompe & de tout éclat, enseignant une doctrine dont la morale seroit pure, exacte & parfaite, & les promesses toutes divines & celestes; que ce *Messie*, dis-je, ne manqueroit pas d'être rejetté par des gens qui attendoient un grand Monarque, & un puissant Conquérant, qui faisoient consister toute la Religion dans l'observation de quelques cérémonies exterieures, & qui étoient plongez dans toutes sortes de vices.

On me dira ici, peut-être, qu'on conçoit, comment Dieu peut prédire ce que feront des personnes dont il avoit les dispositions présentes; mais qu'on ne conçoit pas, selon mon *hypothése*, comment il peut prédire ce que feront des gens qui vivront plusieurs siécles après. Pour resoudre cette difficulté, je réponds, que Dieu sachant combien les enfans ont de penchant à imiter l'exemple de leurs peres,

peres, lorſque cet exemple eſt vicieux, & qu'ayant vû, que nonobſtant les exhortations & les cenſures, les promeſſes & les menaces, qu'il avoit fait adreſſer à ce Peuple par ſes Prophetes, ils étoient toûjours vicieux & corrompus, il a pû facilement prévoir, qu'ils ſeroient dans ce malheureux état dans le temps qu'il leur envoyeroit le *Meſſie*, puiſque lors qu'il le leur envoya il y avoit très long-temps qu'ils n'avoient plus eu de Prophetes.

Que ſi l'on m'objecte encore, que non ſeulement les *ſouffrances* & la *mort* de Jeſus Chriſt en general ont été prédites, mais encore toutes les *circonſtances* particulieres de cette mort, & que cela ne s'accorde gueres avec mon ſyſtéme. Je réponds à cela, que Dieu, ayant trouvé à propos dans ſa ſageſſe, que ſon Fils mourût pour la redemption des hommes, a auſſi réglé dans ſon conſeil les circonſtances de cette mort; & ayant voulu ſe ſervir de la malice des Juifs pour l'accompliſſement de ſon deſſein, il a pû très facilement diriger cette malice, & la conduire aux fins qu'il avoit en vûë. Je ne dis pas,

pas, qu'il la leur ait inspirée, ce qui repugneroit à sa sainteté; mais, je dis, que pouvant assouvir leur haine contre Jesus Christ en diferentes manieres, il leur a présenté celle qui étoit conforme à ses *decrets*; ce qui ne blesse aucune de ses perfections infinies. Il est vrai, que l'on ne sauroit expliquer par là la prédiction de la trahison de *Judas*; voyons donc comment il est possible d'en rendre raison. Voici le fait. Jesus Christ dans le beau discours qu'il fit à ses Disciples, peu d'heures avant sa mort, leur declare, qu'il devoit être mis à mort par la trahison de *Judas*, afin que ce que l'Ecriture avoit prédit fût accompli.

Cet endroit de l'Ecriture est du *Ps.* 41. *vers.* 10. où David parle de la sorte; *celui qui avoit la paix avec moi, & qui mangeoit mon pain, a regimbé le plus fort qu'il a pû contre moi.* Jesus Christ donc applique ces paroles de David à *Judas*, qui devoit le trahir. Sur quoi je dis, qu'il ne faut pas croire que ces paroles du *Pseaume* ayent été inspirées à David par l'Esprit de Dieu dans la vuë de désigner Judas, qui devoit un

jour

jour trahir Jesus Christ, je suis persuadé que David ne parle que de ce qui étoit arrivé à lui-même, & qu'il n'entendoit que quelqu'un de ceux qui s'étoient soulevez contre lui dans la conspiration d'*Absalom* ; comme Achitophel, ou quelqu'autre. Or Jesus Christ aplique ces paroles à la trahison de *Judas*, parce que Judas étoit à ce Sauveur, ce qu'Achitophel étoit à David. Les Ecrivains du *N. Testament* disent souvent, que l'Ecriture du Vieux est accomplie, lors qu'il arrive de leur temps quelque chose de semblable à ce qui étoit arrivé sous le *V. Testament* ; on peut consulter là dessus les Commentaires, & sur tout les Notes de *Grotius*. D'où il paroît, que cette Prophetie ne fait rien à nôtre sujet.

Mais, si cette prédiction n'a rien de commun avec nôtre sujet, il n'en est pas de même de celle que Jesus Christ lui-même a faite de la trahison du même Judas. L'histoire de l'Evangile nous aprend que ce Sauveur prédit cette trahison, non seulement après que ce perfide fut convenu avec les principaux Sacrificateurs de leur livrer son Maître, quand il dit aux

Douze

Douze dans le soupé de la Pâque, *l'un de vous me trahira*; ce qui ne fait aucune difficulté, parce qu'il s'agissoit d'une chose présente, savoir de la volonté actuelle de *Judas* de trahir Jesus Christ. Volonté qu'il pouvoit très bien connoître, lui qui étoit le *scrutateur des reins & des cœurs*; mais ce qui fait la difficulté, c'est que Jesus Christ prévit cette trahison long-temps auparavant. S. *Jean* nous dit au 6. *chap.* (a) de son Evangile, *Que ce Divin Sauveur savoit, dès le commencement, qui seroit celui qui le trahiroit*, & qu'il dit aux Douze, *ne vous ai-je pas choisi vous Douze, & l'un de vous est un Diable? Or il disoit cela*, ajoûte l'Evangeliste, *de Judas Iscariot, car c'étoit celui-là qui devoit le trahir, bien qu'il fût l'un des Douze.*

Pour répondre à cette difficulté, il faut remarquer, que quoique les hommes soient *libres*, ils ont tous de certaines habitudes & de certains penchants, qui dominent en eux, & qui les portent au bien, ou au mal. Quand un homme, par exemple, est

(a) *Vs.* 70. 71.

eſt habituellement *avare*, cette paſſion le poſſéde tellement, qu'il ne cherche qu'à l'aſſouvir, de ſorte qu'un autre qui connoîtra l'inclination de ſon cœur, pourra aiſément juger de ce dont il eſt capable; je ſai bien qu'étant libre, & étant le maître de ſes actions, il pourroit ſe vaincre, & ne pas faire en une certaine rencontre, ce à quoi ſa paſſion le porte; mais, une funeſte experience de tous les temps a fait voir, que des hommes paſſionnez ne font plus d'uſage de leur liberté, & ſuivent aveuglement leur penchant; ce qui fait qu'on peut prévoir, à coup ſûr, un grand nombre de leurs actions.

Ce principe poſé, il ſera aiſé d'expliquer la prédiction dont il s'agit. Jeſus Chriſt, qui connoiſſoit ſûrement & à fonds tout ce qui ſe paſſoit dans le cœur des hommes, connoiſſoit par conſequent le cœur de *Judas*, & voyoit ſes inclinations les plus dominantes & les plus ſecretes; il connut donc par conſequent, que ce Diſciple ne l'aimoit pas autant que les autres, & n'avoit pas pour lui un attachement ſincere; il connut, ſans doute,

doute, que l'avarice étoit ſa paſſion dominante, & qu'il ſeroit capable de ſacrifier tout à cette paſſion; & en effet, on voit dans l'hiſtoire de l'Evangile quelques traits de ſon avarice: c'étoit lui qui tenoit la *bourſe*, ce qu'il avoit recherché, ſans doute, parce qu'il aimoit à manier l'argent. Lors *qu'une femme eut répandu ſur la tête de Jeſus Chriſt, qui étoit à table, un vaſe d'huile odoriferante de très grand prix* (a), il eſt raporté, que *quelques-uns de ſes Diſciples furent indignez* de la profuſion de cette femme; or, ſelon toutes les aparences, *Judas* étoit un de ces Diſciples-là. Enfin, il faloit qu'il fût bien eſclave de l'argent, puis qu'il s'offrit aux Principaux Sacrificateurs, moyennant une recompenſe, de leur donner avis quand ils pourroient ſe ſaiſir de *Jeſus*, ſans craindre que le peuple en fût informé, & pût exciter du tumulte afin de le défendre, & que pour un ſervice ſi important il ſe contenta de *trente ſicles* d'argent.

Telle étant donc la paſſion de *Judas*,

(a) *Math.* XXVI. 7. 8.

*das*, il n'étoit pas extrémement difficile à Jesus Christ de prévoir tout ce qui est arrivé. Je prouve, que Jesus Christ ne fit cette prédiction que sur les dispositions présentes de *Judas*, de ce que Saint *Jean* dit au même endroit, *que Jesus savoit dès le commencement qui seroient ceux qui ne croiroient pas*. Car comment le savoit-il? c'est qu'il savoit qui étoient ceux qui ne cherchoient pas avec un empressement sincere à s'instruire de la verité, & à s'assurer s'il étoit en effet le *Messie*. C'est ce que confirme ce qu'il ajoûte, (a) *c'est pour cela que je vous ai dit, que nul ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné de mon Pere:* ce qui signifie, à mon sens, je vous ai dit que personne ne peut embrasser ma doctrine, si les anciennes revelations, qui ont mon Pere pour auteur, ne leur ont inspiré du goût pour la verité & pour la vertu, & s'ils n'y ont pas puisé de solides instructions sur le veritable caractere du *Messie*. Comme c'étoit donc par les dispositions presentes,



(a) *Jean* VI. *vs.* 65.

que Jesus Christ connoissoit ceux qui croiroient en lui, & ceux qui ne croiroient pas, ce fut aussi de la même maniere qu'il connut celui qui le trahiroit.

Enfin, on alégue ici, ce que Jesus Christ prédit à Saint *Pierre*, qu'il le renieroit, car cet Apôtre ayant répondu à Jesus Christ, qui avoit dit aux Douze, à la veille de sa mort, *vous tous serez scandalisez en moi cette nuit*, (a) *Quand même tous seroient scandalisez en toi, je ne serai jamais scandalisé* (b); Jesus lui dit là-dessus, (c) *En verité je te dis, qu'en cette même nuit, avant que le coq chante, tu me renieras trois fois.*

Il y a deux choses dans cette prédiction; le *reniement* de Saint Pierre, & la *circonstance* de ce reniement. A l'égard de la premiere, je ne pense pas qu'il y ait plus de difficulté, après ce que j'ai établi dans l'article précedent. Jesus Christ connoissant parfaitement le caractere, le génie & les dispositions presentes de ses Apôtres,

(a) *Math.* XXVI. *vs.* 31.
(b) Ibid. *vs.* 33.
(c) *Vs.* 34.

Apôtres, & par consequent de Saint *Pierre*, savoit très bien l'impression que feroit sur lui la vûë prochaine de sa condamnation & de son suplice; il savoit très bien, que toutes les protestations qu'il faisoit & ce zéle qu'il lui démontroit n'étoit qu'un feu de paille, qui ne seroit pas de durée; il avoit été assez long-temps avec eux, pour savoir ce dont ils étoient capables, & qu'ils n'auroient pas assez de fermeté pour demeurer attachez à lui, à la vûë du suplice que ses ennemis lui préparoient.

Mais, ce qui fait la difficulté, c'est la *circonstance* de ce reniement, que Jesus Christ a prédite. Jesus Christ lui prédit, *qu'avant que le coq chantât il le renieroit trois fois;* ce qui est précisément arrivé.

Sur quoi je remarque, 1o. que Jesus Christ lui prédit ce reniement dans toutes ces circonstances, pour lui faire voir combien, quoi qu'il en pût dire, il en étoit assuré; pour le faire revenir de sa présomption & de son esprit de confiance, & pour l'engager à ne s'exposer pas à la tentation avec tant de temerité.

Je remarque, 2o. que Jesus Christ

voyant que Saint *Pierre* conservoit cet esprit de confiance & de présomption, comprit aisément qu'il ne manqueroit pas de le suivre jusques dans la maison de *Caïphe*, sur tout après ce qu'il lui avoit dit, *quand même il me faudroit mourir avec toi, je ne te renierai point.*

Je remarque, 3°. que Saint Pierre se trouvant dans cette maison, au milieu de tous ceux qui en vouloient à Jesus Christ, ce dernier vit, qu'il n'étoit pas possible, qu'il ne fût reconnu de quelques-uns d'eux, & qu'on ne manqueroit pas de lui dire, *qu'il étoit du nombre de ses Disciples.* Les Apôtres avoient été assez longtemps à la suite de leur Maître, pour être reconnus pour tels; & comme la haine qu'on a pour un chef de parti, s'étend ordinairement sur tous ses partisans, rien n'étoit plus naturel, qu'on soutînt à Saint Pierre qu'il étoit des Disciples de Jesus Christ, & qu'on lui en fît un crime.

Je remarque, 4o. que la connoissance claire, que Jesus Christ avoit de la foiblesse de cet Apôtre, lui fit prévoir, sûrement, que dès qu'on lui soutiendroit qu'il avoit été de ses

Disciples,

Disciples, il auroit la lâcheté de le nier.

Je remarque, 5°. que Jesus Christ a pû savoir que Saint Pierre le renieroit avant le *chant du coq*, de cette maniere: Il savoit le dessein que Judas avoit de le livrer entre les mains de ses ennemis dans le jardin de *Gethsémané*; ce traitre ayant jugé qu'il le trouveroit dans ce jardin, parce qu'il lui étoit arrivé très souvent d'y aller, & quelquefois même de s'y retirer de nuit avec ses Disciples, & Jesus Christ, sachant l'heure en laquelle il vouloit aller dans ce jardin, il a pû facilement savoir l'heure en laquelle il seroit saisi; & comme on devoit le mener d'abord après en la maison de *Caïphe*, il a bien pû prévoir à quelle heure il y entreroit.

Je remarque, 6°. que le coq a coutume de chanter à une certaine heure de la nuit ou du matin, & qu'outre cela Jesus Christ pouvoit savoir le moment précis auquel il chanteroit cette nuit-là, puisque ce *chant* n'est pas une action libre, mais une action machinale, qui peut être par consequent un objet de la connois-

ſance infinie de Dieu. Ainſi Jeſus Chriſt étant entré chez *Caïphe*, un peu plus d'une heure avant le chant du coq, il y avoit là aſſez de temps pour que Saint *Pierre* fût reconnu pour ſon Diſciple, & pour donner lieu à ſon triple reniement.

Que ſi l'on me fait cette inſtance, que l'on ne peut comprendre comment le *coq* chanta d'abord après le troiſiéme *reniement*, auſſi préciſement que Jeſus Chriſt l'avoit prédit. Je réponds, 1o. que Saint Pierre, au lieu de *trois* fois qu'il renia ſon Maître, l'auroit peut-être renié d'avantage, n'étoit qu'après le troiſiéme reniement, s'étant tourné vers lui, il le regarda d'un air qui lui reprochoit l'énormité du crime qu'il venoit de commettre; ce qui lui remettant dans l'eſprit la prédiction qu'il lui avoit faite, penetré de douleur, & couvert de confuſion d'avoir trahi ſon Maître d'une maniere ſi atroce & ſi lâche, il ſortit de la cour, & alla pleurer ſa faute.

Je réponds, 2o. que le *coq* chanta d'abord après le troiſiéme reniement, parce qu'il devoit naturellement chanter dans ce moment-là; ou ſi l'on a

de

de la peine à se persuader, que ces deux circonstances se soient rencontrées fortuitement ensemble ; quel inconvenient y auroit-il, que Jesus Christ eût retardé ou avancé cette nuit-là le *chant* du *coq* de quelques minutes, pour le faire quadrer avec le troisiéme reniement de Saint Pierre ?

Que si l'on m'objecte encore, que Saint *Marc* ajoûte (a) une circonstance qui augmente la difficulté : savoir que Jesus Christ avoit dit à Pierre, *avant que le coq ait chanté* DEUX FOIS, *tu me renieras par trois fois*, & que conformément à sa prédiction, le coq chanta pour la premiere fois après son premier reniement & la seconde fois après les deux autres ; que si l'on me fait, dis-je, cette objection, je soutiens qu'elle est resoluë par ma réponse précedente, car le coq chanta ces deux fois par son instinct naturel ; ou bien la Providence a pû intervenir dans ces deux *chants*, d'une façon toute particuliere.

L'on pourroit peut-être encore alléguer



(a) *Chap.* XIV. *vs.* 30.

léguer ici la prédiction que Jesus Christ a faite de la *ruine* totale de la *Ville* & du *Temple* de *Jerusalem*. Mais cet évenement ayant été une punition de Dieu infligée à la nation Juive, Jesus Christ l'a pû prédire avec toutes ses circonstances, puisque ç'a été Dieu lui-même qui a procuré & dirigé cette ruine.

§. IV. Quoique je croye m'être tiré assez heureusement d'une bonne partie des *Passages* que je viens d'examiner, j'avoüe cependant de bonne foy, *que je ne puis encore embrasser le sentiment que j'ai soutenû jusqu'ici.* La raison de cela est qu'il ne m'a pas été possible de le faire quadrer avec quelques autres Propheties, & surtout avec l'*onziéme* chapitre de *Daniel*, qui contient un grand nombre de prédictions si claires & si précises, sur des évenemens très particuliers, & très libres, qu'elles semblent être plûtôt un recit de choses passées, qu'une prédiction de faits qui étoient encore dans les tenebres d'un *avenir* éloigné. De sorte que je declare, que je me tiens encore dans le sentiment *Orthodoxe*, jusqu'à ce que de plus habiles que moi ayent aplani les dif-

ficultez

ficultez qui m'ont arrêté dans ma carriére.

Je rapporterai ici le ſentiment du troiſiéme Concile de *Valence* (a) en Dauphiné, ſur le ſujet de la *préviſion* & de la *préſcience* de Dieu. *Nous tenons*, diſent les Peres du Concile, *que Dieu prévoit, & a prévû de toute éternité les bonnes œuvres que les bons doivent faire, & les mauvaiſes actions que les méchants feront.... Nous tenons fidelement, & nous plait de tenir, qu'il a entierement prévû, qui ſont ceux qui ſe rendront bons par ſa grace, & qui par cette grace recevront les recompenſes éternelles; qu'il a pareillement prévû, qui ſont ceux, qui par leur propre malice deviendront méchants, & qui par ſa juſtice ſeront condamnez à une éternelle damnation..... Que ſa* PRESCIENCE *n'a point impoſé à aucun méchant la neceſſité de l'être; de maniere qu'il ne puiſſe pas être autre choſe qu'il n'eſt: mais ce qu'il devoit devenir par ſa propre volonté, Dieu, qui connoît toutes choſes avant qu'elles arrivent, l'a prévû par ſa Toute-*

 *puiſſance*

(a) Tenu en 855.

*puissance & immuable Majesté.* J'avouë, que ce sentiment me paroît si raisonnable, que je l'embrasse avec plaisir.

Je declare encore, qu'après y avoir serieusement pensé, je suis entiérement de l'avis du Dr. *Tillotson*, sur la matiere que je viens de traiter. Cet excellent Prélat parle là-dessus avec tant de netteté & de solidité, (a) qu'il seroit bien difficile de ne se pas rendre à ses raisons.

J'ajoûterai enfin les paroles si remarquables du celebre Professeur de *Sedan*, Mr. LOUIS LE BLANC; ce Theologien si net, si sage, si solide, si moderé, si judicieux. (b) Après avoir amplement, clairement & solidement refuté ceux qui ne sont pas du sentiment *Orthodoxe*, voici comme il finit sa *Thése.* (c) *Itaque cùm rem*

(a) Dans ses *Sermons Posthumes*, vol. VI. pag. 146-163. *Serm.* 5. & 6. sur I. *Sam.* II. 3.

(b) Dans ses *Theses Theologicæ, de Concordiâ Libertatis Humanæ cum Præscientiâ Divinâ.*

(c) *Pag.* 444. 445. Edit. *Londin.* 1675. in fol.

*rem tantam scrutanti, undique se tenebræ offundant, & occurrant tricæ ac pedicæ, ex quibus nos non satis extricare valemus, nihil magis tutum & ingenuum puto, quàm* IGNORANTIAM *nostram hîc apertè profiteri, & seriò illud Davidis usurpare,* (a) Mirabilis facta est scientia tua præ me, & sublimior, quàm ut assequi possim. *Ac quamquam aliorum ingenia nolim ex meâ tenuitate metiri, & super hâc re modestam disquisitionem damnare, facilè tamen adducor, ut credam mysterium hoc ad ea pertinere, de quibus dicit Sapiens,* (b) Altiora te ne quæsieris, & fortiora te ne scrutatus fueris. *Nec mirum videri debet, si mens nostra, tam angustis limitibus definita, percipere non possit, quâ ratione intellectus Divinus, cui planè nulli sunt fines, ea cognoscat & attingat quæ sunt à cognitione nostra remotissima.*

*Neque etiam*, ajoûte-t-il, *istud quicquam officit certitudini, quam habere debe-*



(a) *Psalm.* CXXXIX. *vs.* 6.

(b) *Ecclesiastic.* III. *vs.* 22. collat. *Proverb.* XXV. *vs.* 27. & *Rom.* XII. *vs.* 3.

*debemus, tum de Dei* PRÆSCIENTIA, *tàm de humanâ* LIBERTATE, *quorum utrumque in Scripturis certum & immotum fundamentum habet, astipulante rationis lumine, & quod attinet libertatem humanam, ipsa nostra experientia. Etenim, quàm multa sunt, non dico jam in rebus divinis, sed in ipsâ naturâ, imo in nobis ipsis, de quorum existentiâ dubitare non possumus, & quorum tamen* MODUM & RATIONEM *mens nostra inquirere & scrutari non potest, quin se in laqueos induat, unde ipsa se non potest expedire?* &c.

Voilà qui est si sage & si sensé, que je m'y tiens de tout mon cœur. Et c'est par-là que je me fais un plaisir de finir cet *Essai.*

*A Londres ce* 17. *Novembre* 1713.

ARTICLE

## ARTICLE V.

EXAMEN *apologétique de diverses Remarques de Mr.* LE CLERC, *touchant la signification du mot* VERTU, ΑΡΕΤΗ, chez les *Grecs*; avec la CRITIQUE *d'un passage de Mr.* DACIER, *qui a du rapport à ce sujet;* par Mr. J. M.

On est dans la Republique des Lettres si accoûtumé aux *contestations* de ceux, qui s'appellent *Auteurs* & Gens *Savans*, que personne n'est plus surpris, quand il s'en présente de nouvelles. Souvent même elles sont utiles, bien loin de scandaliser; lorsqu'elles tendent à éclaircir ce que l'on rencontre d'obscur dans les differens sujets de nos Sciences; & lors qu'elles donnent lieu de corriger une erreur, une bévûë trop legérement avancée, une decision trop précipitée.

Il n'y auroit point d'autres *contestations*, & jamais de celles, qui sont causées & multipliées par un amour propre mal entendu, ou par

une opiniâtre mauvaiſe foi ; ſi tous ceux qui ſe mêlent d'érudition, ſuivoient exactement les regles de la raiſon & de la probité.

Mais on verra toûjours croître les diſputes vaines & *chicaneuſes*, pendant qu'il ſe trouvera des hommes, qui ſans être bien inſtruits, ou ſuffiſamment attentifs, ont la préſomption de vouloir décider ſur tout, & qui entêtez de leurs propres ſentimens, dominez par leurs préjugez, ou moins amoureux de la verité, que d'une flateuſe reputation de Savoir, ſe croyent intereſſez à défendre leurs premieres bevûës, plutôt que de ſe retracter humblement.

J'avouë, que me ſentant des diſpoſitions tout contraires à ces horribles défauts, je ſerois très-fâché, de voir mettre dans ce dernier rang les *conteſtations*, que je ſuis forcé d'avoir avec quelques Savans de nos jours.

Celles principalement, que j'ai aujourd'hui avec Mr. LE CLERC, ſont, dans ce qui vient de moi, bien éloignées de ce mauvais caractere. Je n'ai jamais donné lieu à ces *conteſtations*, par des propoſitions fauſ-

ses, ni obscures, puisque Mr. *le Clerc* est enfin contraint d'admettre ce qu'il m'avoit d'abord disputé. D'ailleurs, j'ai fait en particulier tout ce que j'ai pû, pour m'empêcher d'entrer publiquement dans cette querelle, & pour obliger mon Agresseur à la finir lui même, par une juste retractation.

Ce sont là deux circonstances essentielles, qui, mettant toute la justice de mon côté, méritent, que le Lecteur judicieux & équitable donne son attention au détail, que je m'en vais faire, pour l'éclaircissement de la verité, toûjours seule aimable, plûtôt que pour ma justification.

I. Dans la *Vie d'Horace*, (a) refutant Mr. *Dacier*, j'ai dit, „ que les „ Auteurs anciens, en parlant de la „ VERTU de *Brutus*, entendoient „ par-là, non ce qui est appellé chez „ les Grecs ΑΡΕΤΗ, & chez les „ Latins *animi fortitudo*, le coura- „ ge, mais la *vertu morale*, la justi- „ ce, la probité, &c.

En m'exprimant ainsi je croyois parler comme tous ceux, qui savent un

(a) *Horat. Vita*, p. 54.

un peu de *Grec*, bien loin de prétendre avancer quelque notion particuliere ou faire une decouverte toute nouvelle. Cependant Mr. *le Clerc*, faisant (a) l'extrait de la *Vie d'Horace*, s'avisa de m'accuser, quoiqu'avec un petit adoucissement, d'avoir pris un mot *Grec* pour un autre.

*Nôtre Auteur*, dit-il, *en parlant de la bravoure, par opposition à la vertu morale, exprime par mégarde la premiere par le mot Grec*, ἀρετὴ, *au lieu* (NB.) *du mot* ἀνδρεία. *C'est une chose si connuë, que l'on ne peut pas douter, que Mr.* Masson *ne la sache*, &c.

A la premiere lecture de cette savante remarque, je fus tout à fait surpris de voir, qu'un homme de la reputation de Mr. *le Clerc*, & qui a eu part à l'edition de quelques Auteurs *Grecs*, eût été capable de me nier une chose connuë des petits Ecoliers, qui ont mis le nez dans les Dictionnaires *Grecs*. Je ne voulus pourtant pas me venger d'une critique si temeraire, en l'exposant d'abord

(a) *Biblioth. Chois.* T. XIV. p. 232.

bord aux yeux du Public, avec la censure qu'elle meritoit. Je m'adressai premierement à un ami commun, pour avertir Mr. *le Clerc* de sa bévûë, & l'obliger à la reparer dans un des Volumes suivans de son *Journal*, ou qu'autrement je serois obligé de prendre, pour ma justification, d'autres voyes, qui ne lui seroient pas si honorables.

Il me semble, que l'on ne peut gueres avoir un procedé plus honnête & plus tendre pour la reputation de Mr. *le Clerc*. S'il avoit agi de cette maniere à l'égard des fautes, qu'il s'imaginoit trouver dans mon petit Ouvrage, il se seroit épargné la honte, que cette dispute doit necessairement lui causer. Il pouvoit me demander des éclaircissemens, ou me donner en particulier des avis charitables, d'autant plus facilement, qu'il faisoit son extrait, pendant que j'étois à *Amsterdam*, & que je le voyois presque tous les jours. Je ne chercherai point ici les motifs d'une telle conduite, dont je pourrois bien deviner du moins une partie; il vaut mieux passer

à

à la réponse, qu'il fit à mon honnêteté.

Dans un billet de sa main, que son ami m'envoya, Mr. *le Clerc* se contenta d'écrire, „ que si je croyois „ avoir des raisons pour justifier ce „ que j'avois dit, il en avoit aussi „ pour défendre ce qu'il avoit avan- „ cé, & que je pouvois prendre telle „ voye, qu'il me plairoit, &c.

Ayant un tel refus de justice, & la permission de me la faire moi-même, je me servis pour cela de la *Préface*, que je mis au devant de la Vie de *Pline*, qui s'imprimoit alors, & qui étoit corrigée par le même ami de Mr. *le Clerc*. Je marque cette derniere particularité, pour montrer, qu'il auroit encore pû prevenir l'éclat, si avant l'impression de cette *Préface*, voyant mes raisons claires & formelles, il avoit voulu revenir & m'en faire avertir.

Nonobstant tout cela, Mr. *le Clerc* non seulement demeura ferme comme un rocher, il voulut encore me maltraiter davantage. Croyant apparemment me mortifier beaucoup, il ne jugea pas à propos de faire l'honneur à ma *Vie de Pline* de la mettre dans

dans son *Journal*, comme il avoit fait à l'égard des Vies d'*Horace* & d'*Ovide*. Il aima mieux servir de trompette à Mr. *Dacier*, en annonçant (a) avec éloge un *Libelle* contre moi, rempli d'injures si grossiéres, & d'erreurs d'une si crasse ignorance, que ses amis de *Paris* en ont aujourd'huy honte pour lui.

Je ne veux pas relever ici, ce que Mr. *le Clerc* dit de desobligeant pour moi, en indiquant ce que contient ce Libelle. Mais je ne puis laisser passer ce qu'il ajoûte, pour soutenir sa premiere erreur, sur la signification du mot ARETH. Il la défend d'une maniere, & par des détours, que je ne sai comment nommer. Pour les bien qualifier il faudroit se servir de termes, que je voudrois lui épargner, & que je souhaiterois même pouvoir écarter de l'esprit du Lecteur, qui daignera comparer la défense de Mr. *le Clerc* avec mes premieres expressions, contre lesquelles il s'est malheureusement heurté.

J'avois

(a) *Bibl. Chois.* T. XVII. p. 417. & suiv.

„ J'avois dit, ( c'est Mr. *le Clerc* „ (a) qui parle) en passant, & avec „ beaucoup de retenuë, (b) que Mr. „ *Masson* avoit commis une faute „ d'inadvertance, lorsqu'il avoit dit, „ (NB ) qu'on appelloit *proprement* „ *ἀρετὴ la vertu militaire*, parce „ (c) que c'est-là le nom de la ver- „ tu morale.

Avant que de rapporter le reste, j'arrête ici mon Lecteur, pour le prier de remarquer dans ce passage deux choses principales: La premiere, que je n'ai jamais dit ce que Mr. *le Clerc* m'y fait dire, & qu'il a eu soin de mettre en caractéres Italiques, afin que l'on s'en apperçût plus aisément; la seconde, que ce n'est point là ce qu'il

(a) *Bibl. Chois.* T. XVII. p. 419.

(b) Si Mr. *le Clerc* le souhaite, je l'en remercierai. Mais ne lui seroit-il pas bien glorieux, si, lorsqu'il m'accuse à faux d'une bévûë, & qu'il en fait lui même une très-réelle & d'une fort jolie taille, il m'avoit encore insulté? Sur qui tomberoient les injures qu'il m'auroit dites?

(c) Notez bien cette raison, qu'il donne pour montrer ma prétenduë méprise.

qu'il m'a nié d'abord. La conclusion qui se tire naturellement d'ici, je la laisse à lui-même. Il faut plûtôt raconter ce que j'ai fait depuis pour guerir cette nouvelle playe.

Je passois par *Neuremberg*, sur la fin de 1709. quand je lûs cet endroit, & je ne pûs avoir le loisir de m'en plaindre, qu'après être arrivé à *Hanover* au commencement de 1710. De là j'écrivis encore au même ami, & je lui representai le tort, que Mr. *le Clerc* se faisoit en donnant ainsi le change, pour défendre une erreur insoutenable, & en m'imputant une *proposition*, que je le défiois de trouver dans mes Ecrits en termes exprès, ou équivalens, ou approchans, &c. Je reçûs pour toute justice une réponse à peu près semblable à la précedente.

Après m'être conduit d'une maniére si moderée, si patiente, si charitable, n'avouera-t-on pas, que présentement je suis dans tout le droit de reparer l'injure, qui m'a été faite, par tous les moyens, dont une patience poussée à bout peut s'aviser? Neanmoins, plus charitable, que vindicatif, je me contenterai d'opposer ici

ici mes propres expressions à celles, que Mr. *le Clerc* a bien voulu me prêter.

J'ai déja ci-dessus donné la traduction du passage de la *Vie d'Horace*, attaqué par Mr. *le Clerc*. Voici mes termes Latins (a). *Verùm Antiquiores*, *cùm de Bruti* Virtute *loquuntur*, *non eam intelligunt*, *quæ Græcis* ἀρετὴ, *atque Latinis* animi fortitudo *dicitur*, *sed virtutem*, *ut ajunt in Scholis*, moralem, *justitiam nempe*, *probitatem*, &c.

Tout homme, qui entend le Latin, trouvera-t-il jamais dans ce passage ce que Mr. *le Clerc* m'impute d'avoir dit, *qu'on appelloit* PROPREMENT *ἀρετὴ la vertu militaire?* Il n'y a pas une syllabe touchant la signification *propre* de ce mot. J'y dis seulement, qu'il signifie le *courage*, ou, si Mr. *le Clerc* le veut, *la vertu militaire*, aussi-bien que la *vertu morale*; & c'est cette derniere, que je soutiens là s'entendre par les Auteurs *anciens*, quand ils parlent de la *vertu* de Brutus. Parmi ces *Anciens* il y a *Plutarque* (b), & *Dion*, nommez peu

(a) *Horatii Vita* p. 54.

(b) Quoiqu'il ne rapporte pas les vers

peu de lignes auparavant dans le passage, que je rapporte du savant *Torrentius*. Ces deux Auteurs ont écrit en *Grec*, & ils ont désigné la *vertu* de Brutus par ce terme ΑΡΕΤΗ.

J'ai donc dit très clairement, que quoique ce mot chez les Grecs se prît, & pour la *vertu militaire*, & pour la *vertu morale*, c'étoit neanmoins à cette derniere notion qu'il falloit fixer ce que ces Auteurs *Grecs* disent de la *vertu* de Brutus.

Donc aussi Mr. *le Clerc* ne peut jamais conclurre de là legitimement, que selon moi l'on appelloit *proprement ἀρετὴ la vertu militaire.*

De plus, ce n'est pas ce qu'il m'avoit d'abord objecté. Il avoit (a) seulement trouvé surprenant, qu'en *parlant de la bravoure, je l'eusse exprimée, par mégarde, par le mot Grec ἀρετὴ,* AU LIEU *du mot ἀνδρεία.* C'est à dire, que Mr. *le Clerc* avoit nié

citez par *Dion*, comme ayant été prononcez par *Brutus* mourant contre la *vertu*, il ne laisse pas de parler souvent de la *vertu* de *Brutus*.

(a) *Bibl. Chois.* T. XIV. p. 232.

nié simplement, que ce mot ἀρετὴ eût la signification de *bravoure*, que je lui avois donnée; prétendant, que c'étoit seulement l'autre terme ἀνδρεία, qui avoit cette signification.

Il falloit s'en tenir là, & ne pas changer l'état de la question, s'il vouloit disputer suivant les regles de la bonne Logique, & de l'équité. Il falloit sur tout montrer le contraire de ce que j'avois avancé, par des raisons claires & formelles. Du moins falloit-il répondre directement aux preuves expresses tirées des Ecrivains Grecs, que j'ai depuis produites dans ma *Préface* de la Vie de Pline.

Mr. *le Clerc* n'a rien fait de tout cela, parce qu'il ne le pouvoit. Il devoit donc se rendre, retracter le passé, & se taire pour l'avenir. C'est ce qu'il n'a pas voulu faire. Je ne dirai pas pourquoi, on le devinera facilement, si l'on fait reflexion sur les enchantemens de l'amour propre. Ils vont quelquefois si loin, qu'ils forcent les plus grands Predicateurs de la plus rigide morale à sacrifier les interêts de la verité, de la bonne foi, à une vaine idole de reputation.

Qu'a

Qu'a donc fait Mr. *le Clerc* dans de si terribles extremitez, pour tâcher de se tirer d'affaire ? Il s'est jetté dans des écarts aussi surprenans, que ce qui a précedé; pour y entrainer son Lecteur, pour lui faire perdre de vûë le principal sujet de la question, & pour lui faire croire, qu'il se disculpoit, dans le temps même qu'il agravoit ses premieres fautes. C'est ce qui va paroître dans la suite du passage, dont je viens de rapporter le commencement.

*Il ne cite*, ajoûte-t-il, (a) *pour prouver le contraire*, (de ce que lui Mr. *le Clerc* avoit nié, veut-il dire) *que quelques Dictionaires, comme* Henri-Etienne, & Constantin, *qui disent qu'* ἀρετὴ *signifie* PROPREMENT la vertu militaire, *& qui s'appuyent sur l'usage de quelques Poëtes, qu'ils citent, & sur l'étymologie du mot, qu'ils tirent d'*Ἄρης *Mars*.

Arrêtons nous encore ici, pour faire quelques reflexions sur ce *faux* détail de mes preuves. Je l'appelle *faux* pour plusieurs raisons. Premiérement



(a) Bil. Choif. T. XVII. p. 419.

rement ce n'est pas seulement pour *prouver le contraire* de ce que Mr. *le Clerc* avoit avancé sur la signification du mot ARETH, que j'ai cité (a) ces Dictionaires. C'est aussi, & principalement, pour montrer, que la signification de *bravoure*, donnée dans ma *Vie d'Horace* à ce terme *Grec*, bien loin d'avoir été avancée *par mégarde*, & contre l'usage, étoit au contraire si commune, *que non seulement elle se trouve dans les anciens Ecrivains Grecs, mais aussi dans les Dictionaires, qui sont dans les mains de tout le monde.* C'est la traduction litterale de mes termes Latins, que voici.

*Verùm* (a) *cum bonâ docti Viri* (Mr. *le Clerc*) *veniâ ego quoque asseram, nihil hac in re à me peccatum fuisse; neque piget, quòd CL. Vir inconsultis, non modò antiquioribus Græcis Scriptoribus*, SED ET LEXICIS, *quæ quotidie teruntur, suam in me exercuerit*

(a) *Præf. Vitæ Plinii Jun.* p. XIII. XIV.

(a) J'avois auparavant rapporté ce que j'avois dit dans la Vie d'*Horace*, & la censure de Mr. *le Clerc.*

*cuerit censuram. In* Budæi *certè* Constantinive *Lexico*, &c.

Secondement, outre la citation de ces *Dictionaires*, dont Mr. *le Clerc* parle uniquement, comme si c'étoit mes seuls garans, j'en appelle encore aux témoignages de *Pindare*, d'*Euripide*, de *Xenophon*, & des *Inscriptions* sur le marbre. J'avertis en même temps, que j'en omets d'autres, pour épargner l'ennui du Lecteur. Ce n'est point une Gasconade. Quand même je n'aurois voulu que copier les passages déja citez sur ce sujet par le savant & judicieux *Pierre Du Faur*, (a) j'aurois pû en produire beaucoup davantage.

Ce grand homme prouve d'abord par une infinité de citations, que chez les *Romains la vertu*, VIRTUS, signifioit *proprement* & naturellement *le courage, la bravoure, la vertu militaire.* Ensuite il montre, que chez les *Grecs* le mot ἀρετὴ avoit communement cette même signification, & qu'ils le derivoient du nom de



(a) *Petrus Faber*, comme il s'appelle en Latin, *Semestrium* lib. I. C. XIX.

*Mars*, ΑΡΗΣ. C'eſt l'étymologie qui deplaît ſi fort à la Critique de Mr. *le Clerc*. Pour le voir aux mains avec un Geant en matiere d'érudition Greque & Latine, voici les termes de *P. Du Faur* (a).

*Videntur autem* Apuleius *&* Marcellinus *alludere ad étymon & originem vocabuli Græci* ἀρετῆς, *quod* ἀπὸ τοῦ Ἄρεως, *à* Marte VETERES *Grammatici deducunt. Ideò ipſum* ἀρετῆς *nomen ab optimis & vetuſtiſſimis* (NB) *Græcæ Linguæ Auctoribus, ita, ut ad militarem &* BELLICAM VIRTUTEM *referant, uſurpari* SOLET. *Nam, ut Diodorum Siculam*, Lib. 11. & 13. Biblioth. *omittam, atque Thucididem*, Lib. 2. 3. 4. *quòd eorum libros omnibus in promptu eſſe* (b) *ſcio*, &c.

Enſuite cet habile homme produit divers paſſages de *Lyſias*, de *Plutarque*, & même de *Thucidide*, & de *Diodore*

(a) Lib. cit. p. 100.

(b) Cela pouvoit être vrai de ſon temps; mais Mr. *le Clerc*, par ſon exemple, nous fait voir que ces Auteurs ne ſont pas de nos jours tout à fait ſi connûs & ſi lûs.

*Diodore de Sicile*, que le Lecteur curieux fera bien de lire avec les remarques de *P. Du Faur*, pour ne se pas laisser tromper par de nos prétendus *Critiques* modernes, qui ne sont que de très petits Ecoliers en comparaison de cet excellent Auteur.

J'aurois encore pû appeller à mon secours l'Illustre & Savant Baron *de Spanheim* (a), ou plûtôt tous les veritables Gens de Lettres. Car je ne connois dans le Monde Savant, que l'unique Mr. *le Clerc*, qui ait été capable de nier opiniâtrement, pendant plusieurs années, une chose si certaine, & si communement reçûë.

Troisiémement, quoique dans le passage du Dictionaire que j'avois cité, l'étymologie, que Mr. *le Clerc* rejette, soit rapportée; cependant je n'y ai jamais insisté, & je n'ai jamais rien dit, qui donne lieu de croire, que j'en voulois faire usage. En effet, quelle que soit l'origine du mot *ἀρετή*, cela ne m'importe en rien du

 monde.

(a) *Not. in Callim.* p. 45.

monde. Il me suffit, qu'il ait certainement la signification, que je lui ai donnée. Pourquoi donc mon rigide Censeur s'accroche-t-il à cette *étymologie*? Pourquoi y revient-il à deux differentes fois, dans deux petites pages? Pourquoi en fait-il la plus grande partie de sa prétenduë réponse à mes autoritez?

Quatriémement, Mr. *le Clerc*, par mégarde ou autrement, éclipse la moitié de ces autoritez, que je lui avois citées. Il ne glose que sur celle des *Poëtes*, & outre son silence sur le reste, il fait croire à son Lecteur, que je n'ai point produit d'Auteur en prose, par ces paroles qui suivent.

*Il faut plûtôt*, dit-il, *avoir égard à l'usage des Auteurs en prose, & sur tout des Philosophes*, &c.

Est-ce donc, que *Xenophon*, dont j'ai indiqué deux endroits avec un *&c.* n'est rien de tout cela? Est-ce un Poëte? & l'*Inscription* citée d'un marbre, est-elle en vers?

Enfin, Monsieur *le Clerc* m'en impose continuellement, & donne le change au Lecteur, en raisonnant contre moi, d'un bout à l'autre de cette

cette prétenduë réponſe, comme ſi j'avois ſoutenu, que la *bravoure*, *la vertu militaire* étoit la ſignification *propre* du terme Grec ἀρετὴ. On a déja vû, que je n'ai jamais rien dit de ſemblable. Les Loix donc d'une diſpute équitable & de bonne foi demandoient, que Mr. *le Clerc* n'en fit pas le ſeul ſujet de ſes nouveaux raiſonnemens, comme il a fait.

Pour faire mieux ſentir, que ſes traits donnent à gauche, voici l'analyſe de ſes raiſonnemens.

1. *Il ne faut pas*, dit-il, *tirer l'uſage* PROPRE *d'un mot, des* POETES, *qui parlent fort figurement, & à qui la meſure des vers fait que l'on pardonne mille improprietez.*

Remarquez bien, que Mr. *le Clerc* n'oſe pas dire rondement, que le mot ἀρετὴ ne ſe trouve point dans les Poëtes ſous la notion, que je lui ai donnée. Comment auroit-il eu le front de le nier après les paſſages exprès qu'il en a vû citez dans ma Préface? Mais il ne veut pas non plus avoüer nettement, qu'il s'y rencontre dans ce ſens. Il aime mieux ſe tenir à l'écart, & enveloppé d'un ſombre nüage, prononcer un Oracle, qui ne fait

rien à nôtre dispute. Car ai-je fait ce qu'il condamne là ? C'est apparemment pour empêcher nos Neveux de pécher contre cette maxime Critique qu'elle se voit enregîtrée dans cet endroit.

2. *Il me seroit très facile*, poursuit-il, *de produire des passages de Poëtes, où ils prennent ce même mot au sens, auquel il se prend ordinairement*; ( il veut dire pour la *vertu morale.*) *On pourra consulter là dessus l'Indice d'*EUSTATHE *sur* Homere.

Assurement il ne faut pas avoir l'habileté de Mr. *le Clerc*, pour executer ce qu'il dit là pouvoir faire *très facilement*. On ne lui nie point, qu'il y ait de tels passages, où ἀρετὴ signifie la *vertu morale*. Ainsi ce seroit là un ouvrage fort inutile, malgré sa facilité, tout de même qu'il est ici de la derniere inutilité, de nous avertir des proüesses, dont Mr. *le Clerc* seroit capable, en fait de citations & d'*Indices*. Je pourrois bien aussi, sans me croire pour cela grand *Grec*, ramasser un bon nombre de semblables passages en consultant les *Indices*, & sur tout celui de *Wolf-*

*gang*

*gang Seber* ſur *Homere*, le plus ample que l'on ait, particulierement l'Edition de Mr. *Barnes*. Pour celui d'*Euſtathe*, il y a peu de gens qui en ſachent tant que Mr. *le Clerc*. Il a ſans doute fait ici un de ces petits *quiproquo*, dont il lui arrive quelquefois de ſe rendre coupable. Nous avons bien un aſſez grand *Indice* des Commentaires d'*Euſtathe* ſur *Homere*; mais il n'y en a point proprement ſur *Homere*, comme Mr. *le Clerc* s'exprime.

3. *Il faut plûtôt*, continue Mr. le Clerc, *avoir égard à l'uſage des Auteurs en proſe, & ſur tout des Philoſophes, qui ont le plus parlé de ce qu'on nomme ἀρετὴ, & qui le prennent* CONSTAMMENT *pour la* vertu morale*; ce qui eſt ſi vrai, qu'ils n'ont point d'autre nom, pour dire la vertu en general, que celui-là; & qu'on appelle ἀνδρεία la vertu militaire, & nullement la vertu morale.*

J'ai déja montré ci deſſus, qu'il y avoit divers *Auteurs en proſe*, & que j'en avois cité de tels qui prenoient ἀρετὴ dans le ſens que je lui ai donné. Par conſequent la leçon que donne ici Mr. *le Clerc*, eſt encore entiere-

ment inutile par rapport à ces juges, à qui j'en ai expressément appellé, bien loin de vouloir les recuser.

Pour ce qui est des *Philosophes*, il seroit déraisonnable de prétendre déterminer & fixer la signification d'un mot, par le seul usage qu'ils en font. Ils ne sont pas les seuls arbitres de leur Langue, & souvent même ils forgent des mots, pour leurs besoins. D'ailleurs, un mot peut avoir deux significations, dont il n'y en a qu'une qui soit du ressort des *Philosophes*. C'est précisement ce qui est arrivé au mot ἀρετή. Enfin je nie, qu'ils le prennent *constamment*, c'est à dire toûjours & uniquement, pour *la vertu morale*. Le contraire paroît par *Aristote*, le Prince des *Philosophes*, comme parlent ses Ecoles.

Mr. *le Clerc* lui-même en a depuis cité des passages, pour une autre signification. Mr. *Perizonius* (a) auparavant avoit produit d'autres endroits

(a) Q. *Curtius vindicatus* p. 68. seq. *Sic & apud Græcos* ἀρετή, *quæ vox notat itidem id potissimum & frequentissimè, quod apud Latinos virtus, etiam corpori disertè*

droits de *Platon*, ce Philoſophe *Divin* chez ſes admirateurs, pour prouver, que ce même mot s'appliquoit auſſi aux qualitez du *corps* & aux *animaux* ; ſignification que Mr. *le Clerc* avoit auſſi jugé à propos de nier, à l'égard du terme Latin *virtus* ; quoiqu'il n'y ait rien de ſi certain, & qu'il l'ait dit lui-même après ſa diſpute avec ce ſavant Profeſſeur.

Il ne ſert donc de rien d'ajoûter, comme fait Mr. *le Clerc*, que les Philoſophes *n'ont point d'autre nom qu'ἀρετὴ, pour dire la vertu en general.* Il ne s'enſuit nullement de là, qu'ils ne ſe ſervent pas de ce même nom, pour marquer auſſi la *vertu* particuliere *des Guerriers*, & d'autres qualitez. Tout de même, quoiqu'*ἀνδρεία* ſoit quelquefois employé pour la *vertu martiale*, & nullement

I 6 pour

*diſertè* & SÆPIUS (NB.) *tribuitur à* PLATONE *in Gorgia* p. 499. *de cibo & potu*, &c.

Notez, que ce Livre a été imprimé en 1703. & que Mr. *le Clerc*, cinq ans après l'avoir lû, s'aviſe de nier ce qu'il y avoit vû prouvé.

pour la *vertu morale*; ce seroit un paralogisme d'en conclurre, qu'ἀρετὴ ne signifie pas aussi la *vertu martiale*. L'un n'empêche assurément pas l'autre.

*Mais*, dit encore Mr. *le Clerc*, revenant à l'étymologie du mot, *quand l'origine, que nous avons rejettée, seroit vraie, il faudroit dire seulement, que ce mot a signifié originairement la* vertu militaire; *mais qu'ensuite l'usage l'a* determiné *à signifier la* vertu morale, *qui n'a point d'autre nom que celui-là dans la Langue Greque.*

Outre qu'il est inutile pour nôtre dispute de parler de cette *étymologie*, comme je l'ai déja remarqué; on voit ici un homme furieusement embarrassé, qui n'ose tout dire, & qui ne fait des confessions qu'à demi. Ce qu'il avouë là pourroit même servir pour justifier ce que j'avois dit d'abord, & pour condamner de temerité la censure, que mon Agresseur en avoit faite. Nous serions ici entierement d'accord, s'il avoit voulu parler tant soit peu plus ouvertement, & s'il avoit dit, que l'usage a *determiné* le terme en question *à signifier*

*signifier la vertu morale*, mais non pas à ne signifier que cela. En un mot, il falloit apporter la même restriction, qu'il joint ensuite au nom Latin *virtus*.

*C'est aussi*, ajoûte-t-il, *ce qui est arrivé au mot* virtus, *parmi les Latins, qui originairement a signifié la virilité, ou la bravoure*, à viro (a), *mais qui dans la suite s'est aussi pris plus communement pour la vertu morale.* Voilà ce *plus communement* qu'il falloit aussi inserer en parlant de la signification du mot *Grec*, & la dispute auroit cessé. Mais Mr. *le Clerc* auroit dû en même tems avouër, qu'il n'avoit pas d'abord entendu toute la signification de ce terme *Grec*, & que tout ce qu'il venoit de dire, ne servoit de rien pour sa justification. C'est ce qu'il n'a pas voulu faire, il en auroit trop couté à l'amour



(a) Un passage de CICERON là-dessus est bien exprès; *Tuscul. Q. Lib.* 2. Il faut aussi voir les autres, qu'a ramassez P. DU FAUR, *Semest. Lib.* I. c. XIX. pour montrer, que *virtus* signifie ordinairement le *courage*, *la vertu martiale*, &c. *Virtus fortitudinem* PLERUMQUE *significat*, pag. 98.

propre. Au lieu de cela il s'enfonce derechef dans les mêmes tenebres de la premiere illusion, par ces paroles, qui suivent.

*Comme on ne diroit pas, qu'un Auteur Latin parle* improprement, *lorsqu'il employe ce mot* (virtus) *au dernier sens*, (pour la vertu morale) *il ne faut pas non plus dire qu'ἀρετὴ soit dans un sens* impropre *dans des vers comme ceux*, *que* Brutus *recita, avant que de mourir*, *si l'on en croit Dion.*

Voilà ce que j'appelle rondement continuer l'illusion, parce que Mr. *le Clerc*, ou veut faire croire à son Lecteur que j'ai dit, ce qu'il assure ne devoir pas se dire, quoique je n'y aye seulement jamais pensé, non pas même en songe; ou bien il veut faire semblant de répondre à mes raisons, quoiqu'il ne dise rien qui fasse au sujet. Que l'on juge après cela de la bonté de la conclusion, qu'il tire de tout son discours.

*Ainsi*, conclut-il, *l'avertissement, que j'avois donné, étoit bon, mais il a été mal reçû.*

Resistant sans peine aux mouvemens, qu'une legitime indignation pour-

pourroit exciter, à la veuë de l'injure renfermée dans cette belle conclusion, je ferai seulement là-dessus, avec toute la tranquilité possible, ces remarques-ci : 1. On voit, par ce qui vient d'être representé, que Mr. *le Clerc* ne m'a jamais donné d'*avertissement*, qui approche de ce qu'il a voulu soutenir dans ce qui précéde cette injurieuse conclusion. Repetons-le de nouveau; j'avois seulement dit, que le mot Grec signifie aussi la *vertu militaire*; & Mr. *le Clerc* venant après, la verge à la main, pretendit, ou, pour parler comme lui, il m'avertit que c'étoit-là une méprise, & qu'il n'y avoit qu'*ἀνδρεία*, qui eût cette signification. Il n'y a rien dans tout cela qui ressemble à la question, sur laquelle il plait ici à Mr. *le Clerc* de bâtir uniquement tous ses raisonnemens, & son *avertissement*; savoir, si *ἀρετὴ* signifie *proprement* la vertu *militaire*, ou s'il est dans un sens *impropre* dans les vers attribuez par Dion à *Brutus* mourant.

2. Le premier *avertissement* de Mr. *le Clerc* ne valoit du tout rien, puis qu'il nioit une chose certaine. C'est, comme on l'a vû ci-dessus, ce que

que je lui montrai, en répondant à la censure dans ma *Preface* de la Vie de *Pline*, par des passages clairs, & convaincans pour tout autre, qui ne voudroit pas fermer les yeux à la lumiere. C'est ce que je fis avec toute l'honnêteté possible, & après avoir tenté toutes les autres voyes particulieres, pour prevenir l'éclat.

3. Donc Mr. *le Clerc* ne peut pas dire justement, que j'ai *mal reçu son avertissement*. Vouloit-il que parce qu'il m'avoit censuré mal à propos, je me soûmisse à sa ferule contre la verité, contre ma conscience? Quand il auroit été mon Maître, honneur que je n'ai jamais eû, auroit-il pû exiger de moi une obéïssance à ses decisions si aveugle, si servile, si criminelle? Je n'ai point appris à respecter ainsi l'autorité des hommes, quelques habiles qu'ils puissent être, pour favoriser l'erreur & trahir les interêts de la verité. Elle seule aura toûjours mon encens le plus pur, mon amour le plus vif, toutes mes veilles, & ma plume, pour la défendre contre les traits de l'erreur, du mensonge, du déguisement.

Mais enfin Mr. *le Clerc* lui-même est

est devenu mon Avocat, il a plaidé publiquement ma cause contre lui-même. Il me reste seulement le chagrin de voir, qu'il l'a fait, sans vouloir pour cela se retracter dans les formes, & avouër franchement sa premiere erreur. Voici comment.

En 1711. il publia trois *Dialogues* d'*Eschine* en Grec, avec une version Latine & des notes; ajoûtant à la fin un Recueil d'*Observations*, dont quelques-unes regardent ce même Auteur. Dans sa 1. note sur le titre du I. *Dialogue*, ΠΕΡΙ ΑΡΕΤΗΣ, *de la Vertu*, Mr. *le Clerc* dit expressément, que *quoique le plus souvent ce mot chez les Philosophes signifie la vertu morale; dans cet endroit & il a une signification un peu plus étenduë, & qu'il semble renfermer également les Arts de la Guerre & de la Paix. En effet*, ajoûte-t-il, *ἀρετὴ*, *dans un sens très-étendu*, *est cette* QUALITE' de CHAQUE CHOSE, *par où elle est propre à faire ce, à quoi sa nature la porte.* Pour le prouver il rapporte deux endroits d'*Aristote*, & ensuite il nous donne une nouvelle *étymologie* de ce mot Grec. Il faut voir ses termes Latins, afin que les Lecteurs

teurs soient bien convaincus de la vérité de ce fait si extraordinaire.

„ Quamvis *ἀρετὴ plerumque*, apud „ Philosophos, *virtutem moralem* „ significet: hoc in loco *paulò latiùs* patet ejus vocis potestas, BELLIQUE juxta ac PACIS ARTES „ complecti videtur, quibus Themistocles, Aristides, &c. qui quasi *virtutis* exemplaria nominatim „ adpellantur, excelluerunt. *Reverâ ἀρετὴ, amplissimo significatu*, „ est *cujuscunque rei* FACULTAS, „ quâ apta sit ad id præstandum, „ cui naturâ suâ comparata est. *Aristoteles* Nicom. Lib. II. c. 5. &c. „ Hæc mihi persuadent *virtutis* Græcum nomen *ἀρετὴν* esse deducendum à priscâ radice *ἄρω*, hoc est, „ *adcommodo*, *cùm virtus homines* „ aptos reddat ad id præstandum, „ cui naturâ sunt destinati; quod de „ *quavis etiam re*, ut vidimus, dicere „ licet. Ex sequentibus (a) res magis liquebit, ubi *artes coquorum* & „ *fabrorum* (NB) dicuntur *ἀρεταί*, „ &c.

Ce n'est pas tout, dans ses *Silves* *Phi-*

(a) Vid. pag. 5. n. 3.

*Philologiques*, qui sont après ces Dialogues d'Eschine (a), il nous donne diverses significations de ce même mot Grec, & dit formellement, qu'il se prend, ou pour la *vertu morale*, ou la *vertu militaire*, ou *l'œconomique*, ou la *civile.*

„ Secundo loco Ἀρετὴ ea est, quæ „ *virtus* MORALIS dici solet, quâ „ fiunt homines ad colendam cum aliis „ hominibus Societatem idonei; aut „ etiam MILITARIS, vel aliæ quæ „ virtutes dicuntur, ut *œconomica* & „ *civilis.* Qui significatus, in omnium „ ore & libris, longè est frequentissi-„ mus.

Il ne faut point ici de long commentaire, pour montrer que cette doctrine de Mr. *le Clerc* est diametralement opposée à ce qu'il m'avoit soutenu dans ses deux Tomes de la Bibl. Choisie sur cette matiere. Il paroit clair comme le jour, qu'enfin après trois nouvelles années d'étude, ce savant homme a trouvé la verité de ce que j'avois dit, & qu'il avoit nié en 1708. & 1709. avec des airs de Maître, qui ne convenoient gueres à un homme, qui dit aujourd'hui, que ce qu'il

(b) *Silv. Chil.* c. 2. 158.

qu'il rejettoit alors se trouve très-*frequemment* dans les Livres.

Il faut pourtant remarquer encore, qu'il y a une chose, qui ne fait guere d'honneur à la sincerité de Mr. *le Clerc.* Non seulement il ne se retracte point de ce qu'il m'avoit blâmé auparavant, d'avoir dit une chose qu'il écrit aujourd'hui comme une verité constante: il cache même cette opposition autant qu'il peut. Car dans le T. XXII. p. 1. de sa *Bibl. Choisie* rendant compte de ce qu'il a fait sur *Eschine*, il marque bien 4. differentes significations du mot Grec en question; mais il a évité de se servir du mot de *vertu militaire*, & de rien dire de ce qui la regarde en particulier. Avoit-il peur, que ceux qui lisent son *Journal* ne rappellassent ce qu'il avoit dit de contraire à cela dans les Tomes precedens? S'il ne le craignoit pas, pourquoi éclipse-t-il cette remarque? Pourquoi ne me fait-il pas, ou plûtôt ne fait-il pas à la verité une juste reparation, en disant la chose clairement, & en avouant qu'il s'étoit trompé, lorsqu'il avoit nié, ce qu'il admet aujourd'hui? Faut-il qu'il soit si difficile à nôtre amour propre,

d'a-

d'avouer, que nous ne ſommes pas infaillibles, pendant que nous donnons tant de preuves de la foibleſſe de nos lumieres, de la fauſſeté de nos jugemens, de la temerité de nos deciſions, en un mot de la corruption de nôtre Raiſon?

II. Mr. *Dacier* eſt un autre exemple vivant & parlant de cette malheureuſe influence de l'amour propre, & de la plus mauvaiſe foi, qu'un homme puiſſe avoir. Je ſuis fâché d'être forcé de parler ſi fortement; mais il n'y a rien de plus certain. Il m'en reſte encore pluſieurs autres, que j'expoſerai dans la ſuite. J'en ai donné pluſieurs preuves dans les deux *Lettres* publiées ci-devant (a). En voici une qui regarde la matiere, que je viens de traiter. Il ne m'a pas à la verité nié ce que Mr. *le Clerc* taxoit de bévûë, il ſait encore plus de Grec que cela.

Sa faute eſt de m'avoir reproché malicieuſement & groſſierement deux choſes, qu'il ſavoit bien ne pouvoir être miſes ſur mon compte.

1. Il

(a) *Hiſt. Crit.* T. II. & T. III.

1. Il dit (a) qu'au lieu de donner la signification de *valeur* & de *force* au terme de *virtus*, dont Horace se sert en parlant de la défaite de *Brutus*, Ode VII. Liv. II. *j'ai mieux aimé suivre l'opinion de quelques Commentateurs, qui ont crû qu'*Horace *employe ici* virtus *au propre*, * *pour la* vertu.

Il y a dans ces paroles deux insignes faussetez. Il est faux premierement que je n'aye pas donné la premiere signification, dont Mr. *Dacier* parle ici. Au contraire je commence parlà l'explication du passage d'*Horace*. Voici mes termes (b). *Quin etiam significare videtur* (Horatius) *se tùm pugnam demùm reliquisse, cum* versa acies retrò, (Od. IV. Lib. III.) & *fracta fuisset* virtus, *atque* (c) *fortissimi viri procubuissent cruentam mandentes humum. Non enim* aliud bellum cruentius cæde clarissimorum virorum

(a) *Eclairciss.* p. 23.

* Notez le ridicule de cettte expression, comme si la signification de *valeur* &c. n'étoit pas autant *au propre*, que celle-là!

(b) *Horat. Vita* p. 53.

(c) C'est l'explication des termes précédens.

rum fuit, *Auctore Vellejo* (a).

Il est faux encore, que j'aye mieux aimé suivre l'autre opinion, que celle-là. J'ai seulement dit, que le sentiment de *Torrentius* me plaisoit mieux que celui de Mr. *Dacier*. C'est-à-dire, qu'après avoir rapporté la veritable explication, à laquelle je me suis arrrêté, j'en expose deux autres, dont l'une, qui est celle de Mr. *Dacier*, me paroît plus méchante; c'est pourquoi j'en donne une refutation particuliere. Voici comme je m'exprime après avoir cité la note de *Torrentius* presque mot à mot: *Quod magis mihi placet, quàm aliorum* (b) *opinio*, &c.

On pourroit faire une troisiéme fausseté de ce que Mr. *Dacier* ajoûte, pour soutenir la seconde. *Il se fonde*, en parlant de moi, *sur ce que Vellejus dit*: „ que Cassius étoit „ meilleur Capitaine, & Brutus plus „ homme de bien.

Je ne me fonde point sur ce passage, pour défendre le sentiment de *Tor-*

(a) Lib. II. c. 71.
(b) *Dacier*. in eund. loc. ai-je mis à la marge.

de *Torrentius* ; je l'allegue seulement pour refuter la chimerique pensée de Mr. *Dacier*, qui prétend, qu'*Horace* attribuë plus de *vertu*, ou de force & de courage à *Brutus* & à son parti, qu'à *Auguste* & à son armée.

La refutation, que Mr. *Dacier* donne ensuite du sentiment de *Torrentius*, ne me regarde point. Je remarquerai pourtant, que le raisonnement par où il commence, peut se remarquer facilement, *Mais*, dit-il, *quelque reputation de vertu qu'eût eu Brutus, Horace n'étoit pas assez méchant Courtisan, pour designer par cette qualité le meurtrier de Cesar, en parlant à Auguste même.* Est-ce qu'*Horace* étoit meilleur Courtisan, en suivant l'imagination de Mr. *Dacier*, qui pretend que le Poëte louë la valeur de *Brutus*, par dessus celle d'Auguste, & qu'il insinuë, qu'en cette occasion *la Fortune fut veritablement du côté d'Auguste, & la valeur du côté de Brutus ?* C'est cette imagination ridicule, que j'ai refutée. Elle renferme une grossiereté indigne d'*Horace*, & contraire à un autre endroit, où ce Poëte donne à la *bravoure* d'Auguste toute la gloire de

de l'heureux ſuccès de cette guerre : *Epiſt. II. Lib. verſ.* 48. &c.

20. Mr. *Dacier* me reproche injuſtement d'avoir cité *Plutarque* à faux, pour prouver, que *Brutus*, ſur le point de ſe tuer, prononça les deux vers contre la *vertu* qui ſont rapportés par *Dion*. Il pouſſe là-deſſus ſa civilité auſſi loin qu'elle peut aller, en me donnant rondement & dans toutes les formes ce beau démenti : *Je prie le Lecteur de ne pas l'en croire, & j'oſe l'aſſurer, que Plutarque n'en dit pas un mot.*

Je prierai auſſi à mon tour le Lecteur équitable, de n'en pas croire le civil, l'honnête Mr. *Dacier*, quand il met ſur mon compte la citation de *Dion* & de *Plutarque*. Elle ne m'eſt point dûë, mais ſeulement à *Torrentius*, dont j'ai copié les propres termes, en marquant ſon nom au bas de la page 53. Mr. *Dacier* ne le ſavoit-il pas, & n'avoit-il pas commencé cet article de ſa Critique contre moi par ces paroles, qui en contiennent l'aveu ? *Voici*, dit-il (a) *une*



(a) *Eclairc.* p. 22.

*autre de ses Critiques, qu'il ne donne pas veritablement pour sienne*, &c. Pourquoi donc Mr. *Dacier*, deux pages après, m'attribuë-t-il ce qu'il a confessé ne pas venir de moi? Je passe legérement là dessus, de peur d'être tenté de lui rendre les termes qu'il merite.

Pour le témoignage de *Dion*, que Mr. *Dacier* voudroit invalider, je n'ai pas plus d'interêt à le défendre, que la citation de *Plutarque*. Cependant je ne sauroit croire avec ce Critique si benin, que c'est *un trait de l'invention de cet Historien, & qu'il a voulu ruiner la reputation de Brutus.* Si l'on jugeoit du caractere de Mr. *Dacier* par son Libelle contre moi, on seroit tenté de s'imaginer, qu'il attribuë à *Dion* les qualitez, qu'il a trouvées chez lui même. M. M. me demande-t-il, *a-t-il oublié le reproche qu'on a fait à cet Ecrivain, d'aimer à répandre un noir venin sur les Personnages les plus estimez?* Je me souviens bien que *Vossius* le Pere a fait à Dion un reproche à peu près semblable (a).

Mais Mr. *Dacier* a-t-il oublié, que d'autres

(a) *De Hist.* L. 2. c 15.

d'autres Savans en ont jugé plus charitablement & plus équitablement ? Il n'a qu'à voir ce qu'en dit Mr. de *Tillemont* (b).

(b) *Histoire* T. III. P. I. p. 380.

# *ARTICLE V

DISSERTATIO SINGULARIS, *de Collectaneo, seu Collectione* ANSELMI BANDURII.

ANONYMUS GRÆCUS SCRIPTOR, qui circa annum MC. floruisse sub Alexio Comneno Imperatore creditur, Libros tres, Græcè, *de urbis Constantinopolitanæ situ & præstantia*, *itemque de Templo sanctæ Sophiæ* in urbe eadem librum quartum, in Bibliotheca Galliarum Regis Codice MS. Græco 3058. in quarto conscripsit; quo ope-



* Cet Article vient de Mr. *Oudin*, Sous-Bibliothécaire de l'Université de *Leyde*, de qui on a déja parlé ci-devant, *Tome* VI. pag. 168. Tout ce qui sort d'une si savante main, ne peut qu'être agréable au Public.

re occasionem nactus est *Anselmus Bandurius*, Ragusinus, Monachus Ordis D. Benedicti Congregationis Melitensis, multa convasandi ac dispersa hinc inde colligendi, quæ Historiæ Byzantinæ deesse arbitratus est, ut Collectionem sub hoc titulo Græco-Latinam orbi litterario offerret: *Imperium Orientis, seu Antiquitates Constantinopolitanæ, in quatuor partes distributa, cùm ex Scriptoribus jam editis, tùm ex MSS. erutæ & collectæ primùm in unum, operâ & studio Domini* ANSELMI BANDURII *Ragusini, Presbyteri & Monachi Ordinis Benedicti è Congregatione Melitensi, 2. vol. in folio, Græcè & Latinè. Parisiis, Anno* 1711. *apud Joannem Baptistam Coignart, Regis & Academiæ Typographum.*

Mentionem hujus Operis, seu Collectionis, faciunt amplissimam Diarium Eruditorum Parisiense anni 1712. mense Septembri, editionis Amstelredamensis in 12. à pag. 291. ad 312. Item Acta Eruditorum Lipsiæ, anni 1712. mense Martio in Novis litterariis, pag. 144. breviter, sed latiùs mense Novembri pag. 485. ad 491. de quâ referam, additis paucis

cis, verbotenus, quæ Eruditi Lipsienses habent. Inter eos, qui Constantinopolitanæ urbis antiquitates tradere aggressi sunt, primus *Petrus Gyllius* fuit, ex agro Albiensi apud Gallos natus, qui à Francisco I. Francorum Rege, codicum Græcorum comparandorum causâ, illuc missus, pleraque ab Historicis recensita loca coràm inspexit, & cum iisdem contulit; deinde ex peregrinatione diutina redux, Libros tres de *Bosphoro Thracico*, *& Libros quatuor de Topographia Constantinopoleos ac de illius antitiquitatibus*, accurato studio scriptos posteritati reliquit, quæ eosdem omni tempore magni fecit & in delitiis habuit.

Post hunc *Joannes Meursius* notis brevioribus *Codinum de Ædificiis* illustravit, quem deinde secutus *Petrus Lambecius*, ejusdem *Codini* opus de Græco Latinum fecit, & uberioribus nec spernendis animadversionibus edidit. Superasse tamen horum in eo genere doctrinam & industriam creditur *Carolus Ducangius*, aliis quoque monimentis clarus, in *Constantinopoli Christiana*, quâ ipsâ ex Scriptoribus editis pariter & ineditis incredibili labore adornatâ, à

*Bandurio* Byzantinæ Historiæ parens dici meruit. Neque tamen omnem materiam ita præripuisse Auctori nostro visus est, ut ab eo dictis non demi aliquid debeat, vel posset addi. Inciderat nimirum Bandurius, cùm Regiæ Parisiensis Bibliothecæ Codices manu exaratos evolveret, in Codicem Græcum num. 3058. 4. *Patria seu Origines urbis Constantinopolitanæ* inscriptum. Cumque animadverteret Scriptorem Operis *Codinum* annis circiter trecentis & quinquaginta, quod ex Iambis præmissis apparet, præcedere, diversâ etiam methodo rem totam tractare: eundem per otium Latinum facere, ac, ubi opus esset, commentariis illustrare incepit.

Hoc institutum adeò arrisit viris nonnullis doctis, quorum sententiam expiscabatur, ut sponte currenti ad absolvendum opus modis omnibus calcar adderent. Atque hunc quidem solum Scriptorem edere initio animo volvebat *Bandurius*; sed cùm laborem quotidie succrescere videret silvâ rerum notabilium Coignardus, cujus typis & sumptibus edi debebat, hic auctor eidem extitit, ut adjunctis aliis nonnullis

duos

duos in Tomos Opus distingueret, unde demum enata est hæc *Veterum Scriptorum rerum Byzantinarum Collectio.*

## CAPUT PRIMUM.

### *De Volumine seu Tomo I. Bandurianæ Collectionis.*

Absolvitur autem *Tomus prior* Partibus tribus, quibus *Græcorum* quorundam sequioris ævi scripta, partim jam vulgata, partim inedita, adhuc comparent. Posterior, cujus occasionem seorsim dabimus, Commentarios in Libros antè memoratos, *Antiquitatum* nempe *Constantinopolitanarum*, & Scriptores nonnullos alios complectitur. Nos quæ in qualibet Tomi prioris Parte scripta reperire liceat, paucis subjiciemus. Opus autem istud, seu Collectaneum omne Magno Tusciæ Duci dedicatum reperitur, cui Bandurius maximè devinciebatur, tum ob plurima ab illo beneficia accepta, tum quòd eum, in Gallias ob studiorum promotionem missum, sumptibus suis aluerit, ac protectione singulari dignatus sit.

Tum ſequitur Præfatio ad Lectorem, ampla & erudita, qua totius inſtituti ſui rationem reddit, in qua multa etiam eruditionis reconditæ ſuæ argumenta non contemnenda profert. Atque ad Partis primæ frontem reperitur *Tabula Chronologica Imperatorum & Conſtantinopolitanorum Patriarcharum*, à Conſtantino Magno & Metrophane, uſque ad hanc urbem à Turcis captam. Hæc Tabula ita diſponitur, ut ſucceſſiones utrorumque oſtendat in columnis duabus lateralibus, ac tertia, quæ annos Nativitatis Chriſti in medio deſignat; eodem tempore exhibeat Hiſtoricam ſynopſim rerum Hiſtoriæ Byzantinæ principalium, tam Civilium & Laïcarum quàm Eccleſiaſticarum: atque iſta ratione medeatur ſterilitati, quæ ab ejuſmodi Catalogis ferè inſeparabilis eſt.

In prima autem Parte, in qua *De Diviſione Imperii Romani in Themata, ſive Provincias, necnon de Provinciis atque urbibus, Imperatori Conſtantinopolitano olim ſubjectis*, continetur Conſtantini Porphyrogeneti Liber unus de *Thematibus Orientis*, pag. 1. Quem jam antè Latina verſione & notis adornatum emiſerat

rat *Bonaventura Vulcanius*, Lugduni Batavorum, apud *Franciscum Raphelengium* 1588. in 8. Et post eum cum variis lectionibus, emendationibus ac suplementis Fredericus Morellus in Operibus Constantini ibidem ex officina Elzevirianâ 1617. in 8. Cui subjungitur *alter ejusdem Constantini de Thematibus Occidentis Liber*, pag. 20. ab eodem *Morello* editus. Utrumque Bandurius Librum cum MS. Codice Regio bombycino, num. 2431. ante quingentos annos circiter scripto, collatum emendatiorem hic protulit.

Constantinum excipit *Hieroclis Grammatici Synecdemus*, sive Comes Peregrinationis, Opus de Provinciis ac urbibus, quæ Imperatori Constantinopolitano parebant; Provinciæ quidem 64. urbes 935. quem Librum *Lucas Holstenius* ex MS. Codice Bibliothecæ Vaticanæ descriptum, & ad alium Altempsianum codicem correctum, necnon ex duobus aliis Farnesianis expletum, Latinaque interpretatione donatum, unà cum Constantino *de Thematibus & de Imperio administrando*, in Corpore Historiæ Byzantinæ edere pollicitus erat. Morte tamen præ-

vento Holstenio, cum aliis schedis *Holstenianis* delitescentem in Bibliotheca Barberina, Tomo II. *Antiquitatis Ecclesiasticæ illustratæ, in Appendice ad Opus Geographicum*, publici juris fecit *Emmanul à Schelstrate*, Romæ 1692. typis Congregationis de propaganda fide: vel alius post ejus mortem, qui fata Schelstratii honorare voluit.

*Anselmus Bandurius*, in Præfatione pag. 3. hunc partum suo *Hierocli* contra Schelstratium vindicat, deceptum, ut ostendit, loco quodam Constantini ex secundo de Thematibus sumpto, quem ille Hieroclis putabat, cùm ipsius Constantini esset. Addendum est, idem Hieroclis opusculum à *Carolo de Sancto Paulo* ad calcem *Geographiæ Sacræ* editum fuisse, sed mutilum. Hoc Opus à Bandurio editum pag. 31. ad 52.

2. In secunda Parte exhibentur Tractatus nonnulli politici, in quibus forma administrandi Imperii præscribitur. Primas hic obtinet *Constantini Porphyrogeneti de administrando Imperio* pag. 53. ubi plurimarum Gentium, Patzinacitarum, Russorum, Bulgarorum, Turcarum, Saracenorum,

rum, Dalmatarum, Chrobatorum, Slavorum, Francorum, Italorum, aliorumque origines, ingenia, vires expendit: quidve ab iis vel timendum ſit vel ſperandum Imperatori Conſtantinopolitano. Prodiit & hoc Opus Græcè & Latinè auctore *Johanne Meurſio*, & cum ejuſdem Notis, apud Ludovicum Elzevirium Lugduni Batavorum 1617. 8. Bandurius ex Codice Regio membranaceo optimæ notæ num. 2661. innumerabiles mendas, quibus Meurſiana editio ſcatebat, in textu pariter & verſione ſuſtuliſſe, ſuppleviſſe multa, præter caput XXXIII. *de Iberia*, & XXIV. *de Hiſpania*, quæ *Meurſius*, ut pote nimis corrupta, ſine interpretatione Latina dereliquerat, Latina ſe feciſſe indicat.

Sequuntur autem *Agapeti ſanctiſſimæ Dei*, ut ipſe profitetur, *magnæ Eccleſiæ, hoc eſt ſanctæ Sophiæ Diaconi*, ( dubium cujus, fuerunt enim eodem nomine eodemque tempore plures ) *Capitula admonitoria LXXII. ad Imperatorem Juſtinianum* pag. 158. jam antè aliquoties à *Joachimo Camerario*, deinde cum notis, ſed imperfectis, *Draudii*, aliis *Stephani Schroningi*, poſtremò *Bernardi Damkii* Hamburgenſis Baſileæ 1633. edita;

quæ Bandurius cum duobus MSſ. Regiæ Bibliothecæ Codicibus contulit, & pluribus in locis emendavit. Quod idem præſtitit in illis quæ *Agapeti* σχεδὴν Βασιλικὴν excipiunt, *Baſilii Macedonis Capitibus Exhortationum LXVI. ad Leonem Filium*, pag. 171. à *Frederico Morello* primùm Græcè, pòſt cum verſione & notis ejuſdem *Damkii*, *Baſileæ* anno 1633. vulgatis.

Agmen demum Paræneticorum claudit *Theophylacti*, *Acridæ in Bulgaria Archiepiſcopi*, *Inſtitutio Regia*, *ad Porphyrogenetum Conſtantinum*, *Michaelis Ducæ Parapinacis & Mariæ Auguſtæ filium*; pag. 193. Quam, cùm eſſet extra Corpus Hiſtoriæ Byzantinæ, in hunc locum cum interpretatione *Petri Poſſini*, aut potius paraphraſi, qui eandem ex Codice ſingulari Bibliothecæ Regiæ Medicææ anno 1651. Pariſiis in 4. vulgaverat, reponendam duxit doctiſſimus *Bandurius*. Notat autem hic in Præfatione pag. 5. obiter errorem nonnullorum, qui *Theophylactum* ſub ſæculi noni finem floruiſſe ſcribunt, cùm ſub finem undecimi vixerit: quorum error cùm ex hoc ſcripto, tùm ex ipſius Epiſtolis à Meurſio editis, facilè refellitur. Tan-

Tandem pervenimus ad *tertiam* Collectionis hujus Partem, unde Operis hujus initium, seu *Antiquitates* dictæ *Constantinopolitanæ* propriè incipiunt: nam quæ præcedunt duabus Partibus prioribus, velut Præliminaria duntaxat consideranda sunt. Constat ista Pars Libris VIII. *Antiquitatum Constantinopolitanarum*, quarum Libri IV. priores illi sunt, qui sub titulo *Patria seu Origines urbis Constantinopolitanæ*, ex Codice Mf. Regio 3058. chartaceo superiùs commemorato, circa *Michaelis Palæologi* tempora conscripto, & Constantinopoli advecto, paucisque post *Ducangii* obitum annis in Bibliothecam Regiam illato, nunc primùm in lucem prodeunt p. 2. 23. 41. 65. ad 81.

Authorem illorum sub *Alexio Comneno* vixisse, ex Iambis in fronte positis, eidemque Imperatori nuncupatis, arguitur; fuisse vero Monachum, ex Præfatione, in qua Alexium à munificentia & liberalitate in Monachos laudat, conficitur. Cæterum in eo *Codino* præferendus, quòd secus ac ab hoc factum deprehenditur, urbem in tres partes distributam describat, atque adeò singulis ædificiis situm suum quem tenuere

adsignet. Liber IV. describendo Sanctæ Sophiæ templo totus occupatur; cujus descriptio, quam facit, in multis non convenit cum aliis Scriptoribus qui de eo egerunt.

Liber V. *Breves Enarrationes Chronologicas* pag. 81. incerti Authoris, quas *Lambecius* ad calcem Codini sui, sub titulo, *Anònymi Collectanea de Antiquitatibus Constantinopolitanis;* & FRANCISCUS COMBEFISIUS *in Manipulo originum rerumque Constantinopolitanarum*, sub inscriptione, *Breves Demonstrationes Chronographicæ*, Parisiis 1664. in 4to. cum interpretatione Latinâ ac Notis promulgaverant, quæque hactenus extra Corpus Historiæ Byzantinæ exulaverant, exhibet.

Libro VI. sistitur *Narratio Nicetæ Choniatæ*, *de statuis Constantinopolitanis*, quas Latini capta urbe confractas in monetam conflaverant pag. 107. qui Liber hactenus lucem non viderat, sed in Codice quodam Mss. Bibliothecæ Bodleianæ inventus, à Viro Cl. *Joanne Ernesto Grabio*, nuper magno litterariæ rei dispendio morte extincto, descriptus, & ad doctissimum virum *Joannem Boirinium*, Christianissimo Regi

Regi à Bibliotheca, quique eundem Tomo IV. *Gregoræ* Operum inſerere promiſerat, miſſus, huic *Bandurio* ab eodem liberaliter communicatus fuit. Subjicitur deinde opuſculo huic Georgii Pachymeris *deſcriptio Auguſtæonis, ſive Auguſtæi atrii pulcherrimi atque ampliſſimi Ædis Sophianæ* pag. 114. In quo ſtatua equeſtris Juſtiniani erat, ab eodem Boirinio in Notis ad Gregoram edita; ſed Græcè tantum. Porro *Photii Patriarchæ deſcriptio Eccleſiæ novæ in Palatio à Baſilio Macedone extructæ pag.* 117. quam Lambecius primùm Græcè, deinde etiam Combefiſius in *Manipulo originum Conſtantinopolis* additâ Latinâ verſione produxit, quæque & ipſa in Corpore Byzantino non reperitur. Deinde *Anonymi Catalogus*, & *deſcriptio Sepulchrorum Imperialium quæ apud Sanctos Apoſtolos & alibi erant*, diverſus ab eo quem edidit *Ducangius*, Græcè tantum Lib. IV. *Conſtantinopoleos Chriſtianæ* pag. 109. pag. 121. & denique *Excerpta de Antiquitatibus Conſtantinopolitanis*, ex codice Regio, & Codino Lambeciano, decerpta.

Libro VII. pag. 135. ad 187. continen-

tinentur varia Epigrammata ac Poemata veterum æquè ac recentiorum Poetarum, necnon variæ inscriptiones. Primum locum tenent, quæ ex *Anthologiæ* Libris III. IV. & V. descripsit, & cum interpretationibus metricis Latinis *Alciati*, *Velii*, *Morelli*, *Franchini*, *Grotii*, *Cornarii*, *Sleidani*, *Pauli Stephani*, aliorumque edidit.

Liber denique VIII. Catalogos varios, de quibus adeunda est erudita Præfatio *Anselmi Bandurii*, præfixa huic Tomo seu Volumini priori, istic repræsentat, editos & ineditos, antiquos simul ac recentiores, Patriarcharum Constantinopolitanorum, necnon sedes Episcoporum illis subjectorum. Catalogos item duos inter se diversos Imperatorum Constantinopolitanorum, de quibus singularius disserit *Diarium Eruditorum Parisiense*, quorum verba imposterum referemus. Septem porro hi recensentur. I. Catalogus Episcoporum & Patriarcharum Constantinopolitanorum, eductus ex Nicephori Patriarchæ Constantinopolitani *Chronographia*, ab impresso diversus, pag. 187.

2. Alter Catalogus eorumdem Patriar-

triarcharum *Nicephori Callisti*, qui primùm prodit ex MS. Codice Græco 3502. Regiæ Bibliothecæ, pag. 191.

3. Catalogus tertius eorundem in *Jurisprudentia Græco-Romana Leunclavii* Græco-Latinè editus, pag. 201.

4. Ex Compendio Historico *Matthæ Cigalæ* acceptus, qui ad annum Christi 1636. terminatur, pag. 209.

5. Catalogus horum Patriarcharum & Episcoporum eis subjectorum, à Philippo Cyprio, Protonotario Magnæ Ecclesiæ conscriptus, pag. 218. & 225. ad 229. ad annum 1632. pertingens.

6. & 7. Catalogi duo Imperatorum Constantinopolitanorum, quorum primus ultra *Murtzuflum* non extenditur, vel urbem hanc Imperialem à Latinis occupatam, alter autem ad Imperium Sultani *Morati* vel *Ammurathi*, & annum 1634. progreditur, pag. 241. & 244.

His octo Libris Opera duo *Petri Gyllii* succedunt, quæ tanto æquius locum sibi in Collectione ista vindicant, quod plurimum illustrandis Antiquitatibus, de quibus quæstio est, conducant. Primum pag. 258. est descriptio *Bosphori Thracici*, in tres libros divisa, ex

ex diversis Authoribus collecta, præsertim *Dionysio Byzantino*, Scriptore Græco veteri nondum impresso, cujus editionem *Lucas Holstenius* promiserat. Secundum pag. 349. in quatuor libros distinctum est *Topographia* Constantinopoleos, eo magis curiosa, quod *Gyllius* nobis describat antiqua monumenta, quæ in hac magnâ urbe suâ ad huc ætate videbantur, & quæ à Turcis harum reliquiarum pretiosarum inimicis posteà destructa sunt. Curavit *Bandurius* corrigere plures errores, qui in hujus Scriptoris textum irrepserant, ac distinguere illum à locis ab eo allatis, quos litterâ Italicâ imprimendos sategit.

Insuper adjunxit *Descriptionem Constantinopoleos* pag 429. quam Anonymus nobis reliquit, talem, qualis sub Imperio *Arcadii* & *Honorii* extabat: cui Notas Pancirolæ ad descriptionem hanc adjecit. Atque hæc omnia Tabulis quinque Topographicis finiuntur.

Observandum præterea nobili huic accessioni Corporis Byzantini, ut scribunt *Acta Lipsiensium* anni 1712. mense Novembri, pag. 490. Mappas

„ pas duas Geographicas inſertas eſſe,
„ quarum una Orbis Romani delinea-
„ tionem, per Themata ſub Impera-
„ toribus Conſtantinopolitanis poſt He-
„ raclii tempora factam, Auctore *Gu-*
„ *lielmo Inſulano*, ſeu *de Liſle*, è Re-
„ gia Scientiarum Academia, juxta
„ *Conſtantini* Porphyrogeneti mentem.
„ Altera Imperii Orientalis & Regio-
„ num circumjacentium deſcriptio-
„ nem, ſub Conſtantino Porphyro-
„ geneto & ejus prædeceſſoribus,
„ eodem *Inſulano* auctore, ob ocu-
„ los ponit. Optandum interim, ut
„ doctiſſimus Vir, quam pollicetur,
„ Operum *Nicephori Conſtantinopo-*
„ *litani* editionem, cujuſque con-
„ ſpectum ante aliquot annos edidit,
„ & *Patriarcharum Conſtantinopoli-*
„ *tanorum Hiſtoriam*, diffuſam &
„ multis difficultatibus circumſeptam
„ tractationem, favente Minervâ, ad
„ finem perducat. Neque enim me-
„ diocre aliquid ſperare nos ſinunt,
„ indefatigabilis illius diligentia, &
„ rerum reconditarum cognitio. Hæc
Lipſienſes Cenſores ad Volumen
primum Bandurianæ Collectionis,
in *Actis* anni 1712. menſe Novem-
bri, à pag. 485. ad 491.

CAPUT

## CAPUT SECUNDUM.

*De secundo Volumine seu Tomo Collectionis Bandurianæ.*

Restat nunc ut de secundo Volumine Bandurianæ Collectionis rationem reddamus, quod totius Operis Partem quartam facit, & Libros VIII. *Commentariorum Anselmi Bandurii in Antiquitates Constantinopolitanas* complectitur, *Notas ejusdem in Constantini Porphyrogeneti Tractatus duos, Notas breviores in Opuscula Agapeti*, *Basilii* & *Theophylacti*, septem Mappas Topographicas & Tabulas plures de variis argumentis concinnè sculptas, de quibus Diarium Eruditorum Parisiense, quod heic ex Gallico Latinum reddimus.

His Bandurii Commentariis præmittuntur Mappæ septem Topographicæ, quatuor Constantinopoleos urbis, ac tres Propontidis & Bosphori Thracici. In primâ habetur prospectus Constantinopoleos in quatuordecim regiones distinctæ, qualis sub *Arcadio* & *Honorio* Imperatoribus extabat. Accepta est ex illa quam *Ducan-*

*Ducangius* expreſſit juxta mentem *Anonymi*, Honorio ſynchroni, & ex altera *Gyllii*, ſed exceptis nonnullis mutationibus, acceptis à Domino *de Combes*, in Mappa quæ conſervatur in *Archivis marinis*.

*Secunda* Mappa urbem hanc Imperialem objicit juxta *Anonymi* noſtri deſcriptionem, hoc eſt, qualis ſub *Alexii Comneni* Imperio extabat. *Tertia*, ex Mſ. codice Regiæ Bibliothecæ accepta, exhibet nobis Conſtantinopolim ſub Joanne Palæologo Imperatore penultimo. Tandem in *quarta* Mappa, poſt Grelotium expreſſa, Conſtantinopolis apparet nobis, qualis nunc temporis cernitur. Quoad tres Boſphori Thracici Mappas, acceptæ illæ ſunt ex recentioribus, *Gyllio*, *Grelot* & *de Combes*, Scriptoribus.

*Primus* Liber Domini *Anſelmi Bandurii* placere plurimum omnibus debet, ob magnum Tabularum numerum, quibus ornatus diteſcit. Ac primum quidem occurrunt *ſeptem*, in quibus exhibentur LXXVIII. numiſmata Byzantina, quorum priora à tempore quo Byzantium adhuc Reſpublica erat, alia autem ſub Imperio

Romano

Romano, excusa fuisse dicuntur. Omnia illa, duobus exceptis, ex Cimelio Regio Numismatum & ex altero Domini FUCALDI prodierunt. Potuisset *Bandurius* collectionem illorum numerosiorem exhibere, si quidquid hoc in genere publicum factum est, adoptare voluisset; at sibi ipsi tantum inspectori certius esse meritò arbitratus est; solaque illic nobis exhibet, quæ propriis oculis vidit. Tabula octava duo Dyptia, seu Tabulas Consulares, repræsentat, quæ olim jam in Tomo 3. Benedictinorum Annalium à Domino *Joanne Mabillione* conscriptorum exhibitæ sunt.

Sed quod hujus secundi Voluminis, ac primi Libri *Antiquitatum Constantinopolitanarum* principale ornamentum facit, Tabulæ sunt novemdecim, quæ sub oculis ponunt nostris *Columnam historiatam Constantinopoleos*, & omnia Prostypa, quibus induitur & ornatur. Hæc non est ea Columna, quam *Theodosius* Magnus in platea, quæ *Forum Tauri* dicitur, erigendam curavit, quamque *Bajazetes* ad constructionem Balneorum destruendam præcepit. Sed altera illa est, quam erigendam

Arca-

Arcadius voluit in platea ejuſdem nominis, & in qua repræſentari voluit victorias Patris ſui, atque ædificia ſplendidiora ab utroque Imperatore facta. Hæc ultima Columna hodie adhuc Conſtantinopoli conſpicitur, quam *Gyllius* nobis cum dimenſionibus omnibus deſcripſit, & quæ perperam accipitur pro Columna *Theodoſii*, quæ amplius non ſubſiſtit. Has *Franciſcus Meneſtrier* ante annos octo incidere æri curaverat, quas explicationibus ampliſſimis adjunxerat. Sed cum Antiquarii primam hanc expreſſionem æri factam minimè gratam habuerint, quæ parum illis exacta viſa fuit: atque aliunde inter antiqua Conſtantinopoleos monumenta Columna iſta primum obtineat locum: Anſelmus Bandurius illam de novo incidendam æri voluit, poſt ipſas *Gentilis Bellini* delineationes, quæ Pariſiis in Academia Regali Picturarum pretioſè conſervantur: atque idem Bandurius explicationem brevem eorum quæ continentur, Tabulæ cuilibet, ad Lectorum ſatisfactionem, adjunxit, pag. 449.

*Secundus* Liber pag. 597. Commentariorum Domini Anſelmi Bandurii,

durii, in quo videas Scriptores ἀνεκδότους, quos vel inseruit vel saltem Bandurius commemoravit : ut pag. 613. tres Epistolas Græcas Athanasii Patriarchæ C P. quæ unà cum aliis ejusdem Litteris Opusculisque, ex Codice Regio olim Tellariano, se descripsisse profitetur. Item Opusculum Græcum, quod nondum in lucem publicam emerserat, acceptum ex Mſ. Codice Bibliothecæ Sancti Germani Parisiensis : nempe *Historia Translationis corporis Sancti Stephani*, ab Anonymo ante tempora Simeonis Metaphrastis scripta, pag. 647.

*Tertius* Liber horum Bandurii Commentariorum pag. 662. exhibet ruinas Circi seu Hippodromi Constantinopolitani, quales illas *Onuphrius Panvinius* nobis post antiquam Topographiam hujus Regiæ urbis repræsentat. Item Dominus Bandurius in hoc eodem Libro Opellas duas, seu Opuscula curiosa, quæ nondum lucem publicam viderant, exhibet, quæ Græcè profert cum versione Latinâ, à se concinnatâ. *Primùm* tractatulus *de Hippodromo*, quem illi dat Mſ. Codex 3502. Regiæ Galliarum Bibliothecæ, pag. 662. *Secundùm* desum-

ſumptum ex Mſ. Codice Bibliothecæ Sancti Germani de Pratis, eſt Vita Sancti Dalmatii; qui nomen ſuum dedit Monaſterio Conſtantinopolitano celebri: atque Deſcriptio hujus Monaſterii occaſionem dedit huic Opuſculo illic collocando, p. 697.

*Quartus Liber* complectitur deſcriptionem *Templi ſanctæ Sophiæ* celeberrimi, hanc Gallicè à Grelatio factam, quam Tabulæ quinque, quas æri incidendas procuravit, ibidem comitantur, quæ principales magnificæ hujus Baſilicæ partes exhibent, & Libri ferè quarti mediam partem occupant.

Inviti, ob rationem compendii, *Libros* V. VI. & VII. Domini Anſelmi Bandurii prætermittimus, qui ob eruditionem ſelectam qua replentur, ut & alia, Eruditorum curioſitatem & attentionem merentur. Uno duntaxat verbo de Libro ultimo loquemur, ubi Scriptor ſingularius in Hiſtoriam Patriarcharum Conſtantinopolitanorum extenditur, & ubi argumenta reperiuntur ſtudii intenſi quo claruit eorum omnium, quæ ad Antiquitatem Prophanam & Eccleſia-

ſticam ſpectant : ſed ejus etiam exactitudo & judicium in Chronologia & temporum adaptatione demonſtrantur pag. 744.

*Octavus Liber* pag. 873. plura Opuſcula curioſa concludit. Horum primum *Notitia ſingularis* omnium Opuſculorum quæ continentur in Codice 3502. Mſ. Bibliothecæ Regiæ chartaceo prorſus attrito atque lectu difficillimo, unde Author *Catalogum Patriarcharum Conſtantinopolitanorum* à *Nicephoro Calliſto* compoſitum habuit; quam Notitiam *Joanni Boivinio* debemus, p. 875.

Præterea Dominus Bandurius Græcè nobis exhibet, ex pluribus Regiæ Bibliothecæ Codicibus Mſſ. Opuſcula Gregorii Cyprii & Athanaſii Patriarcharum Conſtantinopolitanorum, pag. 942. Tandem ad hujus Libri octavi finem reperitur Græcè ſcripta *Hiſtoria Patriarcharum hujus urbis*, à paucis diebus Conſtantinopoli ad *Euſebium Renaudot* miſſa, qui Latinam illam fecit, atque Notis quibuſdam illuſtravit, quam ſuæ Collectioni Bandurius inſerendam voluit.

Omnes hi Commentarii terminantur Tabulis ſex Topographicis, in quibus

bus Grelotius auguſtiora monumentur Turcica, quæ Conſtantinopolim hodiernam illuſtrant, delineanda curavit.

Reſtaret nobis adhuc agendum de Notis quas Dominus Anſelmus Bandurius ſcripſit in *Conſtantinum Porphyrogenitum* : ſed ut expoſitio earum prolixa nimium eſſet, ſatis erit admonere, 1°. Has notas præcedi Tabulis duabus Geographicis Imperii Orientis, ſcriptis à Domino *Guillelmo de Liſle*, ſive *Inſulano*, Academiæ Regiæ Scientiarum Socio: atque adaptatis, alterâ Tractatui Porphyrogeniti *de Imperii Provinciis*, alterâ Tractatui ſecundo Imperatoris ejuſdem *de Provinciarum regimine*.

2°. Bandurium eundem edere primùm Excerpum quoddam Græcum, acceptum ex Bibliotheca Colbertina. quod *Hiſtoriam converſionis Ruſſorum ad Chriſtianiſmum* continet.

3°. Alphabeta plura *Sclavonica* æri incidenda procuraſſe; denique Hiſtoricas plures circumſtantias quoad Dalmatiam ac Rempublicam Raguſinam explicare, quæ Benedictini noſtri eruditi, Anſelmi Bandurii, natale ſolum eſt. Hæc ex Diario Eruditorum Pariſien-

ſienſi. *Acta* quoque *Eruditorum Lipſiæ* mentionem faciunt Voluminis II. hujus Bandurianæ Collectionis, ad annum 1713. Menſe Februario, à pag. 49. ad 54. quorum verba hìc repetere vanum prorſus eſſet.

Hæc autem omnia à Bandurio, poſt finem Volumini ſecundo impoſitum *numeris novis*, addita ſunt, inſtar Appendicis ad Volumen ſecundum, ita timuit ne Collectioni ſeu Collectaneo ſuo aliquid deeſſet, quod nonnulli nimiæ farraginis arguunt.

*Hiſtoria* autem *Patriarcharum hujus urbis recentium*, Græcè ſcripta, & à paucis diebus miſſa Conſtantinopoli ad *Euſebium Renaudot*, qui Latinam illam fecit atque Notis quibuſdam illuſtravit, quam ſuæ Collectioni Bandurius inſerendam voluit, juxta Diarii Pariſienſis finem, collocatur Tomo ſeu Volumine 2. ad calcem Libri octavi, eò quòd illa ſeriùs adventaſſet, quàm ut collocari poſſet poſt Catologos quinque Patriarcharum Conſtantinopolitanorum, qui Volumine 1. parte 3. continentur à pag. 187. ad 225. At juxta Acta Eruditorum Lipſiæ anni 1712.

menſe

menſe Novembri pag. 490. collocatur Volumine I. dicta Hiſtoria poſt Catalogum quintum Archiepiſcoporum Conſtantinopolitanorum, ob quam Catalogos octo enumerant, de qua hi loquuntur.

„ Liber denique octo Catalogos varios, editos ac ineditos, antiquos & recentiores, Patriarcharum Conſtantinopolitanorum, necnon ſedes Epiſcoporum iiſdem ſubjectorum, Catalogos item duos inter ſe diverſos Imperatorum Conſtantinopolitanorum recenſet. Inter illos comprimis memoratione dignus, quem obtulit Auctori noſtro *Euſebius Renaudot*, non multò antè ad ſe Conſtantinopoli miſſum, qui quidem ex Codice Eccleſiæ PC. Patriarchalis deſcriptus, ſeriem Patriarcharum illius Eccleſiæ ab anno Chriſti 1594. ad 1702. exhibet, ex quo ſanè plures errores recentiorum Scriptorum, dum ſæpe plures Patriarchas ejuſdem nominis pro uno accipiunt, vel ex uno plures confingunt, detegi poſſunt. De Catalogis reliquis adeunda eſt Præfatio Auctoris pereruditа, huic priori Tomo præfixa.

Præterea Catalogus *tertius*, qui pag. 201. collocatur, annis centum antiquior eſt Catalogo ſecundo Nicephori Calliſti, qui pag. 191. habetur, ac poſt annum 1330. vel 1340. conſcriptus creditur. Catalogus autem eorundem in *Juriſprudentia Græco Romana* Joannis Leunclavii circa A. Domini Chriſti 1220. compoſitus legitur.

## CAPUT TERTIUM.

*Quiſnam ſit horum quatuor Librorum* GRÆCORUM *Scriptor, quos* ANSELMUS BANDURIUS *anonymos evulgavit.*

UBi in manus meas venit *Collectaneum* ſeu *Collectio Anſelmi Bandurii De Imperio Orientis ſeu Antiquitatibus Conſtantinopolitanis*, ſtatim, dubitatione omni remotâ, agnovi Auctorem *Librorum quatuor anonymum de urbe Conſtantinopolitana & Eccleſiæ ſanctæ Sophiæ*, eſſe Michaelem *Pſellum* inſignem illum ſæculi *XI.* Scriptorem & ornamentum, Philoſophorum Principem, Medicum celebrem, Theologum ſpectatiſſimum,

*Michaelis*

*Michaelis Ducæ* Præceptorem, atque ad Imperium Orientis assequendum promotorem, illum enim Græci πολυγραφώτατον per autonomasiam vocant, nec inferiorem in Historiis conscribendis ac colligendis, quàm in aliis Scientiis ac Disciplinis.

Hanc me veritatem docuit, etiam non attendens, *Bandurius*, dum depinxit mihi *Anonymum* suum, ex tribus illi unicè convenientibus, ex patria, ex professione monastica, atque dedicatione Operis ad *Alexium Comnenum*, sub cujus Imperio per annos XXV. & amplius, post tonsionem suam, clarus emicuit. Noveram id ex Dissertatione singulari, quam, multis jam ab annis, *De vita, studiis, scriptis tam editis quàm manuscriptis adhuc in Bibliothecis latitantibus Michaelis Pselli Michaelis Ducæ Imperatoris Præceptoris* conscripseram, *in Commentario meo De Scriptoribus Ecclesiasticis* insertam; ubi de studiis illius ac mss. Codicibus Græcis ad Historiam Constantinopolitanam spectantibus diffusè satis tractaveram, ad Leonis Allatii Supplementum, qui parcè admodum, vel prorsus de isti silet.

Ac ne gratis id in Allatii con-

temptum ac damnum famæ dicere videamur, damus verba illius omnia, in Diatriba *de Michaelis. Pselli scriptis ineditis*, *sect.* 58. „ *Meursius* „ *Historiarum opus* Psellum scripsisse „ autumat, illumque laudari à Zo- „ nara Tomo 3. in Isaaco Comne- „ no, & in Romano Diogene: item „ à Theodoro Methochita *Historiæ* „ *Sacræ* lib. 2. Cedreno, Joanne „ Curopalata in Historiæ suæ initio, „ à Michaele Glyra in Annalibus „ semel & iterum. Erat etiam in Ca- „ talogo exhibito à Grammatico, „ apud Antonium Verderium in Sup- „ plementa. Quibus paucis multa loquitur Leo Allatius, licèt nullum Opus MS. Historicum Græcum Pselli in Bibliothecis, quas multas scrutatus est, se vidisse testetur.

Jam videamus non opinationem quandam, sed demonstrationem certam & evidentem, ex conditionibus ipsis, quibus Anonymum suum Bandurius depingit: quas fuisse tres, illasque omnes uni Michaeli Psello atque soli convenientes, disertè ostendo, ut dubitationi locus ea de re nullus relictus fuerit. Prima ex his conditionibus *Anonymum Scriptorem Constantino-*

*tinopolitanum* ortu fuisse, ut habent Diarium Eruditorum Parisiense de quo suprà, & *Acta* Eruditorum Lipsiæ anni 1712. mense Novemb. pag. 486. unde Constantinopolim quam describit patriam suam appellat.

„ Inciderat nimirum Bandurius, cùm „ Regiæ Parisiensis Bibliothecæ Co-„ dices evolveret, in Codicem Græ-„ cum num 3058. in 4. inscriptum, „ *Patria seu Origines urbis Constan-„ tinopolitanæ* : cumque Scriptorem „ Operis aminadverteret Codinum „ annis circiter trecentis & quin-„ quaginta, quod ex Iambis præmissis „ apparet, præcedere, diversâ e-„ tiam methodo rem totam tractare, „ eundem per otium Latinum face-„ re, ac, ubi opus esset, commen-„ tariis illustrare incepit. Hæc autem conditio maximè Michaeli Psello convenit, de quo ita *Leo Allatius*, in Diatriba *De Psellis & eorum scriptis* sect. 22. „ Tertius fuit „ *Michael Psellus*, Michaelis Ducæ „ Imp. Præceptor, qui maximè om-„ nium de Republica literaria me-„ ritus, honorificam sui apud poste-„ ros memoriam consecravit, &c. „ Fuit patriâ Constantinopolitanus, è

„ Consulum ac Patriciorum prosapia ;
„ quamvis non tam felici fortunâ.
„ Ipse id ait de se in Epitaphio Matris.
„ Τῶ τοίνυν ἐμῷ πατρὶ, τὸ μὲν
„ ἄνωθεν γένος ἐις τοὺς ὑπάτȣς ἀνῆκτο
„ καὶ Πατρικίȣς : τὰ δὲ κατ' ἐκεῖνον
„ πράγματα ὀυχ οὕτω δεξιῶς ἔιχεν.
„ *Patris igitur mei genus antiquum ad*
„ *Consules & Patricios referebatur,*
„ *res verò ipsius non nimis prospere*
„ *se habebant.*

Quoad autem alias duas conditiones Anonymi, nempe fuisse Monasticam vitam professum, atque vixisse sub Alexii Comneni Imperio, habent ex Bandurio ipso Acta Eruditorum Lipsiæ anteà prolata pag. 489. his
„ verbis. Pars tertia ex Libris VIII.
„ Antiquitatum Constantinopolitanarum conficitur, ad quos totidem Tomo II. Commentariorum
„ Libri extant. Quatuor Libri priores sunt illi qui sub titulo *Patria*,
„ &c. ex Codice Regio chartaceo
„ superiùs commemorato, ac circa
„ Michaelis Palæologi tempora conscripto, & Constantinopoli advecto, paucisque post Ducangii obitum annis in Bibliothecam Regiam
„ illato, nunc primum in lucem
„ prodeunt.

„ prodeunt. Auctorem illorum sub
„ Alexio Comeno vixisse, ex Iam-
„ bis in fronte posititis, eidemque Im-
„ peratori factis, arguitur. Mona-
„ chum verò fuisse, ex Præfatione,
„ in qua Alexium à munificentia &
„ liberalitate in Monachos laudat,
„ conficitur. Ceterùm in eo Codi-
„ no præferendus, quod secus ac ab
„ hoc factum deprehenditur, Urbem
„ in tres partes distributam descri-
„ bat, atque adeo singulis ædificiis
„ situm suum, quem tenuere, assi-
„ gnet.

Utrumque autem disertè probatur à nobis, ad annum 1060. in Dissertatione prolixa *De vita & scriptis tam editis quàm manuscriptis Michaelis Pselli* cap. 6. ubi de Imperatoribus octo, sub quorum Imperiis vixit, diffusè agimus. Idem quoque Allatius in Diatriba *De Psellis & eorum scriptis* sectione 22. dum Psellum refert inter illustres viros qui sub *Alexii* Imperio floruerunt ex Anna Comnena lib. V. *Alexiados*, ubi de ejus cum *Joanne Italo* dissidiis latè loquitur. Nec enim ista sub Alexii Imperio Anna Comena narrasset, nisi adhuc in vivis Psellus, mona-

„ clyto homini, non tam curâ Ma-
„ gistrorum sapientum, quorum li-
„ mina non multum triverat, quàm
„ indolis præstantiâ & felicitate men-
„ tis divinitus adjutæ. Id videlicet
„ impetrantibus matris ejus ardentis-
„ simis, per crebras vigilias continua-
„ tis, precibus, in templo Cyri ad
„ sanctam imaginem Dei Matris,
„ haud sine ferventibus lachrymis ef-
„ fundi solitis. In eminentissimum
„ sapientiæ & eruditionis omnis api-
„ cem erecto, quippe qui ad Græ-
„ corum literas atque artes omnes,
„ quas perfectè norat, etiam Chal-
„ dæorum disciplinas adjunxerat,
„ famamque meruerat Doctissimi
„ omnium, qui tunc essent.

Tum narratis latè Joannis Itali cum Psello jurgiis, id quod sub Imperio *Michaelis Ducæ* contigit, quamvis Anna Comnena sub Alexio parente referat, narrat pag. 145. quomodo Italus homo levis, postquam Romam aufugisset, Constantinopolim revocatus sit; quo revertente Michael Psellus abjecto sæculo detonsus sit, atque ita Magistralem honoris Cathedram adversario suo reliquerit.

„ Quid multa? jussu Augusti (Italus)

 „ revo-

„ revocatur Constantinopolim, eique
„ illic ad diversandum attribuitur Mo-
„ nasterium *Pege*, sive fons, dictum,
„ cum Ecclesia Sanctorum Quadra-
„ ginta: ubi Psello tandem post ton-
„ sionem Byzantio egresso, principi
„ Philosophiæ Cathedræ Magister im-
„ positus idem est, summusque Phi-
„ losophorum declaratus.

Hæc autem omnia contigerunt sub Imperio Michaelis Ducæ Augusti & fratrum ejus, qui literarum & eruditarum artium studiosissimi omnes cum essent, discordias inter eruditos excitare atque alere gestiebant, ut ex pag. 145. notum fit.

Neque hoc Opere Historico tantùm posteris innotuit *Michael Psellus*, sed aliis multis ad res Constantinopolitanas spectantibus, quorum notitiam non habuisse videtur Leo Allatius, neque multi etiam viri eruditi. Neque enim de illis siluisset dictus Allatius, in Diatriba illa prolixa *De Psellis & eorum scriptis*, quam occasione hujus Pselli composuisse solùm videtur. Quod dicimus, constat ex Catalogo Manuscriptorum Codicum Græcorum Regiæ Galliarum Bibliothecæ, quem ætate

nostrâ

noſtrâ, dum Pariſiis manentes eramus, viri duo clariſſimi *Carolus du Freſne*, Dominus *du Cange*, & *Joannes Baptiſta Cotelerius* operâ conjunctâ multis curis conſcripſerunt, confuſione ablatâ, quæ in Catalogis anterioribus ocurrebat, ut ex lectione *Novæ Bibliothecæ Mſſ. Codicum Græcorum, Latinorum & Gallicorum Philippi Labbei* agnoſci poteſt, quæ Pariſiis anno 1653. in 4. edita prodiit. Idem porro Cl. *Ducangius*, ſeu *Dufrenius*, ad finem Gloſſarii ſui mediæ & infimæ Græcitatis verbo *Michael Pſellus* columnâ 29. Catalogi Scriptorum ineditorum, ex quibus Gloſſarium dictum contexuit, Opera plurima atque in iis Hiſtorica Pſelli recenſet, quibus conſtat illum multa contuliſſe ad Hiſtoriam Conſtantinopolitanam ex Mſſ. Codicibus Regiis, quorum ſequens præſtantiſſimus eſt.

„ Michaelis Pſelli Philoſophorum
„ Hypertimi diverſa, nempe Chrono-
„ graphia à Baſilio & Conſtantino
„ Porphyrogenitis fratribus uſque ad
„ Michaelem Ducam per annos cen-
„ tum vel circiter ab anno 975. ad
„ 1078. vel circiter ex Codice Regio
„ 1837.

„ Ejuſ-

„ Ejusdem Epistolæ ex eodem „ Codice.

„ Monodia in Joannem Patricium „ ex eodem Cod.

„ Περὶ καινῶν δογμάτων καὶ ὅρων „ τῶν νομικῶν, Ρωμαϊςὶ λεγομένων „ λεξέων, ex eod. Cod. Synopsis διὰ „ ςίχων πολιτικῶν περὶ πασῶν ἐπιςη-„ μῶν &c. ex eodem Codice præstan-„ tissimo. De Grammatica versibus „ politicis ad Constantinum Mono-„ machum, ex variis Codicibus. E-„ pistola ad Xiphilinum Patriarcham „ Constantinopolitanum, ex Codice „ Regio.

„ De Agricultura seu περὶ γεωρ-„ γικῶν, ex Codice Regio 3502.

„ Opus ineditum, πόημα ἰατρι-„ κὸν ἄριςον, δι' ἰάμβων, ex Codice „ Regio 3502.

„ De Kalendis, Nonis & Idibus, „ ad Isaacium Comnenum Impera-„ torem, ex Codice Regio 2809.

Hæc quæ à me dicta sunt de Historia Constantinopolitana à Psello nostro conscripta, somnia non sunt, sed verissima, quibus alludit Leo Allatius, anteà productus, in Diatriba *De Psellis & eorum scriptis*, sectione 58; ut dubitare nefas sit, post tot testium depositio-

positionem veterum, licèt de ea Allatius siluerit, quippe quam nullibi extantem audiverat. Idemque dicendum de aliis ad Historiam eandem spectantibus, quæ in Codice Regio eodem continentur.

Præterea, si Bandurius hujus manuscripti Codicis Græci 1837. Regiæ Galliarum Bibliothecæ præstantissimi notitiam habuisset, potuisset ille ornare Collectaneum suum Opusculo, nondum edito, Michaelis Pselli, quod inscribitur, *Monodia de casu Ædis Sophianæ;* qua non mediocriter Volumine 2. seu Tomo, Librum IV. Commentariorum suorum *De Æde Sanctæ Sophiæ Constantinopolitanæ* illustrasset, atque ex ea docuisset posteros', quomodo insignis hæc Ecclesia Regiæ urbis, sive ex terræ motu, sive ex alia causa, temporibus Alexii Comneni, cui Libros illos quatuor dedicavit, ruinam, seu casum, perpessa fuisset. Imò etiam ex collatione unius Opusculi cum altero, cognoscere verum Auctorem Librorum quatuor, quos adespotas produxit in lucem.

Denique, verum mihi esse non videtur, quod scribitur in Diario Eruditorum Parisiensi A. 1712. mense

ſe Septembri pag. 293. Actiſque Eruditorum Lipſiæ A. 1712. menſe Novembri, parte 3. *Origines illas Conſtantinopolitanas nunc primum in lucem prodire, ex Codice Mſ. Græco Regio 3058. chartaceo, circa Michaelis Palæologi tempora conſcripto & Conſtantinopoli advecto, paucisque poſt Ducangii obitum annis, in Bibliothecam Regiam illato.* Nam in Catalogo Mſ. Codicum Græcorum, dum ipſi Pariſiis eramus, à Carolo Dufrenio & Baptiſta Cotelerio anno 1686. confecto, numerus Mſſ. Codicum Græcorum Regiæ Galliarum Bibliothecæ longè ultra 3058. procedebat, ut conſtare poteſt ex illis quos tum *Dufrenius* ad finem *Gloſſarii mediæ & infimæ Græcitatis*, tum *Cotelerius* in Opuſculis Græcis Analectis allegat. Mortuus autem anno 1688. ac paulò pòſt, uterque, cujus etiam Cotelerii funebribus officiis, apud S. Germanum de Pratis, invitati adfuimus.

Denique *Libros iſtos quatuor anonymos* pertinere ad *Michaelem Pſellum*, conſtat ex Præfatione ad Alexium Comnenum factâ. Cum enim ſub octo Conſtantinopolitanis Impe-

rato-

ratoribus, sibi succedentibus, Michael Psellus vitam longævam agens, ad annos circiter nonaginta floruerit; nullus illorum, sub quibus modico etiam tempore claruit, cui πολυγραφώτατος Philosophus, Theologus & Historicus Psellus, non Opusculum aliquod suum dedicaverit, uti antea probavimus ad annum 1060. in Dissertatione *De vita & scriptis tam editis quàm manuscriptis Michaelis Pselli*, cap. 6. Illic enim de Opusculis Michaelis Pselli dedicatis Constantino Monomacho, Michaeli Ducæ Parapinacio, cujus Præceptor fuerat, Nicephoro Botoniatæ: atque etiam ex Mſ. Codice Regiæ Galliarum Bibliothecæ Græco 2809. *De Kalendis, Nonis & Idibus ad Isaacium Comnenum Imperatorem*, quem biennio tantum annis 1059. & 1060. imperasse constat. Igitur à potiori hos quatuor libros Michael Psellus jam tonsus ac Monachus factus, quî per annos xxv. & amplius sub Imperio Alexii Comneni, cucullatus licèt, in otio ac maximâ existimatione fuit, huic Imperatori, Literatos amanti, obtulisse censendus est. Unde nihil mirum quod Anna Comnena,

na, *Alexii* hujus erudita filia, in *Alexiade* Lib. V. pagg. 144. & 145. editionis Regiæ, hunc *Psellum* nostrum, ob eruditionem quandam infusam divinitus, atque pietatem, tantis adornet laudibus, utpote quem ipsa à crepundiis cognoverat. Quo testimonio luculentius dici nihil potest. Atque hæc sufficiant de Scriptore *Librorum quatuor Græcorum anonymorum*, quos Anselmus Bandurius orbi literato obtulit.

---

## ARTICLE VII.

### REMARQUES CRITIQUES *sur l'édition des* LETTRES DE Mr. BAYLE, *faite a Rotterdam en* 1714.

VOus m'aprenez, MONSIEUR, que vous avez lû avec plaisir la Lettre que je vous écrivis, il y a quelque tems, sur la nouvelle édition du *Commentaire Philosophique*; * & vous

* Voyez le Tome VI. de cette *Histoire Critique de la République des Lettres*, page 229. & suiv. où cette *Lettre* est inserée.

vous me demandez ce que je penſe de l'édition des *Lettres de Mr. Bayle*, qui vient de ſortir de chez les mêmes Libraires. Il ſuffiroit, pour vous en donner une juſte idée, de vous répondre en deux mots, que ces *Lettres* ont paſſé par les mains de *Marchand*, ce même Libraire qui a oſé corrompre le Texte du *Commentaire Philoſophique*, & que c'eſt lui qui les a publiées. C'eſt lui, dis-je, qui a publié ces deux Ouvrages: car dans une des *Notes* dont il a accompagné les *Lettres de Mr. Bayle* il s'aplaudit des changemens qu'il a faits dans le *Commentaire Philoſophique*, & ſe vante d'avoir rendu par là cette nouvelle édition beaucoup meilleure que la premiere. *La derniere*, dit-il, † *eſt preferable, non ſeulement par la beauté du papier & du caractére, & par la diſpoſition qu'on lui a donnée; mais encore par le ſoin que j'ai pris de rétablir exactement le ſens de l'Auteur, en une infinité d'endroits, où les fautes d'impreſſion, & le peu d'exacti-*

† *Lettres choiſies de Mr. Bayle, avec des Remarques*; imprimées à Rotterdam chez *Fritſch* & *Bôhm*, page 513.

*d'exactitude du premier éditeur, l'avoient étrangement défiguré.* Vous avez pourtant vû, Monsieur, que toutes ces prétenduës *restitutions du sens de l'Auteur* en étoient de véritables dépravations; & que *Marchand* avoit *entierement gâté* cette édition par les Corrections qu'il y avoit faites contre toute sorte de raison, & pour n'avoir pas pû s'élever jusqu'à la pensée de Mr. *Bayle*. Des changemens si téméraires & si absurdes ne nous permettent pas d'attendre rien de judicieux, ni de sensé, de cet homme-là: & il y a d'autant plus de sujet de croire, qu'en effet il a aussi gâté l'édition des *Lettres de Mr. Bayle*, qu'il avouë lui-même dans sa *Preface*, que n'étant pas content du choix que Mr. *Des Maizeaux* avoit fait de ces Lettres, ni de l'état où il les vouloit faire imprimer, il avoit crû devoir reformer sa Copie, en supprimant plusieurs de ces Lettres, & ôtant des autres *tout ce qui ne lui avoit point paru propre à instruire, ou à divertir le Lecteur.*

Cependant, Monsieur, je ne saurois examiner en détail les changemens qu'il a faits dans ces Lettres : c'est

c'eſt à Mr. *Des Maizeaux*, qui avoit pris la peine de les recueillir, & de les préparer pour l'impreſſion, à particulariſer tout cela; comme c'eſt auſſi à lui à venger l'injure qu'on lui a faite, en s'apropriant honteuſement ſa Copie; ſi du moins il juge à propos d'en témoigner du reſſentiment. Mais quoique je ne ſois pas en état de vous parler des *Lettres* mêmes, je puis vous communiquer quelques réflexions ſur les *Notes* dont *Marchand* a voulu les accompagner : & je ſuis perſuadé qu'en les liſant vous conviendrez, que, quand même la nouvelle édition du *Commentaire Philoſophique* ne nous dépeindroit pas ce Libraire auſſi bien qu'elle le fait, ſes *Notes* ſur les *Lettres de Mr. Bayle* ſeroient plus que ſuffiſantes, pour en donner un portrait naïf. Il n'eſt pas beſoin d'aller plus loin pour le connoître :

*Vous verrez ſa miſere nuë,*
*Il s'eſt lui même ici dépeint.*

Je dois auſſi vous avertir, par avance, que vous me trouverez ici dans une diſpoſition d'eſprit bien differente

rente de celle où j'étois lors que je vous écrivis sur le sujet du *Commentaire Philosophique* : j'étois alors un peu en colére de voir la maniére dont ce nouvel *éditeur* avoit corrompu le Texte de Mr. *Bayle* : mais les *Notes* sur les *Lettres* m'ont inspiré des sentimens beaucoup plus doux : elles m'ont desarmé : & pour dire tout en un mot, elles m'ont fait rire de trop bon cœur pour le traiter desormais rigoureusement, ou le prendre avec lui sur un ton serieux.

Il faut donc que vous sachiez, MONSIEUR, que ce pauvre Garçon Libraire s'est mis dans la tête de se faire Auteur ; & la violente passion qu'il a pour écrire, soutenuë de beaucoup de hardiesse & de confiance, l'a très fortement persuadé qu'il avoit toutes les qualitez nécessaires pour y réüssir. Il a été employé en France à dresser les Catalogues de quelques Bibliothéques qu'on vouloit vendre : & comme c'est l'impression de ces Catalogues qui lui a donné du goût pour la profession d'Auteur, on peut aussi dire que c'est dans la lecture de ces Catalogues, & des autres Ouvrages de cette nature, qu'il

a

a puisé toute son érudition. Avec cela il ne laisse pas de parler de toutes sortes de matieres, comme s'il les entendoit: peut-être aussi qu'à force d'en parler, il s'imagine effectivement les entendre. Ce qu'il y a de certain, c'est que croyant n'avoir rien à se reprocher du côté du savoir & de la capacité, il ne cherche qu'à se produire, & à figurer avec les Savans. Car du reste, il ne s'embarrasse pas, si les faits qu'il avance sont vrais ou faux: s'il y a de la justesse dans ce qu'il dit, ou s'il n'y en a point: tous raisonnemens lui paroissent également bons, pourvû qu'il les fasse: un bruit de ville, un ouï dire lui est égal au fait le mieux avéré & à l'autorité la mieux fondée; pourvû qu'il puisse l'écrire il est content: il s'abandonne, il se livre tout entier à ce plaisir enchanteur: ce n'est que pour cela seul qu'il écrit; & il est toûjours alerte, toûjours à l'affut pour tirer son coup. Mais il est tems d'en venir aux exemples.

Mr. *Bayle* remarque dans une de ses Lettres † qu'on trouve dans les



† *Lettre* CLXXXV. page 712. & 713.

Auteurs François plusieurs proverbes, que *Furetiere* n'a point expliquez dans son Dictionaire. PAYER LA GALATINE D'UNE CHOSE, ajoûte-t-il, *est un proverbe que Mr. le Camus, Evêque du Belley, employa dans un Livre de Controverse. Le Ministre, qui lui répondit, avoüa qu'il ignoroit absolument cette phrase. Je ne l'ai trouvée*, continue-t-il, *ni dans Nicod, ni dans aucun Lexicon François.* Nôtre Libraire, toûjours aux écoutes, a fait là-dessus une Note si curieuse, que je m'assure qu'elle ne vous ennuyera pas, quoiqu'elle soit un peu longue.
„ Elle se trouve, dit-il, (c'est à dire
„ cette phrase, PAYER LA GALA-
„ TINE) en ces termes, BAILLER LA
„ GABATINE, i. e. *se moquer, trom-*
„ *per*, à la page 187. d'un Livre
„ d'*Antoine Oudin*, intitulé, *Curiosi-*
„ *tez Françoises pour supplément aux*
„ *Dictionaires*; & imprimé à Roüen,
„ pour Sommeville, en 1656. in 8.
„ On la trouve aussi dans le *Dictio-*
„ *naire de l'Academie Françoise*, sous
„ le mot GABER; & même dans le
„ *Furetiere* de Mr. de *Beauval*, que
„ Mr. Bayle n'avoit pas bien exami-
„ né, & dans celui de *Trevoux*. El-
„ le

„ le est sous le mot GABATINE, où
„ l'on rapporte ce trait de Me. *des*
„ *Houlieres*,

„ *Galans fieffez, donneurs de* Ga-
„ batine,
„ *J'ai beau prêcher qu'on risque*
„ *à vous oüir;*

„ & où l'on fait dire à *Sarrazin*,

„ *Il est vrai, nôtre Nation*
„ *Donne souvent la* Gabatine:

„ Mais, où l'on a tort de dire, que
„ ce mot *semble avoir été introduit*
„ *dans nôtre Langue par Sarrazin:*
„ puis qu'on vient de voir, que Mr.
„ *du Belley* s'en étoit servi, en dis-
„ putant contre un *Ministre*, qui ne
„ l'entendit point. Je ne doute point
„ qu'on ne le trouvât encore dans
„ des Ouvrages plus vieux que ceux
„ de Mr. du Belley.

Vous voyez, *Monsieur*, avec quelle avidité nôtre faiseur de Notes a saisi l'occasion d'écrire, & avec quelle complaisance il étale ici son érudition: car enfin, il a trouvé dans trois ou quatre *Dictionaires*, une

phrase que Mr. Bayle avoüe n'avoir pû *trouver dans aucun Lexicon François*: & il profite encore de cette découverte pour relever une remarque du *Furetiere* de Mr. de Beauval, *que Mr. Bayle*, dit-il, *n'avoit pas bien examiné*. Quel plaisir, quelle joye pour *Marchand*, d'avoir pû dans une seule & même Note redresser Mrs. *Bayle* & *de Beauval*; & donner de si belles ouvertures, pour trouver l'origine d'un mot François! *Je ne doute point*, dit-il, *qu'on ne le trouvât encore dans des Ouvrages plus vieux que ceux de Mr. du Belley*. Malheureusement cette joye n'a pas été longue. Après l'impression de cette Lettre de Mr. Bayle, & avant que l'Ouvrage fût rendu public, il s'est aperçu, ou quelcun lui a fait voir, que tout cet étalage de Critique & de Literature rouloit sur un terme dont Mr. Bayle n'a point parlé; & que c'étoit du mot de GALATINE dont il s'agissoit, & non pas de celui de GABATINE: qu'en un mot il avoit *pris marte pour renard*. Un de ces pauvres Ecrivains, qui se piquent de justesse & d'exactitude, auroit été bien embarrassé à la vûë d'un QUI PRO

QUO

QUO si terrible ; & il se seroit encore trouvé fort heureux d'être à tems d'y remédier en effaçant toute cette Note : mais nôtre faiseur de Remarques s'est bien mieux tiré d'affaire : „ Si „ ma Note, a-t-il dit, ne s'accorde „ pas avec les paroles de Mr. Bayle, „ je trouverai bien le moyen de faire „ accorder Mr. *Bayle* avec ma Note ; & sans autre façon, il a marqué dans l'*Errata*, que dans cet endroit des Lettres de Mr. Bayle, au lieu de GALATINE, il faut lire GABATINE. J'avouë, que dans le fond on ne remedie à rien par cet artifice, & que la Note de nôtre Libraire n'en est pas moins ridicule qu'auparavant :. mais aussi qui est-ce qui consulte les *Errata*, & s'avise de les comparer avec le corps de l'Ouvrage ? Et sans aller si loin, quelque grossiere & palpable que soit la bévûë de Marchand, en prenant PAYER LA GALATINE pour DONNER LA GABATINE, combien croyez vous qu'il y ait de Lecteurs qui s'en soient aperçûs ? pas un en vingt, je m'assûre : ils ont bonnement lû le Texte, & ensuite la *Note*, sans y voir la moindre contradiction. Faut-il être surpris après cela,

que tant de barbouilleurs de papier se produisent devant le Public? ils savent qu'il y aura vingt contre un pour tout ce qu'ils écriront, & qu'ils peuvent grossir impunément le cahier.

Mais afin que vous ne perdiez pas tout à fait vôtre tems à ne lire que des bagatelles, je ferai ici une remarque, que *Marchand* n'a pas pû faire, mais qu'un autre homme que lui auroit faite, s'il eût entrepris de commenter les Lettres de Mr. Bayle: c'est que le *Ministre* qui avoua qu'il *ignoroit absolument cette phrase*, PAYER LA GALATINE, est le célébre *Charles Drelincourt*, dont Mr. Bayle nous a donné l'Article dans son Dictionaire. La dispute qu'il eut avec l'Evêque du Belley, sur *l'honneur qui doit être rendu à la Ste. Vierge*, produisit plusieurs Ecrits de part & d'autre. Ceux de Mr. *Drelincourt* font deux gros volumes in 8.; & c'est dans le dernier *Tome* qu'il rapporte ces paroles de Mr. du Belley: *Si jugement sans misericorde est fait à celui qui n'aura point fait de misericorde, quelle terrible attente de jugement doit redouter celui, qui se moque de la Mere de misericorde,*

&

*& de l'intercession de Saint Pierre & de Saint Michel? Si vous ne revenez à resipiscence, vous* PAYEREZ *chérement* LA GALATINE *que vous faites des Saints.* Mr. Drelincourt a mis vis à vis de ces paroles, à la marge; *J'avouë que je ne sai pas ce que signifient ces mots*, PAYER LA GALATINE. *

Du reste, on trouve le mot de GALATINE dans le *Trésor de Recherches & Antiquitez Gauloises & Françoises* de Borel, qui l'explique par *gelée à manger*; & cite ces vers du *Roman de la Rose*, sous le mot LESCHEUR, c'est à dire, *Gourmand:*

*Ainsi que fait le bon leschеur,*
*Qui des morceaux est cognoisseur,*
*Et de maintes viande taste,*
*En post, en rost, en sausse, en paste:*
*En friture, en* GALATINE,
*Quand entrer peut en la cuisine.*

 Mais

* *Replique aux Réponses de Mr. Camus Evêque de Belley, sur la qualité de l'honneur qui est deu à la Sainte & Bienheureuse Vierge. Par Charles Drelincourt.* page 816. édit. de Paris 1645.

Mais cette signification du mot de *Galatine* ne paroît pas avoir beaucoup de rapport avec la phrase dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, voilà toûjours un exemple de la maniére dont *Marchand* fabrique ses *Notes.* S'il en faut croire sa Preface, il *s'est proposé* en les faisant, de *marquer les Titres* des Livres dont parle Mr. Bayle, d'en *nommer les Auteurs*, & d'en *indiquer les éditions:* & comme ce devroit être là son fort, je croyois qu'on pourroit du moins compter sur son exactitude à cet égard-là; & que le *Titre* de ces Livres étoit effectivement tel qu'il le rapportoit; mais il n'a pas fallu chercher beaucoup pour trouver des exemples du contraire. Par exemple, sur ce que Mr. *Bayle* parle * du *systéme de l'Eglise* par Mr. Jurieu, il a pris occasion de faire cette *Note*: „Le systême de l'Eglise de „ Mr. Jurieu est imprimé à Dor- „ drecht, chez *Goris*, en 1686; in „ 8. sous ce titre: *Le vrai systême de* „ *l'Eglise*, *& la véritable Analyse* „ *de la Foi*, *contre les illusions des* „ *Controversistes modernes*, *& prin-* „ *cipa-*

* *Lettre* CI. page 348.

„ *cipalement Mr. Nicole, sur cette ma-*
„ *tiere.* Qui ne croiroit, après une declaration si formelle, que c'est là le véritable *titre* de cet Ouvrage? Cependant ce ne l'est point: le voici. *Le veritable systême de l'Eglise & la veritable Analyse de la Foi, où sont dissipées toutes les illusions que les Controversistes modernes, prétendus Catholiques, ont voulu faire au Public sur la nature de l'Eglise, son infaillibilité, & le juge des Controverses. Pour servir principalement de Réponse au Livre de Mr. Nicole, intitulé*, les prétendus Réformez convaincus de schisme, &c. *Avec une Réponse abrégée au Livre de Mr. Ferrand contre l'Auteur. Par le Sr. Jurieu, Docteur & Professeur en Theologie. A Dordrecht chez la Veuve de Caspar, & chez Theodore Goris.*

Ceux qui ne sauront pas que nôtre Libraire n'a rien moins en vûe que l'instruction du Public, & qu'il écrit seulement pour avoir le plaisir d'écrire, se trouveront bien embarrassez à comprendre le but de cette *Note*, & pourront se faire là-dessus bien des questions inutiles. L'a-t-il faite, dira-t-on, afin de nous donner le véri-

table titre de ce Livre ? mais d'où vient donc qu'il n'a pas copié ce titre tel qu'il est ? & que lui a fait la *Veuve de Caspar Goris*, pour ne la pas nommer aussi-bien que le Sieur *Theodore Goris son fils ?* N'étoit-ce que pour grossir d'autant le volume ? mais n'y auroit-il pas mieux réussi en transcrivant fidellement ce titre, qu'en le rapportant comme il à fait, tronqué de plus de la moitié ? A-t-il donc crû bonnement que ce qu'il nous donnoit étoit le véritable titre de cet Ouvrage ? Mais s'il a pû se tromper si grossiérement à l'égard d'un Livre très-commun en Hollande, combien de fautes ne doit-il pas avoir faites par rapport à ceux qui sont plus difficiles à trouver ? La vérité est, qu'il ne consulte pas les Livres mêmes, dont il prétend nous donner les *titres :* ce n'est nullement d'après les Originaux qu'il les rapporte ; mais sur la foi de quelque Catalogue de Libraire, ou de quelque autre Ecrit de cette nature. Ainsi le véritable titre de la Theorie de la Terre de Mr. Burnet, est, *Telluris Theoria Sacra. . . Authore T. Burnetio :* mais il nous le donne de

cette

cette maniere †: *Thomæ Burneti, Medic. Doct. Collegii Edimburgensis, Telluris Theoria Sacra*, &c.: & ce qu'il y a de plaisant c'est qu'en rapportant ainsi ce titre, il a confondu Mr. Burnet, dont il parle, avec un Medecin d'Edimbourg du même nom. Quelcun l'en a averti, après que cette Note a été imprimée, & il a marqué dans l'*Errata*, qu'il falloit effacer ces mots: *Med Doct. Coll. Edimburg.* Mais il reste encore deux grosses bévûës dans la maniere dont il rapporte ce titre: car dans le véritable titre le nom de Mr. *Burnet* ne s'y trouve pas au commencement, mais à la fin; & ce savant homme ne latinise pas son nom *Burnetus*, mais *Burnetius*. Si la Litterature du pauvre *Marchand* s'étendoit seulement jusqu'aux Journaux, il auroit vû qu'on y avertit expressément qu'il ne faut pas confondre ces deux Auteurs. Je ne citerai que Mr. Bayle. Dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* *, après avoir parlé d'un Ouvrage de Medecine de Mr. Bur-

 net

† *Lettre* cix. page 415.

† *Janv.* 1686. p. 104. de la 2de. édit.

net d'*Edimbourg*, il ajoûte, „ Voilà „ bien des Auteurs qui ont nom *Bur-* „ *net*, car celui-ci est différent de „ ceux qui nous ont donné l'Histoire „ de la Réformation d'Angleterre, „ & la *Sacra Theoria telluris.* " Il y auroit aussi appris à distinguer Mr. *Graverol* l'Avocat, d'avec Monsieur son Frere †, qui est présentement Ministre d'une Eglise Françoise à Londres; & il ne les auroit pas confondus comme il a fait dans la *Table des Matieres.* Puis qu'il s'étoit *proposé* de *marquer*, dans ses Notes, le *titre* des Livres, dont il est fait mention dans les Lettres de Mr. Bayle, & d'en *indiquer les éditions*; il falloit qu'il executât fidellement ce dessein: & à l'égard de l'Ouvrage de Mr. *Burnet* dont je viens de parler, il devoit en donner le *titre* tel qu'il se trouve à la tête du Livre même; & il pouvoit après cela marquer qu'il y en a eu trois *éditions;* la premiere en 1681. (car il n'y en a point eu, comme il le dit, en 1682.); la seconde en 1689; &

† Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Fevrier 1686. page 215. & 216.

& la troisiéme en 1702; qui est revûë & retranchée; *recognita & contracta.*

Mais l'exactitude est la chose dont il se pique le moins: on diroit même qu'il fabrique quelquefois des titres à sa fantaisie. En effet, Mr. Bayle parlant dans la même *Lettre*, d'un autre Ouvrage de Mr. *Burnet*, nôtre Libraire en rapporte le titre de cette maniere *: *Thomæ Burneti, Archæologiæ Philosophicæ, sivo Doctrinæ antiquæ de rerum originibus Libri duo.* Cependant le nom de Mr. Burnet ne paroît point du tout dans le titre de cet Ouvrage; & *Marchand* l'y a mis de sa pure liberalité: d'ailleurs il n'y a pas *Doctrinæ antiquæ. . . . Libri duo;* mais le titre entier est conçu de cette maniere: *Archæologiæ Philosophicæ: sive Doctrina antiqua de rerum originibus. Libri duo.*

Voici d'autres exemples de son peu d'exactitude; ou si vous voulez, de son ignorance. Il dit en deux endroits † que les Oeuvres de Mr. de St. *Evremond*, de l'*impression d'Amsterdam, chez Mortier, en* 1706.

M 7 sont

* Page 416.

† Page 527. & 758.

font *en neuf volumes in* 12; & cependant tout le monde sait qu'il n'y en a que *cinq volumes.* Dans une autre Note * il fait une grosse bevûe au sujet de l'édition de ces mêmes Oeuvres, faite à Londres, en 1705. car il prétend que *Mr. Des Maizeaux mit alors à la tête de ces Oeuvres la Vie de Mr. de St. Evremond, qu'il adressa à Mr. Bayle*; bien qu'elle n'y ait paru que dans l'édition de 1709: ce qui montre clairement qu'il n'a jamais vû cette premiere édition, quoiqu'il en parle comme si elle lui étoit fort connue.

Dans une Lettre écrite à Mr. *Minutoli* en 1692. Mr. Bayle fait mention (a) d'un Ecrit qui *se debitoit toutes les semaines* à Londres, sous le titre de *Mercure Athenien*; & dans la Lettre suivante (b) il parle d'un autre Ecrit Anglois intitulé le *Mercure Lacedemonien*; sur quoi *Marchand* a fait cette belle Note: *Voyez la Lettre précedente, vers le milieu, où il le nomme Mercure Athenien.*

* Page 756.

(a) *Lettre* cv. pag. 371.

(b) *Lettre* cvi. pag. 383.

*nien.* Il dit, comme vous voyez, que Mr. Bayle dans la *Lettre précedente* apelle *Mercure Athenien*, le même écrit, qu'il *nomme* dans celle-ci *Mercure Lacedemonien* : ce qu'il débite sans la moindre preuve : & immédiatement après il ajoûte, *je crois neanmoins* (vous vous attendez qu'il va dire qu'il *croit que ce n'est pas le même Ouvrage*, & c'est tout le contraire) *je crois neanmoins*, dit-il, *que c'est le même* Ouvrage. Voilà un NEANMOINS assurément bien placé, & nous pouvons en conclure dès à present, que nôtre Libraire n'est pas moins habile dans l'Art de raisonner, que dans la Critique & dans la Litterature. *Mr. Bayle*, dit-il, *nomme Mercure Athenien, le Mercure Lacedemonien. Je crois neanmoins que c'est le même Ouvrage.* Il lui est permis de *croire* ce qu'il voudra : mais toute sa *croyance* n'empêchera pas que le *Mercure Athenien* & le *Mercure Lacedemonien* ne soient deux Ouvrages très différens, & publiez dans des vûës très-opposées.

En parlant du *Journal Litteraire* de Mr. *Dartis*, il dit * qu'il *fut commencé à*

* Pag. 444.

*à Amsterdam en* 1693. *que son Auteur le reprit en Février* 1694. & qu'*il le continua à Hambourg pendant les années* 1694. *&* 1695. *Il y en a*, ajoûte-t-il, *trois volumes in* 8vo. On ne sait pas s'il veut dire, que le tout ensemble fait *trois volumes*, ou s'il parle seulement de ce qui a été imprimé à *Hambourg*. Ce dernier sens est le plus probable. Quoi qu'il en soit, comme le Journal de Mr. *Dartis*, publié à Hambourg, est assez rare (car je vous avoüe que je n'ai pas vû celui d'Amsterdam) & que ceux qui nous ont donné l'Histoire des Journaux semblent ne l'avoir pas bien connu (a), si nôtre Libraire avoit quelque fond de Litterature, & qu'il se fût veritablement proposé dans ses Notes la satisfaction du Public; il se seroit fait un plaisir de rendre justice à cet Ouvrage, & d'en donner une idée plus exacte, que celle qu'on en a donnée jusques ici. Du moins n'auroit-il pas dit que ce Journal n'a paru

(a) Voyez les *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*; Février 1712. page 224.

paru que *pendant les années* 1694. & 1695. & qu'*il n'y en a que trois Volumes :* puiſqu'il eſt certain qu'il fut commencé le 3. de Septembre 1694. & continué (avec quelques interruptions) juſqu'au 27. d'Avril 1696. incluſivement; & qu'il y en a quatre Volumes. Il paroiſſoit tous les Lundis, (en une feuille) ſous le titre de *Journal de Hambourg.*

Dans un autre endroit (a) ce faiſeur de *Notes* aſſure, qu'il n'y a que *trois Tomes* des *Anciens Geographes* publiez par Mr. Hudſon, quoiqu'il y en ait quatre. Il ajoûte, que le troiſiéme Tome *a été donné en* 1707. quoiqu'il n'ait paru qu'en 1712. Mr. Bayle dit dans une Lettre, écrite en 1694. qu'on *travailloit en Angleterre* à une *nouvelle Edition de Thucydide & de Xenophon* (b): mais nôtre Libraire a marqué dans une *Note* que cela devoit s'entendre *de Thucydide ſeul.* Il eſt pourtant vrai qu'on travailloit auſſi à une *nouvelle Edition de Xenophon* en Grec & en Latin, qui a paru en cinq ou ſix Volumes in

(a) Page 529.
(b) *Lettre* CXIX. page 465.

in 8vo. par les soins de Mr. *Wells*. Mr. Bayle parlant des *Considerations* de Mr. Gousset sur le *Projet d'une nouvelle version Françoise de la Bible* par Mr. le Céne, dit, que c'est *un in 8vo.* mais *Marchand* soutient, dans une *Note*, que c'est un *in* 12. *& non pas* un *in 8vo.* en quoi il se trompe NEANMOINS.

Vous voyez par là, MONSIEUR, qu'on ne sauroit faire aucun fond sur ce qu'il dit, lors même qu'il parle des choses qu'on croiroit qu'il ne peut pas ignorer ; comme quand il s'agit de *Titres* ou d'*Editions* de Livres : car cela appartient necessairement à la profession de Libraire ; & ceux qui se piquent de l'entendre, seroient bien fâchez que de pareilles bévûës leur fussent échapées, dans le discours familier. Mais il est encore plus honteux de se tromper là-dessus, lorsque de Libraire on s'érige en Auteur, & qu'on entreprend de traiter cette matiére devant le Public. Si Marchand n'étoit pas à portée de consulter les Livres mêmes, ou s'il n'avoit pas de bons memoires sur ce sujet, il devoit prendre le parti de n'en rien dire ; & pour le moins, ne devoit-

devoit-il pas en imposer au Lecteur, en affirmant certains faits dont il n'étoit pas bien instruit. Mais au lieu de cela, il affirme ou nie aussi hardiment ce qu'il ne sait point, que s'il en avoit une connoissance parfaite.

Il lui arrive même souvent de faire des *Notes* pour contredire ce qu'on a dit, quoiqu'il ne paroisse pas qu'il en ait d'autre raison, que le plaisir d'affirmer ce qu'on nie, ou de nier ce qu'on affirme. Par exemple, Mr. *Bayle* ayant parlé de l'*Histoire abregée de l'Europe* (a) par Mr. Bernard, il a fait une Note, pour dire, qu'*il y a apparence que Mr. Bayle se trompe en atribuant* cet Ecrit *à Mr. Bernard:* mais cette expression, qui tient du doute, n'étant pas conforme à son génie, il se tire bientôt de la contrainte où elle l'avoit mis, en décidant nettement, que *cet Ouvrage n'est point de Mr. Bernard.* Quelqu'un l'a averti qu'il *se trompoit* lui-même; & il a été obligé de se retracter dans l'*Errata*: mais toûjours lui reste-t-il le plaisir d'avoir fait une *Note*; plaisir

(a) *Lettre* CLXXX. page 688.

plaisir dont il est merveilleusement touché. Donnons encore quelques exemples de sa maniere de contredire ce qu'on avoit dit, & du penchant qu'il a pour la qualité d'Auteur, & même d'Auteur Critique.

Mr. *Leti* publia en 1697. un Ecrit sur les *Loteries*, qui fut vivement critiqué dans une Brochure, que Mr. *Leti* & Mr. *le Clerc* attribuerent à Mr. *Bayle*. Comme il y avoit entre Mr. Bayle & ces Messieurs un commerce d'honnêteté reciproque, Mr. Bayle fut très fâché d'apprendre, qu'ils le regardoient comme l'Auteur de cette Critique, & il écrivit d'abord à Mr. *Leti* pour l'assurer qu'il n'y avoit aucune part. Il écrivit la même chose à Mr. le Clerc, qui lui fit une réponse *telle qu'il pouvoit la souhaiter*. (a) Mr. *Bayle* ravi d'avoir desabusé ces Messieurs, pria Mr. *Regis*, celebre Medecin d'Amsterdam & leur ami commun, *de leur témoigner* (b) que *la Lettre* que Mr. le Clerc lui *avoit écrite*, & *celle que* Mr. Leti avoit écrite au Sieur Leers, Libraire

(a) Voyez la Lettre CLI. page 589.
(a) *Ibid.* page 590.

Libraire de Mr. Bayle, *l'avoient comblé de joye, en lui faisant connoître qu'ils se rendoient* (a) *aux protestations sincéres qu'il leur avoit faites, qu'il ne savoit ce que c'étoit que le Livre*, dont on vouloit le faire passer pour Auteur. On trouve dans ce Recueil les Lettres que Mr. Bayle écrit là-dessus à Messieurs le Clerc & Regis; & Mr. *Des Maizeaux* les a accompagnées d'une Note, où faisant l'histoire de cette Critique du Livre de Mr. *Leti*, il remarque (b) que Mr. *Ricotier*, qui étudioit alors en Theologie à *Franequer*, & qui est présentement Ministre de l'Eglise Françoise de *Menin*, s'en étoit declaré l'Auteur. Mais ni les protestations de Mr. Bayle, ni l'aveu de Mr. le Clerc, ni la declaration de Mr. Ricotier, n'ont pas été capables de convaincre nôtre Libraire; & dans une Contre-Note qu'il a faite, il dit froidement,

(a) Dans l'imprimé il y a *rendroient*; mais il est visible que c'est une faute d'impression.

(b) Voyez la Lettre CL. page 584. 585.

froidement, que (a) *nonobstant tout le détail* de celle de M. Des Maizeaux, *& malgré les protestations que fait Mr. Bayle de ne savoir ce que c'étoit que cet Ouvrage, & le grand soin qu'il prend de s'en disculper dans sa Lettre* à Mr. Regis : *diverses personnes ne laissent pas de croire qu'il y avoit au moins quelque part ; s'il n'en étoit pas entierement l'Auteur ; & qu'il avoit été aidé en cela par un de ses plus intimes Amis.* Le sentiment qu'il attribuë à ces *personnes*-là n'est n'est pas trop facile à entendre : car selon lui, elles croient premiérement que Mr. Bayle *avoit au moins quelque part* à cet Ecrit ; elles se ravisent ensuite, & *croient* que peut-être *en étoit*-il *entierement l'Auteur ;* & enfin elles *croient* positivement qu'*il avoit été aidé en cela par un de ses plus intimes Amis.* Voilà trois propositions qui ne sont guere bien assorties : la premiere est incompatible avec la troisiéme ; & la seconde détruit necessairement les deux autres. Laquelle des trois est-ce donc qu'il faut attribuer à ces gens-là ? ou faut-il

(a) Page 586.

il les leur attribuer également toutes trois? La chose seroit un peu singuliere : mais elle ne le seroit pas beaucoup plus que la raison que leur prête nôtre faiseur de Remarques. *Ces personnes*, dit-il, *se fondent particuliérement sur ce qu'on n'a rien vû paroître depuis ce temps-là de la façon de Mr. Ricotier.* Voilà, MONSIEUR, une regle de Critique toute neuve, & une maniere de raisonner que les Logiciens ne nous avoient pas encore aprise. Il faudra desormais qu'un Auteur publie, au moins, deux Ouvrages; afin que le second lui assure la composition du premier : autrement, il aura beau s'en declarer l'Auteur, & le revendiquer dans toutes les formes; il sera dépouillé de tous ses droits, & débouté de toutes ses prétentions, en vertu de cette redoutable Maxime, que *depuis ce temps-là on n'a rien vû paroitre de sa façon.*

Nôtre Libraire ajoûte, qu'on verra *dans la Lettre* à Mr. Regis *les autres raisons qu'on a euës d'attribuer cet Ecrit à Mr. Bayle* : & en effet, il revient à la charge dans une des *Notes* qu'il a faites sur cette *Lettre*, &

& soutient qu'elle est (a) *propre à faire croire directement tout le contraire de ce que prétend Mr. Bayle.* Il le prouve, premiérement, parce que quoique Monsieur Bayle dise qu'il regarde *comme une affaire finie* le *soupçon* qu'on *avoit eu contre lui* (après avoir vû la Lettre que Mr. Leti avoit écrite là-dessus au Sieur *Leers*, & celle que Mr. *le Clerc* lui avoit écrite à lui-même) il ne laisse pas d'écrire celle-ci *fort à la hâte à Mr. Regis* pour le *prier de témoigner* à ces Messieurs que ces deux Lettres *l'avoient comblé de joye, en lui faisant connoître qu'ils se rendoient aux protestations sincéres qu'il leur avoit faites* de n'avoir pas seulement *vû* l'Ecrit qu'ils lui attribüoient. Car ce sont là, comme nous l'avons déja vû, les propres paroles de Mr. Bayle. Il le prouve, en second lieu, parce que Mr. Bayle prie encore Mr. Regis de *marquer* à ces Messieurs, qu'il *ne s'étoit étendu là-dessus & ne lui avoit écrit cette longue Lettre, qu'afin qu'ils connussent combien il souhaitoit que son innocence fût à couvert, même*

(a) Page 592.

*me des ſoupçons les plus mal fondez*; ce qui paroit, dit Marchand, *ſentir encore* beaucoup *la crainte d'être ſoupçonné*. Enfin ſa derniere & principale preuve eſt fondée ſur ce que Mr. Bayle ajoute, qu'il avoit *apris* que Mr. Leti *faiſoit imprimer pluſieurs Lettres, qu'il avoit reçûës en divers temps*, mais qu'il étoit *perſuadé* que, *vû les circonſtances du temps*, il n'y *inſereroit* pas *celle qu'il lui écrivit* pour le remercier du preſent qu'il lui avoit fait de ſon Livre ſur les Loteries : Lettre, que Marchand a pris pour celle que Mr. Bayle avoit écrite à Mr. Leti, *pour lui proteſter* qu'il *ne ſavoit ce que c'étoit* que la Critique de ſon Ouvrage. Mais ce QUI PRO QUO, tout groſſier qu'il eſt, ne laiſſe pas de lui fournir une moiſſon de triomphes & de belles moralitez. *Pourquoi Mr. Bayle*, dit-il, *ne veut-il point que Mr. Leti publie la Lettre, qu'il lui avoit écrite, pour ſe juſtifier de ce* ſoupçon ? *Quelles ſont enfin ces* circonſtances du temps, *qui lui font demander qu'il ne la publie pas ? Quelquefois, à force de ſe juſtifier, on s'accuſe ; & je ne ſai ſi Mr. Bayle ne ſeroit point ici dans le*

*cas. C'est ce que je laisse à décider au Lecteur, & à ceux qui peuvent connoître mieux que moi le génie de Mr. Bayle.*

Je m'imagine, MONSIEUR, que cette *Note* ne plaira pas beaucoup aux Amis de Mr. Bayle ; & que ceux qui n'en connoitront pas l'Auteur, pourront se fâcher très-serieusement des efforts qu'il fait ici pour insinuer que Mr. Bayle est l'Auteur d'un Ecrit qu'il desavouë de la maniere la plus forte & la plus autentique. Et je vous avoüe, que je rabatrois beaucoup de la bonne opinion que j'ai de la droiture & de la sincerité de Mr. Bayle ; si dans le temps qu'il *faisoit profession*, comme il le dit lui-même à Mr. Regis, *d'aimer, d'estimer & d'honorer* Mr. Leti ; ce qui emporte, pour le moins, qu'il lui donnoit exterieurement des marques de consideration & de bienveillance ; & pendant que Mr. Leti y répondoit de son côté, il eût été capable de publier de gayeté de cœur, & sans le moindre sujet de mécontentement, un Ecrit pour le tourner en ridicule ; & de faire ensuite toutes les protestations imaginables, qu'il n'y

n'y avoit aucune part, & qu'il ne l'avoit même *ni vû, ni lû.* Rien ne feroit plus bas, ni plus indigne qu'une telle conduite; & Mr. Bayle le savoit très bien, comme cela paroît, tant par le chagrin qu'il a de voir qu'on lui attribue cet Ouvrage, que par les soins qu'il prend de s'en justifier, & par la joye qu'il témoigne en croyant qu'on est enfin convaincu de son innocence. J'avoüe aussi, qu'il pourra se trouver des gens qui concluront de là, que nôtre faiseur de *Notes* n'est pas fort délicat sur ce qui regarde l'honneur du prochain; puis qu'étant à portée de consulter des personnes très bien instruites de ce fait-là, & qui auroient pleinement justifié Mr. Bayle, il a mieux aimé s'abandonner à des conjectures qui tendent à le noircir & qui n'ont pas la moindre solidité.

Il est certain que les soupçons qu'il tâche de jetter dans l'esprit des Lecteurs, & les efforts qu'il fait pour montrer que Mr. Bayle est le veritable Auteur de l'Ouvrage dont il s'agit, ne vont à rien moins qu'à honorer la memoire de Mr. Bayle, ou à faire plaisir à ses amis : mais je ne

voudrois pourtant pas assurer, que ce soit l'effet d'une *malice déliberée*, ou d'une *envie de noircir* Mr. Bayle. J'aime mieux l'attribuer à cette *démangeaison d'écrire*, qui le possede si fort, qu'elle le fait passer sur toutes sortes de considerations; & croire qu'il a dit tout cela à la bonne foi, sans avoir aucun dessein de nuire à personne, & sans prévoir les consequences de ce qu'il disoit. Car, s'il avoit voulu médire, il auroit, sans doute, tâché de le faire avec plus d'art; il se seroit tenu en garde contre les raisonnemens ridicules, & contre les bévûës grossieres. C'est ainsi que je souhaiterois, MONSIEUR, que vous excusassiez le pauvre *Marchand*; & je voudrois pouvoir inspirer les mêmes sentimens à tous ceux qui croiront avoir sujet de se plaindre de lui.

C'est encore ainsi que j'excuse l'affectation avec laquelle il attribuë l'*Avis aux Refugiez* à Mr. Bayle; à quoi j'ajoûte, que les Libraires qui l'employent, ayant acheté du Sieur *Leers* tous les exemplaires qui lui restoient de la nouvelle édition de

cet

cet Ouvrage, il est de leur interêt qu'on le croye veritablement de Mr. Bayle; c'est le moyen d'en assurer mieux le débit: (comme vous avez pû remarquer qu'il fait constamment l'éloge des Livres imprimez chez ses Maîtres, pour leur procurer plus d'acheteurs.) C'est un Libraire qui écrit pour des Libraires. Ainsi il ne faut pas être surpris de lui voir insinuër dans ses *Notes* (a) que Mr. Bayle est Auteur de l'*Avis aux Refugiez*, & d'aller même jusqu'à prétendre qu'*on ne doute plus aujourd'hui que ce Livre ne soit de Mr. Bayle.* (b) Il auroit bien fait d'expliquer, qui il entend par cet ON; car je puis vous assurer, MONSIEUR, que je connois des personnes de beaucoup d'esprit & de savoir, qui *doutent* encore *aujourd'hui* que ce Livre *soit de Mr. Bayle.*

Dans un autre endroit Mr. Bayle ayant reproché à Mr. Leti de *dire d'un même sujet tout le bien des panegyristes & tout le mal des satyres,*



(a( Page 255.
(b) Page 288.

*res* (a), Marchand a fait une *Note* pour dire que *s'il est vrai, comme il y a tout lieu de le croire, que Mr. Bayle soit l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez, *il n'est pas moins sujet que Mr. Leti au reproche qu'il lui fait ici.* Quelque malice qu'il paroisse y avoir dans ce raisonnement, je ne le traiterai pas d'*imposture* & de *calomnie;* comme pourroient faire des gens qui ne connoitroient pas assez bien nôtre homme : je remarquerai seulement, qu'il suppose, que dans l'*Avis aux Refugiez* on satirise les mêmes choses, que Mr. Bayle a préconisées dans ses Ouvrages. Mais il faut n'avoir lû ni cet *Avis*, ni les Ouvrages de Mr. Bayle, pour parler de la sorte : & cette prétenduë contradiction est si fausse & si chimerique, que parmi les *présomptions* qu'on a alleguées pour prouver que Mr. Bayle étoit l'Auteur de l'*Avis aux Refugiez*, on s'est principalement fondé sur la *conformité* qu'on trouvoit entre les *sentimens* de l'Auteur de l'*Avis*, & ceux de Mr. Bayle; dans les

(a) *Lettre* CXXVI. page 486. & 487.

les Ecrits même qu'il a publiez pour se défendre contre les accusations de Mr. *Jurieu.* (a) Mais nôtre Libraire n'a jamais lû que le titre de ces Ecrits ; & il n'est pas mieux instruit du procès qu'on fit à Mr. Bayle, au sujet de l'*Avis aux Refugiez*, que de ce qui regarde l'édition de cet Ouvrage faite à *Paris* en 1692. où il assure (b) qu'*on a rétranché quelque chose d'assez vif, touchant Mr. l'Archevêque de Paris, le Pere la Chaise, &c.* Il seroit bien embarrassé, le pauvre Garçon, s'il lui falloit produire ces endroits *vifs touchant l'Archevèque de Paris & le Pere la Chaise*, qu'il prétend avoir été *retranchez.*

Du reste, j'ai lû, dans son tems, avec assez de soin ce qui a été écrit pour & contre touchant le veritable Auteur de l'*Avis aux Refugiez* ; mais je vous avouë, MONSIEUR, que je n'ai pas trouvé que ceux qui l'ont donné si positivement à Mr. Bayle, ayent bien prouvé leur accusation : car dans un cas où il s'agit de flêtrir l'hon-



(a) Voyez le *Factum selon les formes* &c. page 27, & suiv.

(b) *Page* 800.

l'honneur d'une personne ( comme vouloient faire ces gens-là ) il ne suffit pas de débiter des *presomptions* ou des *probabilitez* ; il faut alleguer des preuves authentiques ou juridiques ; produire, par exemple, des témoins qui font serment, déposent qu'ils ont vû le Manuscrit original, écrit de la propre main de la personne en question ; ou plutôt, car cette preuve-là n'est pas absolument décisive, qu'ils ont vû eux-mêmes cette personne écrire l'Ouvrage dont il s'agit ; ou enfin, se servir de tous les autres moyens qui sont recevables devant les Juges. Jusqu'à ce qu'on en soit venu là, l'accusé est en droit de se recrier à l'*imposture* & à la *calomnie*. Aussi voyons nous que ceux qui ont intenté cette accusation à Mr. Bayle, étoient ses ennemis déclarez, qui ne cherchoient qu'à le perdre ; & le Public n'a pas été surpris de leur procedé : mais je ne sai ce qu'on penseroit d'un homme, qui n'ayant rien de nouveau à dire, iroit de sang froid & sans aucune necessité renouveller aujourd'hui cette accusation. Cela paroîtra surtout impertinent à l'égard d'un homme comme nôtre faiseur

ſeur de Remarques, qui eſt en poſſeſſion de débiter les abſurditez les plus groſſieres, & les fauſſetez les plus palpables. Les perſonnes judicieuſes & deſintereſſées s'en tiendront, ſelon toutes les apparences, au temperament qu'a gardé Mr. de *Bauval*, dans l'Eloge de Mr. Bayle, qu'on a réimprimé à la tête de ſes Lettres.
„ *L'Avis aux Refugiez*, dit-il, qui *
„ a fait tant de bruit dans le mon-
„ de, excita une furieuſe tempête
„ contre lui. Ses ennemis ſe préva-
„ lurent de quelques conjectures a-
„ parentes pour l'accuſer d'en être
„ l'Auteur. C'étoit un Ouvrage o-
„ dieux; inſultant pour les Refugiez,
„ & tendant à aggraver leurs mal-
„ heurs. Le Procès eſt devant le
„ Public; & il ne nous apartient pas
„ de prononcer là-deſſus. Quoi qu'il
„ en ſoit, Mr. Bayle a toûjours pro-
„ teſté à ceux qui étoient le plus
„ avant dans ſa confidence, que le
„ Livre n'eſt point de lui: ainſi il
„ faut l'effacer du Catalogue de
„ ſes Ouvrages; du moins cela ſuf-
„ fit pour ne le point alléguer en

 „ preuve

* *Eloge de Mr. Bayle*, page xxxix, & xl.

„ preuve contre lui : & , puisqu'il
„ l'a constammment nié , l'équité
„ ne permet pas qu'on le cite en té-
„ moignage pour noircir sa mémoire.
„ En le desavoüant, il est censé en
„ avoir desavoüé & condamné les
„ sentimens. " Voilà, MONSIEUR ,
le langage d'un honnête homme ;
bien different de celui de nôtre Libraire.

Cependant, il ne faut pas croire qu'il ait eu dessein de *noircir* Mr. Bayle : c'est sans doute la passion d'écrire , & peut-être l'envie aussi de se distinguer par des traits vifs & hardis , qui l'a porté à s'expliquer de cette maniere. Je croi même qu'on doit attribuer à cette passion les personnalitez satyriques qu'il a fait entrer dans ses *Notes* , & qu'on ne pardonneroit pas facilement à un autre que Marchand. Par exemple , Mr. Bayle ayant parlé ‡ d'un Recueil de *Dissertations Philologiques*, *& Historiques* , publié par Mr. Crenius , il a fait une Note ; où après avoir rapporté le Titre de ce Recueil , il ajoûte, que *ce Mr. Crenius a fait quantité de* Recueils

‡ *Lettre* CLVI. page 605. 606.

cueils *semblables à celui-ci; & que quoiqu'il n'y mît ordinairement du sien, que le* Titre, *quelque* Preface, *& une* Table, *il ne laissoit pas de s'en glorifier d'une maniére insuportable.* Dans la page suivante † il a fait une autre Note, où il critique impitoyablement le *petit Livre* de Mr. le Févre, intitulé de *Futilitate Poëtices*, & assure que l'Auteur *a été assez bon pour prendre les Evocations des Demons, qui se font, soit dans les Poëmes Epiques, soit dans les Comedies & les Opera, pour des Evocations réelles & effectives, où l'intention du Poëte est de demander veritablement le secours du Diable.* Si le fait est vrai, & que Marchand le sache autrement que par *ouï-dire*, il devoit l'accompagner d'une bonne citation, & le rapporter dans les propres termes de l'Auteur. Nôtre faiseur de *Notes* finit celle-ci en nous aprenant que *Mr. le Févre, après avoir demeuré quinze ou seize ans à Londres, & las apparemment d'y voir sa conduite généralement desaprouvée, s'est*



† Page 607.

*retiré dépuis quelques mois à Paris, où il s'est fait Catholique.*

Ne croyez pas au reste, MONSIEUR, que si ces Ecrivains avoient été d'un ordre superieur, il les eût traités d'une autre maniere: vous pouvez compter qu'il n'en auroit pas parlé autrement, quand même ils tiendroient le premier rang dans la Republique des Lettres. Cela paroît par ce qu'il dit de quelques personnes d'un mérite très distingué. Selon lui, ‡ le fameux Arnauld *déchiroit assez bien*, dans ses Ecrits, *quand il s'y mettoit.* Le célébre Abbé de la Trape étoit *un* † *homme aussi rusé qu'ambitieux, qui après avoir manqué son coup dans le monde, sçut adroitement le reparer dans le Cloître; où il trouva le secret de se faire une haute reputation de sainteté, en profitant habilement de la foiblesse d'esprit de quantité de devots indiscrets, qui se sont rendus sous ses auspices les tristes & malheureuses victimes d'une superstition cruëlle & barbare.* Il dit après cela, que *si l'on est curieux de sçavoir plus particu-*

‡ Page 342.
† Page 391.

*culiérement ce que c'étoit que l'Abbé de la Trape, on le peut voir dans le petit Ouvrage intitulé*, Les veritables motifs de la converſion de l'Abbé de la Trape &c. : & il ajoûte, qu'il *tient de l'Illuſtre Mr. Baluze, contemporain de l'Abbé de la Trape, & qui ſçait parfaitement bien toute ſon hiſtoire, que les faits rapportés dans* cet Ouvrage *ſont très certains, & très fidellement racontez.*

Vous m'avouërez bien, Monsieur, qu'il n'y a que *l'envie de barbouiller du papier* qui ait pû porter nôtre Libraire à faire imprimer une particularité comme celle-là. Car autrement, quand il feroit vrai que Mr. Baluze lui auroit dit quelque choſe de ſemblable; dans une Boutique de Libraire, par exemple; devoit-il avoir l'indiſcretion de le publier? Mais ce n'eſt pas ici le ſeul endroit, où il a ſacrifié à cette *rage d'écrire* ‡ toutes ſortes d'égards & de conſiderations. Cependant, quand on penſe que tout cela n'eſt que pour *ſe donner du relief*, & *faire l'important* en matiere de Literature, on ne cherche

N 7 plus

‡ *Scribendi cacoethes.*

plus qu'à s'en divertir. N'y a-t-il pas du plaisir, par exemple, à voir ce faiseur de *Notes* prendre parti dans la dispute sur les Anciens & les Modernes ; se déclarer pour Mr. *Perrault*, & rompre une lance en sa faveur contre le redoutable *Despreaux* ? *Dès que cet Ouvrage parut*, dit-il, ‡ parlant du *Parallele* de Mr. Perrault, *il causa des mouvemens extraordinaires dans la République des Lettres. Les admirateurs zélés des Anciens, indignés de l'audace d'un Auteur, qui osoit, non seulement leur égaler, mais même à certains égards leur preferer les Modernes, se déchainérent contre lui de la maniere du monde la plus dure & la plus emportée ; & le célébre Mr. Despreaux, entrainé sans doute par un zéle trop aveugle pour Homére & pour Virgile, se livra tout entier à son genie satyrique, & perça le pauvre Mr. Perrault d'une infinité de traits injurieux, tous plus envenimés les uns que les autres : le traitant avec un emportement si déraisonnable, que les bonnétes-gens n'ont pû s'empêcher de le desaprouver.*

Voilà

‡ Page 523.

Voilà donc Mr. Despreaux & tous les partisans des Anciens mis à l'interdit par nôtre Libraire; & ce qu'il y a de mortifiant pour eux, c'est qu'il l'a fait sans donner aucune prise sur lui: car sans alleguer raison ni preuve, il se contente de prononcer qu'ils ont tort, tant pour le fond, que pour les manieres; & qui est-ce qui peut l'empêcher de penser, & même d'écrire ce qu'il lui plaira sur leur sujet? S'il s'en étoit donc tenu là, on ne pourroit guére lui disputer la victoire: mais il a voulu raisonner, & se couvrir de l'autorité de Mr. Bayle; & comme il n'est pas heureux en raisonnemens, il a perdu tout d'un coup l'avantage qu'il avoit gagné. *Mais, de quelque air de hauteur*, continuë-t-il, *qu'on ait pris le chose avec Mr. Perrault, cela ne s'apelle point avoir refuté son Livre; &, au jugement de Mr. Bayle*, Dict. Critiq., *pag*. 2481. „ on attend encore la Réponse au „ Parelléle de Monsieur Perrault, „ & l'on ne sait quand elle viendra." Il s'est imaginé que Mr. Bayle avoit voulu marquer par là, que de toutes les Réponses qu'on avoit faites à Mr. Perrault, il n'y en avoit aucu-

ne

ne de bonne, & qu'il ne croyoit pas qu'on pût lui opposer rien de solide: mais ce n'est nullement sa pensée: car dans le tems qu'il écrivoit cela, il n'avoit pas vû la Réponse de Mr. *Despreaux*; & il ne s'exprimoit ainsi, que par rapport à un Ecrit que Mr. *Perizonius* avoit promis de faire contre Mr. *Perrault*, & qui n'avoit pas encore parû. C'est ainsi qu'il s'explique lui-même, dans une Lettre qu'il écrivit en 1704. „ Je n'ai rien changé, *dit-il*, † à l'Article de *Moliére*, „ en le faisant réimprimer: & cela, „ parce que non seulement je n'avois „ point vû les Remarques de l'illustre „ Mr. *Despreaux* en faveur des Anciens; mais encore, parce que les „ raisons, qui m'avoient fait dire, „ dans la premiere édition, que *l'on* „ *ne savoit encore quand viendroit la* „ *Réponse au Paralléle de Mr. Perrault*, sont encore aujourd'hui dans „ le même état. J'avois en vûë un „ Ouvrage, qu'un de nos plus sçavans Humanistes faisoit esperer depuis long-tems. Ce savant homme „ est Professeur des Belles Lettres dans „ l'A-

† *Lettre* CCXXI, pag. 850. 851.

„ l'Academie de Leide, & se nomme
„ Mr. *Perizonius.* Entre autres cho-
„ ses, c'est un grand Latin, un se-
„ cond Scioppius, quant à cela. Il
„ ne vit pas plûtôt l'Ouvrage de Mr.
„ Charpentier, sur l'*Excellence de la*
„ *Langue Françoise*, qu'il témoigna
„ être resolu à le refuter. Il témoigna
„ la même chose, à l'égard du *Pa-*
„ *ralléle* de Mr. Perrault; cependant
„ tous ces desseins sont encore en
„ herbe. Nôtre Libraire s'est donc ici rendu coupable du sophisme qu'on nomme dans les Ecoles, *à dicto secundùm quid ad dictum simpliciter*: & ce qu'il y a de comique, c'est qu'il a fait plusieurs *Notes* sur les paroles de Mr. Bayle que je viens de rapporter; & une entr'autres, dans laquelle il renvoye à la Note même, où il a fait cette bévûë. Tant il est sujet à se brouïller, & à faire des QUI PRO QUO! Aussi peut on dire que ses *Notes* sont, dans leur genre, un parfait modéle de ridicule; & qu'il n'y a guere de serieux qui puisse tenir contre la *forfanterie* qui y regne, & contre *l'air important*, dont on y debite les plus grandes puerilités. La maniere grave & sententieuse dont il

il traite ici Mr. Despreaux, n'est-elle pas réjoüissante? Je vous avouë qu'elle m'a diverti.

Mais, j'ai trouvé surtout fort plaisant l'endroit de sa *Preface*, où s'erigeant en juste estimateur du mérite, il déclare qu'il ‡ *n'est pas toujours d'accord avec Mr. Bayle, tant sur les censures qu'il fait* dans ses Lettres, *de diverses personnes & de leurs Ouvrages; que sur les loüanges excessives qu'il répand, ce lui semble, avec profusion, sur diverses personnes, dont il est parlé dans ces* mêmes *Lettres.* Ce n'est qu'à regret qu'il voit Mr. Bayle prodiguer ainsi ses *loüanges* à des gens qui ne lui en *semblent* pas dignes: cela lui navre le cœur. *Il y en a, sans doute*, dit-il, *de très-bien fondées; on n'en pourroit pas disconvenir sans injustice; mais il y en a aussi*, ajoûte-t-il, *qu'on ne lui voit donner si libéralement, qu'avec peine, & dont on ne sauroit en aucune façon découvrir le fondement.* Il avertit qu'il faut *les prendre au rabais*, & *les reduire à leur juste mesure, en ne les regardant que comme de pures ci-*

*vi-*

‡ *Preface* pag. VIII. & IX.

*vilités, & comme une espéce de réconnoissance, à laquelle* Mr. Bayle *s'est crû obligé envers des gens, qui prenoient la peine de ramasser des Memoires, dont il savoit tirer un parfaitement bon usage.* Je m'attendois après cela qu'il nommeroit ces *personnes*, qu'il croit indignes des *louanges* de Mr. Bayle; car peut-être, n'entend-il pas généralement tous ceux qui *prenoient la peine de* lui *ramasser des Memoires:* cependant le Lecteur, abandonné à son propre sens, pourra s'imaginer que cela les regarde tous; ou s'il se hazarde de faire des exceptions, elles pourront n'être pas les mêmes que celles de *Marchand*; & ainsi voilà toutes les précautions de ce Libraire inutiles. Mais peut-être aussi, qu'il a eu moins d'égard à l'instruction du Lecteur, qu'à l'envie de faire voir qu'il *se connoît en mérite*; & qu'il a même sur ce sujet des *délicatesses* que n'avoit pas Mr. Bayle.

Ce tour d'adresse me charme; & je serois bien fâché qu'on voulût traiter d'*insolence* & d'*effronterie* un trait aussi plaisant que celui-là. Je suis persuadé que les Amis de Mr. Bayle s'en divertiront; & que vous en rirez

vous

vous même de bon cœur, dès que vous verrez quel homme c'est que nôtre faiseur de Remarques. Pour moi, je vous avoüe que depuis que je connois le génie & le caractére du personnage, je ne cherche plus qu'à me divertir en lisant ses *Notes*, ou sa *Preface*; & j'y trouve des endroits qui ne peuvent pas se payer. Je me divertis à lui voir affirmer une chose, tantôt sur ce qu'il en a lû dans tel ou tel Livre, où elle est mal rapportée, ou dont il n'a pas bien pris le sens: tantôt sur ce qu'il en a ouï dire à quelcun: quelquefois parce qu'il est de l'interêt de ses Maitres qu'on croie la chose; & souvent parce qu'étant naturellement étourdi il se laisse emporter par la chaleur de son imagination, & bâtit sur des idées fausses, confuses, ou embrouillées. Mais ce qu'il y a de plus rejouïssant dans ses *Notes*, c'est de le voir parler au Lecteur avec la même familiarité que s'il s'entretenoit avec lui dans un *Caffé*, ou dans une *Boutique de Libraire*. Il lui dit naïvement qu'un tel Livre est miserable; qu'un autre ne répond point à l'esperance qu'on en avoit conçüe: qu'un tel Auteur s'est

s'eſt deshonoré par ſa conduite, ou rendu inſuportable par ſa préſomption; que cet autre écrit avec un emportement inoui, ou avec une negligence effroyable, &c. Il lui fait même confidence de ce qu'il ſait, & de ce qu'il ne ſait pas; des Livres qu'il n'a point, mais qu'il ne deſeſpere pas d'avoir; juſqu'à lui aprendre ce qui fait le ſujet de ſon étonnement & de ſa ſurpriſe. Vous en avez déja vû, MONSIEUR, pluſieurs exemples: en voici quelques autres qui viennent de me tomber ſous les yeux. Car vous ſentirez bien, ſans que je le diſe, que tout ceci eſt écrit ſans ordre, ni liaiſon; & que j'ai rapporté ces exemples, ſelon qu'ils ſe ſont preſentés, au hazard, en parcourant les *Notes* de nôtre Libraire. Il y auroit eu, ſans doute, plus de regularité à les ranger ſous certaines claſſes, ſuivant le rapport qu'ils ont enſemble: mais alors c'eût été faire une *Diſſertation* dans les formes, & non pas écrire une Lettre à un Ami. Je me flate donc, MONSIEUR, que vous ferez grace aux tranſpoſitions, & même aux repetitions que vous trouverez ici, puiſque je n'ai mis la plume

à la

à la main que pour satisfaire à vôtre curiosité.

Je vous ai déjà donné quelques exemples de la maniere dont nôtre faiseur de *Notes* précipite ses jugemens ; en voici encore un tiré de ce qu'il a dit touchant le portrait de Mr. Bayle. Il paroit par quelques-unes de ses Lettres, qu'avant qu'on publiât la traduction Angloise de son *Dictionaire*, le Libraire qui l'imprimoit fit connoître à Mr. *Des Maizeaux*, qu'il souhaiteroit fort de mettre le portrait de Mr. Bayle, en taille douce, à la tête de cet Ouvrage ; & que Mr. *Des Maizeaux* écrivit là-dessus à Mr. Bayle, & le pressa fortement de trouver bon qu'on fît son portrait ; mais que toutes ses sollicitations furent inutiles (a). Marchand a conclu de là qu'on n'avoit absolument point de portrait de Mr. Bayle. *En effet*, dit-il (b), *l'on n'a point de portrait de Mr. Bayle : il l'a toûjours constamment refusé à ceux de ses Amis qui le lui demandoient, & qui le solli-*

(a) Voyez *les Lettres* CCXXV ; page 865 ; & CCXXVIII ; page 877.

(b) Page 865.

*sollicitoient de se faire peindre.* Cependant tous les Amis de Mr. Bayle qui sont ici savent qu'il se fit peindre lorsqu'il étoit à *Roüen*; que ce tableau fut envoyé à *Montauban*, où il est encore aujourd'hui entre les mains d'une Dame de ses parentes, & que Mr. *Marais*, Avocat au Parlement de Paris, en fit venir une copie il y a trois ou quatre ans, sur laquelle on a gravé un portrait en *mezzo tinto*; au bas duquel on voit ces deux vers Latins de Mr. de la Monnoie:

*Bælius hic ille est, cujus dùm scripta vigebunt,*
*Lis erit, oblectent erudiantne magis?*

Et j'aprends qu'on vient de le graver encore une fois sur le même tableau, mais avec plus de propreté & d'exactitude, pour le mettre à la tête du *Dictionaire Critique*, qui se fait ici; & qu'on y trouve ces quatre vers François de Mr. de la *Monnoie*, qui sont une imitation des Latins:

*Tel fut l'illustre Bayle, honneur des*
*Beaux Esprits,*
*Dont l'élegante Plume, en recherches*
*fertile,*
*Fait douter qui des deux l'emporte*
*en ses Ecrits,*
*De l'agréable ou de l'utile.*

Et à propos de la traduction Angloise du *Dictionaire Critique*, je remarquerai que nôtre Libraire, voulant relever ce que Mr. Bayle en a dit dans une de ses Lettres, s'est trompé lui-même fort grossiérement. Dans cette Lettre, écrite en 1702, Mr. Bayle dit, † que *n'ayant reçu aucune réponse* au *Billet* qu'il *avoit écrit au Libraire de Londres*, qui devoit être le plus interessé dans cette traduction, il croyoit que *ce dessein s'en étoit allé en fumée.* Marchand a fait là-dessus un long commentaire, où il dit d'abord que *Mr. Bayle n'étoit pas bien instruit de ce qui regardoit cette version Angloise. Quelques personnes*, ajoute-t-il, *y travailloient effectivement alors: mais,*
*ce*

† *Lettre* CCVII; page 791.

*ce qu'on en avoit fait n'ayant pas été trouvé assez exact, on chargea de ce soin une autre personne, qui s'en est, dit-on, assez bien aquité.* Enfin il dit, *qu'il vient d'aprendre que l'Auteur de cette Version est un François, Refugié à Londres, nommé Mr. de la Roche, qui y fait actuellement un Journal, intitulé,* Memoirs of Literature *&c.* Tout cela est dit au hazard & sans aucun fondement. Voici, MONSIEUR, en deux mots l'histoire de cet Ouvrage, que je sai de très bonne part. Huit ou dix personnes ont travaillé à cette Version: mais la plûpart n'entendant pas assez les deux Langues pour s'en aquiter comme il falloit, on fut obligé de faire revoir & corriger ce qu'elles en avoient fait. Mr. Bayle auroit fort souhaité que Mr. Des Maizeaux eût *revû le Manuscrit & la derniere épreuve;* mais il ne pût pas s'en charger (a). Messieurs de Beauvoir & Maundi entreprirent la revision du Manuscrit (b); & n'en lurent qu'environ les trois

 quarts:

(a) Voyez *Lettre* ccxx. page 847 & ccxxiv. page 862.

(b) Page 862.

quarts: on chargea une autre perſonne de ce qui reſtoit à revoir. Enfin on mit cet Ouvrage ſous la preſſe, & on engagea Mr. de la Roche, qui en avoit traduit *pluſieurs feuilles* ‡, à revoir la derniere épreuve: mais la plus grande partie de cette Traduction avoit été d'abord ſi mal faite, que malgré les corrections dont je viens de parler, Mr. de la Roche fut obligé d'en faire une nouvelle reviſion, qu'il n'acheva pourtant pas; car s'étant dégoûté d'un travail ſi penible & ſi ennuyeux, il ſouhaita d'en être déchargé, lorſqu'il reſtoit encore près de cent feuilles à revoir, qu'on mit entre les mains d'une autre perſonne. Voilà, MONSIEUR, toute la part que Mr. de la Roche a eüe à la Traduction Angloiſe du Dictionaire de Mr. Bayle, & je vous laiſſe à juger, après cela, ſi nôtre faiſeur de Remarques a eu raiſon d'aſſurer, qu'il étoit *l'Auteur de cette Verſion.*

Mais c'eſt là un de ces faits qu'il nous communique ſi liberalement ſur un ſimple *ouï-dire*: car il n'a rien de caché pour ſes Lecteurs; &, comme je

‡ Voyez *Lettre* CCXXXIII; page 896.

je l'ai deja remarqué, il leur découvre jusqu'au sujet de son *étonnement* & de sa *surprise*. En voici des exemples. Dans une Lettre écrite de Paris à Mr. Minutoli, en 1675. Mr. Bayle, entr'autres nouvelles Literaires, lui parle ‡ de la *Vie de Castellan* publiée l'année precedente par Mr. Baluze : & il paroit que Mr. Bayle ne l'avoit pas encore luë lui-même, & qu'il n'en parloit que sur ce qu'il en avoit apris de quelque homme de Lettres, qui n'en avoit que des idées fort confuses, & qui faisoit plusieurs fautes en parlant de *Castellan*. Mr. Bayle écrivit les mêmes fautes: & elles ont fourni à nôtre Libraire une belle occasion d'étaler sa capacité Critique. *Mr. Baluze*, dit Mr. Bayle, *donna l'année passée la Vie d'un certain Castellanus, grand homme d'état, & Evêque de Macon.* Marchand a fait là-dessus cette Note : *Le terme* d'un certain, *dont se sert ici Monsieur Bayle, en parlant de* Castellan, *fait voir qu'il le regardoit comme un homme assez obscur, & les fautes qu'il fait sur son chapitre, font voir* 



‡ *Lettre* XVII; page 73. 74.

*qu'il ne connoissoit nullement son histoire, lorsqu'il écrivoit cette Lettre.* Si par le terme d'*homme obscur*, nôtre Libraire veut dire un homme qui a *mené une vie obscure*; il est certain que Mr. Bayle ne regardoit pas Castellan comme un *homme obscur*, puisqu'il le qualifie de *grand homme d'état*, & d'*Evêque de Macon.* Si par *homme obscur*, il entend un homme *peu connu*; il y a apparence que Mr. Bayle avoit raison de *regarder* Castellan comme un homme, qui n'étoit pas fort *connu*, avant que Mr. Baluze publiât sa Vie : & je ne sai même si encore aujourd'hui il seroit connu à Marchand, sans le *Dictionaire de Moreri*, d'où il semble avoir tiré ses Remarques sur les méprises de Mr. Bayle. Il ne faudroit pas après cela trouver étrange que Mr. Bayle fût autrefois du nombre de ceux qui ne connoissoient qu'imparfaitement ce *grand homme.* Nôtre Libraire ne laisse pas d'en être fort surpris : *C'est quelque chose d'assez surprenant*, s'écrie-t-il, *qu'un homme d'un mérite aussi distingué, & d'une reputation aussi éclatante, que Castellan, ne fût pas plus connu de Mr. Bayle.* Je n'examine-

rai

rai point ce qu'il entend pas les termes de *reputation éclatante*, qui sentent un peu le galimatias; je me contenterai de demander pourquoi il est si *surprenant*, que Castellan *ne fût pas plus connu de Mr. Bayle*, qui n'avoit alors que vingt-sept ans, & qui n'avoit pû mettre à profit qu'une très petite partie de ce tems-là? Veut-il que Mr. Bayle ait eu la science infuse? Mais quand on supposeroit que Mr. Bayle, lorsqu'il écrivoit cette Lettre, savoit presque tout ce qu'il a sû dans la suite, faudroit-il *s'étonner* si fort, & témoigner tant de *surprise*, de ce qu'il n'auroit pas bien *connu* Castellan?

Le pauvre Marchand s'imagine que dès qu'un homme a donné des marques d'un vaste savoir, il ne lui est plus permis de rien ignorer; & bâtissant sur ce beau principe, il se recrie toutes les fois qu'il découvre quelque chose qui a échapé à sa connoissance. Dans un autre endroit, Mr. Bayle ayant dit à Mr. *Rou*, que Mr. Godeau (a) n'avoit pas traduit en François le *Nouveau Testament*; il s'écrie dans une Note, *n'est-ce pas une*



(a) *Lettre* LXXXI; page 280.

*une chose assez étonnante, que Mr. Bayle, non seulement ne connût point un Ouvrage comme celui-là, mais même assurât positivement qu'il n'avoit point été fait* *? Donnons d'autres exemples de ses *surprises.*

Mr. du Rondel donna en 1679. un petit Ecrit François contenant *la Vie d'Epicure*; & quatorze ans après il publia un Ouvrage Latin, intitulé, *de Vita & Moribus Epicuri*, où il entreprend de prouver qu'Epicure n'a point nié la Providence. Mr. Bayle écrivant à Mr. Minutoli en 1693. lui annonce cet Ouvrage. *Un de mes Amis*, dit-il ‡, *Professeur aux Belles-Lettres à Mastricht (c'est Mr. du Rondel) vient de publier un Livre tout plein d'erudition curieuse*, de Vita & Moribus Epicuri. *Il y soûtient*

* Dans la Lettre LXXXIV. page 288, 289. Mr. Bayle aprend à Mr. *Rou*, qu'il venoit de découvrir que Mr. *Godeau* avoit en effet publié une Version Françoise du *Nouveau Testament*: mais nôtre Libraire, d'ailleurs si exact en renvois, n'a pas jugé à propos de renvoyer à cette Lettre-là dans sa *Note.*

‡ *Lettre* CXI, page 425.

*tient un grand paradoxe : ſavoir, qu'Epicure reconnoiſſoit la Providence ; & vous ne ſauriez croire combien il a tourné ſes preuves d'une maniere capable de faire impreſſion.* Dans ce Traité Latin, Mr. du Rondel a fait entrer preſque tout l'Ecrit François, dont j'ai parlé : & comme ces deux piéces ont été écrites dans de différentes vûës, & que l'Ouvrage François, incorporé dans le Latin, n'en fait qu'une très petite partie † ; on les a regardés comme deux Ouvrages entierement différens. C'eſt ſur ce pied-là que Mr. Bayle en a parlé dans ſon *Dictionaire* * : & vous voyez qu'ici il l'annonce à Mr. Minutoli, comme un Ouvrage tout nouveau. Mr. *de Beauval* en donne auſſi la même idée dans ſon Journal. Mais nôtre Libraire, qui ne connoit aparemment que les Titres de ces deux Ouvrages, s'eſt imaginé que l'Ecrit Latin *n'étoit qu'une Traduction* du François, *augmentée* ; & il eſt fort ſurpris, que M. Bayle n'en ait pas



† *A peine* en fait-il le quart.

* Dans l'Article d'*Epicure*, Remarque *K*.

averti son Ami. *Quoique Mr. Bayle*, dit-il, *ne nous le dise point ici, cet Ouvrage n'est qu'une Traduction Latine, & une Revision augmentée, de la* Vie d'Epicure, *que Mr. du Rondel, alors Professeur à Sedan, avoit fait imprimer à Paris, en* 1679. Sa surprise va encore plus loin à l'égard de Mr. de Beauval; & il conclut de son silence, qu'il a absolument ignoré cette particularité literaire. *Il est étonnant*, s'écrie-t-il, *que Mr. de Beauval, en faisant l'Extrait de cette* Vie Latine, *dans le Mois d'Août* 1693, *de son* Histoire des Ouvrages des Savans, *ne nous en ait rien dit non plus; qu'il en ait parlé, au contraire, comme d'un Livre tout nouveau, & qu'il n'ait pas sçû que ce n'étoit que la* nouvelle édition augmentée, *que Mr. du Rondel avoit promise, de sa* Vie d'Epicure, *&c.* Je ne prétends pas entrer ici en dispute sur ce que Mr. de Beauval a sû, ou *n'a pas sû:* je veux bien supposer, au contraire, que Marchand a raison, & que ces Messieurs auroient dû s'exprimer autrement qu'ils n'ont fait; mais s'ensuit-il qu'il faille se récrier là-dessus, & donner des mar-

marques d'*étonnement* & de *surprise ?*

Dans une longue *Note* qu'il fait à l'occasion de ce que Mr. Bayle rapporte touchant la mort de Mr. de St. *Evremond* (a), il parle d'un Ecrit intitulé, *Reflexions sur les grands Hommes qui sont morts en plaisantant*; & après avoir dit que c'est un *petit Livre tout rempli d'impieté & de libertinage, & dont on voit que l'Auteur veut, à quelque prix que ce soit, passer pour esprit-fort*, il ajoûte que „ les Journalistes de Tré-
„ voux, qui, dans l'Article XXXII.
„ de leur Mois de Mars 1713. ont
„ donné un Extrait, ou pour mieux
„ dire une Censure très vive de ces
„ *Reflexions*, semblent y avoir cru,
„ sur la foi de l'Auteur, qui dit
„ quelque chose d'aprochant dans
„ sa Preface, qu'elles sont d'un *Pro-*
„ *vincial, qui a écrit au fond d'une*
„ *Province:* mais, si cela est, *reprend*
„ *il*, ils se sont fort trompés; car
„ il est trés certain que l'Auteur,
„ dont on sçait assez le nom & l'em-
„ ploi, demeure ordinairement à

O 5 „ Pa-

(a) *Lettre* CCXXXIV; page 901. & suiv.

„ Paris. Et il est étonnant, *conti-*
„ *nue-t-il*, que ces Messieurs ne con-
„ noissent pas mieux un homme,
„ qui, sans se nommer, a pris toutes
„ les précautions necessaires pour ne
„ point rester inconnu. Puisque
cet Auteur est si facile à connoître, nôtre faiseur de Remarques devoit présumer qu'il n'étoit pas *inconnu* à Messieurs de Trevoux; & il pouvoit même leur faire l'honneur de regarder comme une raillerie ce qu'ils disent sur sa qualité de *Provincial*. Mais il n'a été occupé que de l'envie de faire voir qu'il en savoit plus que ces Messieurs, & qu'il étoit capable de les redresser. Cependant il en pourroit bien être de cette Remarque, comme de la plûpart des autres, où en affirmant tout le contraire de ce que dit ce faiseur de *Notes*, on peut neanmoins se flater de rencontrer aussi-bien que lui: & je doute qu'on hazardât beaucoup en soutenant, que l'Auteur des *Reflexions* est mieux connu de Messieurs de Trevoux que de nôtre Libraire; que ces Messieurs pourroient lui en aprendre des particularités qu'il ignore; & que peut-être lui feroient-ils voir que ce Philoso-

phe

phe d'un nouveau goût n'eſt ni *Provincial*, ni Pariſien ; & que ſon emploi ne lui permet pas de faire ſon ſéjour *ordinaire* à Paris. Mais quand ils ne le connoitroient pas, cela devroit-il paroitre ſi étonnant ? Ces Meſſieurs ſont ils obligés de ſavoir préciſement le nom, & les qualités de tous ceux qui s'érigent en Auteurs, & qui ſe font vendre ſous le manteau ? ſe ſont ils mis ſur le pied de n'ignorer rien ?

C'eſt donc une naïveté puerile, de crier au prodige, toutes les fois qu'on découvre quelque mépriſe dans les Ecrits des perſonnes qui ont d'ailleurs un vaſte ſavoir: car cela ne veut dire autre choſe, ſinon qu'elles n'ont pas tout ſû: & où eſt l'homme qui puiſſe ſe vanter de tout ſavoir? Au contraire, on a remarqué que les veritables Savans ſont les moins déciſifs & les moins entêtez: ils ſemblent n'avoir tant apris, que pour mieux s'apercevoir du peu d'étenduë de leur connoiſſance (a). Auſſi voyons nous qu'ils ne font pas difficulté de convenir des fautes qui leur ſont échapées :



(a) Daniel Heinsius avoit pour deviſe: *Quantum eſt quod neſcimus!*

& c'est par là qu'ils se distinguent des demi-savans, qui ne veulent jamais avoir tort, & ne peuvent pas souffrir d'être repris; comme si leur mérite consistoit à être *infaillibles!* Un Savant du premier ordre, qui a l'esprit bien fait, n'a pas honte de reconnoitre ses fautes: il les regarde comme un appendice de la nature humaine; & il sait bien que l'aveu qu'il en fait, ne peut rien diminuër de l'estime qu'on a pour lui, & qu'on ne sauroit entreprendre de les relever, dans la vûë de donner atteinte à sa reputation, sans s'exposer à la risée de tous les habiles gens. On ne se donneroit pas un moindre ridicule, si on s'imaginoit être fort habile, parce qu'on auroit découvert quelques fautes dans les Ecrits des grands-hommes; puisqu'il est très possible qu'ils n'ayent jamais sû des choses très communes, ou qu'ils ne s'en souviennent pas quand il faudroit. En voici un exemple, tiré du *Dictionaire* de Mr. Bayle. Dans l'Article du Grammairien *Sulpicius Apollinaris*, il dit qu'*on a l'Epigramme qu'il composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Eneïde:* & dans une

une Remarque il met: „ La voici: „ ce n'est qu'un Distique.

„ *Infelix alio cecidit prope Pergamon igne,*
„ *Et pœne est alio Troja cremata rogo.*

„ Ces Vers-là font regretter la perte „ des autres. *Versus* (a) *habemus aliquos de Æneide Maronis, qui deperditorum accendunt sitim.* Ces paroles sont du Jesuite Briet. Voilà donc le Pere Briet, & après lui Mr. Bayle, qui ont crû qu'il ne nous restoit que ces deux Vers de l'Epigramme d'*Apollinaris*: & cependant, dans la *Vie de Virgile* attribuée à Donat, qui n'étoit, sans doute, pas inconnuë au Pere Briet, & que Mr. Bayle avoit assurément luë (b), on trouve cette Epigramme toute entiere. Elle contient six Vers.

*Jusserat hæc rapidis aboleri carmina flammis*
*Virgilius, Phrygium quæ cecinere Ducem.*

O 7 *Tucca*

(a) *Briet. de Poët. Lat.* p. 42.

(b) Il en cite plusieurs endroits, dans l'Article de *Virgile.*

*Tucca vetat, Variusque simul: tu, maxime Cæsar,*
*Non sinis, & Latiæ consulis Historiæ.*
*Infelix gemino cecidit prope Pergamon igne,*
*Et pœne est alio Troja cremata rogo.*

Un Ecolier de seconde, qui après avoir lû la Vie de Virgile, viendra à tomber sur cet endroit du Dictionaire de Mr. Bayle, s'apercevra facilement de la faute que je viens de remarquer : mais s'il alloit se mettre dans l'esprit, qu'il faut donc qu'il soit déja fort savant, puisqu'il a été capable de faire cette découverte; ou s'il donnoit des marques extraordinaires de *surprise* & d'*étonnement*, de voir qu'un aussi grand homme que Mr. Bayle a pû ignorer, ou ne se pas souvenir d'une particularité si triviale: je ne doute point que son Regent ne lui fît une bonne reprimande, tendant, ou à rabbatre de sa présomption, ou à l'empêcher de s'étonner une autre fois d'une chose assez commune & très naturelle. Il ne manqueroit pas de lui faire voir combien il

il se trouve éloigné de la Beatitude qu'Horace propose à Numicius:

> *Nil admirari, prope res est una; Numici,*
> *Solaque quæ possit facere & servare beatum* (a).

Il lui paraphraseroit ces paroles de Mr. de la Rouchefoucault; *on ne devroit s'étonner, que de pouvoir encore s'étonner*; & je ne sai même, si pour le piquer, il ne lui citeroit pas ce qui a été dit par un autre Auteur, que l'*admiration est la marque d'un petit esprit, & que les grands admirateurs sont la plupart de fort sottes gens* (b).

Quoique je me sois arrêté si long-tems sur cet Article, ce n'est pas que l'*étonnement* de nôtre Libraire me cause aucune surprise: je ne m'*étonne* pas seulement qu'il ait ignoré qu'on trouve dans le *Dictionaire* de Mr. Bayle

(a) Horat. *Epist. Lib.* I. *Epist.* 6.

(b) Voyez le Discours *de l'Etude & de la Conversation*, dans les Oeuvres attribuées à Mr. de St. *Evremond*, Tome I. pag. m. 84.

Bayle un Article très ample & très exact de *Castellan*; car s'il l'avoit sû, il y a apparence qu'il y auroit renvoyé le Lecteur : du moins s'en seroit-il servi pour relever encore un endroit de cette Lettre de Mr. Bayle.

J'ai dit que notre faiseur de Notes entretenoit familiérement ses Lecteurs, jusqu'à leur aprendre les Livres qu'il n'avoit pas, mais qu'il ne desesperoit pas d'avoir. En voici un exemple. Mr. Bayle ayant dit qu'il † *ne trouvoit dans aucun Dictionaire le mot* TIMBRE, *signifiant la* jambe, *ou le* genou, *ou quelque partie voisine; & que cependant il l'avoit lû en ce sens-là dans un Ouvrage imprimé l'an* 1581 : Marchand a fait là-dessus cette Note: „ Je n'ai trouvé ce mot en ce sens-là dans aucun Dictionaire François. Peut-être se trouveroit il dans le *Thresor des Recherches & Antiquités Françoises* (il falloit dire, le *Tresor de Recherches & Antiquités Gauloises & Françoises*) de Pierre Borel, que je n'ai pas presentement. Il pouvoit ajoûter, *peut-être aussi que ce*

† *Lettre* CLXXXV; page 712.

*ce mot ne s'y trouveroit pas : peut-être même que Mr. Bayle avoit consulté ce Dictionaire* (a), *mais peut-être qu'il ne l'y a pas trouvé dans cette signification ;* comme en effet, il ne s'y trouve pas. Il lui étoit facile de grossir ainsi sa Note, par des *peut-être :* mais il a mieux aimé l'alonger, en disant, que cet Ouvrage de Borel *est un Dictionaire des vieux mots François*, (il veut dire *de vieux mots François* ; car il s'en faut bien qu'il ne contienne tous *les vieux mots François) dont on peut tirer beaucoup d'usage, pour la lecture de nos anciens Auteurs*: & qu'*il est imprimé à Paris, chez Courbé, en* 1655 ; *in* 4to. Tout ce détail, comme vous voyez, MONSIEUR, n'a rien de commun avec les *Lettres de Mr. Bayle* : mais il ne laisse pas de fournir matiere à une Note, & de faire voir que Marchand connoit au moins de nom cet Ouvrage de Borel.

Enfin nôtre homme ne se contente pas de dire à ses Lecteurs ce qu'il sait ;

(a) Mr. *Bayle* le cite en plus d'un endroit de son *Dictionaire.* Voyez l'Article, *Pelisson.*

ſait ; il leur fait même part de ce qu'il ne ſait pas. Ainſi Mr. Bayle ayant dit (a) que *c'eſt un fait aſſez douteux que Pierre du Moulin ait écrit l'Anti-Coton ;* il remarque dans une Note, qu'*il ne ſe ſouvient point d'avoir vû attribuer ailleurs qu'ici cet Ouvrage à du Moulin* (b). Dans un autre endroit (c) après avoir donné le Titre de la *Deſcription de la Louiſiane*, par le Pere Hennepin, *imprimée à Paris, en* 1683 ; *in* 12 ; il ajoûte, *je ne ſache point qu'on l'ait réimprimée dépuis, ni à Paris, ni ailleurs.* Mr. Bayle ayant dit (d) qu'*on imprimoit à Amſterdam le Nouveau Teſtament du P. Bouhours* ; nôtre Libraire a fait là-deſſus cette Note : *Je ne ſache point que la Verſion Françoiſe du Nouveau*

(a) *Lettre* CXIII ; page 434.

(b) Si *Marchand* avoit lû la Diſſertation de Mr. Mayer *de Scriptor. Anonym. & Pſeudonym.* qui ſe trouve à la fin du *Theatrum Anonymorum & Pſeudonymorum* de Mr. Placcius ; il auroit vû d'autres Auteurs qui attribuent l'*Anti-Coton* à Pierre du Moulin.

(c) Page 557.

(d) *Lettre* CLXXVII ; page 676.

*veau Testament du Pere Bouhours ait jamais été imprimée à Amsterdam.* Il lui étoit pourtant facile de savoir ce qui en étoit : le moindre Libraire de Hollande, qu'il auroit consulté, lui eût apris que cette impression n'avoit jamais été faite, quoiqu'un Libraire d'Amsterdam eût formé le dessein d'y travailler, & qu'il l'eût même faite annoncer dans les Journaux *. Et cela fait voir, MONSIEUR, qu'il ne faut pas trop se fier aux Nouvelles literaires des Journaux ; & que si quelcun en faisoit l'*Errata*, il rendroit un très bon service aux Bibliographes.

Dans une de ses Lettres Mr. Bayle parle † de deux nouvelles *Dissertations* de Mr. Thomasius *Professeur en Droit à Hall* : & Marchand a voulu profiter de cette occasion, pour faire connoître qu'il n'ignoroit pas ce qui se passoit dans les Academies d'Allemagne : *Ce sont apparemment*, dit-il, *deux de ces Théses, dont les Professeurs font soutenir un grand nombre*

* Voyez les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, Octobre 1699 ; page 477.

† *Lettre* CCXXXIV ; page 905.

*nombre dans les Academies d'Allemagne.* Tout va assez bien jusques-là: mais ce qu'il ajoûte fait voir qu'il n'a pas encore une connoissance parfaite des us & coutumes de ces *Academies. Je n'ai point pû découvrir*, reprend-il, *où, ni quand celles-ci ont été imprimées.* Il ne sait aparemment pas que les *Théses* que *les Professeurs font soutenir* dans une *Academie*, en *Allemagne*, comme partout ailleurs, s'impriment chez le Libraire ou l'Imprimeur de cette Academie; & que par consequent les *Théses* de Mr. *Thomasius* ont dû être imprimées à *Hall.* A l'égard de l'année, Mr. Bayle parlant de ces Théses à la fin de Décembre 1705. comme d'une nouveauté; nôtre Libraire, qui n'est pas ennemi des conjectures, auroit bien pû dire, sans risquer beaucoup, qu'*il étoit probable* qu'elles avoient été *imprimées cette année-là.*

Après tout, cette maniere de commenter, je veux dire, d'aprendre au Lecteur qu'on ignore telle ou telle chose, n'est pas nouvelle: & il me souvient d'avoir vû une vieille Bible Angloise avec des Notes, où le Commentateur ne disoit quelquefois autre chose,

chose, sinon qu'*il n'entendoit pas* le passage, à quoi la Note se rapportoit. Ne croyez vous pas, MONSIEUR, que si ces Critiques du premier ordre, qui ont commenté les Anciens, avoient eu la bonne foi de nous donner une liste des endroits qu'ils n'entendoient point; cet aveu sincere ne leur eût été très glorieux, & n'eût été en même tems très avantageux au Public?

Je suis au reste bien éloigné de blâmer nôtre faiseur de Remarques de nous avoir apris qu'il ignoroit certaines choses: je croi, au contraire, qu'on doit lui en tenir compte; & je voudrois qu'avec la même franchise il eût distingué dans chacune de ses *Notes*, ce qu'il savoit, d'avec ce qu'il ne savoit pas; ce qu'il avoit bien & duëment examiné, d'avec ce qu'il débitoit à vûë de pays, & sans aucune certitude. Car quoique je ne voulusse pas assurer que toutes les particularités qu'il rapporte sont fausses; cependant il est très certain que tant que le vrai s'y trouvera ainsi mêlé & confondu avec le faux, on ne sauroit compter sur rien de ce qu'il dit, ni en faire aucun usage, à moins qu'on

qu'on ne sache auparavant distinguer ce qu'il y a de certain, d'avec ce qui ne l'est pas. Mais ceux qui seront capables de faire cette distinction, n'auront pas besoin de ses *Notes* : de sorte qu'à proprement parler il a écrit pour son propre compte, & non pas pour l'utilité publique.

Il seroit pourtant bon, que le Public fût instruit du caractére de cet homme-là ; & qu'on fit voir, par de bonnes preuves, que c'est un *Avanturier*, qui ne songe qu'à satisfaire la démangeaison qu'il a de parler de tout, & d'écrire sur toutes sortes de sujets, sans se mettre en peine si ce qu'il dit est vrai ou faux, raisonnable ou absurde, sensé ou impertinent *. Car c'est là en un

* Dans l'Extrait des *Lettres de Mr. Bayle* qu'on vient de donner dans le *Journal des Savans*, on a fait connoitre combien *Marchand* s'étoit éloigné des manieres d'un honnête homme en parlant de quelques personnes illustres: *Des traits satyriques*, dit-on, *hazardez, sans aucune preuve, contre le Reformateur de la Trappe, contre M. de Fontenelle & contre*

un mot la clef de toutes ſes *Notes* : & cependant il eſt à craindre que des Ecrivains étrangers célébres, tels que Meſſieurs *Wolfius*, *Junckerus*, *Struvius*, *Fabricius*, qui ſont très verſez dans la Literature moderne, & qui connoiſſent toute ſorte de Livres imprimés en France, mieux que les François même, venant à lire ces *Notes*, ſans en avoir la clef, ne groſſiſſent leurs Recueils de pluſieurs choſes qu'elles contiennent, & n'adoptent les bévuës & les fauſſetés qui s'y trouvent. Il ne ſeroit pas ſurprenant que cela arrivât à ces Meſſieurs, puiſque l'Auteur de l'Extrait des *Lettres de Mr. Bayle*, qui vient de paroître dans le *Journal des Savans*, y a déja été trompé. Car en rapportant quelques particularités de la *Vie* de Mr. Bayle, d'après les *Notes* de Marchand, il a copié les bévuës de

*contre d'autres perſonnes d'un merite diſtingué, ne plairont point aux Lecteurs deſintereſſez.* Voyez ci-deſſus page 300. Voyez auſſi le VI. Tome de cette *Hiſtoire Critique de la République des Lettres*, page 396.

de ce Libraire. Voici ce que c'est.

On a joint aux Lettres de Mr. Bayle celle qu'il publia en 1698. au sujet des procedures du Consistoire de l'Eglise Wallonne de *Rotterdam* contre le Dictionaire Critique (a); où il dit (b) que *la Compagnie* lui ayant *communiqué les Remarques qu'elle avoit faites sur son Dictionaire*, il trouva qu'*elles se reduisoient entr'autres à ces cinq choses: 1. les citations, expressions, reflexions repanduës dans l'Ouvrage, capables de blesser les oreilles chastes: 2. l'Article de* DAVID: 3. *l'Article des* Manichéens: 4. *Celui des* Pyrrhoniens: 5. *les loüanges données à des gens qui ont nié ou l'existence ou la Providence de Dieu.* Et il ajoûte qu'il avoit répondu, *que connoissant par les Remarques de la Compagnie où étoient*

(a) On n'a pas donné ces Ecrit tel que Mr. *Bayle* l'avoit publié : on en a retranché une Apostille très curieuse touchant les fautes d'impression qui se trouvoient dans une partie des exemplaires du *Dictionaire Critique*, qu'on avoit réimprimés.

(b) *Lettre* CLXIII; page 625. & suiv.

*étoient les griefs, il voyoit plus clairement les manieres de rectifier les choses; & qu'il lui paroissoit très-facile de remédier à tout, soit par des retranchemens, ou des changemens d'expression, soit par des Additions & des Eclaircissemens. Qu'en particulier, il vouloit refondre de telle sorte l'article de* DAVID, *qu'il n'y resteroit plus rien, qui pût offenser les Ames pieuses.* Voici la *note* que Marchand a faite sur ces paroles : *C'est*, dit-il, *ce que Mr. Bayle a fait dans la seconde édition de son Dictionaire, où il a mis un article de* DAVID, *bien différent de celui qui étoit dans la premiere : & c'est*, ajoute-t-il, *à proprement parler, la seule chose qu'il ait effectivement executée, de toutes celles qu'il promet ici.* Cependant Mr. Bayle dit quelques lignes plus bas (a), qu'il répondit encore au Consistoire, *qu'à l'égard du dogme afreux des deux Principes; c'est-à-dire, du* Manicheïsme, *il avoit suffisamment declaré combien il lui paroissoit absurde, monstrueux,*



(a) *Ibid.* page 626.

*contraire non seulement à la Religion & à la pieté, mais aussi aux idées les plus distinctes de la Raison, & de la bonne Philosophie; qu'il s'étendroit d'avantage sur cela dans la seconde édition*, &c. Et en effet, il a mis un long *Eclaircissement* à la fin de cette édition, sur le *Manicheisme*, où entr'autres choses il refute très solidement le *dogme des deux Principes*. Mr. Bayle ajoûte, qu'*il répondit la même chose quant à l'article de* PYRRHON: & il a aussi donné un *Eclaircissement* sur ce sujet, où il montre que *ce qui a été dit du Pyrrhonisme dans* le *Dictionaire Critique, ne peut point préjudicier à la Religion* (a). Enfin il nous aprend que *pour ce qui est des louanges données aux bonnes mœurs de quelques Athées, il promit un* ECLAIRCISSEMENT, *qui feroit voir comment ces faits-là, qu'il avoit trouvés dans les Livres, & que les loix de l'Histoire l'avoient engagé de rapporter, ne devoient point scandaliser, & ne faisoient en effet aucun tort à la vraie Religion*: & vous savez,

(a) C'est le titre même de l'*Eclaircissement* sur le *Pyrrhonisme.*

vez, MONSIEUR, que cet *Eclairciſſement* ſe trouve auſſi dans la ſeconde édition du Dictionaire Critique, & que les propres paroles du titre ſont, que *la Remarque que l'on a faite ſur les bonnes mœurs de quelques perſonnes qui n'avoient point de Religion, ne peut faire aucun préjudice à la veritable foi, & n'y donne aucune atteinte.* Et afin que perſonne ne pût ignorer que ces *Eclairciſſemens* avoient été ajoûtez à la ſeconde édition, pour ſatisfaire aux engagemens que Mr. Bayle avoit pris avec le Conſiſtoire de Rotterdam, il en a donné avis dans l'*Avertiſſement* ſur cette édition: car voulant rendre compte de ce qu'elle avoit de particulier; *il y a*, dit-il, *une ſorte de Corrections que j'ai faites comme d'office, & en conſequence d'un engagement dont le Public fut informé*; (& il met en marge, „ dans „ la Lettre touchant ce qui s'eſt paſſé „ dans le Conſiſtoire de l'Egliſe *Wallonne* de Rotterdam, au ſujet du „ Dictionaire Critique.) *J'ai retranché*, ajoûte-t-il, *tout ce que l'article de* DAVID *pouvoit contenir de deſagréable. C'eſt la plus grande ſuppreſſion qui ait été neceſſaire; les autres*

*ne sont pas considerables, ni quant à leur nombre, ni quant à leur étenduë. On a pû remédier à tout aux dépends de quelques mots ou de quelques lignes, & principalement par le moyen de quatre Eclaircissemens qui sont à la fin de cet Ouvrage.* Vous voyez là, MONSIEUR, précisement l'execution de ce qu'il avoit promis au Consistoire, & une confirmation de ce qu'il avoit dit, qu'*il lui paroissoit très-facile de remédier à tout, soit par des retranchemens, ou des changemens d'expression, soit par des Additions, & des Eclaircissemens.* Mais malgré tout cela, Marchand ne laisse pas de dire, que les changemens faits dans l'article de DAVID, sont, *à proprement parler, la seule chose, que* Mr. Bayle *ait effectivement executée, de toutes celles qu'il* dit, dans cette Lettre, avoir *promises* au Consistoire. Et il est si étourdi, que dans une autre *note*, qui suit immédiatement celle-ci, il a mis des chifres qui se rapportent aux endroits de cette Lettre, où Mr. Bayle *promettoit* de s'expliquer sur le sujet des Manichéens, des Pyrrhoniens & des Athées; & il renvoye après cela aux

pièces

piéces mêmes du Dictionaire Critique qui contiennent *l'execution* de cette *promesse. Voyez*, dit-il, l'*Eclaircissement*, (il falloit dire les Eclaircissemens, puisqu'il en nomme lui-même trois) *sur les Athées, sur les Manichéens, & sur les Pyrrhoniens, à la fin du Dictionaire Critique de Mr. Bayle.* *

L'Auteur de l'Extrait des Lettres de Mr. Bayle contenu dans le *Journal des Savans* a pourtant copié cette bévuë: *Le Ministre Jurieu*, dit-il †, *qui étoit vivement critiqué en differens endroits* du Dictionaire Critique, *chercha à le décrier, il le defera au Consistoire de Rotterdam*; *Mr. Bayle*



* *Marchand* auroit dû encore dire, (mais, sans doute, il ne le savoit pas) qu'à ces trois *Eclaircissemens* Mr. Bayle en a ajoûté un *quatriéme*, où il fait voir que *s'il y a des obscenités dans* son Dictionaire, *elles sont de celles qu'on ne peut censurer avec raison*: ce qui étoit la seule chose qui lui restoit à expliquer, de toutes celles qui avoient été remarquées par le Consistoire de Rotterdam. Voyez ci-dessus page 337.

† *Journal des Savans* du 13 Août 1714. page 523.

*y comparut, après avoir publié un petit Ecrit pour sa justification, & il promit à cette Assemblée qu'il changeroit dans une seconde édition ce qu'on avoit regardé comme dangereux : ce qu'il n'executa que par rapport à l'article de* DAVID. Remarquez, MONSIEUR, que le Journaliste dit que Mr. Bayle *comparut* devant le Consistoire *après avoir publié un petit Ecrit pour sa justification.* Par cet *Ecrit justificatif*, il entend la Lettre même dont je viens de parler, que Mr. Bayle *publia*, comme il le dit dès la premiere période, pour donner un recit exact de *ce qui s'étoit passé au Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam, lorsque l'affaire qu'il y avoit, au sujet du Dictionaire Historique & Critique, y avoit été terminée.* La publication de cette Lettre a donc suivi, & non pas precedé le tems, auquel Mr. Bayle *comparut devant le Consistoire.* Comment le Journaliste a-t-il donc pû faire une si terrible méprise ? C'est qu'il a été trompé par ces paroles de Marchand, dans l'article *Bayle*, de la *Table des Matieres : Sa Lettre sur l'examen de son Dictionaire Critique par le Consistoire de Rotterdam.* 623.

*Com-*

*Comparoit devant ce Consistoire, & promet par Ecrit de changer dans une seconde édition ce qui faisoit peine : ce qu'il n'execute gueres, que par rapport à l'article de* DAVID, *qu'on ne laisse pas d'imprimer à la fin de la seconde édition, &c.* 624. 628. En effet, de la maniere dont cela est placé, on diroit que Mr. Bayle publia une Lettre sur ce qui s'étoit passé dans le Consistoire de Rotterdam, au sujet de son Dictionaire, avant que de comparoître devant ce même Consistoire. Et cela fait bien voir, MONSIEUR, que le bon sens & la justesse d'esprit sont necessaires jusques dans la composition d'une *Table des Matieres ;* puisqu'autrement en arrangeant mal les faits & les brouillant, comme a fait nôtre Libraire, on les répresente tout autrement qu'ils ne sont. Cela fait voir aussi que si quelcun s'avisoit de compiler une Vie de Mr. Bayle sur la *Table* de Marchand, ce seroit un veritable pot pourri ; quoiqu'il nous dise lui-même (a) avec cet air fanfaron, qui lui est si natu-

 rel,

(a) A la fin de l'*Eloge de Mr. Bayle, par Mr. de Beauval*; page 48.

rel, que l'*article* de Mr. Bayle qui se trouve dans cette Table, *est non seulement un abregé de la Vie de ce célébre Ecrivain, assez circonstancié pour devenir fort utile à quiconque la voudroit écrire plus au long; mais encore, un catalogue assez exact de tous les Ouvrages qu'il a donnés au Public.*

Mais enfin, je suis las d'écrire, & vous le serez, peut-être encore plus, Monsieur, de lire tant de pauvretés, dont Marchand a rempli ses *Notes*. Après les observations que je viens de faire, vous pouvez être très persuadé que cet homme n'a rien dit de considerable où l'on ne trouvât quelque chose à relever, si on se donnoit la peine de l'examiner. Il a mis, par exemple, dans ses *Additions & Corrections* une *note* de six pages sur *Jean De Serres*, qu'il finit par ces paroles: „ je trouve encore deux Ou-„ vrages, qui portent le nom de „ *Joannes Serranus:* l'un, intitulé „ *Apparatus ad fidem Catholicam;* „ *Parisiis*, 1579. *in folio*, cité à la „ page 70. du Tome I. de la *Bi-„ bliotheca Thuana*, imprimée à Pa-„ ris, en 1679. en 2 volumes in 8vo;

&

„ & l'autre, intitulé *De fide Catho-*
„ *licâ, sive de Principiis Religionis*
„ *Christianæ, communi omnium con-*
„ *sensu, semper, & ubique ratis.*
„ *Parisiis, Mettayer;* 1607. *in* 8vo;
„ cité à la page 115. de la *Bibliotheca*
„ *Telleriana*, imprimée à Paris, dans
„ l'Imprimerie Roiale, en 1693. *in*
„ *folio:* mais, ajoûte t-il, comme
„ ces Livres se trouvent rangés dans
„ ces *Catalogues*, dans la Classe des
„ Auteurs Catholiques, & que ces
„ *Catalogues* sont dressés avec soin,
„ je ne croi pas qu'on doive les re-
„ garder comme des productions
„ de *Joannes Serranus*, qui donne
„ occasion à cette note. Voici la remarque qu'a fait là-dessus l'Auteur de l'Extrait des Lettres de Mr. Bayle, contenu dans le Journal des Savans. *Pour les Livres*, dit-il (a), *intitulez, l'un:* Apparatus ad fidem Catholicam, *de la Bibliotheque de Mr. de Thou; l'autre:* De fide Catholicâ, *de la Bibliotheque de Mr. le Tellier, Marchand croit qu'ils ne sont pas du Ministre* (Jean De Serres) *parce qu'on*



(a) *Journal des Savans*; ubi suprà, page 527.

*les a mis au nombre des Livres Catholiques. Mais le P. le Long, qui a examiné sur cette note les Livres dans ces deux Bibliotheques, a remarqué que l'*Apparatus, *& le Traité* De fide Catholicâ *étoient le même Ouvrage; que l'un de ces titres étoit à la tête du Livre, l'autre au haut de chaque page; que l'Auteur du Livre étoit un Protestant, qui proposoit des moyens pour concilier les Catholiques avec les Reformez, qu'il n'a contenté ni l'un ni l'autre parti. La devise qui se trouve à la fin de cet Ouvrage, est la même que celle qui se lit dans les autres Livres de Jean De Serres le Ministre*: Amen veni Domine Jesu. *Nous pouvons donc regarder à present, comme venant de la même main, tous les Ouvrages qui portent le nom de Jean De Serres.* Ne doutez point, MONSIEUR, que si le P. *le Long* avoit voulu se donner la peine d'examiner le reste de cette *note*, il n'y eût trouvé bien d'autres bévuës: cependant c'est peut-être la plus curieuse, & la plus travaillée de tout l'*Ouvrage*. Jugez du reste: & fiez vous, après cela, aux *Notes* de Marchand, fondées sur des *Catalogues de*

*Li-*

*Livres*; car c'eſt de là, comme je l'ai déja dit, qu'il tire toute ſon erudition. Je conclus donc que, ſans lui faire tort, on pourroit fort bien apliquer à ſes *Notes*, ce qu'il a dit (a) (aparemment par envie, & par jalouſie de mêtier de l'*Hiſtoire de l'Imprimerie* du Sieur de la Caille: *c'eſt une des plus miſerables compoſitions, qu'on ait jamais faites en ce genre; entrepriſe avec trop de temerité, par un homme qui n'avoit, ni le génie, ni la capacité, neceſſaires pour y réüſſir, & dans laquelle il n'y a point de page, où l'on ne trouve au moins quelque bévuë groſſiere.* (b)

Je ſuis très-ſincerement,
MONSIEUR,
Vôtre &c.



(a) Page 795.

(b) Mr. *Chevillier*, dans ſon Traité *de l'Origine de l'Imprimerie*, a parlé d'une maniere bien plus honnête, & plus avantageuſe de cet Ouvrage du Sieur *de la Caille*: & ſon témoignage eſt bien d'un autre poids que celui de *Proſper Marchand*.

# ARTICLE VIII.

**DISSERTATION CRITIQUE,** *où l'on donne une nouvelle explication d'un passage d'*HOSE'E *le Prophéte, & où l'on éclaircit divers endroits des* AUTEURS PAYENS.

PLus ceux qui aiment sincérement les Lettres, s'appliquent à l'étude de l'*Ecriture Sainte*, plus ils ont lieu de se convaincre, qu'il y a un très grand nombre de passages dans les Livres Sacrez qu'on ne sauroit bien entendre, sans le secours d'une bonne Critique, & sans une connoissance assez étenduë de l'Antiquité Payenne.

Aux différentes preuves que nous en avons déja données, nous allons en ajoûter une autre, dans l'explication des fameuses paroles d'*Hosée*, *chap.* XII. *vers.* 8. Il y a dans l'Hebreu, כנען בידו מאזני מרמה לעשק אהב, *Chenaan bejadoü mozenei mirmah lagnaschok aheb.* C'est-à-dire mot pour mot en Latin; *Chanaan, in manu ejus bilances doli*, (i. e. dolosæ,) *fraudem*

*dem facere dilexit*, * ou bien *prædari dilexit ;* & en François, *Canaan*, ou plutôt, *Cananéen*, *il y a en sa main de fausses balances*, *il aime la tromperie*, ou *la rapine*. A quoi reviennent à peu près les *Septante*, (a) la *Vulgate*, (b) la Traduction de *Leon de Juda*, (c) & l'ancienne Version *Angloise*. (d) Mais il est visible, que toutes ces Traductions sont très-fautives, qu'elles n'expriment nullement bien la pensée du Prophéte.

Tout Lecteur sensé, qui lit attentivement ce Texte, qui le considére, avec application, dans la liaison qu'il a avec ce qui précéde & ce qui suit, voit d'abord, 1°. Qu'il y a quel-

P 7

* Le *Préterit* pour le *Présent*, suivant la coutume des *Hebreux*.

(a) Qui ont, *χαναὰν, ἐν χειρὶ αὐτοῦ ζυγὸς ἀδικίας, καταδυναστεύειν ἠγάπησε.*

(b) Laquelle porte, *Chanaan in manu ejus statera dolosa, calumniam dilexit.*

(c) Qui a rendu, *Chanaan* est, *in manu ejus statera dolosa : gaudet vim facere.*

(d) Où l'on a tourné, *He is Canaan : the balances of deceit are in his hand : he loveth to oppress.*

quelque vuide dans l'Original, qu'il faut remplir; qu'il y a ici quelque petit désordre, qu'il est necessaire de dégager le Texte, & de le mettre dans tout son jour: 2o. Il juge que pour en avoir la veritable intelligence, on est obligé de bien fixer la notion que le terme de *Chanaan* doit avoir ici. Pour peu appliqué que l'on soit, on s'apperçoit, sans beaucoup de peine, que Dieu veut comparer dans cet endroit le Peuple d'*Israël* à une Nation *marchande*, mais qui étoit en même temps rusée & trompeuse. Ainsi il faut prouver, 3o. Que la Nation, dont il s'agit, étoit en effet extrémement adonnée au traffic; & 4o. Qu'elle aimoit la ruse, & la tromperie, dans son négoce. Ce sont là les quatre chefs principaux, sur lesquels doit rouler nôtre DISSERTATION.

§. 1. *Qu'il y a quelque vuide dans l'Original, qu'il faut remplir;* &c.

1. Le *vuide* qu'il y a ici à remplir, se trouve tout au commencement du *verset*, où il faut absolument placer le mot d'*Ephraïm*, comme a très bien fait nôtre Version. Sans cela, le

Texte

Texte n'a point de ſens; car que voudroit dire, *Chanaam, il y a des balances trompeuſes en ſa main?* Au lieu que les paroles ſacrées deviendront incomparablement plus claires, & plus coulantes, ſi l'on commence par ſuppléer ce terme, qu'il faut tirer de ce qui ſuit inmediatement après, dans le 9. *verſet. C'eſt pourquoi* EPHRAÏM *a dit*, &c.

C'eſt une régle de Critique également ſûre & conſtante, *Que le ſtile des Hebreux étant auſſi abregé & auſſi coupé qu'il l'eſt, il faut ſouvent ſuppléer, ou repéter un mot dans une période, qui ne s'y trouve pourtant qu'une ſeule fois*, comme on l'a déja fait voir. (a) Il ne faut pas aller fort loin, pour en avoir la preuve; elle ſe trouve dans nôtre Prophéte même tout au commencement du 1. Chapitre, verſet 2. *Va*,

(a) Dans le *Tom.* II. de cette *Hiſtoire*, pag. 48. 49. 315. 316. A toutes les preuves qui en ont été alléguées là, ajoutez celle-ci, priſe de *Deuteron.* XXVIII. *verſ.* 49. où il faut ſuppléer *volera*, & le prendre de ce qui ſuit immédiatement après, *comme vole l'Aigle*; comme a très bien fait nôtre Verſion.

*Va, prens-toi une femme adonnée à la paillardise, & des Enfans de paillardise;* où le verbe *engendrer*, qu'il faut tirer des *versets* 3. 6. & 8. doit être suppléé, de cette maniére, *Et engendre des Enfans de paillardise.* Cette régle une fois posée, il n'est rien de plus naturel, que d'en faire l'application au passage que nous avons en main.

Cela paroîtra d'autant plus convenable, si l'on fait attention à la notion que ce mot d'*Ephraïm* a dans quelques Prophétes, & entr'autres dans *Hosée.* Là il est employé, pour désigner le Royaume d'*Israël*, par opposition à celui de *Juda.* Que l'on consulte *Esa.* VII. 2. 5. 8. & 9. & IX. 8. XI. 13. &c. *Jerem.* VII. 15. *Abdi.* vers. 19. mais sur tout nôtre Prophéte, où ce terme est pris, presque depuis le commencement jusqu'à la fin, pour les *dix* Tribus revoltées sous la conduite de *Jeroboam.* Lesquelles furent ainsi appellées du nom d'*Ephraïm*, pour deux raisons principales, à ce que l'on croit. 1. Parce que la plus considerable, & la plus puissante de ces Tribus Schismatiques étoit celle d'*Ephraïm.* 2. Parce

que

que *Jeroboam*, le premier auteur du Schisme, étoit de cette Tribu-là.

Cette signification du mot d'*Ephraïm*, pris pour le Royaume d'*Israël*, & l'application de la régle que nous avons posée, deviendront incontestables, dès le moment qu'on considérera, que la *Mission* de nôtre Prophéte ne regardoit en effet que ces *Tribus* qui vivoient dans la rebellion. Ce ne fut que vers elles que Dieu l'envoya ; ce ne fut qu'à elles qu'*Hosée* adressa ses censures, ses menaces, ses exhortations, ses oracles, à différentes reprises ; comme on le voit d'un bout à l'autre de cette Prophétie ; & cela pendant l'espace d'environ *quatre vingts* ans. Car il commença à prophétiser sous *Ozias*, & continua sous *Jotham*, *Achaz*, & *Ezechias*, tous quatre Rois de *Juda* ; & par rapport aux Rois d'*Israël*, il commença sous *Jeroboam*, le *second* de ce nom, (a) & ne finit que sous le régne d'*Osée*, (b) sous lequel ce Royaume

(a) Voyez *Hosée*. I. 1.

(b) Cela paroît incontestablement, de ce que ce dernier étoit contemporain d'*Ezechias*.

yaume fut détruit, & ses *dix* Tribus rebelles emmenées captives en Assyrie par *Salmanassar*. (a) Ce qui arriva l'*An* 722. avant Jes. Christ, suivant le calcul du docte *Simson*; (b) ou l'*An* 700. avant Jesus Christ, suivant celui du célébre Evêque de *Worcester*. (c).

Il n'est pas nécessaire, je m'assure, que j'ajoûte, qu'on doit encore suppléer ici, après *Ephraïm*, le verbe substantif être, הוה *havah* en Hebreu, ou quelque autre. C'est une chose trop connuë, pour qu'il soit besoin de s'y arrêter. Ceux qui manqueront de lumiéres là-dessus, & qui voudront s'instruire, n'auront qu'à consulter le judicieux *Glassius*, dans sa *Philologie Sacrée*. (d)

II. Ces vuides une fois remplis, il faut venir au Texte même, & tâcher de

(a) Confer. 2. *Reg.* XVII. 6. & XVIII. 10. 11.

(b) Dans son *Chronic. Catholic.* Part. III. pag. 56.

(c) Dans les *Tables Chronol.* de Mr. *Marshall.*

(d) *Lib.* III. *Tractat.* III. *Canon.* LVI. *p. m.* 443.

de le dégager par le secours de la Critique, car franchement il est un peu embarrassé. J'estime qu'il y a ici une faute de *Copiste*, qu'on a oublié un כ *Caph*, particule de similitude chez les Hebreux, & qu'il faut lire ככנע *che-chanan*, sicut chanaan, c'est-à dire *Ephraïm est comme Chanaan*, ou *comme un Chananéen.*

Je me fonde sur ce que les Prophétes ont coûtume d'exprimer cette *particule*, lorsqu'ils font quelque comparaison, & sur-tout lorsque la comparaison est prise de quelque Nation, ou Ville particuliére, &c. Comme par exemple, Jerem. III. 2. *Tu te tenois par les chemins comme un Arabe*, כערבי, *chagnarabi*, Sicut Arabs, dit l'Eternel au Peuple Juif. Et pour ne pas sortir du Livre même de nôtre Prophéte, on en trouve un exemple au *chap.* IX. *vers.* 13. où Ephraïm, c'est-à-dire Israël, est comparé à la Ville de Tyr; *Ephraïm cha-escher*, כאשר *raïthi letsor schetulah benaveh*, porte l'Original; ce qui veut dire en Latin, mot à mot, *Ephraïm ut aliquis*, [cha-escher,] *vidi in Tyro plantata in amænitate*; & pour le rendre en François d'une maniére

re un peu plus aisée, *Ephraïm est semblable à Tyr, située dans un lieu plaisant & agreable.*

Il est apparent, que ceux qui transcrivoient autrefois les Originaux Hebreux, auront omis ici un *Caph*, parce qu'il s'y en rencontroit *deux*, qui se suivoient immédiatement l'un l'autre. De sorte que les *Copistes* auront pû aisément se tromper. S'ils ont pris quelquefois un מ *mem* pour un כ *caph*, comme ils ont certainement fait dans le 2. Livre des *Chroniques*, chap. XXII. *vers.* 2. où ils faut lire, *Achazia étoit âgé de* 22. (& non de 42.) *ans, lorsqu'il commença à regner.* (a) Si, dis je, ils sont tombez dans une telle méprise, ils auront bien pû tomber dans une autre plus facile, comme est l'oubli d'un *caph* là où il y en a deux qui se touchent.

La faute me paroît assez ancienne, puisque les *Septante* n'ont lû qu'un simple כ *caph* dans leurs copies. A moins qu'on ne voulût soutenir, que ce sont eux, qui les premiers ont bron-

(b) Vid. ommino *Drake's Chronology*, p. m. 57. & Lud. Capell. *Critic. Sacr.* Lib. VI, cap. 7. §. VII.

bronché, en ſuivant & en introduiſant une fauſſe leçon, & qu'ils ont fait tomber dans l'erreur tous ceux qui ſont venus après eux. Ce ne ſeroit pas la premiére fois, qu'ils auroient oublié, ou negligé un *caph;* nous en avons un exemple, entr'autres, dans la traduction qu'ils nous ont donnée du 1. *verſ.* du Chap. VIII. du *Cantique des Cantiques :* Où il eſt certain, qu'ils ont oublié cette *particule*, comme l'a fort bien remarqué *Loüis Cappell*, (a) cet homme incomparable en fait de *Critique Sacrée.*

Si cependant on trouve cette voye un peu trop violente, ſi l'on ſe fait une peine d'admettre ici une faute de *Copiſte*, & qu'on aime mieux dire, que cette *particule* ſe ſousentend ſouvent dans le Texte (b) Hebreu, & ſur

(a) In *Critic. Sacr.* L. IV. c. 8. p. 271. ſeq. hæc habet : „ *Cant.* VIII. 1. *Quis dabi* „ *bi* כאח לי *ſicut fratrem mihi*, h. e. utinam „ tecum tam familiariter conver- „ ſari mihi liceret quàm cum fratre, „ LXX. τίς δώῃ σε ἀδελφιδέ μου, „ legerunt אח omiſſo *Caph.*

(b) Vid. Glassi. *Philolog. Sacr.* Lib. IV. Tract. 1. p. m. 573. & poſt eum Simon. *Biblioth. Crit.* Tom. 4. pag. 417. ſeq.

sur tout dans celui d'*Hosée*, je ne m'opposerai pas trop fortement à ceux qui voudront suivre cet expedient, quoique le premier me paroisse le plus naturel. Car en effet, il faut quelquefois sousentendre le *caph* dans le Texte de nôtre Prophéte ; comme par exemple, *chap.* V. *vers.* 1. il faut lire comme s'il y avoit כפח *che-phahh*, i. e. *ut laqueus*. &c quoique la particule ne paroisse pas dans l'Original. Tout de même, *chap.* VI. *vers.* 5. il faut absolument lire comme s'il y avoit כאור *che or*, c'est-à-dire *ut lux*: Et *ch.* VIII. *vers.* 9. il faut lire, comme s'il y avoit dans l'Hebreu, *chepheré*, i. e. *sicut onager*, &c. (c)

Quoi qu'il en soit, quelque route que l'on suive, il est toûjours très manifeste, que cette *particule* est ici d'une necessité absoluë, & que sans elle le sens de ce passage, que nous avons en main, seroit fort imparfait. C'est ce qui paroîtra encore plus clairement, par l'examen des articles qui vont suivre.

§. II.

(b) Confer tamen *Hosée* XIII. 3. ubi כ *caph* quater occurrit, & sæpissimè in eodem capite.

§. II. *Il faut bien fixer la notion que le terme* de CHANAAN *doit avoir ici.*

Le mot de כנען *Chanaan* eſt pris en général, par tous les Savans, en deux ſens. Ou pour un nom *propre*, ou pour un nom *appellatif.*

1. A l'égard du premier, qui eſt inconteſtable, je veux dire, à l'égard de ce terme conſidéré comme un nom *propre*, il a plus d'une ſignification dans l'Ecriture Sainte.

1. Il ſe prend dans un ſens fort étendu, pour toute la Poſterité de *Chanaan*, Petit-fils de *Noé*, qui habitoit dans ce Païs, qui étoit borné au Nord par le Mont Liban; à l'Orient par le *Jourdain*, ou même par l'Euphrate; au Midi par le *Deſert* vers l'Egypte; & à l'Occident par cette partie de la Mer Mediterranée, appellée communément la Mer de *Syrie.* Voyez *Geneſ.* X. verſ. 16. & ſuivans, conferé avec *Genſ.* XV. 18. 21. & *Deuteron*, XI. 24. Les *Philiſtins* mêmes ou les habitans de cette partie de la Syrie nommée la *Paleſtine*, quoiqu'ils fuſſent deſcendus de *Mitſraïm*,

*fraïm*, (a) y sont compris; voyez *Josu.* V. 1.

2. Ce terme est employé dans un sens limité, ou moins étendu, pour désigner ces Descendants de ce Petit-fils de *Noé*, qui habitérent dans cette Terre, qui est appellée plus particuliérement la *Terre de Canaan*, ou la Terre promise, dans laquelle étoient situez les *Sept Peuples* que les Israëlites devoient détruire & chasser, dont ils devoïent posseder le païs, suivant l'ordre exprès que Dieu en avoit donné. Conferez *Genes.* XVII. 8. *Exod.* XVI. 35. Josu. V. 12. & *Act.* XIII. vers. 19.

3. Il est pris dans un sens encore beaucoup plus reserré, & moins impropre, pour une *seule* de ces Nations descenduës de Chanaan; laquelle nous est représentée dans les Livres Sacrez, comme habitant le long du *Jourdain* à l'Orient, & le long de la *Mer Mediterranée* à l'Occident; voyez *Nombr.* XIII. 29. 30. & *Josu.* XI. 3. &c.

Il faut avoüer neanmoins, que cette description de la demeure de ce Peuple

(a) Voy. *Genes.* X. 13. 14.

ple particulier, faite là par *Moïse* & *Josué*, ne paroît pas fort claire. Car sur ce pied-là, il semble qu'on devroit comprendre là-dessous toutes, ou du moins la plus grande partie de ces Nations, qui tiroient leur origine de CHANAAN; parce qu'elles demeuroient entre le Jourdain & la Mer. Ce qui pourtant ne sauroit avoir lieu, parce que ce Peuple particulier, appellé *Chananéens*, est expressément distingué des *Hethiens*, des *Jebuséens*, des *Amorrhéens*, des *Heviens*, &c. qui avoient tous le même *Chanaan* pour Pére. Il seroit fort à souhaiter, que ceux qui ont traitté cette matiére, & qui ont écrit sur cette partie de la Geographie ancienne qui concerne la *Terre Sainte*, eussent levé cette difficulté. Pour moi, s'il m'étoit permis de dire mon sentiment là-dessus, je croirois, que cette Nation particuliére, nommée *Chananénne*, (a) avoit non seulement



(a) Ainsi appellée de *Chanaan* qui vraisemblablement avoit eu son habitation particuliere dans les environs du Mont *Liban*, ce païs si beau, comme il est aisé de le recueillir, de ce que *Sidon*, son Fils aîné,

la Mer à l'OCCIDENT, mais encore qu'elle s'étendoit le long du *Liban* jusqu'au *Jourdain*, & qu'elle avoit le haut de cette Riviére, jusqu'à la Mer de *Galilée*, (a) ou de *Tiberias*, pour bornes, du côté de l'ORIENT. C'est ce qui me semble pouvoir se conclurre, assez facilement, de *Deuteron.* I. 7. de *Josu.* V. 1. & IX. 1.

Dans le tems que les Israëlites prirent possession de la Terre que Dieu leur avoit promise, & dans la suite, les choses changérent de face, ils chassérent les *Chananéens* de la plus grande partie de leur païs, (b) ils s'emparérent de presque tout ce que cet indi-

ainé, y bâtit une ville, à laquelle il donna son nom.

(a) C'est, à mon avis, ce qu'a voulu dire *Troge Pompée*, ou *Justin* son Abréviateur. Voy. *Matth.* IV. 18. XV. 29. *Marc.* I. 16. *Jean.* VI. 22, 23. & *Luc.* V. 1. Dans ces trois premiers passages cette Mer est nommée la *Mer de Galilée*; dans le 4eme. la *Mer de Tiberias*; dans le 5eme. le *Lac de Genezareth.*

(b) C'est ce que veut dire l'Auteur Sacré du Livre des *Juges*, lors qu'il nous assure, *chap.* I. *vers.* 28-32. *qu' Israël ne déposseda pa entiérement les Cananéens.*

indigne Peuple possédoit le long du *Jourdain* jusque vers les confins de la Ville de *Sidon*, &c. Et alors les *Cananéens* (a) n'eurent, à proprement parler, plus d'habitations que le long de la Mer *Mediterranée*, (b) & le long du Mont Liban, en tirant vers le Nord.

C'est cette Nation-là proprement, cette Nation particuliére, qui fut connuë sous le nom de כנען *Chanaan*, ou *Chanaani*, (c) dans les Livres Sacrés,



(a) Par-là j'entens une Nation *particuliére*.

(b) C'est, sans contredit, ce que nous a voulu apprendre un ancien Historien, digne de foy, *Troge Pompée*, dans ces paroles que nous a conservées *Justin*, son Abreviateur, l. XVIII. c. 3. *Phœnices*, dit-il, *Assyrium stagnum, mox mari proximum littus incoluerant.* Par cet *Assyrium stagnum* il entend visiblement le *lac de Genezareth*, dont nous venons de parler. Vid. Not. Eruditor. in h. l. p. m. 367. Edit. *Grav.*

(c) Voy. *Genes.* XXXVIII. 2. & St. AUGUST, *Exposit. inchoat. Epist. ad Roman. in med.* où il nous dit, que lors qu'on demandoit aux Païsans Puniques, qui ils étoient, ils répondoient CHANAANI, c'est à dire, *Chananéens* ou *Pheniciens*. Vid. BREREWOOD, *Recherches des Lang.* &c. chap. VII. p. m. 98. seqq.

après que la Posterité d'Abraham eut été une fois mise en possession de la Terre que le Seigneur leur avoit promise. C'est encore ce même Peuple, qui fut connu parmi les Nations Payennes, premierement parmi les Grecs, & ensuite parmi les Romains, sous le nom de *Pheniciens*, (a) Φοίνικες en Grec; &c. Ce que je prouve par les passages suivans des *Septante;* juges competans dans cette matiére, parce que de leur tems le nom Hebreu de *Chanaan* étoit fixé, limité, & attaché à une Nation particuliere, très connuë des Grecs & des autres Peuples. C'est ce que je prouve, dis-

(a) Les Romains au lieu du mot de *Phœnices* se servoient quelques fois de celui de *Pœni*, pour désigner le même Peuple. Comme cela paroît de ce vers de PROPERCE, l. IV. El. 3. vers. 51.

*Nam mihi, quo* POENIS *tibi purpura fulgeat ostris.*

Et de ces paroles de PLINE, l. VII. c. 56. *Mercaturas Pœni invenêre.* Nous éclaircirons, ci dessous, ce passage plus amplement. Vid. PET. FABRI Semestr. l. III. c. 2. p. m. 34. ubi *Punici* (i. e. Pœni) pro *Phœnicibus.*

dis je, par *Exod.* V. 15. où il est dit dans l'Original, que *Saul*, un des Enfans de Simeon, étoit Fils d'une *Cananéenne;* dans les Septante il y a, *Fils d'une Phenicienne*, τῆς Φοινίσσης.

Ajoutez *Exod.* XVI. 33. *Josu.* V. 12. *Job.* XL. 25. où le mot Hebreu de *Chanaan*, c'est à dire Cananéens, est rendu par celui de Φοινίκη, ou Φοίνικες, qui de leur tems étoit resserré, parmi les Grecs, à un simple Peuple situé le long de la Mer Mediterranée & du Liban, comme nous l'avons déja représenté.

Mais si par hazard quelqu'un jugeoit, que ces passages-là ne sont pas hors de conteste, en voici d'autres, qui certainement paroitront plus exprès. Le *premier* est du *Deuteronome*, chap. III. vers. 9. où les Sidoniens, צירנים *Tsidonim*, les premiers, les plus anciens (a) & les principaux d'entre les *Ca-*

 *na-*

(a) Ils étoient si anciens & si considerables, qu'*Homére* ne parle que d'eux, & non des autres *Pheniciens.* Vid. οδ. ο, 424. ubi Σιδὼν, &c. Et ιλ. ζ, 290, 291. & ιλ. ψ, 743. & οδ. δ, 84. 618. & ο, 118. & V, 285. ubi Σιδονίοι & Σιδόνες, &c. Ce qui me donneroit quelque

*nanéens*, sont nommez dans la Version des *Septante*, οἱ Φοίνικες, PHENICIENS. Le *second* est du Prophéte *Isaïe*, chap. XXIII. vers. 2. où les mêmes Interprétes traduisent *Sidon* par Φοινίκη, la PHENICIE. Le troisiéme, enfin, est de l'Evangeliste St. *Marc*, chap. VII. vers. 26. où cette Femme, originaire & habitante du Territoire de *Tyr*, ou de *Sidon*, & que St. *Mathieu*, chap. XV. 22. nomme expressément Χαναναία, une *Cananéenne*, est appellée en autant de mots, γυνὴ Συρο-Φοίνισσα, *une femme Syro-Phenicienne*; ce qui veut dire, qu'elle étoit de cette partie de la *Syrie* qu'on appelloit *la Phenicie*. (a)

Cette

que penchant à croire, qu'*Homére* a vécu avant *David*; car du tems de ce dernier, & de *Salomon*, TYR étoit déja une ville puissante & célebre; j'entens l'*ancienne Tyr*. Voy. 2 *Sam.* V. 11. 1 *Reg.* V. 1, 7, 10. IX. 11, 12, 13. & 1 *Chron.* XIV. 1. 2 *Chr.* II. 11, 12. où il est parlé d'*Hiram*; &c.

(a) La *Phenicie* étoit une Partie, ou une Province de la *Syrie*, comme cela paroît incontestablement par *Strabon* l. XVI. p. m. 1086. Edit. *Almelov.* par *Pline*, l. V. c. XII. & suivans; par *Pompon. Mela*,

Cette denomination de *Syro-Phœnix*, ou de *Phœnico-Syrus*, étoit assez ordinaire vers les tems de Jes. Christ, & après. *Diodore de Sicile*, (a) par exemple, qui vivoit sous Auguste, dit que l'ancienne *Acco*, [ἄκη en Grec,] ou *Ptolomais*, étoit une ville de Φοίνικο-Συρίης, *Phœnico-Syriæ:* Et nous trouvous ce même mot de l'Evangeliste St. *Marc*, SYRO-PHOENIX, dans *Juvenal*, Sat. VIII. vers. 159. seq.

*Obvius assiduo Syrophœnix udus Amomo*

*Currit, Idumeæ Syrophœnix incola portæ.* (b)

Joignez à cela les paroles de *Lucien*, (c) où il nous dit, *que Bacchus étoit le Petit-Fils de Cadmus, un certain marchand* SYRO-PHENICIEN, ΣΥΡΟ-ΦΟΙ-



*la*, l. 1. p. m. 58. seq. Edit. 1540. & par d'autres encore. Desorte qu'un *Phenicien* pouvoit fort bien être appellé SYRO-PHOENIX.

(a) *Lib.* XIX. c. 103. p. m. 1039.

(b) In quem locum confer *Brittannicum*, haud satis accuratè commentantem.

(c) Dans son *Dialogue*, intitulé l'*Assemblée des Dieux*, tom. 11. p. m. 907. Edit. *Henrici Petr.*

ΦΟΙΝΙΚΟΣ τινος ἐμπόρȣ, τȣ̃ Κάδμȣ θυγατριδȣ̃ς : & celles d'*Eunapius*, (a) ὃ πάντες οἱ ΣΥΡΟΦΟΙΝΙΚΕΣ ἔχȣσι κατὰ τὴν κοινὴν ἔντευξιν ἡδὺ καὶ κεχαρισμένον τȣ̃το παρ' ἐκείνȣ λαϐεῖν μετὰ παιδείας ἔξεστιν, i. e. *Quod suave & jucundum habent in vulgari colloquio omnes* SYROPHOENICES, *hoc ab illo cum eruditione petere licet.* (b)

En voilà plus qu'il n'en faut, si je ne me trompe, pour prouver que le mot de *Chanaan* doit necessairement se prendre, en quelques endroits des Livres Sacrez, dans un sens limité, pour cette Nation particuliére, connuë dans l'Antiquité Payenne sous le nom de *Pheniciens*, qui avoit ses demeures à *Sidon*, *Tyr*, & dans les environs. Il ne sera pas à présent fort malaisé, de se déterminer ici sur le choix qu'on doit

(a) L. *de Vit. Philosoph. & Sophistar.* in Libanio. C'étoit un Auteur qui vivoit vers la fin du 4. siecle.

(b) L'Illustre Mr. BOCHART, *in Chan.* l. 1. c. 1. entend par ces *Syrophœnices* des habitans de la *Cœle-Syrie*, en quoi il se trompe, car la *Phenicie* n'étoit assurément pas la *Cœle-Syrie*. Voy. *Plin.* l. V. c. 20. &c. collat. *cap.* XXIII.

doit faire de ces *trois* significations, que j'ai produites, & l'on voit bien, qu'il n'y a que la derniere qui puisse convenir aux paroles d'*Hosée*.

II. Cependant il est necessaire, avant que de finir cet Article, d'examiner le sentiment de ceux qui veulent, que *Chanaan* soit ici un nom *appellatif*, pour parler le langage des Grammairiens, & qu'on le traduise par le mot de *marchand*, comme a fait nôtre Traduction *Françoise* de Genéve, & comme ont tourné les derniéres Versions *Angloise* & *Flamande*. Pour moy, j'avouë franchement, que cette opinion, quelque généralement reçue qu'elle soit, ne me paroît pas avoir le moindre fondement; en voici les raisons.

1. C'est qu'il n'est point de passage dans toute l'Ecriture, par où l'on puisse nous prouver clairement, que le nom *propre* d'un Peuple ait jamais été changé en nom *appellatif*. Les exemples, qu'on allégue pour cela, ne sont nullement concluants.

Le *premier* est de Jerem. III. 2. où l'on veut que le terme de ערב *gnarab*, Arabe, soit un nom appellatif, signifiant un *voleur de grands chemins*.

Mais il est visible, que Dieu y veut dire simplement, que son Peuple avoit autant de penchant à l'idolatrie des Payens, que les *Arabes* en avoient à se tenir dans les grands chemins, pour assaillir & détrousser les passans. C'est en effet ce que faisoit alors cette Nation, adonnée à la rapine & au brigandage, & ce qu'elle a continué de faire jusqu'à nos jours. Ce qui n'empêche pas, que le mot d'*Arabe* ne soit là un nom *propre;* & il y garde si bien cette notion, qu'on ne sauroit le changer en nom *appellatif*, sans faire une violence extréme à l'Original. De sorte que les Septante ont très mal rendu le *Chagnarabi* du Texte, par ὡσεὶ κορώνη ἐρημουμένη, & la Vulgate tout de même, par *quasi latro.* J'ajoûte, que c'est visiblement ce *latro* de la derniére, qui a été la source de l'erreur.

Le *second* exemple qu'on met en avant, est pris du livre de *Daniel*, chap. II. vers. 3, 4, 5, 10. & chap. IV. vers. 7. &c. où l'on prétend que le terme de *Chaldéens*, כשדים *Chasdim*, soit, non un nom propre, mais un nom *appellatif*, qu'il faut traduire par celui d'*Astrologues*. Sentiment que l'on s'imagi-

magine pouvoir appuyer du ſuffrage de *Ciceron*, & d'*Aulu-Gelle*, entr'autres. Mais en vain, à mon ſens; & tout homme qui ſait, que les anciens *Chaldéens* étoient en effet de grands *Aſtronomes*, & *Aſtrologues*, & que dans la ſuite des tems ils ſe répandirent parmi les Grecs, parmi les Romains, &c. n'aura pas de peine à être du même avis, & à conclurre, que ſans contredit il y en avoit à la Cour de *Nabucodonozor* du tems de *Daniel*, & qu'ainſi il faut que ce terme demeure dans ſa notion de nom *propre*. Quand même l'on voudroit attacher à ce mot l'idée d'*Aſtrologues*, il faudroit toujours le tourner par les termes d'*Aſtrologues Chaldéens*. Ainſi le nom *propre* demeure, & le nom appellatif eſt ſousentendu. C'eſt ce qui ſe confirme par *Ciceron* (a) même, auſſi bien que par ces paroles expreſſes d'*Aulu-Gelle*, (b) *Quos* GENTILITIO *voca-*

 *bu-*

(a) *Quâ in natione*, [de Aſſyriis loquitur,] CHALDAEI *non ex artis, ſed ex* GENTIS *vocabulo nominati, diuturna obſervatione ſiderum, ſcientiam putantur effeciſſe*, &c. dit-il, *lib.* I. *de Divinat.* p. m. 112. Edit. *Wechel.* 1590.

(b) *Lib.* I. *cap.* 9.

*bulo Chaldæos dicere oportet.*

On produit enfin un *troisiéme* exemple, ou une troisiéme preuve, que l'on fonde sur *Job.* XL. 25. *Proverb.* XXXI. 24. *Ezech.* XVII. 4. *Sophon.* I. 11. & particuliérement sur *Esa.* XXIII. vers. 8, 11. où l'on assure, d'un ton décisif, que le terme de *Chanaan* doit être rendu par celui de *marchand.* Mais je crois pouvoir affirmer, avec la même confiance, que cette pensée est frivole. Voici sur quoy je m'appuye ; c'est que si dans tous ces endroits l'on explique le mot de l'Original par celui de *marchand*, le sens du Texte sera fort embarrassé, & fort alteré, au-lieu que si on le traduit par celui de *Chananéen*, ou de *Phenicien* plutôt, le sens en sera très naturel & très parfait. Aussi voyons nous, que les *Septante* ont, dans tous ces passages-là, ou Φοινίκων ἔθνη, ou Χαναὰν, ou bien Χαναναῖος. (a) Il n'y a que la *Vulgate*, qui dans ces quatre passages, *Job.* XL. 25. *Ezech.* XVII. 4. *Esai.* XXIII. 8. & *Zachar.*

(a) A la reserve d'*Esa.* XXIII. 8. où ces Interpretes ont, οἱ ἔμποροι αὐτῆς, *mercatores ejus.*

*char.* XIV. 21. (a) employe le terme de *mercator*; & c'eſt cette derniére Verſion, ſelon toutes les apparences, qui a fait que les autres ſont tombées dans l'erreur. (b)

L'endroit même d'*Eſaïe* que nous venons de citer [ où il y a, כנעניה *Ciugnanejah*, ] qui paroît faire le plus contre nous, & dont ceux du ſentiment opposé au nôtre font leur lance & leur bouclier, doit être expliqué, tout viſiblement, de la maniére que nous venons de l'inſinuër,



(a) On éclaircira ce paſſage-là ci deſſous, dans le 4. *Art.* de cette *Diſſertation.*

(b) Ou bien, ſi l'on veut, St. JERÔME, qui a revû l'ancienne *Vulgate*; car ce Pére explique le mot de *Chanaan* par celui de *mercator* dans ſon Commentaire ſur le 3. chapitre de JEREM. *Adeò Arabes*, dit-il, *latrociniis infames, ut Hebrais*, Arabs LATRONEM *denotet, ſicut* Cananæus MERCATOREM, Chaldæus MATHEMATICUM. Vid. DELRI. *Comment. in Senec. Mede.* verſ. 711. Tous ceux qui ſont venus après cet ancien Docteur, [ ſavant d'ailleurs ] l'ont ſuivi ſans aucun examen, comme c'eſt aſſez l'ordinaire.

*Chananæi ejus*, aut potius, *Phœnices* (a) *ejus sunt viri in terrâ præclari*, comme l'a fort bien remarqué le sensé & docte *Masius*. (b) Cela est incontestable, parce qu'immediatement auparavant le Prophéte se sert du terme de *Sobhrejeh*, c'est-à-dire *mercatores ejus*, en parlant de Tyr. (c)

2. La *seconde* raison, qui m'engage à rejetter l'opinion commune, suivant laquelle le mot de *Chanaan* doit être, dans le passage d'*Hosée*, dont il s'agit ici, & ailleurs, un nom *appellatif*, c'est que la Langue Hebraïque a d'autres termes pour désigner un *marchand*; savoir סחר *sohher* & רכל *rochel*, dont l'Ecriture se sert assez souvent, en ce sens-là, particu-

(a) Il est, *habitatores ejus* [de Tyro autem loquitur,] *sunt viri ubique terrarum præclari*.

(b) *In Josu.* v. 1.

(c) Je serois fort porté à croire; que l'ancienne *Vulgate* avoit *Chanaan* dans *Esa.* XXIII. 8 & qu'au lieu de cela St. *Jerôme* a mis *negotiatores*, comme on lit à present. Cela paroît de sa *note* sur ce passage : *verbum Chanaam*, dit-il,

&c

culierement le premier. * Il est palpable, que la Langue Sainte, ayant des noms appellatifs qui signifient un *marchand*, n'ira pas employer le nom *propre* d'une Nation, à cet usage.

3. Il y a encore, à mon avis, une *troisiéme* raison, qui doit nous porter puissamment à rejetter ce sentiment, quelque communément reçû qu'il soit; c'est que si ce terme avoit été pris autrefois pour un nom *appellatif* parmi les Juifs, il eût fallu qu'ils n'eussent connû d'autres marchands que les *Chananéens*; or c'est ce qui n'est pas, car ils avoient entendu parler de marchands *Madianites*, (a) dès les tems

*de Theodotionis editione additum est, pro quo Aquila* NEGOTIATORES *edidit.* Il avoit mieux aimé suivre *Aquila*, que *Thoedotion*, dans sa revision.

* Voyez *Genes.* XXIII. 16. XXXIV. 10. 21. XXXVII. 28. & XLII. 34. 1 Chron. I. 16. *Proverb.* XXXI. 14. *Esa.* XXIII. 2. 3. 8. *Ezech.* XXVII. 12. 16. &c. ubi *sohher*. Confer. *Ezech.* XXVII. 3. 17. 20. 22. & XVII. 4. ac etiam *Cantic.* III. 6. &c. ubi *rochel.*

(a) Sans faire mention des *Egyptiens*, des *Sabéens*, & autres Nations *marchandes*, qui étoient connuës aux Juifs.

tems du Patriarche *Jacob*, à ce que nous apprend *Moïse* lui-même, dans son premier Livre, chap. XXXVII. vers. 28. Par lesquels il faut entendre ces Peuples, qui habitoient au Nord de la Mer *Rouge*, & qui faisoient partie de l'Arabie *Deserte* & de l'Arabie *Heureuse*, (a) auxquels les Hebreux donnérent les premiers le nom de *Madianites*, suivant le témoignage exprès de *Philon*. (b) Peuples qui par leur traffic étoient devenus fort riches, au rapport de *Josephe*; (c) qu'il est bon de conférer avec *Jug*. VI. 6. & VII. 12. où il est parlé du grand nombre de leurs *Chameaux*, [animaux de charge fort utiles pour le Negoce, particuliérement dans ces Païs Orientaux;] &

(a) Dans ce païs qui est appellé *chus*, par les Auteurs Sacrez de l'*Ancien Testament*.

(b) *Lib. de Fortitudin.* où il dit, *Arabum gens numerosissima, Hebræi primi Madianæos nominabant, hi cum odio persequebantur Hebræos.* Vid. omnino ALDRETE, in *Antiguedades di España*, &c. l. I. c. 24. p. 120. collat. p. 110, 112, 117. ubi *Arabes* mercatores.

(c) *Lib.* IV. *Antiquit.* cap. 7.

& avec *Nombr.* XXXI. 11, 22, 32-54. où il eſt amplement parlé du riche *butin* qu'Iſraël leur enléva.

Ainſi, tout ce que nous venons de dire fait voir très clairement, que par *Chanaan* il faut entendre ici les *Pheniciens*, & qu'il eſt neceſſaire de traduire de la ſorte, *Ephraim eſt comme un Phenicien*; en ſousentendant toujours le terme de *marchand*, conformément au but du Prophéte, & au génie de cette Nation, comme nous allons le faire voir, avec toute l'évidence poſſible, dans les deux derniers *Articles* de cette DISSERTATION.

[*La longueur de cet* ARTICLE, *& encore plus celle des* ARTICLES *précedens, nous oblige de renvoyer la ſuite au* VIII. *Tome.*]

ARTI-

## ARTICLE IX.

**LETTRE** *écrite de* GENEVE, *contenant le Plan du* COMMENTAIRE *sur les* OEUVRES DE MR. DESPREAUX, *que l'on imprime dans cette Ville.*

VOus serez, sans doute, bien aise, MONSIEUR, d'apprendre que l'on imprime ici un *Commentaire* sur les *Oeuvres de Mr. Despreaux*, qui surpassera tout ce qu'on a jamais fait, pour expliquer les Ouvrages d'un Auteur. Aussi Mr. *Brossette*, à qui nous en sommes redevables, a-t-il bien des avantages sur les autres Commentateurs. Comme il a connu particulierement Mr. *Despreaux*, il l'a consulté sur tous les endroits qui lui faisoient de la peine, & Mr. *Despreaux* lui a communiqué de vive voix, & par écrit, tous les Eclaircissemens qu'il a demandez, & lui a même indiqué certains faits, & découvert certaines allusions, qui n'étoient, pour ainsi dire, connuës qu'à Mr. *Despreaux*. De sorte que ce Commentaire n'a pas seulement été fait de son avcu,

aveu, mais il a auſſi été compoſé ſous ſes yeux. Mr. *Broſſette* y a fait entrer des fragmens d'un très grand nombre de Lettres que Mr. *Deſpreaux* lui a écrites, pour s'expliquer ſoi-même; ou qu'il a écrites à quelques autres de ſes plus intimes Amis.

Le *Commentaire* eſt placé ſous le *Texte*, dans un caractere beaucoup plus menu; & il comprend trois parties, qui ſont diſtinguées par les titres de NOTES, CHANGEMENTS, & IMITATIONS. Les premieres ſervent à *expliquer* le Texte de l'Auteur; les ſecondes marquent les *changemens* qu'il y a faits, dans les différentes Editions de ſes Ouvrages; & les dernieres contiennent les paſſages des autres Auteurs qu'il a *imitez*. A la marge *laterale* de ces Notes, on en trouve d'autres fort courtes, qui en éclairciſſent divers endroits.

Le caractére tant du *Texte* que des *Notes* eſt fort net, & le papier ordinaire en eſt fort beau. On en tirera quelques exemplaires en grand papier, qui ne le cederont pas aux impreſſions de Paris.

Cette Edition ſera ornée de vignettes,

gnettes, que l'on fait graver à Paris, aussi bien que le Portrait de Mr. *Despreaux*, & les six Planches pour le *Lutrin* : le tout fait sur de nouveaux desseins, & avec beaucoup de propreté. Au bas du Portrait de l'Auteur, on mettra ces quatre *vers*, qui sont de Mr. de la Monnoie :

*Boileau sçût remplacer Horace ;*
*Seul il sçût remplacer, & Perse & Juvenal :*
*Mais de cet Auteur sans égal,*
*Qui remplira jamais la place ?*

Cet Ouvrage sera deux gros volumes *in quarto.* Mais pour vous en donner une idée plus exacte, & vous en faire mieux connoître le prix, je vous en envoye la premiere feuille.

DIS-



# DISCOURS
## AU ROY.

JEUNE & vaillant Heros, dont la haute sagesse
N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse,
Et

*NOTES.*

QUoique cette Piéce soit placée avant toutes les autres, elle n'a pourtant pas été faite la premiére. L'Auteur la composa au commencement de l'année 1665. & il avoit déja fait cinq Satires. La même année ce *Discours* fut inseré dans un Recueil de Poësies, avant que l'Auteur eût eu le tems de le corriger. Il le fit imprimer lui-méme, l'année suivante, 1666. avec les sept premiéres Satires.

Regnier a mis à la tête des siennes une Epître en vers adressée à Henri IV. sous le même titre de *Discours au Roi.*

Et qui seul, sans Ministre, à l'éxemple des Dieux,
Soutiens tout par Toi-même, & vois tout par Tes yeux,

5 GRAND

## *NOTES.*

Vers 3. *Et qui seul, sans Ministre*, &c.] Après la mort du Cardinal Mazarin, arrivée en 1661. le Roi, âgé seulement de ving-deux ans & demi, ne voulut plus avoir de Premier Ministre, & commença à gouverner par lui-même.

Charpentier, de l'Academie Françoise, a voulu rendre la pensée que les quatre premiers vers contiennent, par ces deux vers Latins :

*Juncta juventuti prudentia summa senecta,*
*Aut similes Divis, aut facit esse Deos.*

## *IMITATIONS.*

Vers 4. *Soutiens tout par Toi-même*, &c.] Horace L. 2. Ep. 1.

*Cum toi sustineas & tanta negotia solus.*

Nôtre Auteur a bien renchéri sur l'Original, en ajoutant à sa pensée toutes les images capables de l'embellir. Il disoit quelquefois, en parlant de ces sortes d'imitations : *Cela ne s'appelle pas imiter ; c'est joûter contre son Original.*

GRAND ROI ; si jusqu'ici, par un trait de prudence,
J'ai demeuré pour Toi dans un humble silence,
Ce n'est pas que mon cœur vainement suspendu
Balance pour T'offrir un encens qui T'est dû.
Mais je sçai peu loüer, & ma Muse tremblante
Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante,

Et

*NOTES.*

Vers 6. *J'ai demeuré pour Toi dans un humble silence.* ] Ce vers fait connoître que l'Auteur avoit composé d'autres Ouvrages avant celui-ci.

Vers 10. *Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante.* ] Quelques Critiques ont condamné ce vers, prétendant que l'on ne peut pas dire, *la charge d'un fardeau.* Cependant, on dit fort bien, *le poids d'un fardeau; ce fardeau est d'un poids trop grand.* Ces expressions n'ont rien d'irrégulier, & Malherbe en a employé une toute semblable à celle de nôtre Auteur.

*Mais si la pesanteur d'une charge si grande*
*Résiste à mon audace.* Sonnet à la Princesse de Conti.

Et dans ce haut éclat où Tu Te viens offrir,
Touchant à Tes lauriers, craindroit de les flétrir.
Ainsi, sans m'aveugler d'une vaine manie,
Je mesure mon vol à mon foible génie :

15 Plus

CHANGEMENS.

Vers 11. *Et dans ce haut éclat* &c. ] Ce vers & le suivant étoient de cette maniére dans les premiéres éditions :

*Et ma plume mal-propre à peindre des Guerriers,*
*Craindroit, en les touchant, de flêtrir Tes lauriers.*

L'Auteur les changea ainsi dans l'édition de 1674.

*Et de si hauts exploits mal-propre à discourir,*
*Touchant à Tes lauriers craindroit de les flètrir.*

Enfin dans les éditions suivantes, il corrigea encore le premier de ces deux vers, comme il est ici :

*Et dans ce haut éclat où Tu Te viens offrir,* &c.

Vers 13. *Ainsi, sans m'aveugler.* ] Dans les premiéres éditions il y avoit : *Ainsi, sans me flater.*

* . . . . . . . . . . . . . . .

L'Un en ſtile pompeux habillant une Eglogue,
De ſes rares vertus Te fait un long prologue,
Et mêle, en ſe vantant ſoi-même à tout propos,
Les loüanges d'un fat à celles d'un Heros.
L'Autre en vain ſe laſſant à polir une rime,
Et reprenant vingt fois le rabot & la lime,

[ * *Nous avertiſſons une fois pour toutes, que ſi nous omettons ici quelques vers, c'eſt que la forme de nôtre Journal ne nous a pas permis de repréſenter en tout la feuille qu'on nous a envoyée.* ]

Grand

N O T E S.

Vers 21. *L'Un en ſtile pompeux habillant une Eglogue.* ] Charpentier avoit publié en 1663. un Dialogue en vers fort pompeux, intitulé: *Louis Eglogue Roiale.* Cette Piéce étoit un composé ridicule des louanges du Roi, & de celles de l'Auteur.

Vers 25. *L'Autre en vain ſe laſſant.* ] C'eſt Chapelain, qui avoit fait un Sonnet, à la fin duquel il comparoit le Roi au Soleil.

Grand & nouvel effort d'un esprit
 sans pareil!
Dans la fin d'un Sonnet Te compa-
 re au Soleil.

. . . . . . . . . . . . . .

Oui, je sai qu'entre ceux qui T'a-
 dressent leurs veilles,
Parmi les Pelletiers on compte des
 Corneilles. Pour

*N O T E S.*

Vers 54. *Parmi les Pelletiers.*] Pierre *Du Pelletier*, Parisien, étoit un misérable Rimeur, dont la principale occupation étoit de composer des Sonnets à la loüange de toutes sortes de gens. Dès qu'il savoit qu'on imprimoit un Livre, il ne manquoit pas d'aller porter un Sonnet à l'Auteur, pour avoir un éxemplaire de l'ouvrage. Il gagnoit sa vie à aller en ville enseigner la Langue Françoise aux Etrangers. ——— *On compte des Corneilles.* ] Pierre *Corneille*, un de nos plus grands Poëtes, est mis en opposition avec *Pelletier*. Quoique le grand Corneille doive principalement sa réputation aux excellentes Tragédies qu'il a faites, il est connu aussi par de très-beaux Poëmes qu'il a composés à la louange du Roi : c'est à quoi on fait allusion en cet endroit.

Pour chanter un Auguste, il faut être
un Virgile.
Et j'approuve les soins du Monarque
guerrier,
Qui ne pouvoit souffrir qu'un Artisan
grossier
Entreprît de tracer, d'une main criminelle,

Un

*NOTES.*

Vers 59. *Et j'approuve les soins du Monarque guerrier.*] Aléxandre le Grand n'avoit permis qu'à *Apelle* de le peindre, à Lysippe de faire son image en bronze, & à Pyrgotele de le graver sur des pierres précieuses : il étoit défendu à tout autre de faire le portrait ou l'effigie d'Aléxandre. *Plin.* 37. *nat. hist.* 1. L'Empereur Auguste fit avertir les Magistrats de ne pas souffrir que son nom fût avili, en le faisant servir de matiére aux disputes pour les prix de prose & de vers. *Suet. c.* 89.

*IMITATIONS.*

Vers 60. *Qui ne pouvoit souffrir* &c.] Horace 2. Ep. v. 239.

*Edicto vetuit, ne quis se, præter Apellem,*

Un portrait reſervé pour le pinceau
d'Apelle.
65 Attendant que pour Toi l'âge ait
meûri ma Muſe,
Sur de moindres ſujets je l'éxerce &
l'amuſe :
Et tandis que Ton bras, des peuples
redouté,
Va, la foudre à la main, rétablir
l'équité,

Et

IMITATIONS.

*Pingeret; aut alius Lyſippo duceret æra*
*Fortis Alexandri vultum ſimulantia.*

NOTES.

Vers 67. *Et tandis que ton bras . . . Va la foudre à la main.*] Le *Bras* eſt employé ici pour la Perſonne même : la Partie pour le Tout. Ainſi, c'eſt mal-à propos que l'on a condamné cette expreſſion. *Mais il faut être Poëte*, diſoit l'Auteur, *& ſentir les beautés de la Poëſie, pour juſtifier cette faute, qui n'en eſt pas une.* Il la juſtifioit par ce vers de M. Racine, dans la derniére Scéne de Mithridate : *Et mes derniers regards ont vû fuir les Romains. Mes regards ont vû*, eſt la même choſe que,

*le*

Et retient les Méchans par la peur des supplices :
Moi, la plume à la main, je gourmande les vices ;
Et gardant pour moi-même une juste rigueur,
Je confie au papier les secrets de mon cœur.
Ainsi, dès qu'une fois ma verve se réveille,
Comme on voit au printems la diligente abeille,
Qui du butin des fleurs va composer son miel,
Des sottises du tems je compose mon fiel.

NOTES.

*le bras qui va la foudre à la main.*

Vers 72. *Je confie au papier* &c ] Horace parlant du Poëte Lucile :

*Ille, velut fidis arcana sodalibus, olim*
*Credebat libris.* L. 2. Sat. 1. v. 30.

CHANGEMENS.

Vers 75. *Qui du butin des fleurs va composer son miel.* ] Dans les premieres éditions on lisoit :

*Qui des fleurs qu'elle pille en compose son miel.*

. . . . . . . . . . . . .

Le mal eſt, qu'en rimant, ma Muſe un peu légere
Nomme tout par ſon nom, & ne ſauroit rien taire.
C'eſt là ce qui fait peur aux Eſprits de ce tems,
Qui tout blancs au dehors, ſont tout noirs au dedans.
Ils tremblent qu'un Cenſeur, que ſa verve encourage,
Ne vienne en ſes écrits démaſquer leur viſage,
Et foüillant dans leurs mœurs en toute liberté,
N'aille du fond du Puits tirer la Vérité.

Tous

*N O T E S.*

Vers 82. *Nomme tout par ſon nom.* ] L'Auteur fait alluſion à cet endroit de la Satyre I.

*Je ne puis rien nommer ſi ce n'eſt par ſon nom.*

Vers 88. *N'aille du fond du Puits tiret la Verité.* ] Démocrite diſoit que la Vérité étoit au fond d'un Puits, & que perſonne ne l'en avoit encore pû tirer.

Tous ces gens éperdus au ſeul nom de Satire ,
Font d'abord le procès à quiconque oſe rire.
Ce ſont eux que l'on voit , d'un diſcours inſenſé ,
Publier dans Paris que tout eſt renverſé ,
Au moindre bruit qui court , qu'un Auteur les menace
De joüer des Bigots la trompeuſe grimace.

. . . . . . . . . . . . . . . .

Mais lorſque je Te voi, d'une ſi noble ardeur ,
T'appliquer ſans relâche aux ſoins de Ta grandeur ,
Faire honte à ces Rois que le travail étonne ,
Et qui ſont accablez du faix de leur Couronne.



*N O T E S.*

Vers 93. ——— *Qu'un Auteur les menace.*] En 1664. Moliére compoſa ſon Tartufe , mais la Cabale des faux Dévots porta le Roi à défendre la repréſentation de cette Comédie : & cette défenſe ſubſiſta juſqu'en l'année 1669.

Quand je voi Ta sagesse, en ses justes projets,
D'une heureuse abondance enrichir Tes sujets ;
Fouler aux pieds l'orgueil & du Tage & du Tibre:
Nous faire de la mer une campagne libre ;
Et Tes braves Guerriers secondant Ton grand cœur,
Rendre à l'Aigle éperdu sa premiere vigueur :

La

## NOTES.

Vers 121. *Fouler aux pieds l'orgueil & du Tage & du Tibre.* Le Roi se fit faire satisfaction des deux insultes faites à ses Ambassadeurs : à Londres, par l'Ambassadeur d'Espagne, en 1661. & à Rome par les Corses de la Garde du Pape, en 1662.

Vers 122. *Nous faire de la mer une campagne libre.*] La mer fut purgée de Pirates par la victoire remportée en 1665. sur les Corsaires de Thunis & d'Alger, aux Côtes d'Afrique.

Vers 124. *Rendre à l'Aigle éperdu &c.*] En 1664. les Troupes que le Roi envoya au secours de l'Empereur, défirent les Turcs sur les bords du Raab.

La France ſous Tes loix maîtriſer la Fortune ;
Et nos vaiſſeaux domtant l'un & l'autre Neptune,
Nous aller chercher l'or, malgré l'onde & le vent,
Aux lieux où le Soleil le forme en ſe levant.
. . . . . . . . . . . . . .
Et ſans paſſer plus loin, finiſſant mon ouvrage,
Comme un Pilote en mer, qu'épouvante l'orage,

Dès

## NOTES.

Vers 128. *Aux lieux où le Soleil le forme en ſe levant.* ] En l'année 1665. le Roi établit la Compagnie des Indes Orientales, à laquelle Sa Majeſté accorda de grands priviléges, fournit des ſommes conſiderables, & prêta des vaiſſeaux pour le premier embarquement.

*Où le Soleil le forme* &c. ] Dans l'édition de 1674. on avoit mis : *Où le Soleil ſe forme en ſe levant.* Cette faute d'impreſſion eſt remarquable.

## IMITATIONS.

Vers 138. *Comme un Pilote en mer ;* &c. ] Le Bembo a dit dans une Lettre

Dès que le bord paroît, sans songer où je suis,
Je me sauve à la nage, & j'aborde où je puis.

*IMITATIONS.*

à Hercule Strozzi: *Equidem in his concludendis Elegis, feci idem quod Nautæ solent, qui tempestate coacti, non eum portum capiunt quem petunt, sed ad illum, qui proximus est, deferuntur. P. Bembus, Ep. L. 3.*

---

# SATIRE I.

DAMON ce grand Auteur, don la Muse fertile
Amusa si long-tems & la Cour & la Ville:
Mais

*NOTES.*

CEtte Satire a été commencée vers l'année 1660. & c'est le premier ouvrage considerable que nôtre Auteur ait composé. Il y décrit la retraite & les plaintes d'un Poëte, qui
ne

Mais que n'étant vétu que de ſimple
bureau,
Paſſa l'été ſans linge, & l'hiver ſans
manteau :

*NOTES.*

ne pouvant plus vivre à Paris, va chercher ailleurs une deſtinée plus heureuſe.

C'eſt une imitation de la troiſiéme Satire de Juvénal, dans laquelle eſt auſſi décrite la retraite d'un Philoſophe qui abandonne le ſéjour de Rome, à cauſe des vices affreux qui y regnoient. Juvénal y décrit encore les embarras de la même ville, &, à ſon éxemple, Mr. Deſpreaux, dans cette premiere Satire, avoit fait la deſcription des embarras de Paris; mais il s'apperçut que cette deſcription étoit comme hors d'œuvre, & qu'elle faiſoit un double ſujet. C'eſt ce qui l'obligea à l'en détacher, & il en fit une Satire particuliere, qui eſt la ſixiéme.

Il ne faiſoit pas grand cas de cette Piéce. A peine avoit-il pu ſe réſoudre à la lire à quelques amis particuliers; lors qu'un jour l'Abbé Furetiere, qui avoit été reçu depuis peu à l'Académie Françoiſe, rendit une viſite au

Frere † de Mr. Despreaux, qui étoit son Ami, & son Confrére. Comme Mr. Boileau l'Académicien étoit sorti, Furetiere s'arrêta avec Mr. Despreaux, & lût cette Satire. Il en fut fort content; & quoi qu'elle fût assez éloignée de la perfection à laquelle l'Auteur l'a portée depuis, il convint de bonne foi qu'elle valoit beaucoup mieux que toutes celles qu'il avoit faites lui-même *. Il encouragea ce jeune Poëte à continuer; & lui demanda même une copie de la nouvelle Satire, qui devint bientôt publique par les autres copies qu'on en fit. Cette Satire étoit alors dans un état bien différent de celui auquel il la mit avant que de la publier: car, de 212. vers qu'elle contenoit, il n'en a conservé qu'environ cent soixante. Tout le reste a été ou supprimé ou changé.

Vers 1. *Damon, ce grand Auteur*, &c.] *Damon*: François Cassandre, Auteur celébre de ce tems-là. Il étoit savant en Grec & en Latin, & faisoit assez bien des vers François; mais son humeur bourruë & farouche, qui le rendoit incapable de toute societé, lui fit perdre tous les avantages que la fortune

† *Gilles Boileau.*

* *Il y a 5. Satyres de Furetiere imprimées.*

tune put lui préfenter : de forte qu'il vécut d'une maniére très-obfcure & très-miferable. „ Il mourut tel qu'il „ avoit vécu ; c'eft-à-dire , très mi- „ fanthrope , & non feulement haïffant „ les hommes , mais ayant même affez „ de peine à fe reconcilier avec Dieu , „ à qui , difoit-il en mourant , il n'a- „ voit aucune obligation *. Le Con- feffeur qui l'affiftoit à la mort , voulant l'exciter à l'amour de Dieu , par le fouvenir des graces que Dieu lui avoit faites : *Ah ! oui* , dit Caffandre , d'un ton chagrin & ironique , *je lui ai de grandes obligations ; il m'a fait jouer ici-bas un joli perfonnage.* Et comme fon Confeffeur infiftoit à lui faire reconnoître les graces du Seigneur : *Vous favez* , dit-il en redoublant l'amertume de fes reproches , & montrant le grabat fur lequel il étoit couché : *Vous favez comme il m'a fait vivre : voyez comme il me fait mourir.*

Caffandre a traduit en François les derniers volumes de l'Hiftoire de Mr. de Thou , que Du Ryer avoit laiffez à traduire. Il a fait auffi *les Parallèles hiftoriques* , & la *traduction de la Rhétorique d'Ariftote.* Cette traduction eft fort



* *Lettre de Mr. Defpreaux, dont l'Original eft entre les mains de l'Auteur de ces Notes.*

estimée ; & Mr. Despreaux, pour engager le Libraire à faire quelque gratification à l'Auteur, en parla très-avantageusement à la fin de la Préface sur le Sublime de Longin, dans l'édition de 1675.

Vers 4. *Passa l'été sans linge, & l'hiver sans manteau.*] Au sentiment de nôtre Auteur, ce vers désignoit plûtôt Tristan l'Hermite que Cassandre, car celui-ci portoit un manteau en tout tems, & l'autre n'en avoit point du tout : témoin cette Epigramme de Mr. de Montmor, Maître des Requêtes.

*Elie, ainsi qu'il est écrit,*
*De son Manteau, comme de son Esprit,*
*Récompensa son Serviteur fidéle ;*
*Tristan eût suivi ce modéle ;*
*Mais Tristan, qu'on mit au tombeau*
*Plus pauvre que n'est un Prophéte,*
*En laissant à Quinaut son Esprit de Poëte,*
*Ne put lui laisser un Manteau.*

AR-

## ARTICLE X.

HADRIANI REELANDI PALÆSTINA, *ex Monumentis veteribus illustrata*: c'est à dire, *La Palestine d'*ADRIEN REELAND, *éclaircie par les Monumens antiques.* A Utrecht, chez *Guillaume Broedelet*; 1714. 2 Tomes in 4. pagg. 1068.

C'Est-là l'Ouvrage que nous avons anoncé ci-devant, plus d'une fois. (a) Le sçavant Auteur le divise en *trois* Parties. Dans la I. il traitte amplement des différens *noms* de la Palestine, de sa *situation*, de ses *limites*, de ses différentes *parties*, de ses *Eaux*, de ses *Montagnes*, & de ses *Plaines*. [Jusqu' à la page 391.] La II. Partie nous présente une delineation, exacte & détaillée, des *dimensions* de la Terre Sainte, où sont tracées les *distances* des lieux. [Jusqu' à la page 511.] On trouve dans la III. (b) une description assez éten-

(a) Tom. II. p. 311. Tom. IV. p. 356.

(b) Cette Partie-là remplit tout le 2. Tome.

tendue de toutes les *Villes*, *Bourgs*, & *Villages* de cette Terre, dont il est fait mention dans l'Ecriture Ste & dans les Auteurs Prophanes, par ordre Alphabétique ; depuis la page 515. jusqu' à la fin du 2 Tome.

Comme il n'est pas possible, qu'un Extrait, aussi court que le doit être celui-ci, embrasse un si grand Ouvrage, un Ouvrage où il y a une si vaste litterature, nous nous contenterons pour le présent de parcourir quelques Chapitres de la *premiere* Partie.

Dans les *neuf* premiers Chapitres Mr. *Reeland* nous représente les différentes dénominations, qui furent données autrefois au Païs que *Moïse* & *Josué* distribuérent à la posterité d'Abraham.

1. Le nom le plus ancien est, ארץ כנען *arets Canaan*, LA TERRE DE CANAAN, qui fut donné à ce Païs-là par ses premiers Habitans mêmes, les descendans de *Canaan*, fils de *Cham*. On remarque ici d'abord, qu'on ne doit pourtant pas comprendre là-dessous tout le Païs que les *douze* Tribus posséderent, quoique Dieu eût promis la *Canaan* au Peuple d'Israël, *Exod.* VI. 4. *Levit.* XXV. 38. & Ps. CV. 11.

II. Parce qu'il paroît, par plusieurs endroits de l'Ecriture & des Auteurs Juifs, que cette denomination ne doit se donner qu'à cette étenduë de Païs qui étoit à l'Occident du *Jourdain*, & que ce qui étoit au delà de ce fleuve, quoiqu'occupé par les Tribus de *Ruben*, *Gad* & la moitié de *Manassé*, n'étoit point proprement de la *Terre de Canaan*.

C'est ce qu'on croit pouvoir se prouver clairement par *Nombr.* XXXIII. 51. *Josu.* XXII. 9, 10, 11, 32. *Exod.* XVI. 35. collat. *Josu.* V. 11. ‡ Joignez à cela, que lors qu'il fut dit que *Moïse* n'entreroit point dans la *Canaan*, *Nombr.* XXXII. 11. *Deut.* XIII. 5, 37. & XXXIV. 4. ce Legislateur avoit déja distribué le Païs de *delà* le JOURDAIN aux Tribus que je viens de marquer. *Deut.* XXIX. 8. Sur ce pied-là on peut dire avec verité, dit Mr. *Reeland*, que *Ruben*, *Gad*, & la moitié de *Manassé* n'ont possédé aucune partie de la Terre de *Canaan*, mais que leurs

‡ Un Lecteur qui aime à s'instruire, doit consulter & conférer attentivement tous ces *passages*, aussi-bien que tous ceux qui vont suivre.

leurs demeures ont été au delà de ce Païs : La *Canaan* proprement dite n'a été possédée que par les *neuf* autres Tribus & par l'autre moitié de *Manassé*. De sorte que *Bochart* * & *Ligtfoot* † se sont trompez, en pretendant que la Terre de Canaan étoit située en *deçà* & en *delà* du Jourdain.

Il faut de plus observer, ajoûte nôtre Auteur, que le Païs des *Philistins*, [savoir *Ascalon*, *Gaza*, *Asdod*, *Ekron*, *Gath*, & leur territoire,] est quelquefois compris sous le nom de *Canaan*, comme au 2. chap. de *Sophonie*, vers. 5. Il en est de même des *Pheniciens*, qui, parce qu'ils tiroient leur origine de *Canaan*, sont aussi appellez *Cananéens*; comme *Josu.* V. 1. les *Rois Cananéens* sont nommez dans les LXX. οἱ βασιλεῖς τῆς Φοινίκης. Voy. *Math.* 15. vers. 22. &c. Les traces de ce mot se trouvent dans χνᾶ, l'ancien nom de la *Phenicie*, comme cela a été remarqué par *Etienne* de *Byzance*; χνᾶ, dit il, οὕτω;

* In *Hieroz.* p. 1090. & in *Chanaan*, p. 447.

† In Chronographicis Lucæ præmissis, *Sect.* 2.

τως ἡ Φοινίκη ἐκαλεῖτο. Nom qui venoit d'un *homme* ainsi appellé, au dire du fameux *Sanchoniathon*; ἀδελφὸς χνᾶ, dit-il, τοῦ πρώτου μετονομαθέντος Φοίνικος, *Frater* τοῦ *Chna*, *qui primus postea Phœnix vocatus est.* Ce *Phœnix* est le même dont parle *Silius Italicus*, dans ce vers,

*Et qui longa dedit terris cognomina Phœnix.*

De sorte que comme la *Terre de Chanaan* a été ainsi appellée du nom d'un homme, il en est de même de la *Phenicie.*

2. Ce Païs fut nommé la *Terre d'Israël*, après que les Cananéns en eurent été chassez, & que le partage en eut été fait entre les Tribus; Voy. 1 *Sam.* XIII. 9. 2 *Reg.* VI. 23. *Ezech.* VII. 2. *Jes.* XXXII. 13. & *Math.* II. 22. Et sous cette denomination, on doit comprendre aussi les Terres que les Israëlites possédoient au delà du *Jourdain.* Voyez 1 *Chron.* XIII. 2. 2 *Reg.* XIV. 25. & *Joseph.* Antiq. l. VII. c. 10. où cet Auteur se sert de ces termes, Ἰσραηλῖτις χώρα; &c. L'Auteur du livre du *Tobie*, c. I. vers. 4. l'appelle Γῆ Ἰσραήλ.

3. La

3. La *Canaan* est appellée, la *Terre du Seigneur*, 1 *Cor*. X. 28. *Math.* XI. 25. *Luc*. X. 21. Conferé avec *Ps*. LXXXV. 2. *Jes*. VIII. 8. *Levit.* XXV. 23. *Joël*. I. 6. & IV. 2. *Jerem.* XVI. 18. *Ezech.* XXXVI. 5. & XXXVIII. 6. Et en propres termes *arets Iehova*, *Hos*. IX. 3. & aussi la *Terre de promission*, *Hebr*. XI. 9. conferé avec *Act*. VII. 5. *Ezech*. XX. 42, *Num*. XXXII. 11. *Deut*. XXXIV. 4. &c.

4. Elle porte le nom de *Terre Sainte*; voyez le Livre de la *Sapience*, chap. XII. vers. 3. 2 *Maccab*. I. 7. PHILON, *in Legat. ad Cajum*: &c. Nom qui est fondé, sans doute, sur ce qui est dit *Josu*. XXII. 19. *Et quoi que ce soit, si la Terre de vôtre possession est souillée, passez en la Terre de la possession de l'Eternel.* A quoi on ajoûte ici quelques passages des Rabbins, qui font voir en quoi les Juifs faisoient principalement consister sa *sainteté*, mais trop longs pour être ici rapportez.

5. Le simple nom de *Terre* lui est donné quelquefois, par excellence; comme, par exemple, *Ruth*. I. 1. *Jerem*. XXII. 29. IV. 20. XII. 11.

Za-

*Zachar.* XIII. 8. *Jacob.* V. 17. *Luc.* IV. 25. Cela donne occaſion à nôtre habile Profeſſeur d'examiner les célébres paroles de St. *Mathieu*, chap. XXVII. verſ. 45. Il convient, qu'on pourroit en quelque maniére les entendre de la *Judée*, comme *Luc.* IV. 25. Mais auſſi on ne ſauroit lui nier, qu'elles ne puiſſent s'entendre de toute la Terre connüe alors, & que ce dernier ſens eſt même le plus convenable, comme cela paroît par *Luc.* XXI. 35. *Rom.* IX. 17. X. 18. & *Apocal.* V. 6. XIII. 3. où l'on voit les mêmes termes. S'il en eût été autrement, l'Auteur ſacré ſe ſeroit ſervi de cette expreſſion, ἐν ὅλῃ τῇ γῇ ἐκείνῃ, comme *Math.* IX. 26, 31. & *Act.* VII. 11. où il y a, ὅλη ἡ γῆ Αἰγύπτȣ.

6. Ce Païs fut appellé la *Judée*, ou la *Terre de Juda*, 2 *Chron.* IX. 11. Conferé avec 1 *Reg.* X. 12. Cette denomination eut lieu ſurtout ſous le ſecond *Temple.* C'eſt pourquoi *Joſeph* s'exprime ainſi; [l. 1. *Ant.* c. 7.] χαναναῖος . . . . τὴν νῦν Ἰȣδαίαν καλȣμένην οἰκήσας ἀπ' ἀυτοῦ τοῦς χαναὰν προσηγόρευσε. i. e. *Chananæus* . . . *regionem quæ nunc* JUDÆA *dicitur incolens*

*colens Cananæos de nomine suo nuncupavit.* De là cette legende sur quelques Medailles de *Tite Vespasien*, ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΕΑΛΩΚΥΙΑΣ; & en Latin JUDEA CAPTA, & JUDEA DEVICTA. Il est vrai, qu'il y a ici une faute d'Ortographe, à ce que prétend nôtre Auteur, & qu'il faudroit JUDAEA, avec un AE: comme a fort bien le Poëte *Rutilius*, dans son *Itineraire*, vers 395. en parlant de la *Judée*, soûmise par *Pompée* & par *Tite*,

*Atque utinam nunquam* JUDÆA *subacta fuisset*
*Pompeji bellis, imperioque Titi.*

7. Le nom de *Palestine*, PALAESTINA, est le septiéme dans la liste de Mr. *Reeland*. Cette denomination se trouve dans les Auteurs *Juifs*; comme dans PHILON, [*Lib. de Abraham.*& *Lib.* de Vitâ Mosis.] dans JOSEPH, [Antiq. l. VIII. c. 4.] dans les Auteurs *Payens*; comme dans DION, [*Lib.* XXXVII.] dans le Poëte STACE, [*Sylvar. l.* III. *carm.* 2.]

——— *Latius cui ductor Eoa*
*Signa, Palæstinasque dedit frenare cohortes.*

Dans OVIDE, [*Lib.* IV. *Metam.*] *Der-*

*Derceti, quam versa squammis velantibus artus*
*Stagna Palæstini credunt celebrasse figura.*

Dans les Medailles de *Vespasien*, où l'on voit, PALESTINA IN POTESTATEM P. R. REDACTA. Nôtre savant Auteur croit ici derechef, qu'il faut lire PALÆSTINA, avec un AE, comme on le trouve en effet dans quelques Medailles.

8. Les noms de *Syria-Palæstina*, de *Syria*, & de *Cœle-Syria*, sont aussi donnez quelquès fois à la *Judée*, à ce qu'on nous aprend ici. Le *premier* se trouve employé par HERODOTE, l. VII. c. 89. collat. l. II. c. 104. & au *liv.* I. c. 105. il dit positivement, qu'*Ascalon* étoit située, ἐν τῇ Παλαιςίνῃ Συρίῃ. Quoique *Joseph* entende ordinairement par-là le Païs des *Philistins*, il donne neanmoins cette denomination aussi à la *Terre d'Israël*, l. VIII. Ant. quand il dit, qu' à la reserve des *Juifs*, personne n'étoit circonçis dans la *Palestine des Syriens*, ἐν τῇ Παλαιςίνῃ Σύρων. A quoi on peut ajoûter ces paroles de *Tibulle*, l. I. El. VIII. vers 18.

*Alba*

*Albo* PALÆSTINO *sancta columba* SYRO.

Et celles-ci d'*Ovide*, l. I. de Arte amandi,

*Culta* PALÆSTINO *septima sacra* Syro:

Ce qu'il avoit exprimé de cette maniére, dans le même livre,

*Cultaque Judæo septima sacra Syro.*

D'où il paroît manifestement, que quelques *Copistes*, ou *Critiques*, ont très mal fait de changer, dans le passage de *Tibulle*, *Syro* en *viro*.

La *seconde* denomination, savoir celle de *Syrie*, est dans HERODOTE, [l. II. c. 159. collat. l. III. c. 5.] dans JOSEPH, [*Ant.* l. X. c. 7. & de *Bell.* l. V. c. 14. & l. VI. c. 1.] & dans les Medailles on trouve *Sebaste*, c'est à dire Samarie, qui étoit dans la Terre d'Israël, appellée Ville de *Syrie*, CEBACTHNΩN CΥΡΙΑC, i. e. *Sebastenorum Syriæ.*

Pour le *troisiéme* nom, je veux dire celui de *Cœle-Syrie*, il se trouve dans ces paroles expresses du 16me Livre de *Strabon*, Ἅπασα μὲν ὖν ὑπὲρ τῆς Σελευκίδος ὡς ἐπὶ τὴν Αἴγυπτον καὶ τὴν Ἀραβίαν ἀνίσχουσα χώρα Κοιλησυρία καλεῖται. *Omnis regio supra Seleucidem sita, & ad Ægyptum*

*usque ac Arabiam pertingens*, COELESYRIA *appellatur.*

9. Mr. *Reeland* termine le catalogue des différens noms de la *Palestine*, par ceux d'IDUME'E & de PHENICIE. Le Ier. se lit dans ELIEN, [*Hist. Animal.* l. VI. c. 17.] dans VIRGILE, l. III. *Georg.* vers. 12.

*Primus Idumæas referam tibi, Mantua, Palmas.*

Dans *Stace*, Sylv. l. V. Syl. 2.

*An Solymum cinerem, Palmetaque capta subibis*
*Non sibi felices sylvas ponentis Idumes.*

Dans *Martial.* l. II. Epigr. 2.

*Frater Idumæos meruit cum Patre triumphos.*

Et l. X. *Epigr.* 50.

*Frangat Idumæas tristis victoria Palmas.*

Le 2. j'entens le nom de *Phénicie*, se voit donné à la *Judée* dans ce passage formel d'*Eusébe* de *Cæsarée*, [*Præparat. Euang.* l. X. c. 5.] Αὐτὴν τὸ μὲν παλαιὸν Φοινίκην, μετέπειτα δὲ Ἰουδαίαν, καθ' ἡμᾶς δὲ Παλαιστίνην ὀνομαζομένην οἰκοῦντες; *qui regionem incolunt olim dictam* PHOENICEN, *postea Judæam, nunc verò Palæstinam.*

A quoi nôtre docte Professeur joint les paroles d'*Etienne* de *Byzance*, citées ci-dessus ; & *Marc.* III. 5, 8. *Deut.* IV. 4. VIII. 8. 3 *Ezdr.* II. 17. &c.

C'est avec regret, que nous nous trouvons obligez de mettre fin ici à cet Article, mais la longueur des précédens, & les bornes prescrites à châque *Tome* de ce Journal, nous y forcent. Nous espérons pourtant, qu'un Lecteur sensé & attentif sera en état, par ce petit échantillon, de juger de la methode, de l'érudition, de l'exactitude, du jugement que l'Auteur fait paroître dans cet ouvrage. Il y donne sans cesse des marques de son habileté ; & on n'y trouve rien, qui puisse démentir la reputation qu'il s'est si justement acquise par ses autres Productions. Mr. *Reeland* est, entr'autres, très estimable en ceci, c'est qu'il n'avance rien à la legére ; rien d'hazardé presque ; tout ce qu'il dit est appuyé de témoignages authentiques, soutenû par de bons garants ; peu semblable en cela à tant d'Auteurs qui se sont mêlez d'écrire sur cette matiére, & qui nous ont débité une infinité de choses peu assurées, pour

ne

ne me pas ſervir d'un terme plus fort.

Je ne dois pas oublier, d'avertir le Lecteur, qu'il y a ici *onze* Cartes Geographiques, très belles, très curieuſes, & en même tems très utiles pour un Lecteur qui aime à s'inſtruire à fond des choſes. La 1. ſur-tout mérite cet éloge. Elle repréſente la *Paleſtine* dans toute ſon étenduë; Elle a été faite par Mr. *Reeland* lui-même, ſur ce qu'il a trouvé de plus ſûr dans les meilleurs Auteurs, ſoit *Anciens*, ſoit *Modernes*; *&* elle eſt travaillée avec toute l'exactitude & tous les ſoins poſſibles.

---

## ARTICLE XI.

### *Livres Nouveaux.*

I. DISSERTATION SUR LE JANUS DES ANCIENS, *& ſur quelques Medailles qui y ont rapport.* Par Mr. GROS DE BOZE. à Paris, chez *Pierre Cot*, ruë St. Jacques, *à l'entrée de la ruë du Foin, à la Minerve.* 1705. in 8. aſſez grand; pagg. 44.

II. DISSERTATION SUR LE CULTE *que les Anciens ont rendu à la Dé-*

*esse* DE LA SANTE'. *On y a joint les Medailles, & quelques autres Monumens Antiques, qui ont rapport à cette matiere :* par le même. A PARIS, *chez le même;* en 1705. pagg. 37. en grand 8.

III. EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE TROUVE'E *depuis peu à* LYON. *Où sont décrites les particularitez des Sacrifices que les Anciens appelloient* TAUROBOLES : *par le même, & chez le même.* 1705. grand 8. pagg. 49.

IV. DISSERTATIONS HISTORIQUES SUR DIVERS SUJETS D'ANTIQUITE', *& autres matiéres qui la concernent.* A PARIS, *chez le même* en 1706. in 8. pagg. 90.

V. DISSERTATION SUR UNE MEDAILLE SINGULIERE d'ALEXANDRE LE GRAND. *Par laquelle on justifie l'Histoire de* QUINTE-CURCE. Par M. P. L. L. DE VALLEMONT, Prêtre & Docteur en Theologie. A *Paris*, chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jaques *aux Colonnes d'Hercule* 1703. in 8. assez grand: pagg. 79.

VI. TROIS LETTRES *à Mr. le Marquis de* DANGEAU, *sur une prétenduë Medaille d'*ALEXANDRE, *publiée*

*publiée par Mr. de* VALLEMONT. *Où l'on traite plusieurs matiéres curieuses d'Antiquité.* A PARIS, *chez Pier. Cot.* 1704. in 8. pagg. 34. pour la 1. 32. pour la 2. & 35. pour la 3. par Mr. ADELE, de *Luxembourg*, écrites le 15. de Juin, 1704.

VII. DESCRIPTION DES BAS-RELIEFS ANCIENS, *trouvez depuis peu dans l'Eglise Cathédrale de* PARIS, *chez le même*: 1711. in 4. *pagg.* 39. *assez gros caractére.* Par Mr. BAUDELOT.

VIII. OBSERVATIONS SUR DES MONUMENS D'ANTIQUITE' *trouvez dans l'Eglise Cathedrale de Paris.* Par Mr. MOREAU DE MAUTOUR. à *Paris chez le même*; 1711. in 4.

IX. FESTE D'ATHENES, *representée sur une* CORNALINE *Antique, du Cabinet du Roi.* A PARIS, *chez le même*, en 1712. *in* 4. *par Mr.* BAUDELOT. pagg. 59. assez gros caractére.

X. DISSERTATION SUR UNE FIGURE DE BRONZE, *trouvée dans un Tombeau, & qui représente une Divinité des Anciens.* PAR Monsieur MOREAU DE

MAUTOUR. A *Paris*, *chez le même* : in 8. pagg. 35. en 1706.

XI. EXPLICATION D'UNE PIERRE GRAVE'E, *du Cabinet de Monseigneur le Comte de Ponchartrain.* à PARIS *chez le même*, 1710. in 8. pagg. 143.

XII. DISSERTATION SUR MAGNIA URBICA, *où l'on fait voir que cette Princesse n'est point femme de l'Empereur* MAXENCE, *comme on l'a crû jusqu'ici.* à PARIS, *chez le même* : 1704. in 12. par Mr. GENEBRIER, *Docteur en Medecine.* pagg. 81.

XIII. DISSERTATION SUR NIGRINIANUS, *dont le tems a été jusqu'ici fort incertain*, *& sur quelques autres Princes dont les Medailles font quelque difficulté parmi les Antiques.* A PARIS, *chez le même*, 1704. in 8. pagg. 45. par Mr. GENEBRIER.

Si nous mettons ici les titres de toutes ces *Dissertations*, ce n'est pas parce qu'elles sont tout nouvellement imprimées, mais parce qu'elles sont également rares & curieuses. A peine sont-elles connuës de quelques Antiquaires, hors de France, & même

me hors de *Paris*. C'eſt-là un de ces fruits, qu'a produit le bel établiſſement de l'Académie des *Inſcriptions* & des *Medailles*, dû à la genereuſe protection que le Roi Très-Chrêtien accorde aux Lettres.

On a cru la plûpart de ces Piéces ſi dignes de l'attention des Curieux, qu'elles ont été bien vîte traduites en Latin, par un Auteur célébre, en Allemagne, Mr. *Chriſtoph. Woltereck*, & publiées dans le Recueil qu'il mit au jour à *Hambourg*, en 1709. ſous ce titre, ELECTA REI NUMMARIÆ, *ſive* SELECTÆ DISSERTATIONES, *de rarioribus Nummis Antiquis tam Græcis quàm Latinis, ad Hiſtoriarum veterum monumenta illuſtranda, & Antiquitates Græcorum pariter atque Romanorum dilucidandas inſigniter facientes. Ex Gallico maximam partem Latinè tranſlatæ, & junctim editæ.* HAMBURGI, *ſumtu Chriſtiani Liebezeitii.* in 4. pagg. 360.

XIV. SPECIMEN PHILOLOGIÆ NUMISMATICO-LATINÆ PRIMUM, *Quod è Nummis Romanorum veterum, imprimis in ſplendiſſimo* THESAURO ARNSTA-

STADIO-SCHWARTZBURGICO *obviis, consignavit aliisque Monumentis, Grammaticorumque Placitis illustratum dedit* M. CHRISTIANUS FRIDERICUS RUHE, Arnstadiensis. *Francofurti* & *Lipsiæ:* 1708 in 4. pagg. 66.

SPECIMEN SECUNDUM, &c. *ab eodem, & ibidem, Anno* 1708. in 4. pagg. 58.

Cet Ouvrage est très-digne d'être lû par tous ceux qui aiment une belle érudition & la science des Medailles. On y trouvera un recueil judicieux & instructif de ce que les plus Savans Antiquaires ont dit sur les matiéres qui y sont traitées; & outre cela, plusieurs choses que l'on chercheroit en vain ailleurs Je l'indique d'autant plus volontiers aux Amateurs de l'Antiquité, qu'il n'est guéres connû, particuliérement dans ce Païs-ci, & en France. Où, par un préjugé autant injuste que mal fondé, on fait peu de cas des Livres imprimez en Allemagne, pour ne pas dire des Auteurs *Allemans*.

XV. GOTTFRIDI OLEARII S. *Theol. in Academ. Lipsiensi Professoris* OBSERVATIONES SACRÆ

CRÆ *ad Euangelium* MATTHÆI. Lipſiæ *ſumtibus Theophili Georgii.* 1713. in 4. pagg. 776.

Mr. *Olearius*, qui fait tant d'honneur à l'Univerſité de *Leipſig*, & qui s'eſt fait connoître du Public d'une maniére ſi avantageuſe, par ſon édition de *Philoſtrate*, nous donne ici de nouvelles preuves de ſon érudition & de ſon jugement. Ne voulant pas encore écrire un *Commentaire* ſuivi ſur l'Evangile de St. *Matthieu*, crainte de repéter ce que tant d'autres ont déja dit, il a cru qu'il valoit beaucoup mieux publier ce qu'il avoit de particulier par voye de *Diſcours*, ou de *Diſſertations*, ſur des endroits détachez de cet *Evangeliſte*. Ce ſont des Piéces * où il y a beaucoup de ſavoir, accompagné d'une critique juſte & ſenſée ; & qui ne ſauroient manquer de plaire extrémement à toutes les perſonnes de bon goût. Nous prenons la liberté, d'exhorter puiſſamment l'Auteur, à continuer d'enrichir ainſi la Republique des Lettres de ſes productions ; bien perſuadez, que perſon-



* Il y en a *quatre-vingt-quatre*.

ne ne desaprouvera le jugement que nous portons. ‡

XVI. *De vita & morte* MOSIS, *Libri tres*, *cum* Observationibus GILBERTI GAULMINI, Molinensis. Accedunt I. PSEUDO-DOROTHEI Tyrii & aliorum Veterum Apospasmatia *de vita Phophatorum*, *Apostolorum* & LXX. *Discipulorum* CHRISTI, *Græcè & Latinè*. II. BEN SIRA *& aliorum Orientalium sententiæ* à Paulo Fagio & Drusio pridem editæ. III. NICEPHORI CALLISTI *Menologium breve Ecclesiasticum*. Cum Præfatione JO. ALBERTI FABRICII, SS. Theol. Prof. Publ. & h. a. Gymnasii Rectoris. *Hamburgi*, sumtu *Christiani Libezeit*. 1714. in 8. pagg. 560.

Mr. *J. A. Fabricius*, qui ne cesse de veiller pour le bien des Lettres, a rendu un bon service au Public, en faisant réimprimer ces Ouvrages. S'ils ne sont pas tous également utiles, ils ne laisseront pourtant pas d'être agréablement reçûs, à cause de la difficulté qu'il y avoit de les trouver cidevant. Le premier, sur tout, méritoit

‡ On attend de lui une belle & exacte Edition de *Joseph*.

ritoit de revoir le jour; quand ce n'auroit été, qu'à cause des Remarques également rares & doctes de Mr. *Gaulmin* qui l'accompagnent.

XVII. TRAITE' du BEAU. *Où l'on montre en quoi consiste ce que l'on nomme ainsi, par des exemples tirez de la plûpart des Arts & des Sciences.* Par J. P. DE CROUSAZ, *Professeur en Philosophie & en Mathématiques dans l'Académie de* LAUSANNE. A *Amsterdam* chez *François l'Honoré*, 1714. in 8. pagg. 302.

Ce n'est point là un Livre rempli d'érudition, ou de litterature, mais plein de reflexions judicieuses & instructives, & qui font voir que l'Auteur est un Philosophe, qui aime veritablement le solide, le bon sens, la justesse. Voici les sommaires des Chapitres, qui feront voir au Lecteur, d'un coup d'œil, ce que Mr. DE CROUSAZ traite ici. *Chap.* I. *Dessein de l'Ouvrage.* II. *Idée* générale du Beau. III. Caractéres réels & naturels du Beau. IV. *Exemples.* V. *Où l'on prévient les difficultez en posant des principes pour les resoudre.* VI. *Sources des préventions sur le Beau.* VII. *de*

*l'empire de la Beauté sur nos sentimens*. VIII. *De la Beauté des Sciences*. IX. *De la Beauté de la Vertu*. X. *de la Beauté de l'Eloquence*. XI. *De la Beauté de la Musique*. Ce chap. est partagé en 8. *sections*. La 1. *contient des Refléxions générales*. Dans la 2. *on explique plus particuliérement quelles doivent être les agitations de l'air pour produire du son*. Dans la 3. *on traite plus particuliément du son reflêchi*. Dans la 4. *on explique de quelle maniére des corps solides contribüent à la production du son*. Dans la 5. *on traite de la division des Tons en graves & en aigus*, &c. Dans la 7. on traite *de la naissance & des progrès de la Musique*. Dans la 8. *on applique plus particuliérement à la Beauté de la Musique les Principes que l'on a établis*. L'Ouvrage est bien écrit.

XVIII. L'ETAT *de la* SUISSE, écrit en 1714. *Traduit de l'Anglois*. A AMSTERDAM *chez les Fréres Wetstein*. 1714. in 8. pagg. 251.

Il suffira que le Public sache, que cet Ouvrage est de Mr. *Stanian*, cidevant Envoyé de Sa Majesté, la feuë Reine de la Grande Bretagne, auprès des

des Cantons *Suiſſes*. Le mérite & les lumiéres de ce ſage & fidéle Miniſtre ſont trop connuës, pour que l'on puiſſe douter du ſuccès de ce qui ſort de ſa plume. Un ſéjour de *huit* années, dans le Païs qu'il décrit, l'ont mis en état de nous en donner une *Deſcription* également nette & curieuſe, & qui certainement ſera plaiſir à une infinité de Lecteurs. On ne trouve rien ici qui ne ſoit intereſſant, & écrit d'une maniére à ſe faire lire.

XIX. DE L'EXCELLENCE DE LA RELIGION. *A quoi on a joint* QUATRE DISCOURS: I. *Sur les vrais & les faux caractéres de l'Amour de* Dieu. II. *Sur les diſpoſitions dans leſquelles doit être le Chrêtien par rapport à ſes ennemis.* III. *Du Martyre.* IV. *Du Menſonge.* Par JAQUES BERNARD, *Profeſſeur en Philoſophie, & en Mathematiques dans l'Univerſité, & Paſteur de l'Egliſe Wallonne, à Leide.* Tome. I. pagg. 458. Tome II. pagg. 400. in 8. A *Amſterdam*, chez les Fréres *Wetſtein*, en 1714.

Les Srs. *Wetſtein*, qui ſe diſtinguent dans la Librairie, d'une ma-

niére à servir d'exemple à une infinité de Libraires qui s'amusent à la bagatelle, ne sont pas si attachez à des Livres d'érudition, qu'ils ne s'occupent quelquefois à l'impression de Livres qui concernent la Religion. Celui-ci est bien imprimé, soit pour les caractéres, soit pour le papier. Tous ceux qui connoissent Mr. *Bernard*, & qui savent ce qu'il est capable de faire, ne manqueront pas, dans cette occasion, de lui rendre toute la justice qu'il mérite, & à son Ouvrage tous les éloges qui lui sont dûs. Son zéle est tout-à-fait loüable, on ne sauroit être trop en garde contre ce malheureux esprit d'irreligion, qui regne si fort de nos jours : & on ne sauroit élever trop de batteries contre les impies, dont il semble que le nombre augmente, au lieu de diminüer.

XX. POESIES SPIRITUELLES, *où l'on apprend à s'élever à Dieu par nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *par les œuvres de la Nature, par les merveilles de la Grace ; & où chacun pourra choisir l'Oraison mentale qui lui sera la plus utile*; par Mr. F** M**. Nouvelle édition

tion revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. A COLOGNE, chez *Jean de la Pierre*; 1714. in 8. pagg. 320.

XXI. MIROIR DE LA PERFECTION CHRETIENNE, *où l'on fait voir*, comment l'homme doit se tourner à Dieu. Par le renoncement à soi-même; & comment il peut obtenir par sa Grace, *la pureté de son cœur*, *&* *l'union avec Dieu*, dans un Amour aussi parfait que l'état de cette vie le peut permettre. Traduit de l'*Alleman*. A COLOGNE *chez le même*. 1714. in 12. pagg 180. *Se trouvent chez les Srs.* WETSTEIN.

Tout Lecteur sensé, qui prendra la peine de lire ces deux Ouvrages, saura bien quel jugement en porter; sans qu'il soit necessaire que nous en disions davantage.

XXII. DE BESONDERE HEEL-EN GENEES-KONST DER OOG-SIEKTEN. In't Frans beschreven door den seer ervaren Heer, Mr. ANTOINE.... *Chirurgien Royal à Mery sur Seine*. En vertaalt dort JOHAN PALFYN, *gezworen Heelmeester*, *Ontleder en*

*Lector in de Heelkonst te Gent.* Zynde dit werk *vermeerdert, zo met een nieuw onderzoek der Heeren van de Koninglyke Academie der Wetenschappen te Parys, over de ware* ONTSTELTENIS DER CATARACTE; *als ook, met een voortreffelyken Brief van den wel Ed. Heer, de* WOOLHOUSE, *Oculist van den gewesen Koning van Engeland, Jacob* II. *over deze stoffe, aan den tegenwoordigen uytgeever; en met een nieuw uytvinding van den Traan-Fistel. Mitsgaders met byvoegingen van verscheide anmerkingen, door den Vertaalder. Met Figuuren. Te Leyden,* by *Christianus Vermey.* 1714. in 4.

Si l'Ouvrage a été si estimé dans son Original, en François, on ne doit pas douter qu'il ne le soit encore plus dans cette Traduction: puisqu'il est accompagné d'un grand nombre de *Notes* & d'*Additions*, très-judicieuses, & très-utiles en même tems.

AR-

## ARTICLE XII.

*Nouvelles de Litterature.*

## DE CAMBRIDGE.

MR. *Maſſey* nous a donné les dix Lettres de la République de Platon. ΠΛΑΤΩΝΟΣ ΠΟΛΙΤΕΩΝ ἤ περὶ ΔΙΚΑΙΟΥ ΒΙΒΛΙΟΙ I. *Platonis de Republica, ſive de Juſto ; Libri X. Verſionem emendavit Notaſque adjecit Edmundus Maſſey, Trin. Coll. Cantabr. A. B.* In 8. 2. vol. Mr. Maſſey dit, qu'il n'a revû le Texte ſur aucun ancien Mſ. parce qu'on n'en trouve point en Angleterre, de cet Auteur ; excepté deux qu'on a fait venir d'Italie il y a quelques années, mais qu'on lui a aſſuré n'être pas d'une fort grande antiquité. Mais il a profité des éditions & des Notes d'*Henri Etienne* & de *Ficin*, qui ont pris tout ce qu'il y avoit de meilleur dans les éditions d'*Aldobrandus*, de *Baſle* & de *Paris*: & il en a tiré une partie des petites notes qu'il a miſes au bas des pages. Le *Grec* eſt ſur une page, & le *Latin* ſur

sur l'autre page *è regione.* La Version n'est point nouvelle ; c'est celle de *Ficin* qu'on a retouchée, & qu'on a renduë plus fidéle & plus élegante.

Le Dr. *Bentley* travaille à une nouvelle édition de *Terence*, corrigée & revûë sur quelques anciens Mss. inconnûs aux autres Editeurs. Mr. *Bentley* a déja corrigé plus de mille endroits dans le Texte de ce fameux Poëte Comique, à ce qu'il dit. Il donnera aussi les *Scolies* de *Donat*, mais tout autres qu'elles n'ont paru jusqu'ici ; exemtes de tout ce qui y a été mêlé d'indigne de leur Auteur. Il attend encore la collation d'un Mst. de la Bibliotheque du Roi de France. La forme & les caractéres sont les mêmes, que dans son édition d'*Horace*.

On prépare ici une nouvelle Edition des anciens Historiens de l'Eglise, *Eusebe*, *Socrate*, *Theodoret*, &c. sur celle de Paris, avec les Notes du savant *H. de Valois*. Au dessous de ces *Notes* on mettra des *Remarques* tirées des Ecrits d'*Usserius*, de *Pearson*, de *Fell*, de *Beveridge*, de *Cave*, d'*Isaac Vossius*, du P. *Pagi*, de Mr. du *Pin*, &c. C'est Mr. *Nelson*, dont

dont le mérite est connu, (a) qui aura le soin de cette *Edition*; laquelle sera incomparablement meilleure que la derniére, qui a été faite par les *Huguetans* (b).

Mr. *Needham*, après nous avoir donné la belle Edition des *Caractéres de Theophraste*, qui parut il y a deux ans, s'en va nous en donner une seconde d'*Eschyle* avec les Notes de *Stanley*. Pour cet effet, il a l'usage de l'Exemplaire où ce Savant avoit ajoûté nombre de Remarques Mstes, & qui étoit dans la belle & nombreuse Bibliotheque du dernier Evêque d'*Ely*, le Dr. *J. Moor*.

Mr. *Cotes*, de qui je vous ai parlé (c) ci-devant, se prépare à nous donner une nouvelle Edition de l'ancien Poëte *Manilius*, avec des Notes de sa façon.

(a) Il a déja été parlé de ce Gentilhomme Anglois, dans le *Tome* précédent, page 354. seqq.

(b) En 3. *vol. in Fol.* 1699. à *Amsterdam*.

(c) Voyez *Tome* V. de cette *Histoire*, page 385.

D'OXFORD.

On vient de publier, pour la seconde fois, le *Spicilegium Patrum* de Mr. Grabe. *Spicilegium S. S. Patrum, ut & Hæreticorum seculi post Christum natum I. II. III. quorum vel integra Monumenta, vel Fragmenta, partim ex aliorum Patrum Libris jam impressis, collegit, & cum Manuscriptis contulit; partim ex Mss. primùm edidit, ac singula tam Præfatione, quàm Notis subjunctis illustravit Johannes Ernestus Grabius. Editio altera, priori auctior & emendatior.* in 8. 2. vol. Quoiqu'on nous assure que cette édition est augmentée, elle ne contient neanmoins que le même nombre de pages que la précedente, & le caractére est aussi le même : de sorte qu'il faudra dire, que l'Auteur a autant retranché de la premiere édition qu'il y a ajoûté. Ce sont-là de ces finesses, pour ne me pas servir d'un terme plus fort, si ordinaires aujourd'hui dans la Librairie.

Mr. *Hudson* contienuë à travailler sans relâche à son *Joseph*, qui contiendra

tiendra deux volumes *in folio*, & aura pour titre, *Josephi Opera, cum variis & præstantissimis Codicibus collata, nova versione Latina donata: adnotationibus illustrata, tribus Indicibus completissimis instructa*, &c.

Mr. le Docteur *Potter* continuë aussi de travailler à son Clement Alexendrin: *Clementis Alexandrini Opera Gr. Lat. cum Mss. Codd. contulit; Gentiani Herveti, Sylburgii, Heinsii, aliorumque Notas adjecit, quibus suas etiam immiscuit Joannes Potter, S. Theologiæ Professor Regius. In folio.*

On donnera bientôt un IX. Volume de l'Itineraire de Leland, *Leland's Itinerary*, qui contiendra une Piéce intitulée *Cygnea Cantio*, & des Remarques sur les huit Volumes precedens. Vous savez, sans doute, que cet Ouvrage a été imprimé par souscription, & qu'on n'en a tiré que 100. exemplaires; ce qui le rend extrémement rare.

Mr. *Gallei* doit bientôt publier les *Sphériques de Menelaüs*, revûës sur plusieurs anciens Mss. Mr. *Trapp*, Professeur de la Chaire Poëtique, fondée

tourmens éternels qu'ils devoient souffrir.

Mr. *Lowth* vient de nous donner un Commentaire sur Isaïe. *A Commentary upon the Prophet Isaïah : by William Lowth , B. D. Prebendary of Winchester.* in 4. pagg. 536 Il remarque que le sens mystique des Prophétes n'est pas oposé au sens(a)literal; mais qu'au contraire il rencherit sur ce sens-là , de telle sorte , qu'il *semble* quelquefois l'exclure. Il pose aussi que plusieurs Prophéties ne sont pas bornées à un seul évenement , mais qu'elles peuvent avoir differentes vûës , & n'être accomplies que par degrez.

Mr. *Collier* a publié le second Tome de son Histoire Ecclesiastique de la Grande-Bretagne: *The Ecclesiastical History of Great Britain , chiefly of England: from the first planting of Christianity in this Island, with a brief account of the affairs of Religion in Ireland. Collected from the best Ancient Historians , Councils , and Records.*

(a) C'est-là le sentiment qu'on a vû ci-devant , dans cette *Histoire* , Tome I. pap. 49. & dans les Tomes suivans.

*cords. Vol. II. beginning at the Reign of King Henry VIII; and continued to the death of King Charles II. By Jeremy Collier, M. A.* In folio, pagg. 904. pour l'Histoire, & 119. pour l'Appendice. Ceux qui savent que Mr. Collier est *Non-jureur*, ne seront pas surpris de le voir traiter quelquefois assez mal l'*Histoire de la Reformation* de l'Evêque de Salisbury. Ce Prélat répondra à tout cela dans le *troisiéme* Tome de cette Histoire, qui est sous la presse. Si Mr. *Collier* écrivoit à Rome, il ne pourroit pas donner de plus fortes marques de son zéle pour les Biens de l'Eglise qu'il fait dans cet Ouvrage, jusques là qu'il dit, que la Reine Elisabeth a commis un plus grand crime en reprenant au Clergé les Biens que Henri VIII. leur avoit ôtez & que la Reine Marie leur avoit restituez, que n'a fait la Reine Marie en faisant brûler les Protestans. On peut juger par là, des préjugez qui regnent dans cet Ouvrage, où l'on prend néanmoins très fortement le parti de la Réformation de l'Eglise Anglicane contre l'Eglise Romaine. L'Appendice contient plusieurs Piéces très curieuses; & quoi que Mr.

*Collier*

*Collier* ait plûtôt écrit pour son propre intérêt que pour l'instruction du Public, son Livre ne laisse pas d'être utile. C'est du moins un bon repertoire, pour certains faits qu'on ne trouveroit pas ailleurs, & qu'on peut verifier sur les Piéces originales d'où il dit les avoir tirez.

Mr. *Stanian* nous a donné un Etat de la Suisse. *An Account of Switzerland. Written in the year* 1714. In 8. pagg. 247. Cet Ouvrage est fort estimé.

[*On a déja vû cet Ouvrage traduit en François, ci-dessus dans l'Article des Livres Nouveaux.*]

Mr. *Humphreys* a traduit & publié en Anglois les Apologies du Philosophe Athenagoras pour la Religion Chrêtienne & pour la verité de la Resurrection. Il y a joint un Fragment de *Justin Martyr* sur la Resurrection, qui n'avoit point encore paru dans aucune édition de ses œuvres ; & deux autres Fragmens, l'un attribué à *Joseph*, & l'autre à *Methodius*, touchant l'état des morts ; qui ont été trouvez parmi les Manuscrits de Mr. *Grabe.* Mr. Humphreys a fait préceder cet Ouvrage de deux Disserta-

 tions ;

tions ; dans la premiere il examine l'idée que les Juifs avoient de la Resurrection ; & dans l'autre il rapporte plusieurs particularitez de la vie & des sentimens d'Athenagoras. Dans cette derniere il donne des marques d'un pieux emportement contre ceux qui n'admirent pas le profond savoir des Péres, & qui les accusent même de plusieurs erreurs grossieres sur la Religion. *The Apologeticks of the learned Athenian Philosopher* ATHENAGORAS. I. *For the Christian Religion : II. For the truth of the Resurrection. Against the scepticks and Infidels of that Age : Together with a curious Fragment of Justin Martyr on the subject of the Resurrection, not published in his Works. And two other Fragments : the one atributed to Josephus: the other to Methodius, concerning the state of the dead. Both from Mss. of the Reverend Dr. Grabe. With the Original Greek printed in the Appendix. Done into English with Notes. To which are prefixed two Dissertations : the one concerning the Jewish notion of the Resurrection : the other concerning Athenagoras, and his Romains. By David Humphreys.*

*B.*

*B. A. Trinity College in Cambridge.* In 8. pagg. 307.

Mr *Whitby*, déja si connû dans la Republique des Lettres, a des idées touchant les *Péres* bien différentes de celles qu'en a Mr. *Humphreys*. Faisant de l'Ecriture Sainte la seule regle de la Foi & l'unique appui des Articles fondamentaux de la Religion, il rejette également l'autorité des premiers Ecrivains Ecclesiastiques & de ceux qui les ont suivis dans les premiers Siécles du Christianisme, ausquels on donne communement ce beau nom de *Péres* de l'Eglise. Leurs erreurs grossiéres & leurs *puerilitez* insignes, dont il fait de longs recueils, ont mis cet habile Docteur en si mauvaise humeur contre eux, qu'il les recuse entiérement dans le jugement des controverses. Il ne veut pas même qu'on écoute leur témoignage pour l'important mystére de la *Trinité*, sur lequel il prétend qu'ils ont été si peu éclairez & ont si fort varié. Voici le titre de son Ouvrage, qui vient de paroître : *Dissertatio de S. S. Scripturarum Interpretatione secundùm Patrum Commentarios. In qua probatur : I. S. Scripturam esse Re-*

*gulam fidei unicam, ex qua de omnibus Articulis Fidei creditu necessariis ad salutem judicium ferendum; est: II. Patres, sive primævos, sive subsequentes, non esse idoneos S. Scripturæ Interpretes: III. Non posse controversias de S. Trinitate motas, ex Patribus, Conciliis, aut Traditione verè Catholicâ certò definiri. Authore Daniele Whitby*, &c. in 8. Londini, &c. Si ce Livre n'est pas aussi joliment écrit, que les Ouvrages Philosophiques de *Ciceron*, il ne laissera pas de plaire à plusieurs Lecteurs, & peu s'empêcheront de rire à la lecture d'une grande partie des passages de ces bons Péres. En général on peut dire que c'est un supplément utile au Livre de Mr. *Daillé*, *de l'usage des Péres*, dont certains rigides Anglois avoient été si scandalisez. Il y a plaisir, de voir ici une espece d'Apologie pour ce fameux Protestant François. Un autre Ecrit du même Auteur, duquel on a fait ces jours passez une 2. édition, ne plaira pas moins aux partisans de la droite *Raison*. C'est un Sermon où il prouve, que la Raison seule doit être nôtre guide dans le choix d'une Religion: Il

λο-

*λογικὴ λατρεία. Or a Sermon proving that Reason is to be our Guide in the choice of our Religion, and that nothing ought to be admitted as an Article of Faith, which is repugnant to the common Principles of Reason, or is unintelligible to human Understanding. The 2. Edit. with an Appendix in vindication of it*; &c.

Mr. *Nicolson*, Evêque de Carlile, dont le mérite vous est connû depuis long tems, nous a donné une nouvelle édition de sa *Bibliothéque Historique Angloise* in fol. contenant 272. pages. Il l'a dédié à Mylord HALIFAX, dont il louë, avec justice, le grand savoir, & le zéle pour l'avancement des belles Lettres. Ce Seigneur, qui vient d'être fait *Comte* & *Chevalier* de la *Jartiére*, presque en même tems, qu'il a été mis à la tête des Commissaires de la Tresorerie, sera dans la suite plus en état que jamais de faire sentir les effets de sa générosité naturelle aux Savans, qui seront dignes de la protection de ce *Mecenas* si éclairé.

Mr. *Oddy* travaille, avec application, à une nouvelle édition de *Dion Cassius*. Un Alleman, qui a

du ſavoir, nouvellement venu de *Stutgard*, & qui ſe nomme *Jean Ulric Murer*, eſt dans le deſſein de faire imprimer ici un *Treſor d'Antiquitez Hebraïques ;* ſur le modéle des Antiquitez *Grecques* & *Romaines* de Mrs. *Gronovius* & *Grevius*. Il en a publié le Plan.

Le Tome III. de l'*Hiſtoire de la Reformation d'Angleterre*, par Mylord Evêque de *Salisburi*, paroîtra vers la fin de cette Année ; & l'on travaille à une nouvelle Traduction Françoiſe ; qui ſera revûë par ce Prélat, & miſe inceſſamment ſous la preſſe.

[*Extrait d'une Lettre écrite de Londres, le* 29. *Octobre*, 1714.]

J'apprens * que M. *Martin* Miniſtre de l'Egliſe *Wallonne* d'Utrecht, publie a ſon de *trompe* (a) qu'il prépare une *Refutation* de la DISSERTATION ſur le

* C'eſt l'Auteur du I. Art. du *Tome* VI. de cette *Hiſtoire Critique*, qui eſt préſentement à *Londres*, qui parle.

(a) Voy. les *Nouvelles* de ROTTERDAM, ci-deſſous.

le *Pseaume* CX. Je l'attens de pied ferme, pour voir, si en attaquant le fonds du sentiment, il osera défendre l'injuste &c. condamnation, qu'en ont faite deux Synodes. S'il l'entreprend, il faudra sur-tout qu'il se tire de la contradiction, où doivent le jetter ses propres paroles, que j'ai citées de sa *Préface* sur les *Pseaumes.* Je sai bien, qu'il y a de certains prétendus *Orthodoxes*, à qui le chaud & le froid servent également, suivant les besoins de leurs passions, revêtuës du beau nom de zéle & d'amour pour la Religion. Mais je serois fâché d'être reduit à la dure necessité de mettre dans ce nombre Mr. *Martin*, & de le joindre aux autres *Rapporteurs*, dont je peindrai certainement le véritable caractére, s'ils ne changent de conduite, & n'effacent l'infame ARTICLE, (b) dont ils sont les Auteurs.

## DE PARIS.

L'infatigable Mr. Du Pin, après avoir publié l'*Hist. de l'Eglise en abregé depuis*



(b) Voyez le *Tome* VI. de cette *Histoire*, pag. 31. seqq.

*puis le commencement du Monde jusqu'à présent*, en 4. Volumes in 12. (dont le I. contient l'Histoire de l'Ancien Testament, la vie de Jesus-Christ, & les Actes des Apôtres; le II. l'Histoire Ecclesiastique des huit premiers Siécles : le III. l'Histoire des Siécles suivans jusqu'au seiziéme ; & le IV. l'Histoire du seiziéme & du dix-septiéme Siécle, & les dix premieres années du dix-huitiéme; ) a entrepris du nous donner l'*Histoire prophane depuis son commencement jusqu'à présent* : & il vient d'en publier deux Volumes in 12. dont le premier comprend l'*Histoire des tems obscurs ou fabuleux & jusqu'au Régne d'Alexandre le Grand*; & le second, l'*Histoire de ce qui s'est passé depuis Alexandre le Grand jusqu'au Régne de Cesar Auguste.* Le I. Tome a 528. pages, & le II. 662. avec les Tables.

Mr. *Tarboicher*, Avocat au Parlement de Paris, a publié en deux Volumes in 12. *Valere Maxime, ou les Actions & les Paroles remarquables des Anciens. Traduction nouvelle, avec des Remarques.* Dans la Préface Mr. Tarboicher s'attache à faire

faire connoître le mérite de l'Ouvrage qu'il traduit, & rend compte au *Public* de la maniére dont il a fait cette Traduction.

Voici le Titre d'un Ouvrage de Medecine, que l'Auteur a dédié à la feuë Reine d'Angleterre. *Traité des Metaux & des Mineraux, & des remedes qu'on en peut tirer: avec des Dissertations sur le Sel & le Souphre des Philosophes, & sur la Goute, la Gravelle, la petite Verole, la Rougeole & autres Maladies: avec un grand nombre de Remédes choisis. Par Mr. Chambon, ci-devant premier Medecin de Jean Sobieski, Roi de Pologne.* In 12. pagg. 547.

Voici un nouveau Livre du Pere Reyneau, si connu par son excellent Ouvrage intitulé *l'Analyse démontrée: La science du Calcul des Grandeurs en général, ou les Elemens des Mathematiques. Par l'Auteur de l'Analyse démontrée.* In 4to. pagg. 438. Ce Traité est divisé en deux Livres, & châque Livre en differentes Sections. Dans le premier Livre on explique le Calcul des Grandeurs entieres: & dans le second le Calcul des Grandeurs rompuës, qu'on nomme

me aussi Fractions ; tout ce qui regarde les comparaisons des rapports simples ; ce qu'il faut savoir des rapports composés ; & le Calcul des Grandeurs incommensurables. La Préface, qui est de XLVIII. pages, contient trois Articles : dans le premier, on donne une notion générale des Mathematiques : on explique dans le second la methode qu'on y observe, qui conduit toûjours à la verité ; & dans le troisiéme on fait voir leur utilité pour la perfection de nôtre esprit. Cette Preface est suivie d'un Avertissement de trois ou quatre pages, où l'Auteur nous aprend que „ *la science du Calcul des* „ *Grandeurs en général*, qu'il nous „ donne, est faite pour les Commençans, pour ceux qui n'ont en- „ core aucune connoissance des Ma- „ thematiques, & qui veulent les „ apprendre à fond. On a tâché, „ ajoûte-t-il, de l'expliquer avec une „ telle clarté, qu'ils pussent l'apprendre d'eux mêmes, sans le secours „ d'un Maître.

Le P. *Daniel* travaille fortement à un Traité *de la Milice Françoise* ; il n'oublie rien pour le rendre curieux

&

& exact. On commence une nouvelle Edition du Dictionaire *François-Latin*, imprimé à *Trevoux* en trois *Tomes* in *Folio.* Plusieurs Sçavans se sont appliquez à le corriger & à l'augmenter. Il passoit déja pour le meilleur Dictionnaire François que nous eussions.

Un Curé de Bretagne, nommé *Sobier*, a fait imprimer un petit Ouvrage de *Metaphysique*, intitulé Refutation du Systême *reproductif.* Il a combattu, de toutes ses forces, l'opinion de plusieurs Philosophes & de plusieurs Theologiens, sur la *Conservation*, qu'ils prétendent être une reproduction continuelle.

Un Jesuite de Champagne, nommé le P. *Dorigny*, vient de nous donner une vie de St. *Remy*, Apôtre des François; elle est assez bien écrite. Il y a joint trois Dissertations: La *premiére* sur le lieu ou *Clovis* fut baptisé. Il prétend, contre l'autorité de *Nicetius*, que ce fut dans l'Eglise de Nôtre Dame de *Rheims*, & non pas dans celle de St. *Martin* hors de cette Ville. Dans la *seconde* il montre, qu'à juger même selon les régles de la Critique, il y a plus de raison

ſon à croire le miracle de la ſainte *Ampoule*, qu'à en douter. La *troiſiéme* Diſſertation eſt ſur la *Primatie* de l'Egliſe de Rheims.

La *défenſe de la Religion Chrétienne, & de la Religion Catholique*, par le feu P. *Dez*, Jeſuite, eſt eſtimée. Elle ſe vend chez *Hocheveau*, en quatre Tomes *in* 12. Quoique de grands Auteurs ayent traité la même matiére, avec l'approbation du Public, ſon Ouvrage ne ſera point de trop. Le P. *Dez* avoit l'eſprit ſolide; il a bien choiſi ſes preuves, & il a ſçû leur donner un tour nouveau.

Le P. *Martianai*, Benedictin, a publié le Projet d'une nouvelle Edition de la *Bible*, avec des explications tirées preſque entiérement des Paſſages paralléles des ſaints Livres. Le P. *Honoré de Ste. Marie*, Carme déchauſſé, Auteur des *Reflexions ſur les régles de la Critique*, qui nous donna il y a quelques Années *deux* Tomes *in* 8. de la *Tradition des Péres ſur la Contemplation*, vient de faire paroître le 3. Tome. Les queſtions ſur l'Amour de Dieu, agitées avec tant de chaleur entre Mr.

de

de *Cambray* & feu Mr. de *Meaux*, ſont traitées à fonds.

Le *Mercure Galand* eſt enfin tombé en bonne main; il ſe fait lire des gens d'eſprit, dépuis que Mr. le *Févre* y travaille; c'eſt-à-dire dépuis le Mois de *Juin* paſſé. Le P. *Hardouin* travaille à nous donner une nouvelle Edition de ſes *Notes* ſur PLINE. Le *ſixiéme* Tome des *Miſcellanea* du célébre Mr. BALUZE, qui paroît dépuis quelques Mois, eſt digne de l'attention des Savans. Mr. *Kuſter*, admis dans l'Academie Royale des Inſcriptions & Medailles, en qualité d'Aſſocié ſurnumeraire, travaille non ſeulement à ſon *Heſychius*, mais encore à une nouvelle Edition du *Tréſor de la Langue Latine* par *Robert Etienne.*

## DE BORDEAUX.

Mr. LE DUC DE LA FORCE, Protecteur de l'Academie des Belles Lettres, Sciences & Arts de *Bordeaux*, ayant deſſein de propoſer un Prix à tous les Sçavans de l'Europe, a laiſſé le choix du ſujet & la déciſion à cette Compagnie, qui a choiſi l'explication des effets du Barometre.

Le Prix sera une Medaille d'Or de la valeur de 300 livres au moins, ayant d'un côté les Armes de Mr. LE DUC DE LA FORCE, & de l'autre la Devise de l'Academie.

Il sera donné le premier de Mai prochain, à celui dont le systême sur la cause des variations du Barometre sera le plus probable.

Les Dissertations peuvent être en François ou en Latin, & elles ne seront reçûës que jusqu'au premier de Mars inclusivement.

Au bas des Dissertations, il y aura une Sentence sans le nom de l'Auteur; & dans un Billet cacheté, l'Auteur mettra, avec la même Sentence, son nom, ou une adresse quelconque pour se faire connoître. Le tout affranchi de port, à l'adresse de Mr. Brun, Imprimeur de l'Academie de *Bordeaux*, ruë St. James.

## DE MADRID.

Le Roy fait paroître un grand amour pour les Lettres; il a assemblé une belle & nombreuse Bibliothéque, dont la garde a été confiée à Dom *Gabriel Alvarés de Toledo*. On a imprimé la Traduction de la *Germanie de Tacite*, de la façon de

Sa

Sa Majesté: Quoique ce ne soit qu'un fruit de sa jeunesse, on ne laisse pas de juger par-là, que ce Prince auroit été un excellent Ecrivain, s'il n'avoit pas été destiné à quelque chose de plus grand. Un Auteur de ce rang donne un beau lustre à la Republique des Lettres.

DE NAPLES.

On a fait ici une nouvelle Edition de l'Ouvrage de Mr. *Jean Vincent Gravina*, qui a pour titre *Origines Juris Civilis*, dédiée au Pape *Clement* XI. C'est un Sçavant dont vous avez déja parlé avec éloge, † & non sans raison. On trouve dans cette *Edition* plusieurs corrections & augmentations, & outre cela, un Livre entier, qui n'avoit point encore paru, sur l'*Empire Romain*: Le tout en 2. vol. in 4. On a imprimé ici l'*Histoire de ce Royaume écrite en Latin*, par le P. *Nicolas Parthenio Giannettassi*, Jesuite, partagée en 4 vol. On prétend, que c'est un très bon Ouvrage. Mr. *Crescentio*, Medecin célébre, a mis au jour un Traité de



† Dans le IV. *Tome* de cette *Histoire*, p. 321. seq.

Medecine; *Tractatus Physico-Medicus, in quo morborum explicandorum, potissimum febrium, nova exponitur ratio; accessit de Medicina & Medico dialogus, Auctore Nicolao Crescentio, Medicinæ Doctore.* A *Naples*, chez *Felix Mosca;* in 4to. pagg. 189.

DE ROME.

Mr. *Vignoli*, Garde de la Bibliothéque du Vatican, qui donna au Public, il y a deux ans, une Dissertation (a) assez étenduë sur le commencement de l'Empire d'*Alexandre Sevére* & sur la fin de celui d'*Elagabale*, en a donné depuis peu une *seconde* sur la même matiére. On a déja eu sur ce sujet les Dissertations du Pére *Valsechi* & de l'Evêque d'*Adria*. Comme la dispute continuë, & semble s'échaufer, ces Savans ont jugé à propos de remettre leur différent à l'arbitrage de Mr. *Cuper*, dans le dessein de se soumettre entiérement à sa décision.

[ *Voilà une soumission qui ne fait pas moins d'honneur à ces Mrs. qu'à cet Illustre Magistrat. Ils ne pouvoient assurément se choisir un juge d'un sa-*

(a) Il en a été amplement parlé dans le *Tome* précédent, pag. 204. seqq.

*ſavoir plus vaſte & plus ſolide, d'un jugement plus droit & plus exquis, & dont les maniéres ſoient plus douces & plus humaines.*]

Mr. *Mattei*, qui nous a donné *in* 4. une *Hiſtoire Italienne de l'ancien Tuſculum*, appellé aujourd'hui *Fraſcati*, juſqu'à ſa deſtruction, arrivée l'an 1191. eſt occupé préſentement à nous donner l'Hiſtoire du *nouveau Tuſculum*, ou plutôt *Fraſcati*, ſous ce titre, *Il Toſcolo riſtaurato nel nuovo Fraſcati.* Le P. *Jac. Villote*, Jeſuite, vient de mettre au jour un Dictionaire *Armenien*; dont voici le titre; *Dictionarium Armeno-Latinum*, 1714. *Typis de propaganda Fide.* Un nommé *Pierre Antoine Conſignani* a publié ici les Vies des Hommes illuſtres du Duché de Marſi: *De Viris illuſtribus Marſorum Liber ſingularis, cui Marſicanæ Inſcriptiones acceſſerunt. Romæ, per Antonium de Rubeis*, in 4.

DE FLORENCE.

Le fameux Mr. *Magliabechi*, Bibliothécaire du Grand Duc, eſt mort depuis peu; il a laiſſé ſa Bibliothéque, qui eſt conſidérable, à l'uſage du Public. L'onziéme & dernier Tome des

*Homelies du Pére Ferdinand Lezioni Zucconi*, Jesuite, *sur l'Ancien Testament*, a paru il y a quelque tems. Ces Homelies servent à expliquer les Livres de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*, d'*Edras*, des *Maccabées*, de *Job*, & de *Daniel*. Mr. Bianchini, si connu par les Ouvrages d'érudition qu'il a donnez ci-devant au Public, va publier un petit *Traité* sur la *Satyre Toscane*.

DE PADOUE.

On a imprimé dans cette Ville la vie du Pére *Mabillon*, en Latin. Mr. *Facciolati*, qui enseigne ici la Rhéthorique dans le Seminaire, a publié un Discours fort estimé, sur ce principe, qu'il faut apprendre la Langue *Latine* ailleurs que dans les Livres de Grammmaire; *Latina Lingua non ex Grammaticorum Libris comparanda, Oratio Jacobi Facciolati, habita in Seminario Romano*. Mr. le Marquis de *Poleni*, Professeur d'Astronomie dans le Collége public de cette Ville, mit au jour, il y a quelques mois, un Dialogue assez curieux sur les *Tourbillons célestes*. En abandonnant *Kepler*, il suit le milieu entre les systémes de Mrs. *Descartes* & *Newton*; il panche beaucoup vers ce dernier.

DE

DE VENISE.

Deux Libraires de cette Ville, nommez *Laurent Blaiſe* & *Antoine Tivoni*, ont donné, il y a quelque tems, une nouvelle édition des *Annales* du Cardinal *Baronius* en *douze* Volumes in *Folio*. Le Pére *Jean Marie Bertoli*, de l'Ordre des Servites, a publié des *Eclairciſſemens Theologiques ſur les Canons du Concile de Trente touchant les Sacremens*. Il a pris cette occaſion de découvrir l'illuſion d'un Auteur Italien, qui a écrit depuis peu contre la Theologie Scholaſtique, qu'il voudroit aneantir, pour lui ſubſtituer dans les Ecoles la lecture & l'explication des Ouvrages des Sts. Péres.

DE PETERSBOURG.

Le *Czar*, toûjours attentif à tout ce qui peut donner de nouveaux accroiſſemens à ſa gloire, & à tout ce qui peut contribuer au bonheur de ſes Sujets, a formé ici une *Bibliothéque*, qui augmente tous les jours; il eſt dans le deſſein de faire fleurir les Sciences dans ſon vaſte Empire, autant qu'il ſera poſſible. Pour cet effet, Sa Majeſté Czarienne prend les avis de l'illuſtre Baron de *Leibnits*,

à qui la Moscovie ne sera guéres moins redevable, que le reste de l'Europe.

DE HAMBOURG.

Mr. *Edzard*, Professeur &c. continuë de faire une version du *Codex Talmudicus Beracoth*, dont il a traduit la *Gemare*, jusqu'au Chap. 7. Il a dessein de donner une édition de *cinq* chapitres, dépuis le 2. jusqu'au 6. après avoir déja donné le 1. chap. *in* 4. Comme il est fort habile dans la science des Rabins & du *Talmud*, le Public attendra son Ouvrage avec impatience, & ne manquera pas de lui en tenir compte; d'autant plus, qu'il y a peu de gens qui soient capables de faire ces sortes de traductions. Mr. *Wolfius* a donné une nouvelle édition d'un Ouvrage assez bon, des Remarques de *Fesselius* sur l'Ecriture, *Adversaria Sacra*, en 2. Volumes in 4. L'Editeur y a joint quelques observations de son crû. Monsieur *Botticher*, Medecin de cette Ville, a publié un traité sur la Peste, à l'occasion de celle qui vient d'affliger l'Allemagne.

DE LEIPSIG.

Le Sr. *Thomas Fritsch*, Libraire de

de cette Ville, nous a donné tout nouvellement une *seconde* édition des *Notes de Hammond* sur le Nouveau Teſtament, de la traduction de Mr. *Le Clerc*, &c. *Novum Teſtamentum D. N. Jeſu Chriſti ex Editione Vulgata, cum Adnotationibus & Paraphraſi* HENRICI HAMMONDI. *Ex Anglica Lingua in Latinam vertit, ſuiſque animadverſionibus illuſtravit, caſtigavit, auxit.* JOANNES CLERICUS. Editio 2.*da auctior & emendatior.* 1714. en 2. Vol. in *Folio.*

Mr. *Berglerus* continuë toûjours de travailler à ſa nouvelle édition d'*Herodote*, & avec beaucop de ſoin. Il a reçû des variantes de pluſieurs endroits : on conſulte pour lui un Mſt. de la Bibliothéque du Roi de France venu de Gréce depuis quelques annéés, & qu'aucun, de tous ceux qui ont travaillé ſur cet ancien Hiſtorien, n'a vû. On verra laquelle des deux Editions l'emportera, celle-ci, ou celle que Mr. *Gronovius* nous prépare.

## D'UTRECHT.

On fait ici actuellement une nouvelle édition de *Quintilien*, dont la Republique des Lettres avoit beſoin ; & cela ſui-

vant le Plan de feu Mr. *Almeloveen*; dont vous avez parlé dans nôtre *Cinquiéme* Tome pag. 354. feqq. On y joindra des *Notes* de *Turnébe*, & de plusieurs autres Savans, lesquelles se trouveront au bas de châque page. Mr. *Burman*, à qui on sera redevable de cette Edition, laquelle sera très belle, y doit aussi ajoûter des *Notes* de sa composition. La forme en sera in 4.

On imprime encore dans cette Ville le Livre dont on a vû un *Essai* dans le 4me Tome de vôtre Journal, pag. 94. & suiv. En voici le titre, PETRI REELANDI *Fasti Consulares ad illustrationem Codicis Justinianæi ac Theodosiani, secundùm rationes temporum digesti, ex auctoritate Scriptorum atque Lapidum antiquorum confirmati.* in 8. C'est un Ouvrage postume. Mr. *Reeland*, Professeur dans les Langues Orientales dans cette Université & si connû des Savans, est le frére du deffunt, & a soin de l'Edition.

Le Sr. *Jacques Poolsum* a déja imprimé un Volume des Oeuvres Posthumes de M. *Salomon van Til.* C'est un *in* 4. qui contient plusieurs *Sermons* en Latin, sur les Fêtes de *Noël*, de *Pâque*, de la *Pentecôte*, sur une bonne Partie du *Catechisme* de *Heydelberg*, qu'on explique ordinairement dans les Eglises *Flamandes* de ce

Païs-

Païs ci ; &c. Ouvrage fort utile pour Mrs les Predicateurs, & que ce savant Professeur ne donnoit autrefois qu'à ses *Disciples*, avec défense très expresse de le communiquer à d'autres.

DE ROTTERDAM.

Je me donne aujourd'hui l'honneur de vous écrire, pour vous mander quelques nouvelles Litteraires, que vous aurez la bonté de communiquer au Public. Vous sçaurez, MONSIEUR, qu'immédiatement avant la tenuë du dernier Synode Wallon (a) l'excellent & delicieux Mr. *Martin*, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'*Utrecht*, écrivit ici à un de nos Ministres François, au digne Mr. de SUPERVILLE, *qu'il alloit enfin refuter la Dissertation sur le Pseaume* CX. *inserée dans les trois premiers Tomes de l'Histoire Critique*, & *qu'il souhaitoit, qu'on répandit cette nouvelle dans le monde autant qu'il seroit possible* ; &c. pour la consolation, sans doute, de ses Amis & autres bonnes Ames Orthodoxes. Cela s'appelle chez moi, sonner le tocsin, donner l'allarme au Quartier des *Zélots*, s'il est permis de se servir de ce terme de *Josephe*. Ou bien, si vous vou-



(a) Qui s'assembla à *Middelbourg*, le 13me. Septemb. 1714.

lez, c'est-là un Ecrivain qui invite le Public a être témoin de sa victoire, de son triomphe futur. Nous verrons, si ce Predicateur *Wallon* tiendra parole, & si le succès répondra aux espérances qu'il nous donne; nous verrons,
*Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu:* comme parle *Horace*, dans son *Art Poëtique*, vers 138.

Il est vrai, MONSIEUR, c'est-là un ennemi puissant, d'une gigantesque stature, & qui par conséquent doit paroître formidable à l'Auteur *Inconnû.* Cependant, il y a ici des Gens de mérite & de sçavoir, qui sont dans le doute, qui attendent son Ouvrage avec la derniere impatience, qui souhaitent ardemment de voir, comment ce terrible Champion se tirera d'affaire, & s'il laissera nos Reformateurs dans la paisible possession du titre d'*Orthodoxes*, dont ils ont joüi jusqu'ici, ou bien, s'il les en depouillera. Il y en a qui s'imaginent, que Mr. *Martin* ne s'éloignera guéres, dans sa Refutation, des pensées, des principes de son Ami, qui a publié tout nouvellement deux LETTRES, où il refute l'Explication *Litterale* du *premier verset* de ce divin Cantique. Au reste, comme ce Ministre d'Utrecht est d'un esprit fort doux, fort moderé, d'une humeur pacifique, on est persuadé, qu'il n'y aura rien dans tout son *Ecrit* qui sente

l'ia-

l'aigreue & l'amertume, rien qui sente les ardeurs d'un zéle persecuteur. Son zéle est ardent, à la verité; mais sans passion, pûr, & vraiment seraphique. Ainsi vous pourrez assurer l'*Anonyme*, si vous le connoissez & si vous le jugez à propos, qu'il n'a rien à craindre de ce côté-là.

Je vous apprens encore, MONSIEUR, que les Srs. *Fritsch* & *Böhm* ont commencé la nouvelle Edition du *Dictionaire* de Mr. Bayle, qu'on attend dépuis longtems. J'en ai vû les deux premiéres feuïbles. L'impression en est belle, tant à l'égard des caracteres, que par rapport au papier. Ces Libraires ont changé de dessein; ils inséreront le *Supplément* dans le corps de cette Edition, pour empécher que celle de *Genéve* ne porte préjudice à la leur. Mais, si ce qu'on dit est vrai, qu'il leur faudra plus de *trois* ans pour imprimer cet Ouvrage, les Libraires de la Ville que je viens de marquer auront le tems de débiter la plus grande partie de leurs Exemplaires.

DE DELFF.

Le Sr. *Beman*, Libraire de cette Ville, vient d'imprimer pour la seconde fois un Ouvrage de Droit assez estimé: *Henr. Brouwer J. C. de Jure Connubiorum Libri duo; in quibus jura naturæ, Divinum, Civile, Canonicum, prout de Nuptiis agunt,*

re-

*referuntur, explicantur; Editio 2da. ab Auctore olim emendata, & plurimis in locis insigniter aucta. In 4to. &c.*

## DE LA HAYE.

Mr. *Cunningham* n'a point encore mis son *Horace* sous presse, parce qu'il attend la collation de quelques Mss. de Paris, avant d'en commencer l'impression.

Il a paru ici tout nouvellement un joli Livre, digne de vôtre attention, intitulé, *Histoire des quatre Cicerons*, imprimé chez *Jean van Duren*, Marchand Libraire dans le *Pote*; 1715. in 12. *pagg.* 238. Le but principal de cet Ouvrage, *est de faire voir, par les Historiens Grecs & Latins, que le Fils du Grand Ciceron étoit aussi illustre que son Pére.* Si vous n'y trouvez pas un riche trésor d'erudition, vous y en trouverez du moins autant qu'il en faut, pour appuyer les principaux faits dont il est question; & en tout cas, vous y trouverez une maniére d'écrire qui plaît, & qui attache un Lecteur; un grand nombre de reflexions & de traits qui peuvent rendre cette *Histoire* utile & agreable, principalement en ce qui concerne l'éducation des gens de qualité, de même qu'en ce qui regarde la Morale & la Politique des grands Hommes. Il est vrai qu'on a ici assez mal attelé l'Auteur, en joignant à son Ouvrage une *Dedicace* éternelle du Libraire; mais ce n'est sans doute pas la faute du premier.

DE

## DE LEYDE.

L'Illuſtre Mr. *Perizonius* s'en va regaler le Public d'une nouvelle Edition de *Pomponius Mela*, in 4. qui ſera très belle. On y verra les *Notes* de *Ciaconius*, qui n'avoient encore jamais paru, & dont le fameux *Iſaac Voſſius* s'étoit ſervi. Ce dernier ſera ſouvent critiqué, dans les amples & ſavantes Notes de Monſ. le Profeſſeur de cette Univerſité. Après que cet Ancien Geographe aura paru, Mr. *Perizonius* ſongera tout de bon à retoucher ſon *Elien*.

L'*Herodote* du ſavant Mr. *Gronovius* approche de ſa fin. Mr. *Taco Hajo van den Honert*, ci devant Miniſtre dans l'Egliſe Flamande d'Amſterdam, a été appellé ici en qualité de Profeſſeur en Theologie, en la place de Mr. *Van Til.* Il fut inauguré dans ſa Charge le 1. *de Novembre.* De ſorte que nous avons à préſent, dans cette Univerſité, deux Profeſſeurs *Cocceiens* & autant de *Voetiens.* L'Oraiſon Inaugurale du nouveau Profeſſeur roule ſur ces fameuſes paroles de *Geneſ.* III. 22. *Voioi l'Homme eſt devenû comme un de nous.* Je vous l'envoye, afin que vous en puiſſiez juger. *Ex ungue Leonem.*

## D'AMSTERDAM.

Voici, Monsieur, une petite liste des Livres qui ont paru tout nouvellement dans cette Ville.

I. SALOMON VAN TIL *Commentarius de Tabernaculo Mosis, ad Exod.*XXV-XXX. *& Zoologia Sacra : curante* HERMANNO VAN DE WALL, *qui in Præfatione historiam vitæ clariss. Auctoris, & indicem Librorum ab eo editorum & ineditorum texuit, & suam Dissertationem de Pileis sive Tiaris Sacerdotum & Pontificum Hebræorum addidit.* in 4. chez *Jean Boom*, Libraire de cette Ville.

II. JOANNIS d'OUTRIEN, de clangore Evangelii Dissertationes XX. in 8. chez le même Libraire.

III. *Explication nouvelle de l'*APOTHEOSE d'HOMERE, *représentée sur un Marbre Ancien ; de l'usage du Trepied de* DELPHES ; *& de l'emploÿ des Engastrimythes :* par Mr. SCHOTT, *Conseiller, Bibliothécaire & Antiquaire de S. M. le Roi de Prusse* ; in 4. chez le même.

IV. HET RECHT GEBRUIK DER WERELT BESCHOUWINGEN, of het KENNELYKE GODTS, *en de Boven-Menschelyke afkonst* der HEILIGE SCHRIFTEN uit *het* SIENLYKE *van het* GEHEEL-AL, *ter overtuiginge van ongelukkige* PHILOSOPHEN, en ONGO-

DIS-

DISTEN *van dese euwe aangetoont.* Door BERNARD NIEUWENTYT, M. D. *Met ſchone kopere Platen.* Tot *Amſterdam*, by *Joannes Wolters*, en *Joannes Pauli*, Boekverkopers op het Water, 1715. in 4.

V. Le *dixneuviéme* Volume de la *Bibliothéque Eccleſiaſtique* de Mr. DU PIN, *qui contient les Auteurs du 17. Siécle.* Cet Ouvrage ne fait que ſortir de deſſous la Preſſe.

A cela j'ajoûterai quelques autres Livres, qu'on imprime actuellement, parmi leſquels il y en a qui paroîtront bien tôt.

I. La *Collection des Oraïſons Dominicales* en 150. Langues, ou environ, de Mr. *Jean Chamberlayne*, Gentilhomme Anglois, Membre des Societez Royales de *Londres* & de *Berlin.* Mr. *Wilkius*, qui a eu le ſoin de l'impreſſion & de la gravûre, a fait imprimer châque Langue dans ſon propre caractére, & comme il a ajoûté quantité d'*Oraïſons* Dominicales en differentes Langues, cette Collection ſera la plus curieuſe & la plus complette qui ait encore jamais paru. On y ajoûtera pluſieurs Diſcours, ou *Diſſertations* de divers Savans; comme de Mylord Evêque de *Carlile*; de Mr. Le Baron de *Leibnits*; de Mrs. les Profeſſeurs *Reeland*, *Schroeders* & *Surenhuyſen*; de Meſſieurs *Wotton*, *La Croze*, *Wilkius* & *Jones*, qui

ont

ont traité de différentes Langues. Mr. *Wilkius* a fait la *Préface* & quelques Remarques sur plusieurs de ces Langues étrangéres, & particuliérement sur celles qui sont les moins connuës. Il y a eu plusieurs Editions de cet Ouvrage : Entr'autres, on en a fait une à *Rome* in 4. Deux en Angleterre, aussi in 4. Et deux en Allemagne, l'une *in Folio* & l'autre *in* 4. Celle-ci sera pareillement in 4. & paroîtra incessamment.

II. Le même Mr. *David Wilkius* fait ici La *Paraphrase Chaldaïque* sur les Livres des *Chroniques*, tirée d'un *Manuscrit* de l'Université de *Cambridge*, & qu'il a lui-même traduite.

III. Mr. *Heemsterhuis* va faire imprimer, au premier jour, *Jamblichi Protrepticon*, collationé & enrichi de ses *Notes*.

IV. On imprime chez *André van Damme* L'HISTOIRE DE LOUÏS LE GRAND par *Medailles*, traduite en Hollandois par Mr. Goerée, avec une Préface du Traducteur.

V. Mr. *Jean Guillaume van Meel*, Avocat de cette Ville qui a du savoir, s'en va nous donner bien-tôt une nouvelle Edition de l'*Itineraire* du Poëte *Rutilius*, (*Rutilii Itinerarium*) avec des Notes de sa façon. Ce Mr.-là, est celui qui avoit projetté, il y a quelques années, de faire réim-

imprimer le *Thesaurus*, ou *Lampas Gruteri*; dont vous avez parlé dans vôtre Quatriéme *Tome.* (a) Il est dommage, qu'il n'ait encore pû executer son dessein.

VI. La nouvelle Edition du Livre de Mr. PUFFENDORF, *Des Devoirs de l'Homme & du Citoyen*, revuë avec beaucoup de soin & augmentée de plusieurs *Notes*, par Mr. *Barbeyrac*, est tout sur le point de paroître.

VII. Le Sr. *Humbert* a commencé d'imprimer le NOUVEAU TESTAMENT, de la traduction de Mrs. *Beausobre* & *Lenfant*, & enrichi de leurs *Notes*; en 2. volumes *in 4to.*

VIII. Le Sr. *Jaques Desbordes* s'en va donner, dans peu de jours, une nouvelle Edition de l'*Histoire* des *Yncas*, *Rois du Perou*, beaucoup plus complette que celles qu'on a vû ci-devant: en 2. vol. in 8vo.

IX. Les Freres *Wetstein* impriment actuellement le 2. *Tome* du grand Ouvrage de feu Mr. le Baron de SPANHEIM, *sur les Medailles Anciennes*; in Folio.

(a) Voy. p. 277.

F I N.

## *Fautes à corriger dans ce Volume.*

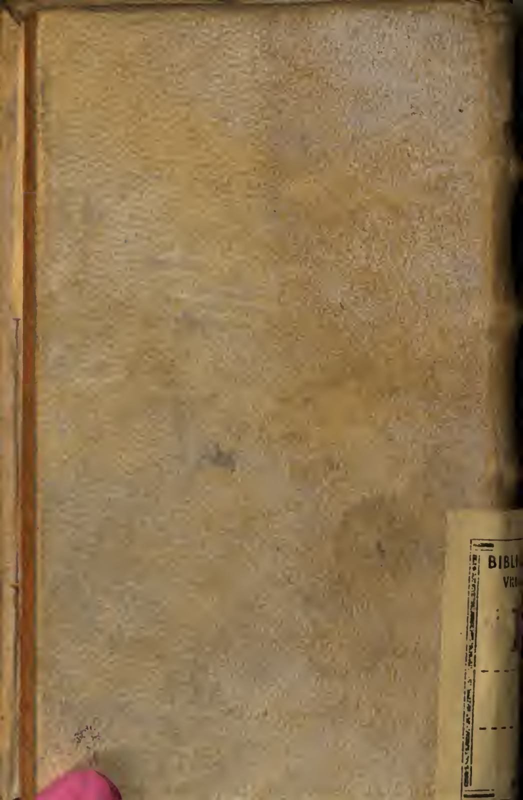
*Page* 21. ligne 25. effacez *la*, & lisez, *meilleure que la mienne.*
*Page* 105. & suiv. *L'Auteur, après avoir relû attentivement la Remarque qu'il fait là sur Od.* 2. *L.* 2. *souhaite qu'on l'efface.*
*Page* 140. *not.* (a) ligne 9. *tant que les causes*; lisez, *sans que les causes*, &c.
*Page* 344. ligne 22. lisez בידן, avec un *beth.*
*Page* 366. ligne 13. lisez Συρο-Φοίνισσα.
*Page* 373. ligne 7. 8. lisez כנעניה *Cingnanejah.*
*Page* 374. not. (a) lisez *Id est*, &c.

## *Fautes à corriger dans le* VI. *Tome.*

*Page* 21. ligne 14. *misse*, lisez *mit.*
*Page* 84. l. 12. & 13. mettez en italique ces paroles, *& qui ne fait point de tort à sa reputation.*
*Page* 88. l. 5. *eut*, lisez, *ont.*
*Page* 242. l. dern. *il fait*, lisez *il a fait.*
*Page* 252. l. 2. *& tant*. lisez *en tant.*
*Page* 358. l. 7. & 8. *generale*, lisez, *genereuse.*
*Page* 364. l. 28. *Mourne*, lisez, *Mourgues.*
*Page* 415. l. 20. *généralement*, lisez, *généreusement.*

## P. S.

Nous avons quelques Additions pour l'*Article* VIII. de ce *Tome*, que nous sommes obligez de renvoyer à une autre fois.


BIBLI